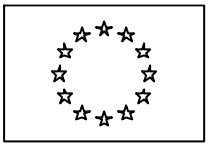

COMMISSION EUROPÉENNE

Office de coopération EuropeAid

DOCUMENT DE TRAVAIL

La mise en œuvre de l'Aide extérieure de la Commission européenne

Situation au 1er janvier 2001

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE EXTERIEURE
DE LA COMMISSION EUROPEENNE

SITUATION AU 1er JANVIER 2001

TABLE DES MATIERES

Avant-propos du Comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid **4**

Introduction de Giorgio Bonacci, Directeur général de l'Office de coopération EuropeAid **5**

I Une nouvelle politique, une nouvelle structure pour la gestion de l'aide extérieure **7**

1. Une nouvelle stratégie pour réduire la pauvreté

2. Améliorer la gestion de l'aide extérieure

II Droits de l'Homme, Environnement et autres questions thématiques **17**

1. Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme **18**

2. Partenariat avec les ONG **24**

3. Femmes: égalité des chances **28**

4. De l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire **30**

5. Sida et démographie **38**

6. Drogues **41**

7. Réfugiés et Réhabilitation **44**

8. Environnement et Forêts **47**

III Sud-est de l'Europe : les Balkans **50**

IV Pays Partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale **61**

V Méditerranée du Sud, Proche et Moyen-Orient **74**

VI Afrique, Caraïbes, Pacifique **96**

1. L'Accord de Cotonou

2. Secteurs stratégiques clés

VII Asie **125**

VIII Amérique latine **143**

IX Tableaux financiers **160**

X ANNEXES **166**

1. Activités d'évaluation

2. Harmonisation des procédures d'attribution des contrats

3. L'aide extérieure et le "RAL"

4. Transparence et Internet

5. Devoirs de rapport des services de la Commission européenne

Avant-propos

L'aide financière aux pays tiers est, avec la politique commerciale et le dialogue politique, l'un des trois piliers de l'action extérieure de l'Union européenne. Elle constitue donc un instrument important pour promouvoir les valeurs essentielles de l'Union européenne et pour relever les défis globaux du 21ème siècle.

L'Union européenne est l'un des principaux acteurs de la coopération internationale et de l'aide au développement. Ensemble, la Communauté européenne et ses Etats membres fournissent 55% de l'aide publique au développement (APD) dispensée dans le monde et plus des deux tiers des aides non remboursables. Au cours des quinze dernières années, l'aide extérieure de la Communauté, initialement limitée aux pays ACP, a acquis une dimension globale : aujourd'hui, la Communauté finance des projets dans plus de 140 pays.

Comme d'autres donateurs internationaux, la Communauté est confrontée au défi que représente la nécessité d'accroître la qualité et l'impact de son aide financière à travers le monde. Pour la Commission, ce défi est essentiel car le volume global de son aide (en engagements) a progressé rapidement, passant de 3,3 milliards € en 1990 à 9,3 milliards € en 2000, ce qui équivaut à environ 10% du volume total de l'APD dans le monde.

C'est pourquoi la Commission a lancé, en mai 2000, une réforme radicale de son aide extérieure. Cette initiative vise notamment à concentrer l'aide au développement sur un nombre limité de secteurs prioritaires avec pour objectifs principaux la réduction de la pauvreté dans les pays en développement du monde entier et l'amélioration de l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Dans le même temps, la Commission s'est lancée dans un ambitieux programme de mesures destinées à améliorer de manière significative la qualité et le respect du délai d'exécution des projets tout en assurant une gestion financière optimale. Cette réforme constitue l'un des volets importants de la réforme administrative en cours à l'échelle de la Commission.

La réalisation complète de ce programme prendra du temps. Aussi, l'année 2000 a-t-elle été une année de démarrage et de transition. Néanmoins, les premiers résultats en termes de concentration sur les thèmes prioritaires ainsi que de rationalisation et d'harmonisation des approches et procédures, étaient déjà visibles en 2000. C'est également au cours de cette année que la mise en œuvre des programmes financés par le budget de la CE s'est accélérée par rapport aux quatre dernières années.

En fait, ce premier Rapport annuel est à l'image de la réforme elle-même : beaucoup de chantiers sont en cours. Les futures éditions présenteront de manière détaillée les programmes d'aide extérieure de la CE et répondront, à la fois, à une série d'exigences formelles en termes de rapports et à la nécessité de mieux informer le public européen.

La réforme entreprise devrait nous permettre d'élaborer de futurs rapports qui indiqueront clairement les progrès obtenus dans le cadre de l'amélioration radicale de la gestion de l'aide extérieure, objectif que nous nous sommes fixés.

Le Comité de Direction

Introduction

Gérant une assistance extérieure supérieure à 9 milliards € par an et présente par son soutien dans plus de 140 pays, la Commission européenne est l'un des principaux acteurs en matière de coopération internationale. Le présent document réunit pour la première fois, l'ensemble des actions entreprises dans le cadre des différents programmes d'aide extérieure de la Communauté européenne en 2000, à l'exception des instruments de pré-adhésion, de l'aide macro-financière, de la Politique extérieure et de Sécurité commune (PESC) et de la Facilité de réaction rapide.

Exercice pilote, réalisé par l'Office de coopération EuropeAid en étroite collaboration avec les Directions générales du Développement et des Relations extérieures, ce document rassemble des éléments qui relevaient auparavant de la compétence de différents services de la Commission. Il reflète ainsi la réforme de la gestion de l'aide extérieure décidée par la Commission, le 16 mai 2000.[1]

Cependant, les actions dont il est fait état, sont antérieures au démarrage effectif de la réforme et à la création de l'Office de coopération EuropeAid, le 1er janvier 2001.

C'est donc dans le rapport annuel 2001, à publier en 2002, que commenceront à apparaître les effets des nouvelles orientations de la politique de développement et de la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la Communauté européenne. Toutefois, la Commission s'est efforcée, dans la structure et la rédaction de ce document, de prendre pleinement en compte les évolutions déjà amorcées conformément au processus de réforme. Ainsi, le document présente les nouvelles orientations de la politique de développement et la réforme de la gestion de l'aide extérieure, les actions entreprises dans les domaines horizontaux, et les programmes d'assistance par grandes zones géographiques.[2]

Le premier chapitre met en lumière le recentrage de l'aide au développement sur l'objectif premier de lutte contre la pauvreté, grâce à la concentration sur six domaines prioritaires tels que décidés par la Commission le 26 avril 2000[3]:

- lien entre commerce et développement,
- appui à l'intégration et à la coopération régionale,
- soutien aux politiques macro-économiques ayant un lien direct avec les stratégies de réduction de la pauvreté,
- transports,
- sécurité alimentaire et développement rural durable,
- renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'état de droit.

Ce chapitre présente ensuite les points clés de la réforme de la gestion de l'aide extérieure, conformément à ses quatre grands objectifs :

- amélioration de la qualité des projets
- réduction des délais de mise en oeuvre
- harmonisation et simplification des procédures de gestion technique, financière et contractuelle

---

1 Communication du 16 mai 2000 sur la réforme de la gestion de l'aide extérieure.

2 Le présent document ne couvre pas l'assistance aux pays candidats à l'adhésion, qui fait l'objet de rapports spécifiques au titre des trois instruments existants: Phare (préparation à l'adhésion), Sapard (agriculture et développement rural) et Ispa (infrastructure des transports et environnement).

3 Communication du 26 avril 2000 sur la politique de développement de la Communauté européenne.

- amélioration de l'impact et de la visibilité de l'aide extérieure de la Communauté européenne.

Le deuxième chapitre décrit les actions entreprises dans les grands secteurs prioritaires suivants : droits de l'Homme, partenariat avec les Organisations non gouvernementales (ONG), égalité des chances entre les hommes et les femmes, santé (sida et démographie), drogue, réfugiés et réhabilitation, sécurité alimentaire, environnement et forêts.

Des exemples d'interventions dans ces domaines figurent dans les chapitres géographiques correspondants, afin de mettre en évidence l'intégration des actions thématiques dans l'ensemble de l'aide extérieure.

Chacune des sections géographiques est organisée selon la même structure :

- indications générales (liste des pays, montant global de l'assistance de la Communauté européenne);
- priorités de l'aide communautaire dans la région;
- actions réalisées en 2000, illustrées par des exemples;
- conclusions et perspectives.

En complément des informations figurant dans les chapitres géographiques, les tableaux récapitulatifs joints en annexe indiquent le montant de l'aide communautaire par pays et par thème, selon la nomenclature du Comité de l'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

Dans l'optique de la réforme sont également mentionnées en annexe, les principales mesures déjà mises en application en 2000 par le Service commun des Relations extérieures (SCR), remplacé par l'Office de coopération EuropeAid depuis le 1er janvier 2001. Il s'agit en particulier du renforcement du processus d'évaluation, de l'apurement du poids du passé (« RAL – reste à liquider »), de la simplification des procédures contractuelles et de l'amélioration de la transparence.

Une liste des rapports d'activités que la Commission est tenue de produire en vertu des divers Règlements afférents à ses programmes d'assistance, figure également en annexe.

Il convient de souligner à cet égard que, dès 2002, le rapport annuel consolidé de l'aide extérieure de la Communauté européenne est appelé à figurer en lieu et place de tous les rapports spécifiques, dans la limite des obligations juridiques de la Commission.

Giorgio Bonacci
Directeur général de l'Office de coopération EuropeAid

I Une nouvelle politique, une nouvelle structure pour la gestion de l'aide extérieure

L'Union européenne est l'un des principaux acteurs de la coopération internationale et de l'aide au développement, ainsi que le donateur d'aide humanitaire le plus important dans le monde. La Commission européenne assume aujourd'hui la responsabilité politique et financière de plus de 10% de l'aide publique au développement (APD) totale mondiale, comparé à 5% en 1985.

Pour améliorer la qualité et l'impact de sa contribution aux efforts de développement à travers le monde, la Commission européenne a fixé le 26 avril 2000, de nouvelles orientations pour sa politique de développement, centrées sur l'objectif premier de la réduction de la pauvreté. En parallèle, la Commission a également décidé une réforme de la gestion de l'aide aux pays tiers, afin d'améliorer la qualité des projets, de réduire le temps de mise en œuvre, d'harmoniser et de simplifier les procédures de gestion financière, technique et contractuelle et d'accroître l'impact et la visibilité de l'aide extérieure.

1. Une nouvelle stratégie pour réduire la pauvreté

Fait dérangeant mais inéluctable à l'aube du 21ème siècle, sur une population mondiale de 6 milliards d'habitants, près de la moitié vit avec moins de 2 USD par jour, et un quart, avec moins de 1 USD par jour. Le problème de la pauvreté s'est révélé à ce point tenace que le nombre des pays classés par l'ONU dans la catégorie des "moins avancés" est passé de 24 en 1971 à 49 en 2001.

La Communauté européenne et ses Etats membres se sont résolument engagés à atteindre les objectifs de développement internationaux en matière de réduction de la pauvreté fixés par les Nations unies lors du deuxième Sommet mondial sur le développement social qui s'est tenu à Genève en 2000. Ces objectifs, aujourd'hui connus sous le nom d'"Objectifs de développement du millénaire", visent notamment à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de gens vivant dans une pauvreté extrême, le terme "pauvreté extrême" s'appliquant aux personnes vivant avec moins de 1 USD par jour.

En 2000, la Commission a proposé de nouvelles orientations pour la politique de développement de la CE[4]. Entérinées par le Conseil dans une Déclaration commune publiée conjointement avec la Commission en novembre 2000[5], ces orientations obligent cette dernière à:

Intégrer l'objectif de réduction de la pauvreté

---

4 COM (00) 212 final du 26 avril 2000 "Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. La politique de développement de la Communauté européenne".

5 La politique de développement de la Communauté européenne – Déclaration du Conseil et de la Commission (10 novembre 2000).

Le Traité d'Amsterdam considère la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement comme l'un des trois objectifs principaux de la politique de coopération au développement de la CE[6], les deux autres, avec lesquels il est cohérent, étant le développement économique et social durable des pays en développement et, en particulier, des plus défavorisés d'entre eux, d'une part, et l'intégration harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, d'autre part. Il apparaît dès lors que la réduction de la pauvreté et son éradication globale dans l'ensemble des pays en développement constituent l'objectif suprême de la **nouvelle politique de développement de la CE**.

L'**Accord de Cotonou**[7], qui fixe pour 20 ans le cadre juridique de la coopération entre les pays ACP et l'UE dans le domaine du commerce et du développement, désigne lui aussi explicitement la réduction et l'éradication de la pauvreté comme l'objectif central de la coopération entre l'UE et les pays ACP (article 19). La réduction de la pauvreté est l'un des cinq piliers sur lesquels repose le nouvel accord.

La Commission participe également à l'établissement de **Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté** (CSLP). Le concept des CSLP a été créé par la Banque mondiale afin de servir de cadre à l'intégration de la réduction de la pauvreté dans les stratégies des gouvernements et des donateurs et de garantir la coopération entre les divers donateurs. Les CSLP ont pour caractéristiques principales de privilégier l'appropriation de la stratégie par le pays concerné et de confier au gouvernement de ce dernier la responsabilité de l'élaboration de la stratégie et du produit final. Les CSLP doivent être élaborés dans le cadre d'un processus participatif réunissant tous les acteurs concernés, y compris la société civile et les donateurs. Les CSLP représentent aujourd'hui un cadre important pour les différentes interventions du 9ème Fonds européen de développement (FED) de telle sorte que, fin 2000, la Commission européenne avait déjà procédé aux évaluations préalables à l'établissement des CSLP provisoires pour les pays en développement suivants: Bénin, Kenya, Tchad, Ouganda, Sao Tomé, Burkina Faso et Ethiopie.

Le concept des CSLP implique un soutien accru aux programmes de dépense publique approuvés, centrés sur la réduction de la pauvreté et, par voie de conséquence, une évolution vers l'attribution d'appuis budgétaires. Aussi, la CE collabore-t-elle avec d'autres donateurs afin de développer des **approches sectorielles** susceptibles de réduire la pauvreté. Ces approches représentent, pour les gouvernements et les donateurs, un nouveau mode de collaboration reposant sur des partenariats à long terme. Dans le cadre de l'approche sectorielle, la totalité de l'aide financière fournie par les donateurs est concentrée sur un programme de dépense unisectoriel mené par le gouvernement concerné. Une part plus importante de l'aide fournie par les donateurs transite par les réseaux de service public du pays bénéficiaire. Aujourd'hui, l'approche sectorielle est devenue le moyen privilégié pour soutenir les réformes politiques en faveur des pauvres dans les secteurs des services sociaux des pays en développement, et notamment les soins de santé et l'éducation.

Concentrer l'effort sur les domaines prioritaires

L'expérience montre que pour être efficaces, les donateurs doivent éviter de considérer toutes les questions liées à la réduction de la pauvreté. Aussi, par souci d'efficacité, la Commission a réorienté ses activités vers six domaines prioritaires:

- le lien entre le commerce et le développement;

---

6 Article 177 du Traité d'Amsterdam.

7 Accord de partenariat ACP-UE, Cotonou, 23 juin 2000.

- le soutien à l'intégration et à la coopération régionales;
- le soutien aux politiques macroéconomiques et la promotion de l'accès équitable aux services sociaux;
- le transport;
- la sécurité alimentaire et le développement rural durable;
- le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en ce qui concerne la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit.

i) Lien entre le commerce et le développement

Dans tous les pays, le commerce est un facteur majeur de croissance et de création de richesses. Acteur prépondérant dans le secteur du commerce comme dans celui de l'aide au développement, la Communauté a un rôle clé à jouer dans l'établissement, entre ces deux secteurs d'activité, d'un lien permettant de favoriser l'intégration des pays en développement dans les réseaux commerciaux mondiaux. La Communauté s'est engagée à faciliter l'accès préférentiel des pays en développement aux marchés. Toutefois, pour que l'ouverture des marchés des pays développés ait un impact positif sur les économies des pays en développement, il est nécessaire de renforcer la compétitivité des entreprises de ces pays. Par ailleurs, la communauté internationale devra également soutenir la réforme de leurs politiques commerciales et les préoccupations de ces pays devront être prises en considération par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est dans ce but que la Communauté a financé la création, en 1999, d'une antenne du secrétariat ACP à Genève, ville d'accueil du siège central de l'OMC.

ii) Intégration et coopération régionales

L'intégration régionale est un élément clé du développement durable. De nombreux pays en développement ont choisi la voie de l'intégration régionale pour accroître la compétitivité potentielle de leurs produits. L'intégration régionale joue aussi un rôle décisif dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. En outre, elle est le seul moyen efficace de régler les problèmes transfrontaliers. La CE a l'intention d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour soutenir les démarches entreprises par les pays en voie de développement en vue de développer leur intégration régionale.

iii)Politiques macroéconomiques et accès équitable aux services sociaux

Les politiques macroéconomiques jouent un rôle vital dans la stimulation de la croissance et dans la promotion d'une distribution plus équitable des revenus. Or, les réformes macroéconomiques n'exerceront d'effets durables qu'à la condition d'épouser totalement les objectifs du développement social et humain. La priorité donnée aux secteurs sociaux est cohérente avec l'approche élaborée pour les CSLP. Conformément au cadre macroéconomique, la CE s'est également engagée à maintenir son soutien en faveur des secteurs sociaux (santé et éducation), l'accent étant mis sur l'approche sectorielle plutôt que sur l'approche projet.

iv) Transport

La présence de réseaux de transport fiables est un facteur crucial du développement économique et social. L'intégration régionale dépend elle aussi, dans une large mesure, de l'efficacité des réseaux de transport. Depuis de nombreuses années, la CE est l'un des donateurs majeurs du secteur et la valeur ajoutée de la contribution communautaire a été reconnue dans de nombreux rapports d'évaluation. En outre, la CE possède la capacité financière pour mobiliser les investissements à grande échelle nécessaires à la construction et la maintenance de l'infrastructure de transport dans les pays en développement. En juillet 2000, la Commission euro-

péenne a adopté une Communication fixant des orientations pour la promotion du transport durable dans le cadre de la coopération au développement[8]. Ce document stratégique souligne la nécessité d'une utilisation optimale des installations existantes ainsi que l'importance du rôle joué par les partenariats public-privé.

v) Sécurité alimentaire et développement rural durable

L'existence, à l'échelle nationale et régionale, de politiques alimentaires cohérentes est essentielle pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire et neutraliser les effets négatifs de la production alimentaire sur l'environnement local. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'UE possède une solide expérience qu'elle a acquise en gérant la transition entre l'aide humanitaire et l'aide au développement à long terme.

vi) Renforcement des capacités institutionnelles

La présence d'institutions démocratiques fonctionnelles est une condition vitale pour lutter contre la pauvreté. La bonne gestion des affaires publiques, laquelle comprend notamment la lutte contre la corruption et la promotion de l'état de droit, joue un rôle décisif dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, l'action de la Communauté, parce qu'elle est perçue comme étant plus neutre, tend à être mieux adaptée que celle des Etats membres pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles des pays partenaires.

En outre, tous les domaines de l'action communautaire intègrent des principes horizontaux. Ces principes sont la promotion des droits de l'Homme, l'égalité hommes/femmes, les droits de l'enfance et la dimension environnementale. Ils sont essentiels pour garantir l'impact et la durabilité de la coopération de la CE avec les pays en développement.

Développer les activités dans les secteurs sociaux

Dans les pays en développement, les maladies infectieuses comme le virus VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, continuent de faire obstacle au développement humain et à la lutte contre la pauvreté. Lors du sommet du G8 à Okinawa (Japon) en 2000, les dirigeants des sept pays les plus riches du monde et de la Russie se sont engagés à poursuivre les trois objectifs critiques suivants définis par les Nations unies et devant être atteints d'ici à 2010:

- la réduction de 25% du rythme d'infection des jeunes par le virus du VIH/SIDA,
- la réduction de 50% du nombre de décès dus à la tuberculose ainsi que de la fréquence de cette maladie (initiative "Stop à la tuberculose" de l'OMS) et
- la réduction de 50% de la fréquence des cas de paludisme (initiative "Pour faire reculer la malaria" de l'OMS).

Le 28 septembre 2000, la Commission européenne a accueilli une table ronde internationale de haut niveau afin d'examiner la politique communautaire de lutte contre le virus VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose dans le contexte de la réduction de la pauvreté. Le nouveau cadre politique défini par la Commission pour lutter contre ces maladies, est exposé dans deux Communications publiées, l'une, en septembre 2000[9] (elle définit pour les secteurs du développement, du commerce et de la recherche, un ensemble de stratégies de lutte contre ces maladies) et l'autre, en février 2001[10] (élargissement du cadre stratégique et description de la ma-

---

[8] COM (00) 422 du 6 juillet 2000 “Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen pour la promotion de transports durables dans la coopération au développement”.

[9] COM (00) 585 final du 20 septembre 2000 “Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: Accélération de la lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté”

[10] COM 2001 (96) final du 21février 2001"Programme d'action: Accélération de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose dans le cadre de la réduction de la pauvreté".

nière dont la Commission compte s'y prendre pour réaliser les divers points de ce calendrier ambitieux).

L'éducation a, elle aussi, un rôle fondamental à jouer dans le développement de la société et dans la lutte de cette dernière contre la pauvreté. Dans ce secteur, la CE oriente son action vers les domaines suivants:

- l'accès à l'enseignement primaire et à l'éducation de base en général (alphabétisation, apprentissage formel et informel), priorité étant donnée à l'éducation des femmes;
- la formation professionnelle liée à un emploi, en tant que complément aux actions entreprises par d'autres donateurs; et
- l'enseignement supérieur, en particulier au niveau régional, secteur où la CE dispose d'un avantage par rapport aux autres donateurs.

Cette approche est cohérente à la fois avec les conclusions de la conférence "Education pour tous" des Nations unies qui s'est tenue à Dakar en 2000 et avec le point de vue du Comité d'assistance au développement (CAD) de l'OCDE.

La Commission tentera aussi d'empêcher que les technologies de l'information et de la communication n'entraînent une marginalisation accrue des populations pauvres. Elle estime que la CE et ses Etats membres doivent examiner sans tarder l'approche qu'il convient d'adopter à cet égard. En outre, la Communauté s'est engagée à promouvoir la recherche dans les pays en développement.

2. Améliorer la gestion de l'aide extérieure

La définition de nouvelles orientations pour la politique communautaire de développement s'est accompagnée du lancement d'une ambitieuse réforme de la gestion de l'aide extérieure qui vise à améliorer la qualité des projets et à réduire le temps nécessaire à leur mise en place.

En 1998, la création du Service Commun des Relations extérieures (SCR) a constitué une première étape visant à l'unification des services chargés de l'exécution des programmes d'aide aux pays tiers et à l'amélioration de la gestion. C'est ainsi que le SCR s'est, notamment, attelé à l'élimination des retards de paiement, à la réduction du poids du passé, à l'harmonisation et à la simplification des procédures de passation de marchés et d'octroi des subventions ainsi qu'à la rationalisation des systèmes d'information (voir précisions en Annexe).

Le 16 mai 2000, la Commission décidait d'approfondir la réforme en mettant en œuvre un important programme de réformes. Il s'agissait, notamment :

- d'améliorer de manière significative la qualité et l'adaptabilité de la gestion des projets;
- de réduire considérablement le temps nécessaire à la mise en place des projets;
- de garantir des procédures de gestion financière, technique et contractuelle harmonisées et conformes aux meilleures normes internationales de déontologie et de responsabilité;
- de renforcer l'impact et la visibilité de la coopération et de l'aide au développement de l'Union européenne.

Ce programme de réforme comporte quatre grands axes d'action :

- une révision complète et l'unification de la programmation de l'aide extérieure, conformément aux objectifs et priorités des politiques de l'Union européenne ;
- l'intégration de la gestion du cycle des opérations;

- la création d'un service unique (Office de coopération EuropeAid) chargé du cycle complet des projets, de leur identification à leur évaluation;
- une déconcentration poussée de la gestion des projets vers les Délégations de la Commission.

L'AIDE AUX PAYS CANDIDATS: UN CHAPITRE A PART

En 2000, la Communauté européenne a également octroyé une aide de plus de 3 milliards € aux pays tiers candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Cette aide est allouée aux secteurs prioritaires mentionnés par la Commission dans les "Partenariats pour l'adhésion", établis pour chaque pays candidat et basés sur les faiblesses identifiées dans les Rapports réguliers de la Commission relatifs aux progrès réalisés par ces pays sur la voie de l'adhésion.

Près de 95% de cette aide ont été acheminés vers les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale par l'intermédiaire de trois programmes d'aide à la pré-adhésion. La moitié de ce montant a transité par le programme **Phare** géré par la DG Elargissement et a servi à aider ces pays à préparer la transposition de l'acquis communautaire en vue de leur adhésion. Un tiers de l'aide a transité par **Ispa** (géré par la DG Politique régionale) qui concerne les investissements importants dans les domaines de l'environnement et des transports. Un sixième de l'aide est dirigé vers **Sapard** (géré par la DG Agriculture) et est destiné aux secteurs du développement rural et de l'agriculture.

Environ 5% de l'aide sont destinés à la Turquie et utilisés conformément au Règlement MEDA et à deux règlements spécifiques pour la Turquie. La Commission a proposé un nouveau règlement financier pour la Turquie afin de remplacer, d'ici 2002, les financements actuels provenant de trois sources différentes. Enfin, moins de 1% de l'aide destinée aux pays candidats est alloué à Chypre et à Malte sur base d'un règlement spécifique. L'aide à la Turquie, à Chypre et à Malte est gérée par la DG Elargissement. Il convient de rappeler que ces pays sont toujours habilités à bénéficier des aides liées aux projets Meda dans le cadre du processus de Barcelone.

Pour chaque instrument financier de pré-adhésion, la DG chargée de leur gestion est responsable, au sein de la Commission, du cycle complet du projet, à savoir de sa mise en oeuvre à son évaluation. Toutefois, il convient de signaler que ces programmes sont exécutés de manière très décentralisée, les pays candidats concernés étant eux-mêmes directement responsables de la gestion de leur mise en oeuvre (des contrôles portant sur les appels d'offres et l'attribution des contrats, peuvent donc être effectués sur place par les délégations de la Commission).

Une révision complète et l'unification de la programmation de l'aide extérieure conformément aux objectifs et priorités des politiques de l'Union européenne

Les priorités stratégiques de l'Union européenne vis-à-vis d'un pays ou d'une région sont, dorénavant, formalisées dans des "cadres stratégiques". Depuis le 16 mai 2000, la Commission a proposé l'utilisation d'un modèle unique applicable immédiatement aux Fonds Européens de Développement et aux programmes ALA et MEDA, et progressivement à l'ensemble des Etats recevant une assistance de la Communauté (cette approche a été confirmée dans les conclusions du Conseil 'Développement' du 10 novembre 2000).

La programmation de l'aide met en œuvre les orientations globales et les enveloppes financières du cadre stratégique. Elle reste cohérente avec les autres objectifs de ce cadre (politiques, commerciaux…). La programmation est pluriannuelle, indicative et négociée avec l'Etat bénéficiaire.

La réforme prévoit également le renforcement de la fonction évaluation et son intégration optimale dans le cycle du projet. Un système de suivi permettant d'analyser l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence et la durabilité des projets, est en cours d'examen. De plus, l'Unité Evaluation a commencé à étudier la faisabilité d'indicateurs de performance, afin de pouvoir mesurer l'impact global de l'aide communautaire

Le comité de Direction de l'Office de coopération EuropeAid décide du programme de travail de l'Unité Evaluation et statue sur base de ses rapports et recommandations.

UN 'QUALITY SUPPORT GROUP' AU SERVICE DE LA QUALITE DE LA PROGRAMMATION

Un groupe inter-services d'appui à la qualité (QSGi), composé d'un petit nombre de membres, choisis en raison de leurs compétences et de leur expérience, a été institué. Il s'assure dorénavant que les documents de programmation respectent les normes minimales de qualité et sont conformes aux résultats d'évaluation et aux objectifs fixés. Les travaux du QSGi s'appliquent à l'ensemble de l'aide extérieure, à l'exception des instruments de pré-adhésion.

L'intégration de la gestion du cycle de projet : de l'identification à la réalisation

Depuis le 1er janvier 2001, la Direction générale du Développement et la Direction générale des Relations extérieures sont en charge des orientations politiques et de la programmation pluriannuelle, tandis que l'Office de coopération EuropeAid a la responsabilité de la gestion du reste du cycle des opérations. Afin d'assurer la réalisation des objectifs définis lors de la programmation, l'Office de coopération EuropeAid est chargé des opérations suivantes: identification et instruction des projets et programmes, préparation des décisions de financement, mise en œuvre et monitoring, évaluation des projets et programmes.

L'Office de coopération EuropeAid: un service unique chargé de la mise en œuvre de l'aide extérieure de la Commission

La création de l'Office de coopération EuropeAid, le 1er janvier 2001, constitue un élément clé de la réforme du dispositif de gestion de l'aide extérieure. L'Office de coopération EuropeAid est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des instruments d'aide extérieure de la Commission, à l'exception des instruments de pré-adhésion (Phare, Ispa, Sapard), des activités humanitaires, de l'aide macro-financière, de la Politique Extérieure et de Sécurité Commune (PESC) et de la Facilité de réaction rapide.
L'organigramme de l'Office de coopération EuropeAid a été conçu de manière à :

- construire une organisation géographisée composée des cinq Directions suivantes: Europe, Caucase, Asie centrale; Méditerranée du sud, Proche et Moyen-Orient; Afrique, Caraïbes, Pacifique; Asie; Amérique latine. Cette nouvelle structure doit permettre d'intégrer la gestion du cycle complet des opérations et de garantir la stabilité lors du processus de déconcentration de la gestion vers les Délégations de la Commission ;
- regrouper dans une seule Direction, la gestion des programmes thématiques (aide alimentaire, cofinancement avec les ONG, droits de l'Homme…) pour assurer la cohérence des approches et la synergie des compétences ;
- organiser les activités fonctionnelles selon leur nature : une Direction pour l'appui aux opérations et une Direction pour l'appui à l'organisation.

FONCTIONNEMENT

L'Office de coopération EuropeAid est un **Service de la Commission**.
Il opère sous le contrôle d'un **Comité de Direction** composé de **C. Patten** (Commissaire en charge des Relations extérieures), Président, de **P. Nielson**, (Commissaire en charge du Développement et de l'Aide humanitaire), Administrateur général, de **G. Verheugen** (Commissaire en charge de l'Elargissement), de **P. Lamy** (Commissaire en charge du Commerce) et de **P. Solbes Mira** (Commissaire en charge des Affaires économiques et monétaires).
La responsabilité politique des actions entreprises par l'Office de coopération EuropeAid envers le Collège incombe au Président et à l'Administrateur général en fonction de leurs compétences respectives. Le Président supervise l'approche stratégique du Comité de Direction. L'Administrateur général veille à la mise en œuvre appropriée des lignes directrices politiques définies par le Comité.
Le Comité de Direction approuve, notamment, le Programme de travail annuel et le Rapport annuel des activités de l'Office, la Programmation budgétaire annuelle (y compris les prévisions annuelles des Fonds Européens de Développement) et le Programme d'évaluation annuel. Il prend connaissance des résultats des évaluations et formule des recommandations sur base de ces évaluations.
Le **Directeur général** de l'Office de coopération EuropeAid est responsable de l'ensemble des crédits opérationnels du budget relevant du champ d'activité de l'Office et des Fonds européens de développement.

Les grandes priorités de l'Office de coopération EuropeAid en 2001

En matière de mise en œuvre de l'aide extérieure :
- identifier, instruire et préparer des décisions de financement pour plus de 7 milliards € ;
- assurer la mise en œuvre des projets et programmes en cours, y compris leur évaluation et clôture ;
- finaliser l'inventaire du portefeuille de projets et programmes en cours ;
- poursuivre de manière soutenue la liquidation des engagements anciens et dormants.

En matière de mise en œuvre de la réforme de la gestion des aides extérieures :
- assurer la mise en place de l'Office ;
- mener à bien l'exercice de déconcentration des tâches et responsabilités vers les Délégations de la Commission ;
- intégrer au siège de l'Office et en Délégations, les fonctions des Bureaux d'assistance technique qui appuient la Commission dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes (voir encadré).

En matière de réforme des modes de gestion visant à accélérer la mise en œuvre des projets et programmes :
- poursuivre les efforts d'harmonisation et de simplification des procédures, au-delà de l'harmonisation des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions achevée fin 2000 ;
- se doter d'un système d'information et de gestion performant par la mise en place d'un système informatique unique (CRIS - Common Relex Information System) remplaçant les systèmes informatiques hétérogènes hérités des anciennes Directions générales gestionnaires de projets; à partir de mi-2002, ce système devrait permettre la classification secto-

rielle des programmes et projets conformément à la nomenclature établie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ;
- renforcer les capacités d'évaluation en élargissant le champ d'action de l'évaluation aux résultats des politiques régionales et sectorielles et à l'efficacité de la programmation ;
- renforcer les capacités de monitoring des projets et programmes (voir encadré) ;

- intensifier les actions de formation afin d'assurer un haut niveau de professionnalisme.

LA RECONVERSION DES BUREAUX D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Conformément à la décision de la Commission, l'Office de coopération EuropeAid mettra fin en 2001 à l'activité de 48 Bureaux d'assistance technique (BAT).
Les tâches effectuées par les BAT seront intégrées dans les services de la Commission, au siège de l'Office ou en Délégations.
Pour compenser la charge de travail supplémentaire, la Commission procède actuellement au recrutement de personnel externe.

RENFORCER LES CAPACITES DE MONITORING

L'Office de coopération EuropeAid a repris et approfondi les travaux visant à la création d'un système uniformisé pour le monitoring des projets et programmes dans les pays des zones Balkans occidentaux, Méditerranée, Amérique latine, Asie et ACP :

- avis extérieurs : recours à des spécialistes indépendants ;
- système global : suivi de plus de 3000 projets dans 100 pays ;
- régulier : une fois par an, puis progressivement deux fois par an.

Fin 2000, la phase de test s'est achevée permettant l'extension progressive du système uniformisé de monitoring (deux à trois ans à partir de 2001).

Une déconcentration poussée de la gestion des projets vers les Délégations de la Commission

La réforme établit un principe qui constitue dorénavant la ligne de conduite de la Commission : « tout ce qui peut être mieux géré et décidé sur place, près du terrain, ne devrait pas être géré ou décidé à Bruxelles ».

L'analyse des divers programmes d'aide extérieure montre qu'une partie des fonds est déjà mise en œuvre de manière déconcentrée. La Commission a cependant entamé les actions nécessaires à l'élargissement et l'approfondissement de la déconcentration afin de mener le processus à terme en 2003, pour autant que l'Autorité budgétaire accorde des fonds supplémentaires.

Le processus comporte le renforcement du personnel statutaire et non statutaire des Délégations ainsi que la responsabilisation progressive de celles-ci en matière d'identification, d'instruction et de mise en œuvre des projets et programmes. Le rôle du Siège évoluera vers la supervision des activités déconcentrées et le support aux Délégations (sur les plans technique, financier et contractuel).

En 2001, la Commission procède à la déconcentration de la gestion des aides dans 22 Délégations. Elle envisage de finaliser en 2002 le dispositif en Europe, dans la région du Caucase, en Asie centrale, en Méditerranée, en Asie et en Amérique latine et de l'approfondir dans le do-

maine ACP (environ 32 Délégations). Les 31 Délégations restantes devraient être déconcentrées au cours de l'année 2003.

Plus généralement, le processus de réforme de la gestion de l'aide extérieure s'accompagne de la recherche d'une meilleure adéquation entre les priorités de la politique d'assistance extérieure de la Communauté et les ressources budgétaires qui lui sont allouées. Lors du Conseil informel d'Evian (2-3 septembre 2000) et du Conseil Affaires générales du 9 octobre 2000, les ministres des Affaires étrangères ont mis l'accent sur le renforcement de la cohérence au sein de l'action extérieure de l'Union, la traduction des objectifs en engagements concrets et l'amélioration des synergies entre l'action de la Communauté et celle de ses Etats membres afin d'accroître la visibilité et l'efficacité de l'action extérieure.

Après le débat initial du 23 janvier 2001 qui a porté sur la voie choisie par l'Union européenne pour son aide aux pays tiers, la Commission a élaboré des lignes directrices pour le renforcement de la coopération opérationnelle entre la Communauté et ses Etats membres dans le secteur de l'aide extérieure. Dans cette optique, la Commission a préparé des fiches où figurent, pour chaque pays bénéficiaire, l'assistance financière allouée par la Communauté (aide et coopération bilatérale, prêts macro-financiers et prêts Banque Européenne d'Investissement), l'assistance bilatérale des Etats membres ainsi que l'assistance multilatérale apportée par les Etats membres par l'intermédiaire de la BERD, du FMI et de la Banque Mondiale.

Pour la première fois, un document unique a été établi qui mentionne les engagements contractés par chaque pays depuis 2001, les nouveaux engagements approuvés, les paiements effectués en 2000, et les montants restants dus.

LES 22 DELEGATIONS INCLUSES
DANS LE PROCESSUS DE DECONCENTRATION EN 2001

Europe : Croatie, Russie et Yougoslavie
Méditerranée : Egypte, Maroc, Tunisie et Turquie
Asie : Chine, Inde, Indonésie et Thaïlande
Amérique latine : Argentine, Brésil, Bolivie, Mexique et Nicaragua
Afrique : Afrique du Sud, Côte-d'Ivoire, Kenya, Mali et Sénégal
Caraïbes : République dominicaine

II Droits de l'Homme, Environnement et autres Thématiques

Le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit est considéré comme allant de soi dans les Etats membres de l'UE. Ils disposent des moyens nécessaires pour répondre à n'importe quelle catastrophe dans les plus brefs délais. La situation est bien différente dans de nombreux autres endroits du globe. La Communauté européenne a donc développé des outils spécifiques dans plusieurs domaines : droits de l'Homme, environnement, SIDA, égalité des chances, sécurité alimentaire, réhabilitation et lutte contre la drogue accompagnent les mesures classiques d'aide extérieure et mettent en évidence les priorités de l'UE en matière de lutte contre la pauvreté dans le monde.

1. Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme

Fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'Homme, l'Union européenne défend ces mêmes principes - protection des droits de l'Homme, consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi que lutte contre la pauvreté - dont elle a inscrit la promotion et le respect parmi ses objectifs fondamentaux.[11]

Très concrètement, au-delà des programmes d'aide extérieure de la Communauté et des ressources du Fonds européen de Développement, l'Initiative européenne pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) offre à l'Union un cadre juridique et des ressources significatives pour apporter un soutien ciblé et agir sur le terrain, de son propre chef et sans accord préalable.

Qu'est-ce que l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme? Loin de se confondre avec les programmes classiques de la Commission, elle vient renforcer d'autres actions de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation. Par rapport à d'autres instruments communautaires (FED, Tacis, ALA, MEDA, CARDS, Phare, etc.), l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme :

- est complémentaire de ces programmes exécutés avec les gouvernements en ce sens qu'elle peut être mise en œuvre avec différents partenaires, en particulier des ONG et des organisations internationales;
- représente une forme de "fonds de capital-risque" pour les droits de l'Homme qui permet le lancement, sur une base pilote ou expérimentale, d'initiatives susceptibles d'être reprises ensuite, à plus grande échelle, par les gouvernements;
- peut être utilisée sans le consentement du gouvernement du pays d'accueil ou lorsque les principaux programmes communautaires ne sont pas disponibles;
- constitue un complément essentiel des objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE dans les domaines des Droits de l'Homme, de la démocratisation et de la prévention des conflits[12] ; dans certaines régions, elle représente l'unique base juridique de certaines activités (promotion des droits politiques et civils, observation des élections, initiatives en matière de résolution des conflits, etc.).

---

[11] Voir la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 mai 2001 sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'Homme et de la démocratisation dans les pays tiers (COM (2001) 252 final).

[12] Communication concernant la prévention des conflits du 11 avril 2001 (COM (2001) 211.

Pour ses bénéficiaires, l'IEDDH comporte une valeur ajoutée, très spécifique, par rapport à d'autres donateurs : souvent identifiée à l'Union européenne, elle ne peut que refléter et promouvoir ses valeurs démocratiques. L'IEDDH est, de ce fait, considérée comme émanant de l'Europe dans son ensemble et ne répondant pas à des intérêts ou traditions plus spécifiques.

Bénéficiant du soutien politique de l'UE, les subventions de l'IEDDH peuvent, dans certains cas, contribuer à protéger des organisations de la société civile vulnérables.

L'IEDDH peut, en outre, faciliter l'adoption d'initiatives dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation sur une base régionale, du fait même de la propre nature de l'UE (organisation engagée en faveur de l'intégration régionale) et de l'existence d'accords entre l'Union et les groupements régionaux.
A l'exception de la Turquie, les pays candidats ne sont pas éligibles pour l'IEDDH.

TROIS MANIERES DONT L'UNION CONCRETISE SA POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

Les **programmes d'aide extérieure de la Communauté européenne**, qui pour l'essentiel luttent contre les causes fondamentales de la pauvreté.
Le **Fonds européen de développement** (FED) couvre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. 182 millions € sont allés au soutien direct des droits de l'Homme et de la démocratisation de 1997 à 2000 et 115 millions € ont financé l'assistance et l'observation électorale entre 1996 et 1999. (Le budget total du FED s'élève à 13,5 milliards € pour la période 2000-2007).
L'**Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme** a permis une amélioration considérable de l'engagement de l'UE. Les montants consacrés aux droits de l'Homme sont passés de 200 000 € en 1987 à 100 millions € à la fin de l'année 2000. En outre, depuis 1999, l'Union dispose d'un cadre juridique important pour promouvoir les droits de l'Homme dans sa politique extérieure[13]. L'IEDDH permet notamment à la Communauté de soutenir les activités des organisations non gouvernementales, internationales (tel le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies) et régionales (Conseil de l'Europe, OSCE, etc.).

1.1. L'an 2000: défis et changements

Ce fut une année de transition. Il s'agissait, d'une part, de réaliser le premier exercice qui tienne compte des règlements en matière de démocratisation et des droits de l'Homme[14]. D'autre part, pour la première fois, les lignes budgétaires ont relevé de la compétence d'un seul service de la Commission et ont été placées sous l'autorité d'un seul Commissaire. Cette centralisation a permis de gagner en cohérence et en efficacité : une seule méthodologie ; des critères et des priorités de sélection permettant d'agir aux niveaux régional et global sans être contraint de soumettre les dossiers à plusieurs services.

Près de 80 % des fonds disponibles[15] ont été accordés à des ONG, partenaires particulièrement importantes pour la mise en œuvre de l'IEDDH. La Commission a également accru sa

---

13 Règlements 975 et 976/1999 du Conseil du 29 avril 1999 - JO L 120 du 8 mai 1999.

14 Voir foot-note 2.

15 Lignes budgétaires B7-700 (Europe centrale et orientale, républiques de l'ex-Yougoslavie), B7-701 (Nouveaux Etats Indépendants et Mongolie), B7-702 et B7-7021 (Pays ACP), B7-703 (Amérique latine), B7-704 (organisations pour les droits de l'Homme), B7-705 (Pays MEDA), B7-706 (tribunaux

coopération avec les organisations internationales, notamment le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations unies.

1.2. Les grands domaines prioritaires

Les priorités de l'IEDDH sont influencées par différents facteurs, notamment les stratégies, actions et positions communes adoptées par l'UE ainsi que celles défendues dans les forums internationaux tels que les Nations unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Une attention particulière a également été accordée aux résolutions adoptées par le Parlement européen.

La consolidation de la démocratisation et de l'Etat de droit, le renforcement d'une société civile pluraliste, l'instauration de la confiance et la restauration de la paix ainsi que des initiatives en faveur de groupes cibles ont constitué les principaux domaines soutenus par l'IEDDH en 2000.

Des priorités plus spécifiques ont porté sur des projets d'observation électorale, l'enseignement des droits de l'Homme, le renforcement des ONG, l'appui à la justice internationale et la protection des droits des enfants, des femmes et des victimes de la torture.

Près de 97 millions € ont été alloués à 142 projets en faveur du respect des droits de l'Homme et de la démocratie [16]. Les priorités pour l'utilisation de ces fonds ont visé :

La lutte contre la torture, la peine de mort, le racisme et la xénophobie

L'IEDDH a consacré 9.2 millions € aux centres de réhabilitation pour les victimes de tortures et pour les organisations offrant une aide concrète aux victimes de violations des droits de l'Homme ainsi qu'aux actions ayant pour objet de contribuer à empêcher la torture ou les mauvais traitements au niveau mondial. Le soutien à des campagnes et des actions en vue de l'abolition, à terme, de la peine capitale est le reflet de la condamnation de celle-ci par l'UE. Plus de 3,6 millions € ont été destinés à soutenir la participation des ONG aux réunions préparatoires de la *Conférence mondiale contre le racisme de 2000* qui se sont tenues au Sénégal, au Chili et en Iran.

Ventilation du budget par priorités thématiques

pénaux internationaux), B7-707 (Asie), B7-709 (transition démocratique et processus électoraux), B7-702,7021,703,704,705 et 707 (abolition de la peine capitale).

16 Un rapport détaillé sur les actions bénéficiant d'un soutien au titre du budget 2000 a été publié en juin 2001 http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/doc/sec01_801_fr.pdf.

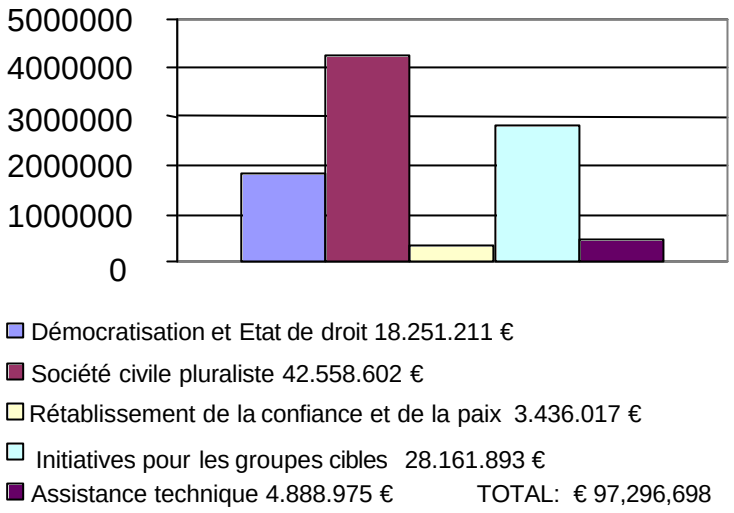

L'éducation aux droits de l'Homme et la liberté d'expression

L'IEDDH a consacré plus de 7 millions € à l'éducation aux droits de l'Homme, à la sensibilisation du public au Kazakhstan, en Belarus, en Moldavie, en Russie, en Jordanie, en Palestine, au Liban, en Israël, en Inde, en Indonésie, au Cambodge, à Hong Kong et en Birmanie/Myanmar ainsi qu'à un programme africain de maîtrise en droits de l'Homme organisé par l'Université de Pretoria.

En outre, plus de 3,8 millions € ont permis de soutenir les médias et la liberté d'expression dans plusieurs parties du monde, y compris dans les Balkans.

La protection des groupes vulnérables, notamment les enfants

Douze projets en faveur des enfants (réintégration des enfants des rues, enfants victimes de discrimination, de violences et de mauvais traitements) ont fait l'objet d'un appui de plus de 8,4 millions €. Le programme majeur de l'Unicef sur la réintégration dans leur communauté, des enfants enrôlés dans les forces armées de Sierra Leone a reçu un financement de 2 millions €; d'autres initiatives concernant les minorités, les populations autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées ont également été soutenues.

La promotion et la protection des droits de la femme

Cinq projets ont été financés en faveur de l'émancipation des femmes. L'Institut méditerranéen (IMED) a reçu 1,4 million € en faveur d'actions en Algérie, au Maroc et en Tunisie pour augmenter le potentiel et les capacités opérationnelles des associations de femmes, des syndicats et des ONG œuvrant pour la promotion et la sauvegarde des droits des femmes.

La promotion de la démocratie et de l' Etat de droit

La majeure partie des projets soutenus dans ce domaine a été réalisée dans la région ACP tandis qu'une attention particulière a été accordée aux missions d'observation électorale, notamment au Sri Lanka, au Zimbabwe et au Pérou.

1.3. Autres appuis spécifiques

Soutenir les institutions qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme constitue une des missions de la Communauté. Cet appui ciblé concerne des organismes aussi différents que des ONG ou des tribunaux internationaux. Dans une perspective de démocratisation et de justice, l'UE apporte également son soutien à ceux qui luttent pour l'abolition de la peine capitale.

Organisations pour les droits de l'Homme

En 2000, quatorze projets émanant d'ONG ont bénéficié d'un appui de 15,5 millions €. En voici quelques exemples :

- Une des missions de l'ONG " *Netherlands Organisation for Development",* est de coordonner la formation de ceux qui agissent dans ses 21 organisations membres, au sein desquelles 260 personnes militent pour les droits de l'Homme. Une subvention de 346 000 € a été octroyée à cette organisation pour son action en Somalie ;
- Le projet du *British Council* en faveur d'un réseau d'information sur la société civile nigériane et les droits de l'Homme a obtenu une aide de 791 000 € pour créer une base de données électroniques sur les droits de l'Homme (politique, organisations, budgets, programmes, etc.) accessible à tous.

Tribunaux pénaux internationaux

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du Tribunal international pour l'ancienne Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, par le biais de différentes opérations susceptibles d'aider à la découverte de preuves (missions, enquêtes, déplacements de témoins, exhumations, etc.). Les travaux préparatoires à la constitution d'une Cour pénale internationale ont également été soutenus.

- La couverture médiatique des procédures pénales engagées de par le monde pour génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et violation du droit humanitaire, est un projet de l'ONG *Intermedia,* qui a obtenu un crédit de 770 000 €;
- L'ONG *Non c'è pace senza giustizia* a pour mission de faciliter la mise en œuvre des instruments internationaux en matière de droits de l'Homme, de droit humanitaire et de droit pénal international. Elle a bénéficié d'un soutien de 515 000 €.

Transition démocratique et processus électoraux

Le soutien aux élections est un aspect important de la contribution qu'apporte l'UE à la démocratisation et au développement dans les pays tiers, tant dans le cadre de son aide humanitaire à long terme que dans celui de son dialogue politique. Chaque fois que cela est possible, l'observation électorale est faite conjointement avec d'autres acteurs internationaux pour contribuer à la mise en œuvre d'une approche internationale cohérente et faciliter les efforts déployés par les pays tiers sur le plan de l'organisation, en ce qui concerne l'indépendance des observateurs. C'est pourquoi la Commission[17] soutient des missions d'assistance et d'observation. Ces actions vont de la formation du personnel au contrôle de l'accès aux médias pendant les campagnes, en passant par l'évaluation de la participation de l'UE aux missions inter-

[17] Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 11 avril 2000 - COM(200)191 final.

nationales d'observation des processus de scrutin et au suivi de la période post électorale. Une somme de 4 600 000 € a été engagée à cet effet.

Abolition de la peine capitale

L'IEDDH soutient des campagnes pour mobiliser l'opinion publique afin d'obtenir un moratoire sur la peine capitale et, à terme, son abolition. Plusieurs projets reflètent la condamnation par l'UE de la peine capitale :

- Des stages et des conférences visant à former près de 100 étudiants par an pendant 3 ans en vue d'apporter une aide aux condamnés à mort ont été organisés dans le département d'études de la peine de mort de *l'Université de Westminter* (UK). Par ailleurs, des bases de données spécialisées ont été créées pour aider les avocats des personnes condamnées à la peine capitale. Le soutien alloué à ce projet s'élève à 676 000 €;
- La création d'un *centre de recherche et de formation sur les tests ADN* médico-légaux susceptibles d'innocenter, dans certains cas, d'éventuels condamnés, notamment ceux qui attendent leur exécution dans les prisons du pays, est une initiative de *l'Université des Philippines*. Un montant de 305 600 € est venu appuyer cette action.

1.4. Les actions, région par région

De pays à pays, de continent à continent, les actions soutenues par l'UE luttent contre des carences trop souvent semblables : absence de démocratie, négation des droits fondamentaux dont, bien souvent, les femmes, les enfants et les minorités sont les premières victimes, absence de liberté de la presse ou de liberté totale. Toutefois, de région à région, selon le contexte historique et culturel ou l'actualité la plus brûlante, des urgences se dégagent. Et les projets qui s'y consacrent, bénéficient pour une large part de l'appui de l'Union.

Les actions les plus significatives réalisées dans les différentes régions sont reprises dans les chapitres consacrés à chaque région.

1.5. Perspectives

En mai 2000, la Commission a adopté une communication où sont répertoriés trois domaines où elle peut jouer un rôle plus efficace dans la poursuite des objectifs de l'Union européenne concernant les droits de l'Homme et la démocratisation:

- encourager la cohérence entre les politiques de l'UE et celles de la CE, en accordant une plus grande priorité à ces objectifs dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers;

- veiller à ce que tous les instruments d'aide communautaires soient mobilisés en appui des objectifs relatifs aux droits de l'Homme et à la démocratisation;

- adopter une approche plus ciblée et plus stratégique en ce qui concerne l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

L'approche future que suivra la Commission à l'égard de l'IEDDH s'appuiera sur le recensement d'un nombre limité de thèmes prioritaires et d'un certain nombre de pays auxquels elle s'intéressera particulièrement, qui feront l'objet d'un examen annuel, mené en consultation avec les États membres, le Parlement et la société civile. Déjà engagées en ce qui concerne l'IEDDH, les réformes touchant à la gestion se poursuivront afin d'obtenir davantage de transparence et d'efficacité ainsi qu'un impact durable.

IEDDH: REPARTITION REGION PAR REGION POUR 2000

Les projets financés en Asie, au cours de l'année 2000, ont plus que décuplé par rapport à la période 1996-1999. Les attributions aux régions ACP et latino-américaines ont également augmenté.

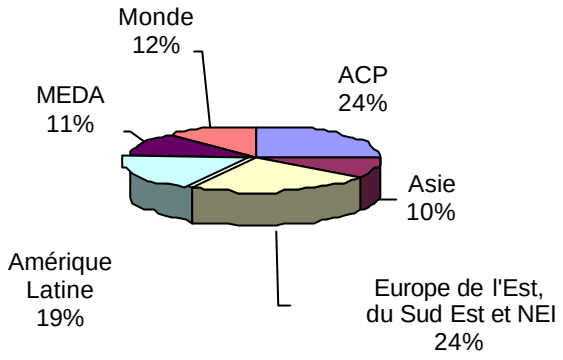

2. Partenariat avec les ONG

Depuis de nombreuses années, la Commission européenne complète ses programmes d'aide au développement en soutenant des actions spécifiques, répondant à des besoins exprimés sur le terrain, relayés par des ONG européennes ou des groupements (ONG, autorités locales, groupes professionnels, etc.) des pays en développement. Cette approche prend mieux en compte les besoins de la société civile et la réalisation de micro-projets. Deux grands axes d'action répondent à ces nécessités : le cofinancement avec les ONG européennes et la coopération décentralisée.

Depuis 1976, la Commission européenne **cofinance, avec des Organisations non gouvernementales européennes** (ONGE), des actions spécifiques qui répondent aux besoins des groupes vulnérables [18]. Ces partenariats, qui ajoutent une dimension supplémentaire à la politique de développement de l'Union, bénéficient de l'impulsion du Parlement européen. Ils sont en croissance et, en 2000, leur budget atteignait 200 millions €.

Ces actions de cofinancement se distinguent des autres aides au développement de l'Union par une double caractéristique :

- elles ne peuvent être accordées qu'à des organisations ayant leur siège et leur centre de décision dans un Etat membre ;
- elles répondent à des demandes des ONGE qui, seules, ont le droit d'initiative.

Un autre concept flexible, celui de **coopération décentralisée**, a été introduit dans la quatrième convention de Lomé (1990-2000), qui liait, jusqu'à la signature des accords de Cotonou, la Communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) [19].Dans une perspective d'aide au développement qui vise à accroître l'autonomie des pays du Sud, cette coopération peut s'établir avec un grand nombre de partenaires : ONGE, ONG des pays en développement, pouvoirs publics locaux, groupements professionnels, etc. Elle permet, notamment, de répondre à l'émergence et aux demandes de la société civile et de soutenir des micro-projets.

2.1. Le cofinancement avec les ONG européennes

Dans ces partenariats spécifiques, l'Union soutient trois types d'actions menées par les ONGE :

---

[18] La base légale de cette coopération a été arrêtée en 1998 (Règlement du Conseil n° 1658/98. En janvier 2000, de nouvelles conditions générales sont venues compléter le Règlement. Elles remplacent celles de 1988.

[19] Régie depuis 1975 par la Convention de Lomé, la coopération entre la CE et les pays ACP est régulièrement mise à jour. Elle a été profondément remaniée par les accords de Cotonou en 2000.

- celles qui se déroulent sur le terrain ;
- les campagnes de sensibilisation dans les Etats membres ;
- les actions de renforcement de la coopération.

Sur le terrain

Menées par les ONGE en collaboration avec leurs partenaires dans les pays en développement, ces actions ont principalement pour objectif de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie et la capacité de développement des populations locales. Elles se déclinent à travers des projets divers, mais une attention particulière est accordée au renforcement de la société civile et du développement participatif, à la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie, au rôle joué par les femmes, au développement durable, à la défense des cultures menacées et à la protection des enfants.

Ces actions [20] prennent la forme de programmes pluriannuels ou de donations globales. Celles-ci sont constituées par un "bouquet de projets", proposé par une ONGE et regroupant plusieurs initiatives. Les bénéficiaires de ces donations sont les populations les plus démunies, souvent marginalisées, qui ne font pas l'objet de coopérations officielles. Proposées par les ONGE pour atteindre ces populations, ces actions sont donc initiées et menées en collaboration avec leurs partenaires dans les pays en développement. Les accords de Cotonou ont introduit l'obligation pour les pays ACP d'élaborer leur plan de réduction de la pauvreté en accord avec leur société civile.

Les actions cofinancées avec les ONGE se déroulent principalement dans les pays les moins avancés, ou en phase de réhabilitation et aussi dans les Etats où un appui à la société civile est indispensable pour renforcer le processus démocratique ou avec lesquels la coopération officielle de la Communauté est suspendue ou inexistante en raison d'un conflit.

Les actions soutenues en 2000 ont concerné principalement la formation professionnelle, les soins de santé primaire en milieu rural et urbain et l'appui institutionnel aux structures de développement locales y compris les organisations partenaires dans les pays en développement.

Les actions de sensibilisation dans les Etats membres

Ces actions mobilisent l'attention du public européen en faveur de stratégies d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur les populations des pays en développement. Elles s'adressent à des groupes définis (écoles, consommateurs, etc.) et portent sur des thèmes précis (commerce équitable, dette, sécurité alimentaire, etc.). Elles reposent sur une analyse équilibrée et une connaissance adéquate des thèmes et des groupes visés et doivent nécessairement avoir une dimension européenne. Pour atteindre les citoyens des Etats membres, la Commission cofinance des actions proposées et initiées par les ONGE, qui jouent un rôle d'intermédiaire et constituent un lien entre l'opinion publique de l'Union et les populations des pays en développement.

Une **attention particulière** est accordée aux actions qui :

- mettent l'accent sur l'interdépendance entre l'Union européenne et les pays en développement ; cette interdépendance réside dans trois domaines principaux : le travail, l'environnement et la prévention des conflits ;
- mobilisent le soutien en faveur de relations Nord-Sud plus équitables ;
- encouragent la collaboration entre ONGE ;

---

[20] Une évaluation externe a été réalisée à la demande de la Commission au cours de l'année 2000. Ses résultats devraient orienter la coopération future.

- permettent une participation active des partenaires des pays en développement.

Des **programmes de renforcement** de capacité en matière de sensibilisation sont également cofinancés. Ce nouvel instrument s'adresse aux petites ONGE qui opèrent dans ce domaine. Chaque programme consiste en des "micro-actions" et en actions communes de capitalisation de l'expérience acquise.

En 2000, le cofinancement a porté sur des opérations qui intègrent le développement dans les programmes scolaires, la promotion du commerce alternatif et l'appui à des actions de lobbying telles que les campagnes concernant l'endettement et la sécurité alimentaire.

Actions de renforcement de la coopération

Pour renforcer et coordonner les synergies entre les ONG et les Etats et entre ces organisations et les institutions communautaires, ces actions soutiennent le développement de réseaux d'échanges et de communication appropriés.

Elles visent à promouvoir une approche stratégique qui va au-delà des projets et des programmes en mettant l'accent sur l'analyse et le dialogue politique.

Procédure à suivre

L'année 2000 a marqué un tournant dans la procédure applicable à ces actions. Alors que dans le passé, les demandes de cofinancement pouvaient être reçues tout au long de l'année, elles doivent désormais répondre à des appels à propositions, dont le premier a été publié en juin 2000. Or, un grand nombre de demandes avait été introduit avant l'instauration de ce système (à savoir avant le 30.11.99). L'année 2000 a donc été consacrée à l'étude de ces dossiers (1 156 au total : 673 actions sur le terrain et 483 actions de sensibilisation), puis à l'examen des réponses au premier appel.

Par ailleurs, les subventions globales 1993-1996 ont été clôturées : 609 contrats comprenant 9 226 projets.

L'ensemble de la dotation représentait un budget de près de 200 millions €, dont la quasi- totalité a été engagée. Les déboursements se sont élevés à 164,4 millions €.

2.2. La coopération décentralisée

La coopération décentralisée s'adresse à **divers acteurs** tant dans les Etats membres que dans les pays en développement: pouvoirs publics et groupes d'initiative locaux, ONG, associations diverses, institutions d'enseignement et de recherche, églises, etc.

Les actions soutenues par la CE, dans cette perspective, privilégient donc des domaines différenciés. Les **domaines d'action privilégiés** sont les suivants :

- la formation (ateliers participatifs, transferts d'expérience et de savoir-faire) ;
- la recherche (programmes de recherche communs, programmes expérimentaux) ;
- l'information et la mobilisation dans la présentation et la mise en œuvre de programmes ;
- l'identification d'acteurs décentralisés potentiels, dont il s'agira de définir les rôles et les responsabilités et qui pourront bénéficier de formation dans le domaine de la gestion ;
- l'élaboration d'outils techniques et méthodologiques facilitant l'ensemble de ces actions.

- La Commission peut, en outre, envisager un financement allant jusqu'à 100% pour certaines actions, à justifier, dans le cadre de poursuite du dialogue, d'accords de collaboration et

d'interface ainsi que pour des expertises. Des possibilités de cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds peuvent être recherchées, en particulier avec les Etats membres.

Pour être retenu, un projet doit répondre à au moins un des cinq critères fondamentaux de la Coopération décentralisée :

- le projet doit émaner d'un acteur mentionné ci-dessus, lequel doit réellement être impliqué dans sa mise en œuvre ;
- une concertation et une complémentarité doivent être recherchées entre les différents acteurs ;
- le projet doit être géré par un acteur distinct du gouvernement du pays ;
- le projet doit s'insérer dans un processus de développement et non pas être une action isolée ;
- priorité doit être donnée au renforcement des capacités et au développement institutionnel.

Les projets retenus font l'objet d'une analyse approfondie (compatibilité avec la stratégie de coopération de l'UE, fiabilité du demandeur et de ses partenaires, viabilité de l'action envisagée, etc.) par les délégations et les services géographiques et techniques.

En termes d'engagement, le budget total utilisé avoisine les 3 millions €. 82 paiements ont entraîné un débours de plus de 5,5 millions €.

On a pu constater que, comme par le passé, les demandeurs du Nord ont bénéficié davantage de l'aide communautaire que ceux du Sud (deux tiers contre un tiers).
La tendance par région des années précédentes s'est maintenue.

REGION	**POURCENTAGE**
Afrique	40%
Pacifique	5%
Caraïbes	9%
Amérique latine	20%
Méditerranée	13%
Autres pays	13%

Engagements en faveur des pays en développement, ventilation par Etat membre.
Montant engagé et clôturé au 30.11.2000

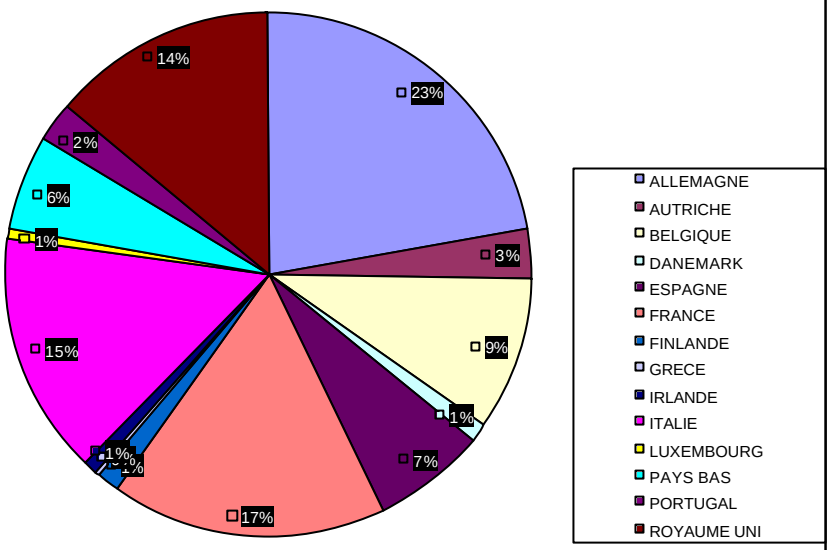

3. Femmes: égalité des chances

Un milliard et demi de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté, dont 70 % de femmes. Des femmes dont la plupart souffrent également d'analphabétisme.*

La Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les Femmes (Pékin, septembre 95) a mis en exergue la précarité des femmes dans les pays en développement et les inégalités dont elles souffrent. L'insertion socio-économique, l'accès aux ressources, les possibilités de développement personnel, le contrôle des biens ou le pouvoir de décision sont autant d'éléments auxquels elles ont trop difficilement accès.
Le 20.12.95, le Conseil a adopté une Résolution sur l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la coopération au développement.[21] Cette Résolution souligne que l'élimination des disparités entre les sexes constitue un facteur essentiel de développement non seulement du point de vue de l'équité stricto sensu mais également sur le plan de l'efficacité de l'aide.
Cette approche "genre" ne peut, en effet, qu'assurer un développement durable et équitable car elle tient compte de toutes les caractéristiques des hommes et des femmes en tant que bénéficiaires, acteurs et preneurs de décisions.
Les aides communautaires[22] visent à compléter et renforcer celles qui sont assurées par d'autres instruments de coopération au développement (intergouvernementaux et/ou nationaux). Elles donnent priorité aux activités stratégiques et aux initiatives avec effet multiplicateur plutôt qu'au financement de projets opérationnels à petite échelle.

* Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD), 2001.

REPARTITION PAR REGION

- 70 % du budget "genre" ont permis de soutenir des actions de formation, de sensibilisation et de développement, principalement dans les pays d'Amérique latine.
- 16 % de cette ligne budgétaire ont été utilisés pour développer et encourager les capacités endogènes publiques et privées des pays ACP à soutenir et faciliter l'approche "genre" dans tous les domaines.
- 14 % des subventions ont été consacrés à des projets qui concernent le suivi et le contrôle de plans nationaux pour mettre en œuvre les recommandations de la Plate-forme d'action de Pékin, notamment dans les ACP.

3.1. Activités en 2000

La Commission a participé activement à l'élaboration du Programme d'action 2001-2006,[23] notamment en termes d'intégration du "genre" dans la coopération au développement (*mainstreaming*). Ce programme capitalise les progrès et résultats réalisés à ce jour et propose des

[21] Cette Résolution est basée sur une communication de la Commission (COM (1995) 0423/F) reprenant les éléments de la Plate-forme d'action adoptée lors de la conférence de Pékin. Par la suite (en 2001), la Commission a adopté une nouvelle communication concernant la mise en œuvre de l'intégration.
[22] Selon le Règlement (CE) nº 2836/98 du Conseil du 22 décembre 1998 relatif à l'intégration.
[23] Ce Programme a fait l'objet d'une communication de la Commission au Conseil et au Parlement, adoptée en 2001 (COM (2001) 295 final du 21.06.2001.

actions concrètes pour les cinq prochaines années. Celles-ci comportent, entre autres, une prise en considération plus systématique de l'approche « genre » durant tout le cycle du projet. Le *Manuel de gestion du cycle de projet* a été révisé dans cette optique, au cours de l'année 2000.

4. De l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire

Depuis une dizaine d'années, la Commission européenne est passée de la notion d'aide alimentaire à celle de sécurité alimentaire. Deux mots significatifs d'une autre logique. Il s'agit désormais de garantir aux populations les plus démunies et les plus vulnérables un accès durable à une nourriture de qualité. Il s'agit aussi de leur offrir les moyens de s'impliquer dans les activités économiques de ce secteur vital.

Le passage de l'aide alimentaire classique à la lutte contre l'insécurité alimentaire a été consacré, en 1996, par l'adoption par le Conseil, d'un Règlement qui définit le cadre juridique actuel du programme "sécurité alimentaire" de la Commission européenne.[24] Ce règlement marque une étape importante en **insérant la sécurité alimentaire dans les politiques de développement durable et de réduction de la pauvreté.** Il permet de traiter la sécurité alimentaire dans sa globalité en visant à la fois, l'offre (augmentation de la production agricole et/ou des importations, système d'information des marchés et développement du secteur privé), la demande (diversification et relèvement des revenus des ménages, accès des populations vulnérables aux services sociaux de base) et la prévention des crises (système d'alerte précoce, restructuration des stocks de sécurité).
Il ouvre aussi la voie au renforcement des capacités des parties prenantes locales et nationales (dont les Ministères de l'Agriculture) et au développement de l'appui budgétaire aux gouvernements bénéficiaires.

Différents instruments sont ainsi privilégiés, notamment l'accès aux facteurs de production (intrants, semences, équipements, sécurisation des titres fonciers), au crédit, à l'information, au développement des emplois non-agricoles, à la diversification des revenus des ménages, au renforcement des compétences et à la participation aux prises de décisions ainsi qu'à la garantie des droits des communautés. Autant d'éléments qui sont, en réalité, étroitement associés au traitement de la pauvreté.
Enfin, ce règlement reconnaît la priorité donnée au ciblage du programme de sécurité alimentaire sur les populations les plus vulnérables et les Pays les moins avancés (PMA).

EVALUATION DU PROGRAMME

Comme prévu dans le règlement, la Commission a fait procéder en l'an 2000, à une évaluation indépendante de son programme d'aide et de sécurité alimentaire.
L'évaluation a démontré la pertinence du programme sécurité alimentaire dans la lutte contre la pauvreté et la nécessité de le maintenir. En effet, le maintien d'un instrument spécifique permet de soutenir les efforts communautaires dans trois directions : le domaine de l'insécurité alimentaire structurelle (première étape dans la réduction à long terme de la pauvreté), les si-

[24] Règlement n°1292/96, adopté par le Conseil de l'Union européenne le 27 juin 1996.

tuations liées aux insuffisances d'approvisionnement alimentaire et les problèmes nutritionnels spécifiques.
Elle a principalement souligné la nécessité d'une cohérence de l'ensemble des actions communautaires au-delà de la sécurité alimentaire dans une stratégie globale par pays. En particulier, les stratégies par pays devront couvrir tous les instruments, pour le pays visé, d'une manière cohérente et complémentaire.
Pour mieux percevoir l'impact de ce programme, il a été recommandé de développer des critères spécifiques et des indicateurs vérifiables pour l'ensemble des projets et des programmes et de développer le suivi et l'évaluation systématiques des actions sur le terrain.

4.1. Sécurité alimentaire et stratégies existantes

Pour être efficace, la lutte contre l'insécurité alimentaire doit être menée de manière concertée et coordonnée. Elle doit développer des opportunités de synergie et de complémentarité avec les différents programmes communautaires de développement et en tenant compte de l'action des autres donateurs. La Commission respecte, de ce fait, la Convention internationale relative à l'aide alimentaire.

CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE A L'AIDE ALIMENTAIRE

Cadre de référence des principaux donateurs, cette convention fixe les engagements annuels minima de l'aide alimentaire des pays signataires* et établit des règles communes afin de limiter les effets pervers de l'aide alimentaire. Telle que renégociée en 1999, cette convention internationale vise une meilleure intégration de l'aide alimentaire dans le cadre global de l'appui à la sécurité alimentaire.

* Argentine, Australie, Canada, CE et Etats membres, Japon, Norvège, Suisse, Etats-Unis.

Programmes communautaires

Le programme sécurité alimentaire intervient dans différentes zones régionales, qui ont chacune des accords de coopération spécifiques avec l'UE, en fonction desquels seront recherchées des opportunités de synergie et de coopération. Cela concerne tout particulièrement les programmes FED (Afrique, Caraïbes, Pacifique), ALA (Amérique latine, Asie), MED (Méditerranée), OBNOVA (ex-Yougoslavie et Balkans) et TACIS (Nouveaux Etats Indépendants). Ce souci de cohérence est dorénavant formalisé dans l'élaboration d'une stratégie communautaire unique par pays, garante d'une indispensable complémentarité inter-programmes et d'une coopération avec d'autres bailleurs de fonds, notamment les Etats-Unis.

Au niveau de l'Union, les Etats membres approuvent les orientations stratégiques du programme sécurité alimentaire et les propositions de financement par pays et par partenaire. Il existe, en outre, un code de conduite sur l'aide alimentaire entre les Etats membres et la Commission. Sur le terrain, la coordination s'effectue au cas par cas, en fonction de l'implication des donateurs et de la nature des programmes mis en œuvre.

Accords spécifiques

Il existe par ailleurs des accords spécifiques de coordination, comportant un volet sécurité alimentaire, avec certains donateurs. Ainsi, dans le cadre du dialogue Etats-Unis-CE, la coopération entre la Commission et l'agence de coopération USAID se concentre sur sept pays pilotes : le Bangladesh, la Bolivie, l'Ethiopie, Haïti, le Kirghizstan, le Malawi et le Mozambique.

LES PAYS D'INTERVENTION

La concentration des interventions de la Commission sur les pays les plus vulnérables est l'une des priorités de la politique communautaire de sécurité alimentaire. Directes ou indirectes, ces interventions ciblent une trentaine de pays, pour la plupart à faible revenu et à déficit vivrier. Selon la nature des contraintes alimentaires, deux groupes de pays se distinguent : les pays d'intervention structurelle et les pays en crise ou post-crise.

Les pays d'intervention structurelle
Il existe, dans ces 20 pays, une volonté gouvernementale en faveur d'une politique de sécurité alimentaire à long terme, déjà élaborée ou en cours de négociation.
Arménie – Azerbaïdjan – Bangladesh – Bolivie - Burkina Faso - Cap-Vert – Ethiopie – Géorgie – Haïti – Honduras – Kirghizstan – Madagascar – Malawi – Mauritanie – Moldavie – Mozambique – Nicaragua – Niger – Pérou – Yémen

Les pays en crise ou post-crise
Dans 14 pays, les interventions sont de nature plus conjoncturelle. La fourniture d'aide alimentaire, d'outils et de semences prédomine, assortie d'appuis techniques et financiers complémentaires, de manière à prévenir les risques de famine ou contribuer à la restauration du tissu socio-économique affecté par les conflits.
Albanie – Angola – Corée du Nord – Equateur – Erythrée – Liberia – Monténégro- Palestine – R.D. Congo – Rwanda – Sierra Leone – Somalie – Soudan - Tadjikistan

4.2. Les partenariats

L'aide directe

Près de la moitié du financement du programme sécurité alimentaire est consacrée à l'aide directe. Celle-ci permet à la Commission d'intervenir sur le terrain, soit en finançant des programmes gouvernementaux via un appui budgétaire, soit en soutenant directement des organismes publics ou privés au niveau local.
Elle nécessite, dans les deux cas, une convention de financement entre le Gouvernement bénéficiaire et la Commission européenne, portant sur les modalités de mise en œuvre ainsi que sur les conditionnalités de l'aide. Elle n'est proposée que dans les pays d'intervention structurelle, où le dialogue avec le gouvernement est constructif et permet la mise en œuvre concertée d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Ce dialogue implique aussi une coordination à divers degrés avec les autres intervenants (donateurs, ONG internationales et locales, société civile, secteur privé, etc.). En 2000, l'aide directe a représenté 196 millions €. Cette aide est concentrée dans les pays d'intervention structurelle. Des exemples peuvent en être trouvés dans les sections géographiques.

L'aide indirecte

L'aide indirecte constitue le second pilier du programme sécurité alimentaire. Elle permet à la Commission de soutenir financièrement des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales dans les pays d'intervention du programme sécurité alimentaire.
Le premier bénéficiaire de l'aide indirecte est le Programme alimentaire mondial (PAM). L'aide communautaire se focalise sur les actions d'urgence et de réhabilitation – la réserve alimentaire internationale d'urgence (IEFR) et le programme de soutien aux populations réfugiées et déplacées (PRRO) – pour lesquelles le PAM peut pleinement apporter sa valeur ajoutée comme ce fut, par exemple, le cas en Corée du Nord et en Ethiopie.
En 2000, la Commission européenne et la FAO ont formalisé un accord de coopération centré sur certaines zones d'Afrique et d'Asie centrale. Il comporte essentiellement deux axes de travail :
- développer et étendre le système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR);

- former les pays du Sud aux politiques sectorielles dans l'optique des négociations multilatérales au sein de l'OMC.

L'Office des secours et des travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est la troisième organisation internationale bénéficiaire de l'aide indirecte. Elle est chargée d'assurer l'accès aux services sociaux de base (dont la santé et l'éducation) aux populations palestiniennes réfugiées de Jordanie, de Syrie, du Liban et de Palestine.
Les ONG reçoivent, quant à elles, une part importante de l'aide indirecte, qui peut prendre deux formes de financement. Dans le premier cas, une contribution financière est adressée à EuronAid, collectif d'ONG partenaires de la Commission européenne. Celui-ci est chargé de gérer la totalité des allocations d'aide en nature (aide alimentaire, intrants, semences, outils) octroyées aux projets ONG. Dans le second cas, une allocation financière globale est attribuée à des projets d'ONG répondant aux problèmes structurels de l'insécurité alimentaire sur la base d'un appel à propositions.

Partenariat

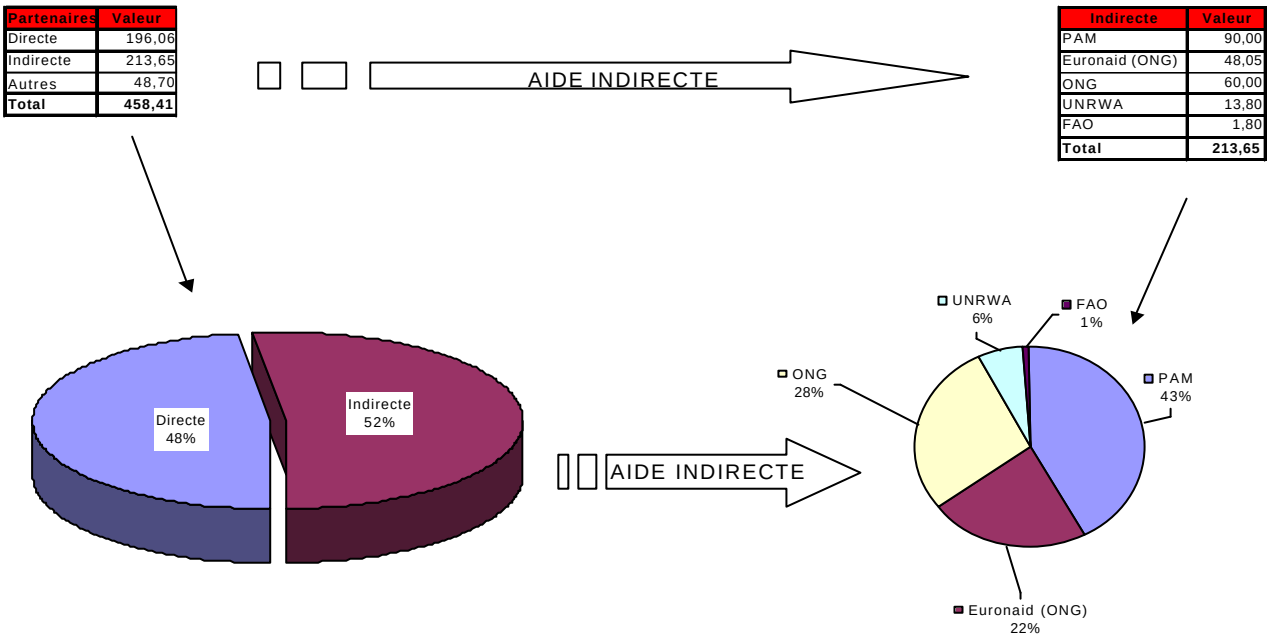

4.3. Les instruments d'intervention

Le règlement de 1996 autorise une grande diversité d'instruments d'appui à la sécurité alimentaire. Ceux-ci peuvent être développés à la fois sous forme d'aide financière, d'aide alimentaire, de facilités en devises et d'actions de soutien à la sécurité alimentaire. Des équipes d'assistance technique, constituées d'experts, agronomes ou économistes, travaillent sur le terrain à la mise en œuvre des programmes.

L'aide alimentaire en nature

L'aide alimentaire est destinée à faire face aux situations d'urgence, de post-crise et de réhabilitation ou encore à la prévention de crises. Elle peut être distribuée gratuitement à des grou-

pes de populations cibles, particulièrement vulnérables ou servir à la reconstitution des stocks nationaux de sécurité. Le PAM et le collectif d'ONG EuronAid constituent les deux principaux partenaires pour la gestion de ces opérations. De manière générale, la priorité est donnée aux achats locaux et triangulaires, par opposition aux produits alimentaires européens, afin de réduire les risques de distorsion sur les marchés et participer à la stimulation du secteur privé. Dans les pays les plus démunis ou en phase de réhabilitation, des semences sont également distribuées – en plus des denrées alimentaires – pour faciliter la réinstallation des personnes déplacées.

Instruments

Categorie	Instrument	Valeur
Produits	Céréales	56,50
	Huile végétale	3,72
	Lait en poudre	7,05
	Sucre	7,05
	Légumineuses	7,05
	Autres produits	5,20
	Transport	93,94
Facilités en devises	Facilités en devises	64,70
Sécurité alimentaire	Actions de soutien	132,70
	Instruments	9,77
	Assistance technique	17,03
	Syst. d'alerte précoce	5,00
Autres	Autres produits	48,70
Total		458,41

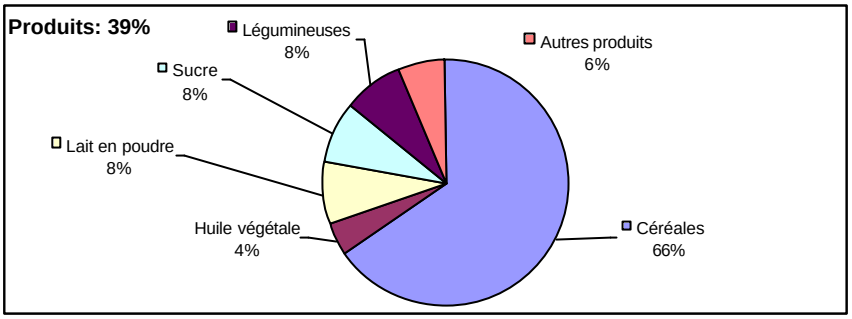

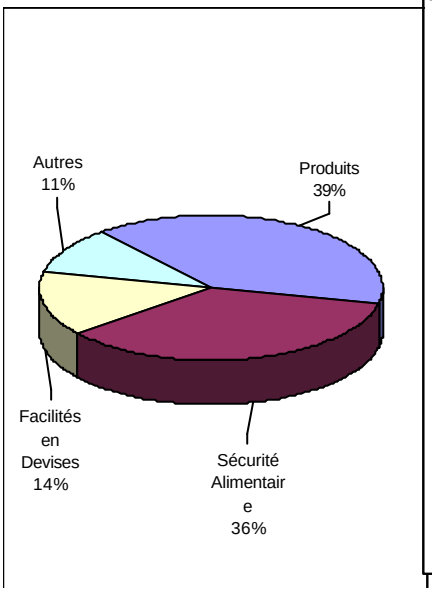

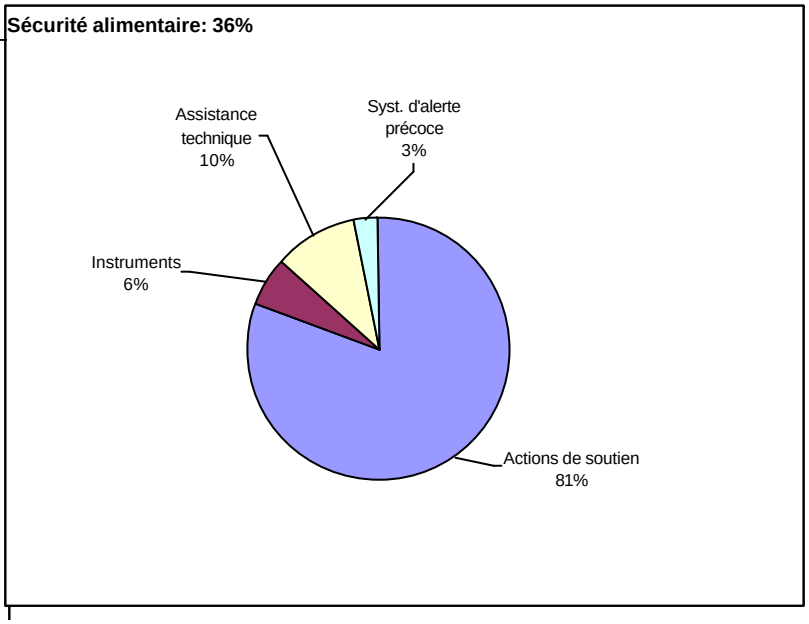

L'appui budgétaire

L'appui budgétaire se déroule en deux étapes. Une aide financière, délivrée sous forme de Facilités en devises,[25] est versée au compte du Trésor du gouvernement bénéficiaire en appui de la balance des paiements. Cette aide permet de pallier les déficits d'approvisionnement en produits alimentaires sur les marchés (régionaux et internationaux) sans peser sur les réserves en devises. Les produits alimentaires acquis sont ensuite revendus sur les marchés nationaux, via des opérateurs privés, ce qui permet de stimuler le rôle du secteur privé au niveau local et régional. Les fonds générés par ces ventes (fonds de contrepartie) sont versés au compte du

[25] Sauf pour les pays de la zone Franc CFA qui sont rattachés à l'Euro.

Gouvernement (généralement le Ministère des Finances) pour supporter des dépenses publiques et des réformes qui auront été inscrites au préalable dans l'accord de coopération entre le Gouvernement et la Commission. Trois grandes catégories d'intervention peuvent être identifiées : l'appui aux réformes institutionnelles, le financement de dépenses publiques jugées prioritaires par la Communauté européenne et l'aide ciblée sur des projets spécifiques.

Les actions d'appui à la sécurité alimentaire

Les actions d'appui s'articulent autour de six domaines d'intervention :

Systèmes nationaux de prévention des crises

Priorité est donnée à la restructuration et à la reconstitution des stocks nationaux de sécurité, à la mise en place et à l'entretien de systèmes d'alerte précoce, à l'appui au système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) géré par la FAO ainsi que, le cas échéant, à la restructuration des organismes spécialisés dans le suivi de la sécurité alimentaire et de la prévention des crises (Niger, Burkina Faso), voire à la lutte contre les criquets (Madagascar).

Renforcement des capacités

Cet appui institutionnel peut couvrir une gamme étendue de programmes comme la restructuration d'institutions ministérielles, la recherche appliquée, la formation et la sensibilisation sur le terrain, l'aide à la définition de politiques sectorielles (Mozambique), à la décentralisation (Bolivie) voire au développement des statistiques agricoles (Yémen).

Développement et diversification de la production

Dans ce domaine également, les possibilités d'intervention sont multiples : elles vont du développement/restructuration des filières à la distribution d'outils, d'intrants, de semences (Corée du Nord). Des actions sont également prévues pour faciliter l'accès au financement et au crédit pour les petits producteurs, contribuer à la réforme foncière (Nouveaux Etats Indépendants), au reboisement, à la lutte contre l'érosion et au traitement d'autres aspects environnementaux, sans oublier le soutien à la transformation des produits et à l'augmentation de la valeur ajoutée (Honduras).

Assistance à la commercialisation

Cette assistance se matérialise, elle aussi, de façons très diverses qu'il s'agisse de promotion des filières d'exportation et des productions locales, de développement du secteur privé via les facilités en devises, de développement des infrastructures, de restructuration des industries de transformation, de renforcement des organisations locales et des coopératives agricoles (Nicaragua) ou de crédit à la commercialisation.

Soutien aux revenus des ménages

Dans le but de combler le déficit des ménages, la politique de sécurité alimentaire contribue, entre autres, à la mise sur pied de travaux à haute densité de main-d'œuvre (Cap-Vert), à la création d'emplois en milieu rural, au financement de micro-projets (Mauritanie) et à l'approvisionnement en eau potable. Elle fournit également un appui aux services de base et participe au ciblage sur les femmes vulnérables (Bangladesh).

Réhabilitation

Dans le cadre de la réhabilitation, un appui logistique est accordé au retour des réfugiés. Il implique un accompagnement dans divers secteurs dont la relance de la production agricole (Liberia), la reconstitution du cheptel et la distribution gratuite d'intrants (Angola).

Distribution géographique

Zones géographiques	Valeur
ACP	236,83
Asie	61,34
Amérique latine	34,31
NEI	41,43
Europe	11,00
Mediterranée & Moyen Or.	24,80
Autres	48,70
Total	**458,41**

ACP	Value
Afrique orientale	144,43
Afrique australe	46,46
Afrique centrale	16,56
Afrique occ.	22,12
Océan Indien	2,61
Caraïbes	4,65
Total	236,83

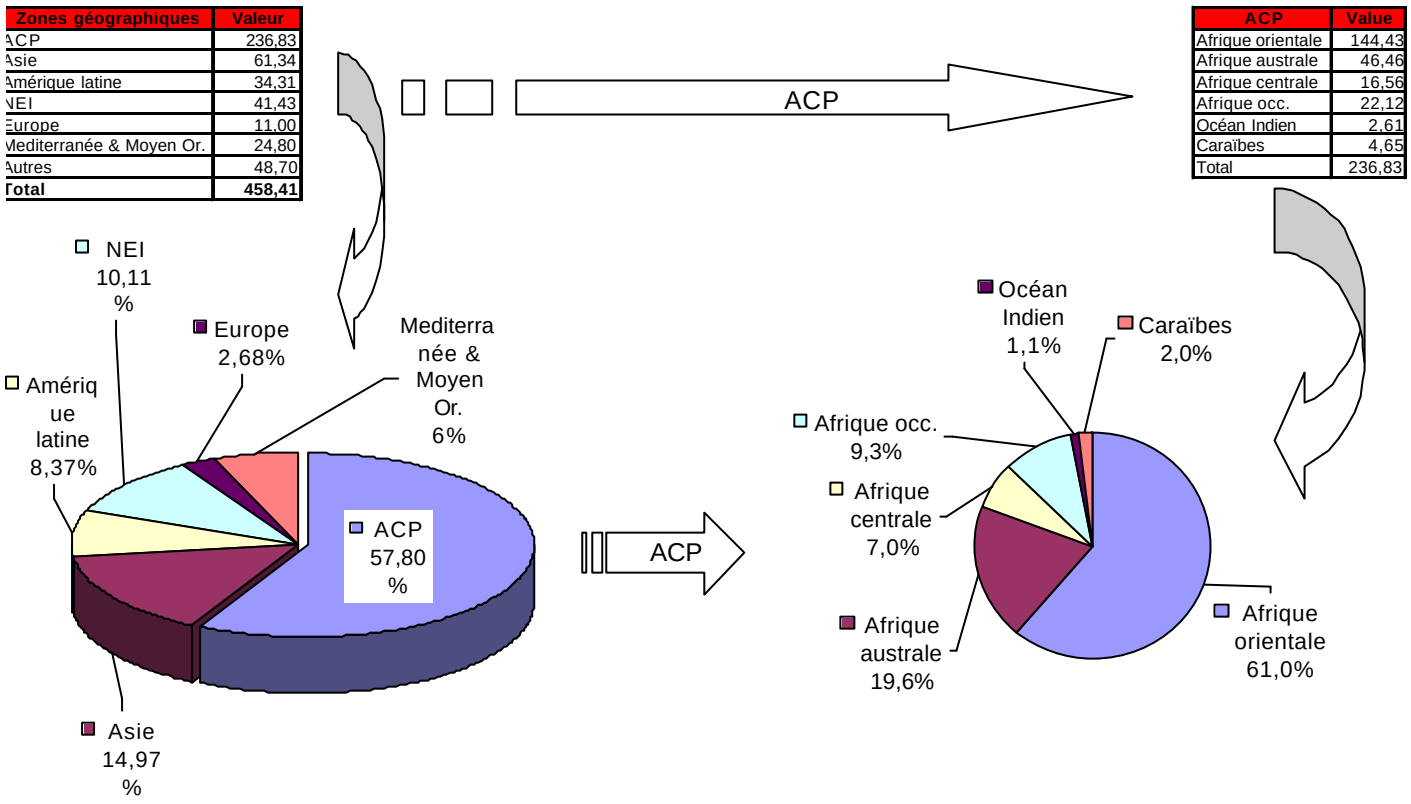

L'assistance technique

Les assistants techniques constituent la pierre angulaire de la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire dans les pays d'intervention. Experts agronomes ou économistes, ils travaillent sur le terrain, soit au sein d'une unité locale de sécurité alimentaire, soit au sein du Ministère des Finances ou d'un ministère technique (agriculture ou affaires sociales). Ils jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire (y compris le contrôle et le ciblage des dépenses publiques financées) et dans la relation avec les partenaires du programme sécurité alimentaire comme les ONG et les organisations de la société civile.

4.4. Perspectives

L'enjeu de la sécurité alimentaire des pays du sud - et des PMA en particulier - ne saurait se résumer à celui de l'aide au développement et à la coopération internationale. Les échanges jouent, en effet, un rôle très important dans la sécurité alimentaire tant au niveau régional que national. Ainsi, les perspectives d'intégration régionale, favorisées par la Commission dans le

cadre de la renégociation des accords de partenariat UE-ACP, offrent-elles de nouveaux horizons pour la dynamique de la sécurité alimentaire.

La libéralisation des échanges internationaux[26] a des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire. Si elle offre des possibilités de développement des marchés et de débouchés commerciaux pour les pays du Sud, elle met aussi en concurrence des agricultures de niveaux de productivité très différents, ce qui peut être un facteur d'augmentation de l'insécurité alimentaire. A ce titre, il est significatif de constater qu'en 2000, lors des discussions sur l'agriculture, les membres de l'OMC les plus actifs ont été les pays en développement. L'objectif de sécurité alimentaire dans le cadre de la libéralisation des marchés oblige les pays en développement d'une part, à développer des outils de gestion de leurs marchés nationaux qui permettent de compenser les écarts de compétitivité entre Nord et Sud et, d'autre part, à profiter pleinement de leurs avantages comparatifs et bénéficier ainsi d'un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. L'Union européenne vient d'ailleurs de leur répondre positivement sur ce dernier point, en ouvrant complètement son marché intérieur à tous les produits, sauf les armes,[27] en provenance des 49 pays les moins avancés.

[26] En particulier, depuis la signature des accords de Marrakech ayant donné naissance à l'OMC en 1994.

[27] Initiative Tout Sauf les Armes (TSA).

5. Sida et démographie

Maladie planétaire, tristement partagée, le sida ne se vit pas partout de la même manière. Ses caractéristiques et ses conséquences se nuancent selon les continents et les réponses à y apporter ne peuvent être identiques. Dans les pays en développement, elles impliquent une attention particulière à certaines réalités socioculturelles et économiques – notamment le vécu des femmes et les conditions de pauvreté. Ces réalités, à bien des égards, rejoignent les problèmes démographiques qui touchent également la plupart de ces régions.

L'ampleur de la pandémie de sida, qui frappe de plein fouet les pays en développement, a nécessité des efforts accrus pour mieux soutenir leurs stratégies nationales et mieux prendre en compte les causes et les facteurs favorisant l'extension de la maladie. Cette approche s'est concrétisée, notamment, par des interventions contribuant à l'amélioration du statut des femmes et au renforcement des communautés de base, appelées à s'impliquer dans la prise en charge des familles et des individus touchés.

Par ailleurs, la forte croissance démographique des PVD constitue un obstacle au nouveau concept de "développement humain". Ce taux de naissance élevé s'accompagne souvent d'une mortalité maternelle intolérable et d'une santé génésique déplorable. S'impose alors la nécessité d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes et des politiques démographiques globaux, qui prennent en compte les facteurs relatifs à la maîtrise de la fécondité.

Au-delà des grands programmes de coopération avec les PVD, la Communauté dispose de lignes budgétaires spécifiques[28] qui lui permettent, depuis 1990, de financer des actions ponctuelles et des projets pilotes répondant à ces objectifs.[29] Cet effort particulier s'est accentué, en 1994, avec le Programme d'action sur la population et le développement établi lors de la Conférence internationale du Caire, suivie par la Conférence de Beijing et le processus Caire plus cinq (1999).

En savoir plus
http://europa.eu.int/comm/development/aids/html/policiesnf_fr.htm

---

[28] Lignes budgétaires B7-6211 (Sida), B7-310 (démographie) et B7-6212 (Sida et démographie).

[29] Les principes qui président à la sélection des activités et moyens mis en œuvre, reflètent les objectifs indiqués dans le règlement (CE) n° 550/97 du Conseil du 24 mars 1997 pour la lutte contre le VIH/SIDA et le règlement (CE) n° 1484/97 du Conseil du 22 juillet 1997 pour l'aide aux politiques et aux programmes démographiques.

LES OBJECTIFS DES ACTIONS SIDA –DEMOGRAPHIE

Sida	Population
- Réduire le nombre de nouvelles infections. - Renforcer les secteurs sociaux et de la santé pour leur permettre de faire face aux charges croissantes liées à l'expansion de la pandémie. - Appuyer les gouvernements et les communautés dans l'évaluation de l'impact social et économique de l'épidémie. - Développer les connaissances scientifiques sur l'épidémie et sur les résultats des projets. - Lutter contre les discriminations et l'exclusion sociale et économique des personnes atteintes du sida et des groupes à risque.	- Permettre aux femmes, aux hommes et aux adolescents d'exercer librement leur choix en connaissance de cause quant au nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir et à l'espacement des naissances. - Contribuer à créer un environnement socioculturel, économique et éducatif propice au plein exercice de ce choix, tout particulièrement pour les femmes et les adolescents, notamment par la condamnation et l'élimination de toutes les formes de violence, mutilations et sévices sexuels qui portent atteinte à leur dignité et leur santé. - Aider au développement ou à la réforme des systèmes de santé pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé génésique pour les femmes et les hommes, y compris les adolescents, et par là réduire sensiblement les risques pour la santé des femmes et des enfants.

5.1. Activités en 2000

Les actions entreprises en 2000 ont inclus la **mise en œuvre** et le **suivi** des activités lancées les années précédentes. En décembre, 70 projets d'un montant total de 55 millions € bénéficiaient d'un suivi actif. Une **évaluation** externe des activités de la période 1997-1999 a été réalisée et un rapport a été présenté en novembre 2000.

Un **appel à propositions** a été publié le 19 janvier 2000, entraînant 295 réponses. Cet appel constituait une première, dans le cadre de ces lignes budgétaires, car il s'adressait à un large éventail d'acteurs – notamment les ONG, les instituts de recherche et les organisations communautaires, services publics et privés.

L'enveloppe budgétaire disponible en 2000, qui s'élève à 20,1 millions €, a retenu 17 projets se répartissant comme suit:

- SIDA : 12 projets pour 14,1 millions €.
- Démographie : 5 projets pour 5,2 millions €.

Un autre projet existant situé dans la bande de Gaza et concernant un soutien à la politique de population a fait l'objet d'une prolongation dont le budget (800 000 €) a été inscrit sur cette ligne.

Un projet concerne une recherche menée au niveau mondial sur le développement et la disponibilité en microbicides. Les autres interventions sont réparties selon les diverses zones géographiques: ACP: 6, Asie: 7, Amérique latine: 2 et Méditerranée: 1.

La sélection de tous ces projets a été réalisée en concertation avec les délégations de la Commission dans les pays concernés.
En raison de leur qualité, 15 propositions, qui n'ont pu être retenues, seront financées sur le budget 2001.

5.2. Perspectives

L'Union européenne a **réaffirmé son engagement** à réduire l'expansion de l'épidémie de sida et adhère aux conclusions de la Conférence du Caire (1994). En complément à la mise en œuvre des politiques d'appui aux systèmes de santé des pays en développement, une **attention accrue** est portée aux actions relatives aux maladies transmissibles, dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Sont particulièrement concernés le sida, la malaria et la tuberculose. A cet effet, 2 Communications de la Commission ont été préparées pour être soumises au Parlement en 2001. En septembre 2000, une table ronde a été organisée en vue de la préparation d'un plan d'action qui devrait influencer la programmation des lignes budgétaires thématiques.

6. Drogue

Prévention, traitement, réinsertion sociale et professionnelle des toxicomanes, études épidémiologiques, lutte contre le blanchiment d'argent, création de nouvelles législations... Les questions soulevées par le trafic et la consommation de drogues nécessitent des réponses ciblées qui s'intègrent dans une stratégie globale. Tels sont les objectifs du Plan d'action de l'Union européenne dans ce domaine.

La consommation de drogues n'est plus l'apanage des populations riches car les pays les moins avancés sont devenus des marchés à part entière. La consommation d'héroïne et de stimulants est en très forte augmentation en Asie du Sud, par exemple. Outre les problèmes de corruption et criminalité qu'elle pose, cette consommation est un vecteur important de transmission du sida et de l'hépatite.

Face à la problématique mondiale de la drogue, la Commission a adopté une stratégie globale qui s'est concrétisée à travers les Plans d'action anti-drogue de l'Union européenne (voir encadré).

PLAN D'ACTION 2000-2004 *

Ce plan répond aux objectifs suivants:

- veiller à ce que la lutte contre la drogue reste une priorité majeure de l'action de l'UE;
- réduire l'offre et la demande ainsi que les conséquences négatives de la consommation des drogues;
- continuer la collecte, l'analyse et la diffusion de données objectives, fiables et comparables sur le phénomène de la drogue dans l'UE, grâce à l'aide de l'OEDT.** (Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies) et d'Europol.***
- promouvoir la coopération policière des Etats membres et la coopération internationale.

* http://emcdda.org/multimedia/actionplan/cordrogue32en.pdf
** http://www.emcdda.org
*** http : //www.europol.eu.int/home.htm

Conformément aux recommandations de la Session spéciale sur la drogue de l'Assemblée générale des Nations unies (UNGASS, juin 1998[30]), la coopération communautaire s'appuie sur trois axes principaux :

- une intervention équilibrée entre réduction de la demande et de l'offre ;
- le principe de la "responsabilité partagée" entre pays producteurs, pays de transit et pays consommateurs ;
- l'intégration du contrôle des drogues dans la coopération au développement.

[30] http://www.un.org/ga/20 special.

En outre, la Commission concentre actuellement ses actions sur les deux principales routes de trafic qui alimentent l'Union européenne (voir encadré). Pour apporter une réponse plus appropriée au problème, elle entend aussi améliorer la connaissance de la situation des pays tiers au regard des drogues, en finançant des projets de collecte de données dans ces pays.

ROUTES DE LA DROGUE, ROUTES DE LA GUERRE

En 2000, l'Afghanistan a assuré près de 70 % de la production mondiale d'héroïne et l'Amérique latine (essentiellement la Colombie) la totalité de celle de cocaïne. Le trafic vers les deux principaux marchés que sont les Etats-Unis et l'Europe, s'effectue par différentes voies de pénétration. L'Union européenne est alimentée via **la route de l'héroïne (**Afghanistan, Iran, Asie centrale, Europe centrale et orientale, Caucase, Turquie, Balkans) et **la route de la cocaïne,** qui part d'Amérique latine et passe par les Caraïbes.

Ce trafic passe par des pays déstabilisés par la guerre civile, le terrorisme ou les régimes totalitaires. Les trafiquants exploitent cette fragilité pour développer des tracés le long desquels ils sont rarement inquiétés. Par ailleurs, leurs activités aident certains gouvernements ou mouvements (nationalistes, religieux, etc.), qui utilisent les revenus de ce trafic pour financer tel ou tel conflit ou mouvement.* Au-delà des drogues, ces routes sont, en outre, utilisées pour d'autres activités criminelles, comme le trafic d'êtres humains.

Le conflit en ex-Yougoslavie, par exemple, a favorisé le développement des organisations mafieuses albanophones et aujourd'hui, plus de 80% de l'héroïne saisie en Europe transite par les Balkans.

Sur la **route de la cocaïne**, en ***Amérique latine,*** la CE finance des projets de prévention dans neuf pays (budget total : 2 millions €). Dans les pays andins, elle soutient plusieurs initiatives en matière de blanchiment de capitaux, de contrôle des précurseurs (produits chimiques nécessaires à la production de drogues) et d'harmonisation de la législation. Elle assiste, depuis peu, le gouvernement vénézuélien dans la création d'un observatoire national des drogues et y consacre à cette fin 2 millions €. En Colombie, la CE souhaite jouer un rôle important dans le processus de paix et y contribue par des programmes alternatifs (30 millions € sur un total de 105 millions €).
Dans les ***Caraïbes***, la CE contribue à hauteur de 23 millions € au plan d'action de la Barbade, qui comprend un ensemble de programmes couvrant toutes les facettes de la lutte contre la drogue. Cette initiative résulte d'une démarche conjointe des pays des Caraïbes, de l'UE, des Etats-Unis et des Nations unies. L'action communautaire permet de développer la lutte contre le blanchiment d'argent et le trafic de cocaïne en renforçant le contrôle maritime, créant des unités de coordination centrale qui regroupent police, douane, armée. Des actions de traitement et de réinsertion des toxicomanes bénéficient également d'un appui important.

En ce qui concerne la **route de l'héroïne**, différentes actions de lutte contre le trafic ont été entreprises en ***Asie centrale*** et dans le ***Caucase***. Des programmes de réduction de la demande sont en cours d'élaboration. La CE prépare un nouveau projet centré sur l'***Iran*** visant la prévention de la toxicomanie ainsi que la formation des magistrats. Elle finance également le renforcement de la coopération entre les pays d'Asie centrale, ***l'Iran, le Pakistan et la Turquie.***

* Le rôle du trafic de drogue comme facteur d'instabilité est souligné par la Commission dans sa Communication sur la Prévention des conflits (COM (2001) 211 final).

6.1. Activités en 2000

La Communauté européenne soutient aujourd'hui de nombreux projets de lutte contre la drogue dans plus de 100 pays situés hors de l'Union européenne. Ces programmes, dont le total des projets dépasse 100 millions €, comportent des actions de prévention, de traitement, de réinsertion sociale et professionnelle des toxicomanes, d'épidémiologie, de développement alternatif, de contrôle des précurseurs, de coopération douanière et policière, de support institutionnel pour le développement des politiques nationales, de lutte contre le blanchiment d'argent et de création de nouvelles législations.

La Communauté a, par ailleurs, cofinancé la rédaction des rapports de l'Observatoire Géopolitique des Drogues (OGD),[31] qui présentent la situation mondiale de ce phénomène sous un angle géopolitique.

La Commission a maintenu son aide à de nombreux projets de réduction de la demande en liaison avec les gouvernements et les ONG. Outre le financement de projets de traitement, de réinsertion des toxicomanes, de réduction des risques liés à la toxicomanie, elle soutient la constitution de réseaux d'ONG qui facilitent l'identification et la dissémination des meilleures pratiques de substitution.

Enfin, la Communauté finance plusieurs programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et s'associe à l'effort entrepris par l'OCDE dans ce domaine.

6.2. Perspectives

Dans sa Communication du 8 juin 2001 sur la mise en œuvre du Plan d'Action Anti-Drogue, la Commission confirme l'importance accordée à l'assistance aux pays qui ne font pas partie de l'Union européenne, dans le domaine de la lutte contre la drogue. Dans ce contexte, la Commission s'est engagée à axer la programmation de l'action anti-drogue sur les pays traversés par les deux principales routes qui alimentent l'Union européenne. La Commission continuera à développer des projets qui visent à renforcer la coordination entre pays bénéficiaires et avec les Etats membres. Ces projets prolongent souvent l'action développée par les Etats membres à l'intérieur de l'Union.

Comme le souligne le Plan d'Action Anti-drogue, ce type de coordination est un facteur important de l'efficacité de l'action communautaire.

L'Office de coopération joue un rôle central dans le développement du mécanisme de coordination de l'action extérieure de l'Union européenne.

---

[31] http://www.ogd.org.

7. Réfugiés et Réhabilitation

En cas de catastrophe ou de crise, de toute nature, l'aide d'urgence intervient en premier. Mais ensuite ? Que se passe-t-il à moyen et à long termes ? Comment gérer ces situations dans la durée ? Entre les secours de première ligne et les actions de développement se situe une sorte de "zone grise" qui exige des interventions spécifiques. L'aide aux populations déracinées, la réhabilitation des régions dévastées et la lutte contre les mines antipersonnel font partie de ces interventions de transition.

Les concepts de "liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement" et d'"aide humanitaire de développement" datent des années 1980. Théoriciens et praticiens exprimèrent alors leur inquiétude à propos de ce qu'il est convenu d'appeler la zone grise entre aide humanitaire, réhabilitation et développement (*LRRD*). C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années,[32] la Commission développe de nouveaux modes d'intervention, qui traitent, de façon spécifique, les défis créés par ce type de situation.

L'extrême variété des problèmes à affronter a donné lieu à la création – en ordre quelque peu dispersé - d'instruments diversifiés, dont la plupart ont ensuite été regroupés au sein d'un seul service administratif à la Commission. Leur réunion reflète la recherche d'une plus grande cohérence de l'action communautaire dans le domaine du "lien".

7.1. L'aide aux populations déracinées: approche géographique

Selon les estimations les plus récentes du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), le nombre de personnes déracinées (réfugiés, rapatriés, déplacés internes) s'élèverait à plus de 22 millions dans le monde, dont 7 millions en Asie et près de 600 000 en Amérique Latine.

DIFFERENTS TYPES DE POPULATIONS DERACINEES NECESSITENT L'AIDE INTERNATIONALE

Il peut s'agir de :

- réfugiés restant dans le pays de premier asile;
- déplacés internes devant survivre en dehors de leur village et région d'origine;
- rapatriés en provenance aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur;
- militaires et assimilés démobilisés;
- populations vivant autour des camps de réfugiés dans les pays de premier accueil dont la situation économique ne peut pas rester à la longue inférieure à celle des réfugiés vivant auprès d'eux;

[32] En particulier depuis sa Communication au Conseil et au Parlement de 1996 COM (1996) 153 final du 30.04.1996.

- populations restées sur place dans les zones de départ, qu'il faut aider pour ne pas accroître le nombre de réfugiés.

Perspectives

Suite à l'évaluation qui concerne la mise en œuvre du Règlement régissant les aides aux populations déracinées d'Asie et d'Amérique latine,[33] la Commission a décidé de maintenir cet instrument qui a fait ses preuves. Une nouvelle proposition de Règlement a fait l'objet d'une communication de la Commission[34] et son approbation est prévue en 2001. Les montants inscrits au budget 2001 seront ensuite mobilisés.

7.2. Les actions de réhabilitation

D'une durée limitée, les actions communautaires de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en développement *"visent à contribuer au rétablissement du fonctionnement de l'économie et des capacités institutionnelles nécessaires pour restaurer la stabilité sociale et politique des pays concernés et satisfaire les besoins de l'ensemble des populations affectées. Elles doivent prendre progressivement le relais de l'action humanitaire et préparer la reprise de l'aide au développement à moyen et à long terme*".[35]

Perspectives

A moyen terme, des actions de réhabilitation devraient être mises en œuvre dans le cadre des grands instruments de coopération régionale tout en prenant en compte le caractère spécifique et l'urgence de ces actions.

A plus court terme, une continuité sera donnée aux programmes de réhabilitation financés sur les lignes budgétaires spécifiques, tels le programme de réhabilitation des zones touchées par l'ouragan Mitch (Amérique centrale) ou celui qui concerne la Province de Gujarat (Inde), touchée début 2001 par un important tremblement de terre. Dans ce dernier cas, il s'agira essentiellement d'apporter un appui aux ONG qui œuvrent à la reconstruction de l'économie locale (budget 2001 : 15 millions €).

La lutte contre les mines antipersonnel terrestres

Armes des lâches, les mines antipersonnel frappent les soldats, la population civile, les enfants. Souterraines, elles continuent de tuer, bien après la fin des hostilités. 60 à 110 millions d'entre elles restent actives dans une soixantaine de pays. Les enfants d'Afghanistan, d'Angola, du Cambodge, du Kurdistan irakien, du Rwanda, de la région des Balkans (et bien d'autres) en sont les premières victimes. Avec une moyenne de 500 nouveaux blessés par semaine, cette guerre qui n'a de cesse, exige une riposte internationale sans relâche.

---

33 http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/rpt/2000/com2000_0367fr01.pdf).

34 http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2000/fr_500PC0831.pdf).

35 Règlement du Conseil 2258/96 du 22/11/1996 relatif à des actions de Réhabilitation (publié au JOCE N° L 306 du 28/11/1996). Différentes lignes budgétaires y correspondent : B7-303 (Asie), B7-304 (Timor-Est), B7-313 (Amérique latine), B7-431 (Méditerranée), B7-522 (Nouveaux Etats Indépendants), B7-641 (Pays ACP). Certaines lignes budgétaires relatives à la coopération technique et financière permettent également de financer des actions de réhabilitation.

Depuis plusieurs années, des fonds[36] sont consacrés à la lutte contre les mines antipersonnel terrestres. Après l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, le 1er mai 1999, la CE a approuvé une communication au Parlement européen et au Conseil, ainsi qu'un projet de règlement concernant cette problématique. Cette communication propose une contribution accrue de l'UE à la lutte contre ce fléau qui affecte particulièrement les pays les plus pauvres. Son approbation, prévue pour les derniers mois de 2001, servira de base légale aux actions qui seront financées dans l'avenir et devrait accroître la cohérence des interventions dans ce domaine. La Commission veillera, en particulier, à ce que les actions de déminage financées de manière spécifique soient complémentaires de celles qui sont soutenues par les grands programmes de coopération régionaux et les activités d'aide humanitaire.

Diverses actions ont été soutenues dans les pays les plus gravement atteints par les mines antipersonnel, notamment en Afghanistan, en Angola, en Bosnie et Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, au Laos, dans le Nord de l'Irak, au Kosovo, au Liban et au Mozambique.

Un budget de 7,8 millions € a été réparti pour moitié entre les pays ACP et le reste du monde (principalement pour la région des Balkans et l'Asie du Sud-est).

En savoir plus :

Actions de la CE

http://europa.eu.int/comm/external_relations/mine/publication/en.pdf

Règlement communautaire

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2000/fr_500PC0111.pdf

[36] Ligne budgétaire spécifique B7-660 et ligne budgétaire B7-661.

8. Environnement et Forêts

La pauvreté n'est pas uniquement absence de ressources financières. Elle est également la résultante des difficultés d'accès aux richesses de la nature – eau, terre, forêt – sans oublier l'influence du climat.

La Communauté et ses Etats membres sont conscients de ce que l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement ont une incidence directe sur le développement économique et en particulier, sur les modes de subsistance des communautés locales.

C'est dans cette optique qu'a été lancée en 1982, l'initiative pour l'environnement dans les pays en développement, une ligne budgétaire dont le champ d'application, limité au départ à la lutte contre la désertification, s'est élargi progressivement pour devenir un véritable instrument de mise en œuvre d'actions contribuant à l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement.

LES FORETS DE LA SURVIE

Plus d'un milliard d'individus vivent en situation d'extrême pauvreté. Environ un quart d'entre eux tirent presque entièrement des forêts leurs possibilités de subsistance et de survie. Il faut y ajouter 1 milliard de personnes, vivant en état de pauvreté, qui dépendent des surfaces boisées pour leur alimentation, leur bois de chauffage et la production de fourrage. La réduction annuelle de la superficie globale des forêts, estimée par la FAO à 0,2 % (soit 94 000 km²), fait donc peser une menace considérable sur ces populations. En outre, par les impacts négatifs qu'elle entraîne sur la biodiversité et le climat, cette déforestation galopante pénalise l'ensemble de la planète.

Cette évolution a été, notamment, influencée par la Conférence de Rio (1992), qui a abouti à l'adoption d'une stratégie pour le développement durable. C'est d'ailleurs en relation avec la préparation de cette Conférence que fut créée, en 1991, la ligne budgétaire relative à la conservation et la gestion durable des forêts tropicales et autres forêts dans les pays en développement.

8.1. Lignes thématiques, lignes spécifiques

Les enveloppes financières consacrées à l'environnement[37] et aux forêts,[38] pour la période 2000-2006 s'élèvent respectivement à 93 millions € et 249 millions €. Ces montants peuvent

[37] Ligne budgétaire B7 – 6200. Le Conseil (règlement n° 2493/2000 remplaçant le règlement CE n° 722/97 du 24.04.97) vise à encourager les mesures prises dans les pays en développement en matière d'environnement et à contribuer à la prise en compte des préoccupations environnementales dans les programmes communautaires de coopération au développement.

[38] Ligne budgétaire B7 – 6201. Par le règlement n° 2494/2000 (remplaçant le règlement CE n° 3062/95 du 22.12.95), le Conseil vise à soutenir les actions en faveur de la préservation et du développement durable des forêts tropicales et des autres forêts dans les pays en développement. Les lignes budgétaires B7-6200 et B7-6201 seront fusionnées en 2001.

paraître négligeables par rapport à ceux dont disposent les instruments financiers géographiques (Fonds européen de développement, programmes Asie, Amérique latine et Méditerranée), qui peuvent également financer des actions dans les mêmes domaines.

Les actions thématiques environnement et forêts présentent cependant des **avantages spécifiques** car elles permettent de :

- soutenir des initiatives globales et régionales, notamment en relation avec les conventions internationales en matière d'environnement (changement climatique, biodiversité, désertification) ou les accords internationaux;

- sélectionner, d'une façon flexible, les Etats partenaires (y compris des pays à revenu intermédiaire) qui présentent une importance pour l'environnement au niveau global, tels que le Mexique, le Brésil ou certains pays de l'Asie du Sud-est;

- apporter un soutien direct aux ONG et à la société civile des pays en développement;

- s'engager sur des initiatives pilotes.

8.2. Activités Environnement et Forêts en 2000

Le **suivi** de quelque **230 projets en cours**[39] a constitué la tâche principale de l'année 2000. **31 nouveaux projets** ont reçu un accord de financement, pour un montant total de 32,1 millions €. Du fait de l'adoption tardive (novembre 2000) des nouvelles bases légales par le Conseil, la dotation budgétaire n'a pu être totalement utilisée durant l'année. Un montant de 13 millions € a donc été reporté sur le budget 2001.

La contribution de la Commission varie de 0,2 à 2 millions € par projet, avec une moyenne de 0,7 million € pour l'environnement et de 1,1 million € pour les forêts.

Six projets ont bénéficié d'un soutien important, se montant à plus de 1,5 million €. Ils concernent :

- l'agro-foresterie et la conservation des ressources naturelles dans la région *d'Arabuko Sokoke – Goshi, Province côtière du Kenya* (1,6 million €);
- la création de disponibilités en bois d'agar au *Vietnam* (1,7 million €);
- l'assistance au projet de foresterie communautaire en *Asie du Sud*-est (2 millions €);
- le développement et la démonstration de modèles pour la gestion durable des forêts appliqués par les communautés et les autres gestionnaires forestiers non gouvernementaux au *Bélize* (1,6 million €);
- la consolidation du système d'information socio-environnemental pour les régions forestières du *Brésil* (1,9 million €);
- l'assistance au développement de moyens d'existence durables pour les communautés rurales et forestières (projet *Bolsa Amazônia*, 1,6 million €).

[39] Cofinancés sur les lignes budgétaires environnement et forêts.

Répartition géographique de l'assistance par région et par programme

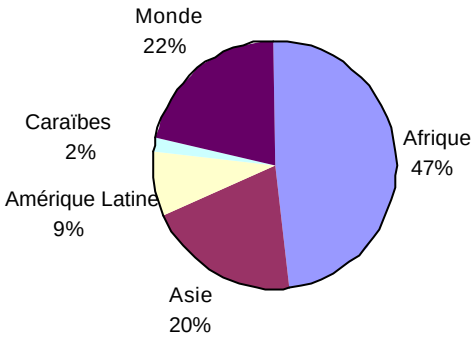

Environnement (12.3 Mio €)

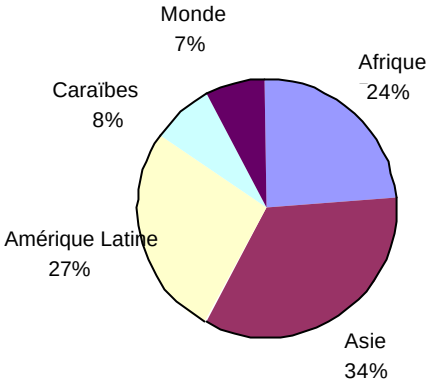

Forêts (19.8 Mio €)

	ENVIRONNEMENT		FORÊTS	
Afrique	5.899.265	48,1%	4.748.603	24,0%
Asie	2.433.159	19,8%	6.634.313.	33,5%
Amérique latine	1.048.348	8,6%	5.361.714	27,1%
Caraïbes	206.200	1,7%	1.595.115	8,1%
Global	2.670.872	21,8%	1.472.778	7,4%
TOTAL	**12.257.844**	**100%**	**19.812.523**	**100%**

8.3. Perspectives

L'année 2000 a été marquée par la refonte des règlements et des procédures. Des orientations et des priorités ont été établies pour la mise en œuvre des actions en 2000 et 2001, y compris le financement de projets directement adressés à la Commission par des organisations internationales intergouvernementales et les autorités nationales ou régionales des pays bénéficiaires.

Un **appel à propositions** – qui s'adressait essentiellement aux acteurs de la société civile – a été lancé en janvier. Clôturé le 14 mai, cet appel a rencontré un succès certain. Plus de 600 projets doivent être analysés par la Commission, en fonction de leur conformité aux objectifs et priorités et de leur degré de qualité. Leur évaluation, leur sélection et le lancement de ceux qui auront été choisis constitueront les activités les plus importantes de l'année 2001.

III Sud-est de l'Europe: les Balkans

Au cours des années 90, alors que la démocratie prenait racine en Europe centrale et orientale, la guerre s'emparait des Balkans. Aujourd'hui, l'Union européenne joue un rôle crucial dans la réparation des dommages causés par le conflit et dans l'équipement des pays de la région en vue de leur permettre de soutenir la démocratie et l'Etat de droit, et de nouer des liens toujours plus étroits avec la CE.

Tous les pays de la région – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine – sont des candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne. Notre politique – connue sous le nom de processus de Stabilisation et d'Adhésion – a été conçue de manière à aider chacun de ces pays à mettre en œuvre des réformes économiques et politiques fondamentales et à progresser sur le "chemin de l'Europe".

Substantielle, notre contribution démontre que les Balkans font partie de l'Europe et que l'avenir de cette région est intimement lié à celui des autres pays du continent.

La CE est le premier donateur des Balkans. Par la voie du programme CARDS, elle a, pour la seule année 2001, dépensé plus de 839 millions € dans la région après y avoir consacré 956 millions € en 2000. Priorité a été donnée à la mise en œuvre du programme étant donné la situation particulièrement critique dans la région, y compris au Kosovo.

Reflet de la priorité accordée par l'Union à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, la Commission a prévu de consacrer une somme de 4,65 milliards € aux Balkans pour la période 2000-2006. Ce montant ne comprend pas celui, à peu près équivalent, des aides bilatérales accordées par les Etats membres eux-mêmes. Ceux-ci ont, par ailleurs, envoyé 28 000 soldats et 800 policiers en civil dans la région afin de contribuer au maintien de la paix, le temps de mettre en place des institutions solides et promouvoir la coopération régionale, qui rendront leur présence inutile.

L'assistance de la CE est essentiellement destinée à aider ces pays à mettre en œuvre le processus de Stabilisation et d'Association, c'est-à-dire stabiliser leurs économies et leurs relations politiques internes, promouvoir la coopération régionale et faciliter une association plus étroite avec l'UE. Ce soutien communautaire est adapté aux besoins propres de chaque pays. Il va de l'appui budgétaire et de l'aide humanitaire à l'assistance en matière de réforme, de formation judiciaire et policière, de coopération frontalière et douanière, de relations politiques et de réforme administrative, légale et économique.

Le processus de Stabilisation et d'Association s'inspire beaucoup de l'expérience acquise dans les pays candidats; il offre à chaque pays des Balkans la possibilité de nouer avec l'Union européenne une relation contractuelle contraignante comportant un double engagement: celui de la CE à aider ces pays à mettre en œuvre des réformes et celui desdits pays à les appliquer.

La situation dans les Balkans a considérablement évolué en 2000. En janvier, les électeurs croates ont élu un gouvernement modéré et réformateur qui s'est engagé à nouer des liens beaucoup plus étroits avec l'UE. Celle-ci a réagi en rehaussant immédiatement le niveau de

ses relations avec la Croatie et en lui offrant une aide considérable. De Belgrade, Slobodan Milosevic a répondu en intensifiant la pression politique sur le gouvernement démocratique du Monténégro et en muselant les médias indépendants de Serbie. L'Union européenne – ainsi que d'autres donateurs – a fourni au Monténégro une aide importante afin de lui permettre de résister à cette pression et déjouer les tentatives de déstabilisation entreprises par Milosevic, et a placé les médias indépendants sous perfusion financière. Lors des élections nationales du 5 octobre 2000, le peuple serbe a chassé Slobodan Milosevic du pouvoir, ouvrant ainsi la voie au retour de la RFY dans le concert européen des nations et à une relation transformée avec l'Union européenne. La Commission européenne a réagi rapidement en mettant sur pied une aide massive destinée avant tout à aider la Serbie appauvrie à passer l'hiver et à renforcer sa nouvelle et fragile démocratie. Cette aide concrète prenait le chemin de la Serbie quelques semaines seulement après le départ de Milosevic.

Au cours de l'année 2000, l'Union européenne a considérablement intensifié son action dans la région. Ainsi,

- un nouveau dispositif moins complexe – l'Assistance communautaire à la Reconstruction, au Développement et à la Stabilisation (CARDS - Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation) – a remplacé, en décembre 2000, les programmes OBNOVA et PHARE[40], par lesquels transitait la majeure partie de l'aide communautaire aux Balkans;
- l'Agence européenne pour la Reconstruction a été créée en mars 2000. Après le départ de Milosevic, son mandat a été étendu de manière à couvrir également l'aide accordée à la RFY;
- suite à une initiative de la Commission, l'Union européenne a ouvert, en novembre 2000, l'ensemble de son marché aux exportations en provenance des Balkans. Cette démarche audacieuse donnera un coup de fouet aux économies de la région;
- un accord de Stabilisation et d'Association avec l'ARYM a été paraphé en novembre 2000. La Commission a recommandé l'ouverture de négociations avec la Croatie et collabore étroitement avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et, depuis le départ de Milosevic, avec la RFY afin de préparer ces pays à l'ouverture de négociations en temps utile.

[40] Phare ne concerne plus à présent que les pays en phase de pré-adhésion.

Le tableau ci-après offre une vue d'ensemble de nos programmes :

OUEST DES BALKANS

ENGAGEMENTS				**DEBOURSEMENTS**		
	Disponibles	**Utilisés**	**%**	**Disponibles**	**Utilisés**	**%**
	1 000 €	**1 000 €**		**1 000 €**	**1 000 €**	
Ex-Yougoslavie	313.542	313.140	99%	348.129	348.127	100%
Ouest des Balkans – ATA *	6.090	5.490	90%	245	0	0%
Ouest des Balkans	62.330	62.300	100%	100.005	100.005	100%
Kosovo	410.000	410.000	100%	205.832	205.756	100%
Administrations civiles transitoires	9.958	9.958	100%	9.000	8.760	97%
Ex-Yougoslavie – ATA *	5.840	5.840	100%	927	58	6%
Total	**807.760**	**806.728**	**100%**	**664.138**	**662.706**	**100%**

* *Les dépenses d'Assistance technique et administrative (ATA) et d'appui, financent les coûts nécessaires liés à la mise en œuvre des programmes Tacis et Cards, aux analyses ainsi qu'aux études et pré-études de faisabilité réalisées dans le cadre de la programmation des lignes budgétaires principales et à la collecte et la diffusion d'informations ainsi qu'à la sensibilisation du public.*

1. Albanie

L'Albanie souffre d'institutions publiques manifestement insuffisantes qui, après avoir été à l'origine d'une grave instabilité par le passé, risquent, si elles ne sont pas suffisamment consolidées, de sérieusement compromettre les perspectives de développement d'une relation plus étroite avec l'UE. Nous nous employons à résoudre ces problèmes en collaboration avec le pays concerné.

L'aide de la CE est en grande partie consacrée à la réforme administrative et au soutien des efforts entrepris par les autorités nationales afin d'asseoir l'Etat de droit.

10 millions € ont été alloués à ces objectifs en 2000. Ils ont notamment servi à financer l'apport d'un soutien logistique au renforcement des administrations, du système judiciaire national et des forces de police ainsi que la mise en place d'une administration douanière efficace, capable de percevoir les taxes nécessaires au financement de l'Etat. 2,5 millions € ont été alloués à des projets Tempus de coopération inter-universitaire et 2,2 millions € ont servi à soutenir le processus de Stabilisation et d'Association. Au total, 34,4 millions € ont été accordés à l'Albanie en 2000 et 1,5 million € a été dépensé.

En 2000 également, le pays a bénéficié d'une aide humanitaire de 3,4 millions € qui a été consacrée à la rénovation des établissements de santé et d'enseignement ainsi qu'aux réseaux d'égouts (d'assainissement) et de distribution d'eau des régions déshéritées.

LA REFORME JUDICIAIRE EN ALBANIE

Les troubles civils graves qui ont secoué l'Albanie en 1997 ont clairement démontré la nécessité de renforcer les capacités des forces de police nationales. L'UE a joué un rôle crucial dans ce domaine. En collaboration avec le Conseil de l'Europe, elle a contribué à la formation de juges et de procureurs (nouvelle école de magistrats) et à la création du Centre des publications de l'Etat (nouveau Journal officiel). La peine de mort a été abolie et une fonction d'ombudsman (Avocat du Peuple) a été créée. Ces initiatives renforceront la qualité du processus législatif et permettront de former davantage de professionnels du droit et d'assurer le bon fonctionnement des institutions judiciaires albanaises.

FORMATION DES POLICIERS

Le programme MAPE (multinational Advisory Police Element) procure conseils et formations à la police albanaise. En 2000, l'UE a fourni de nouveaux uniformes, des véhicules de police, des pièces de rechange et des systèmes de protection. Elle a également assuré la rénovation de plusieurs centres de formation de la police (comme ceux de Tirana et de Durres) et les a équipés de manière à leur permettre d'accueillir des sessions de formation intensive d'une durée de huit à neuf semaines. Jusqu'à présent, MAPE a permis de former quelque 7 000 policiers de tous grades, y compris 60 hauts gradés. La prochaine étape du programme consistera à équiper la police d'une technologie informatique moderne. L'UE aide également les autorités albanaises à élaborer des règlements de police professionnels et de nouvelles lois destinées à lutter contre la criminalité économique. A partir de septembre 2001, MAPE sera remplacé, jusqu'en juin 2002, par une Mission communautaire d'assistance à la police albanaise.

Agriculture

La distribution de terres et la libéralisation des marchés sont deux domaines dans lesquels la réforme du secteur agricole a enregistré des progrès considérables au cours des dernières années. Mais, il reste encore des défis majeurs à relever. Ainsi, une nouvelle législation doit entrer en vigueur et des infrastructures de marchés et de services adéquates doivent être développées afin de répondre aux nouveaux besoins de l'agriculture. Pour ce faire, l'UE fournit une assistance technique et conseille le Ministère de l'Agriculture sur les stratégies et les techniques agricoles modernes.

2. Bosnie-Herzégovine

Le retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées reste l'une des priorités majeures de l'aide allouée par l'UE à ce pays. Elle s'est élevée à 103 millions € en 2000. Un effort particulier a été consenti afin d'assurer le retour des habitants dans la Republika Srpska, dans l'est de la Bosnie-Herzégovine, et d'encourager le rapatriement des réfugiés qui avaient fui vers la Croatie.

L'aide au retour des réfugiés et des personnes déplacées ne se limite pas à la réparation des maisons et logements. Il s'agit aussi d'assurer aux rapatriés un emploi, des écoles pour leurs enfants, des soins de santé, la sécurité sociale et d'autres services. Pour réaliser ce type de projet de retour intégré, l'UE fait souvent appel aux ONG.

Depuis 1996, la CE a reconstruit plus de 21 150 habitations dans tout le pays.

Régénération économique

Le boom économique constaté en Bosnie-Herzégovine au lendemain de la guerre, est dû en grande partie aux activités de reconstruction financées par les donateurs. Ces deux dernières années cependant, le taux de croissance du PNB est passé en dessous de la barre des 10% (alors que le niveau de départ était très bas); la situation est aggravée par le solde négatif de la balance commerciale, les importations demeurant supérieures aux exportations. Seule l'Albanie connaît un taux d'investissements étrangers directs encore moins important. Afin de préparer la future intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'UE, l'aide consentie par la CE au cours des cinq prochaines années servira à soutenir la transition du pays vers l'économie de marché et la création des conditions nécessaires au développement durable.

Via la Facilité d'impact rapide, la CE a fourni pour 5,5 millions € de subsides et d'assistance technique aux PME, ce qui a permis de créer 1200 nouveaux emplois dans les zones de retour de l'ensemble du territoire de Bosnie-Herzégovine.

L'approche adoptée par la Commission européenne pour stimuler le développement économique du pays a été axée sur les priorités suivantes:

— la création, entre les différentes entités composant la Bosnie, d'un marché unique conforme aux critères et aux institutions de la CE;

— le soutien aux réformes structurelles de manière à préparer le pays à la transition vers une économie de marché;

— la stimulation du développement du secteur privé et, en particulier, des PME; et

— la viabilité du développement économique local et du retour des réfugiés.

Agriculture, forêts et environnement

La CE a amené les services vétérinaires de Bosnie-Herzégovine à collaborer entre eux afin d'améliorer la santé et la gestion du bétail et ainsi, accroître la confiance des consommateurs et les échanges commerciaux.

La Bosnie-Herzégovine possède l'une des plus vastes couvertures forestières naturelles d'Europe. Mais une partie de ces ‘zones forestières’ est actuellement dépourvue de végétation, menacée de désertification et parsemée de mines antipersonnel. Avec l'aide de la CE, 1350 ha

ont été reboisés (dont 750 ha grâce à un financement direct de la CE, l'Italie s'étant chargée du reste).

Au lendemain de la guerre, la protection des abondantes ressources naturelles de Bosnie-Herzégovine faisait, encore moins qu'auparavant, l'objet des préoccupations politiques. Avec l'appui de la CE, de nouveaux textes législatifs sur la protection de l'environnement ont été élaborés. Ils font actuellement l'objet de discussions avec l'ensemble des acteurs concernés.

RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES NATIONALES EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Les services publics sont à nouveau opérationnels. De nombreux projets de reconstruction financés par l'UE dans tout le pays se sont achevés au cours de l'année 2000. Les réseaux de distribution d'eau et d'électricité ont été réparés, des ponts reconstruits, des mines neutralisées, des kilomètres de routes remis en état, des hôpitaux réédifiés et équipés, des écoles, des jardins d'enfants et des universités rouverts et des lignes téléphoniques restaurées. L'aéroport de Sarajevo a été considérablement modernisé comme l'ont été avant lui, ceux de Mostar et de Banja Luka.

Mostar et Sarajevo: Les dégâts considérables infligés par la guerre à ces deux villes ont nécessité la mise sur pied de plusieurs programmes de reconstruction intégrés dont les résultats sont déjà visibles: de nouvelles habitations et de nouveaux bâtiments publics ont été construits et les réseaux de transport et de distribution d'eau et d'électricité, rétablis.

Reconstruction de la Bosnie-Herzégovine : La guerre avait considérablement endommagé les points de passage entre la Bosnie et le reste de l'Europe. La CE a financé la réparation et la reconstruction de nombreux ponts comme ceux qui enjambent la Sava à Gradiska, Benska et Brcko.

3 Croatie

Les élections parlementaires et présidentielles de janvier 2000 en Croatie ont provoqué un changement de gouvernement et modifié considérablement le climat politique. Cette évolution a ouvert la voie à des progrès rapides dans les relations entre la Croatie et l'UE. L'UE a réagi promptement et les contacts entre les deux partenaires se sont aussitôt intensifiés. L'antenne de la Commission européenne à Zagreb a accédé au statut de délégation et l'UE a accepté, en novembre 2000, d'entamer des négociations avec la Croatie en vue de conclure un accord de Stabilisation et d'Association.

Quant à l'aide accordée par la CE à la Croatie, priorité est donnée à la réconciliation ethnique, au retour des réfugiés, à la défense des principes démocratiques et au processus de Stabilisation et d'Association qui a déjà été négocié.

Sur le budget d'assistance total de 18,54 millions € prévu pour 2000, 10 millions € ont été affectés au retour des réfugiés. Les autorités croates ont, en outre, reçu 3 millions € sous forme d'assistance technique afin de les aider à réaliser des réformes vitales dans des secteurs clés comme l'intégration européenne, la justice, la réforme des administrations publiques, les PME, les statistiques et le développement régional. 2,34 millions € ont été consacrés à la promotion des PME et des entreprises artisanales. Le montant total de 18,54 millions € comprend également une aide de 1,5 million € allouée au programme de coopération inter-universitaire TEMPUS lancé en 2000 dans le cadre de PHARE. A cela, s'ajoute 1,5 million € destiné au financement d'une assistance technique et administrative à la mise en œuvre des programmes.

Reconstruction et retour des réfugiés et des personnes déplacées

L'aide à la reconstruction est ciblée sur les régions de Croatie qui ont subi les effets de la guerre, c'est-à-dire la Slavonie orientale et les anciens secteurs Nord et Sud. Comme ailleurs, l'UE préconise de résoudre le problème du retour des réfugiés et des personnes déplacées par une approche intégrée. C'est pourquoi la construction de logements est menée de front avec la reconstruction d'écoles et de centres de soins, la mise en œuvre de mesures de développement durable et la conduite d'efforts en vue de relancer les petits commerces. Le programme 2000,

dont l'achèvement est prévu pour le printemps 2002, a pour objectif de fournir des logements et des aides diverses permettant le retour d'environ 2 500 réfugiés ou personnes déplacées.

4 L'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

L'une des pierres d'achoppement dans les relations entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine a été la négociation d'un accord de Stabilisation et d'Association, lequel a été paraphé en novembre 2000. C'est également cette année-là qu'un régime commercial asymétrique a été approuvé. Le renforcement des relations entre l'UE et l'ARYM a été consacré par la transformation du Bureau du Résident en Délégation permanente.

ECHO a alloué 5,36 millions € au pays, lequel subit toujours les séquelles de la crise du Kosovo.

En 2000, l'aide à l'ARYM visait prioritairement à la rapprocher des critères et principes en vigueur dans l'UE et à l'assister dans le cadre du processus de Stabilisation et d'Association.

Le renforcement des institutions gouvernementales et l'amélioration des infrastructures sont les deux volets majeurs d'une aide qui permettra à l'ancienne République yougoslave de Macédoine de tirer parti de l'accord de Stabilisation et d'Association et de se conformer aux obligations qui en découlent.

Le programme national de 16,2 millions € a visé la réforme du secteur financier, l'adaptation de la législation, la justice, les affaires intérieures, la gestion intégrée des frontières, l'éducation et le soutien au traitement de données démographiques ou résultant du recensement agricole.

Une somme de 1 million €, représentant la première tranche de la contribution de la Commission,[41] a été accordée à la construction de l'Université de l'Europe du Sud-est à Tetovo. Première université du pays à dispenser des cours en langue albanaise, elle constitue une tentative de réponse à l'une des revendications les plus anciennes de la population albanophone.

Parallèlement au programme national, 4 millions € ont été alloués pour moderniser le poste-frontière de Blace, qui est le principal point de passage entre le Kosovo et l'ARYM. La modernisation des axes de circulation et des postes-frontières est essentielle pour le développement économique car l'ARYM est un itinéraire de transit important pour le trafic voyageurs et marchandises entre les Balkans et l'UE.

COOPERATION TRANSFRONTALIERE ENTRE L'ARYM ET LA GRECE

L'ARYM occupe une position géographique importante dans le contexte des Réseaux transeuropéens (RTE) d'itinéraires routiers transcontinentaux. Le 'Corridor X' des RTE relie les villes de Thessalonique, Skopje, Belgrade, Zagreb et Munich/Passau. Afin de rétablir les liens commerciaux, l'UE a financé la modernisation de deux postes-frontières essentiels et de plusieurs tronçons du Corridor X à l'intérieur des frontières de l'ARYM.

Modernisation du poste-frontière de Bodgorica (CBC)
Achevée en octobre 2000, la reconstruction de cet important poste-frontière a bénéficié d'une contribution communautaire de 3,16 millions €. Il possède à présent, un nouveau terminal poids lourds équipé de toutes les installations de douane et d'inspection modernes nécessaires. Une nouvelle extension est prévue avec la construction de nouveaux bâtiments destinés aux inspections vétérinaires et phytosanitaires.

[41] Une deuxième tranche de 4 millions € a été allouée en 2001.

Modernisation du poste-frontière de Medjitlija
La CE a affecté près de 2,46 millions € à la construction d'un tout nouveau poste-frontière comprenant tous les aménagements utiles aux services de douane et de police

Modernisation de la route E75
Le tronçon routier reliant Gevgelija à la frontière grecque située près de Bodgorica a été complètement rénové en septembre 2000 grâce à un financement CBC de 5,68 millions €. Un autre tronçon d'environ 10 km reliant Negotino à Demir Kapija, a été modernisé en deux phases pour un coût de 14,6 millions €. Reste le dernier tronçon qui relie Demir Kapija à Gevgelija et pour lequel les plans et documents d'appel d'offres nécessaires étaient prêts fin 2000. Coût de l'opération: 2,7 millions €.

5. République fédérale de Yougoslavie – RFY

Serbie

Programme d'aide d'urgence

Dans le sillage de la transition démocratique qui s'est opérée en Serbie, la CE a lancé, en novembre 2000, un programme d'aide d'urgence en faveur de ce pays. Doté d'un budget de 180 millions €, ce programme fournit une aide à divers secteurs tels que la distribution d'électricité, les soins de santé et l'alimentation. Il complète le programme communautaire existant d'aide humanitaire à la Serbie (50,45 millions € en 2000). Les services de la Commission ont rapidement mis en place le dispositif d'urgence si bien que l'acheminement de l'aide sur le terrain a pu démarrer dans les plus brefs délais et influer de manière décisive sur les conditions de vie de la population serbe au cours des mois d'hiver. Partie intégrante du dispositif, un contrat de 25,4 millions € a été signé avec le Programme alimentaire mondial afin de fournir aux consommateurs serbes 15 000 tonnes de sucre et une quantité similaire d'huile de tournesol - deux produits de base touchés par la pénurie - à des prix abordables. Les recettes tirées de la vente de ces denrées sont utilisées pour financer la participation serbe à un fonds destiné à régénérer le secteur agricole.

Monténégro

Le Monténégro s'est distingué du régime de Milosevic en suivant la voie de la réforme politique et économique sous l'égide d'un gouvernement démocratique. L'UE a procuré au pays une aide directe et continue, le préservant ainsi des sanctions imposées à la RFY et lui fournissant une importante assistance technique et matérielle.

La CE a ainsi subventionné les dépenses du gouvernement en termes de sécurité sociale (13,4 millions €), d'importation d'électricité (2,5 millions €) et d'accueil des personnes déplacées à la suite de la crise du Kosovo (13 millions €). La CE a également fourni une aide macrofinancière exceptionnelle de 20 millions €, participé à la modernisation des infrastructures et soutenu les médias, les ONG et la démocratie. Des projets importants ont été réalisés dans les domaines de la réforme fiscale, de la perception des impôts, du développement des PME, de l'éducation de base et des structures de coordination gouvernementales.

Dans le cadre de l'aide directe au développement rural, plus de 1 000 vaches pleines ont été fournies directement par l'UE aux familles rurales en difficulté.

Le Monténégro a aussi reçu une aide humanitaire de 9 millions € afin de lui permettre de gérer l'accueil du flux de réfugiés et de personnes déplacées.

Kosovo

Depuis sa création en février 2000, l'Agence européenne pour la reconstruction a été chargée de gérer les principaux programmes d'aide communautaire au Kosovo. Sur les 263 millions € (y compris les 51 millions engagés en décembre 2000) alloués au programme d'aide au Kosovo pour 2000, 79% avaient fait l'objet de contrats et 55% des fonds avaient été déboursés au 31 décembre 2000. Plus de la moitié des aides prévues par le programme ont été accordées aux réseaux de distribution d'énergie et aux services publics, et un quart, à la reconstruction de logements.

Grâce à un budget de 60 millions € en 2000, l'Agence a entrepris la reconstruction de quelque 8 500 habitations, portant ainsi à 12 000 le nombre total d'habitations réparées ou reconstruites au Kosovo avec l'aide de la CE. Cette opération a permis de donner un logement à plus de 100 000 personnes tout en soutenant l'industrie locale et régionale du bâtiment.

L'état déplorable des principales centrales électriques kosovares situées près de Pristina a conduit l'Agence à mettre en oeuvre un programme de 121 millions € en faveur du secteur de l'énergie. Ce programme comprenait notamment la remise en état d'une centrale électrique et l'équipement des mines de charbon voisines alimentant les centrales. Des fonds ont également été débloqués afin de permettre l'importation d'électricité et la mise sur pied d'une équipe de responsables pour gérer le secteur de l'énergie. Constatant le mauvais état du réseau routier kosovar, l'Agence a consacré 15 millions € en 2000 aux principaux axes routiers du pays, rénovant ainsi 180 km de routes et quatre ponts tandis que d'autres travaux de rénovation étaient engagés sur le site du poste-frontière de Blace séparant le Kosovo de l'ARYM.

Afin de soutenir les entreprises et la création d'emplois (15 millions €), l'Agence a mis sur pied, conjointement avec la Banque mondiale, un dispositif de crédit de 7,5 millions € en faveur des petites et moyennes entreprises. L'Agence a aussi lancé une opération de dépollution sur le site du complexe industriel de Trepca et procédé à un audit technique et environnemental de la fonderie de Zvecan. Afin de relever les revenus ruraux et le secteur agricole vital pour le pays (13 millions €), quelque 40 000 tonnes d'engrais et de semences ont été importées et vendues à prix réduits aux agriculteurs, les recettes ainsi réalisées étant affectées à un dispositif de crédit rural destiné à soutenir les exploitants.

Afin d'appuyer l'administration civile du Kosovo, l'Agence a aidé la MINUK à reconstituer les administrations locales en rénovant les bâtiments municipaux et en fournissant du matériel et une expertise technique. Des équipements spécialisés ont été achetés afin de faciliter l'émission de nouveaux documents d'identité.

Dans le secteur de la santé, les programmes de l'Agence (10 millions €) ont permis la modernisation du service de transfusion sanguine du Kosovo et fourni une aide financière et technique destinée à soutenir la réforme des services médicaux et la modernisation du secteur pharmaceutique. Dans le domaine de l'eau et de l'environnement, un programme d'aide en faveur des services publics essentiels a été lancé. Ce programme prévoit notamment le perfectionnement des systèmes de traitement et d'élimination des eaux usées et l'amélioration, tant en quantité qu'en qualité, des approvisionnements en eau. Il contribue aussi à financer la restauration des installations de distribution d'eau, les réparations d'urgence et l'acquisition d'équipements destinés aux entreprises municipales de distribution d'eau.

En 2000, 26,8 millions € ont été alloués au Kosovo en plus des autres aides communautaires afin de lui permettre de couvrir les besoins d'aide humanitaire de la population et ce, en parti-

culier durant l'hiver. La rénovation des habitations, des écoles et des réseaux ruraux d'irrigation et d'assainissement a été assurée par ECHO.

6. Politiques thématiques

Initiative européenne en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme

Europe centrale et orientale, républiques de l'ancienne Yougoslavie

Dans cette région déchirée par des années de guerre, le développement de la démocratie impose de soutenir le processus de paix et de calmer les tensions. L'aide budgétaire sert, en particulier, à soutenir les organisations travaillant à rétablir la démocratie au sein de la société civile et à stimuler le dialogue inter-ethnique dans des zones géographiques déterminées. D'une manière plus générale, ce soutien couvre également des projets destinés à encourager la liberté de la presse et des médias, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à protéger les populations les plus vulnérables.
Ensemble, ces actions ont bénéficié d'un budget de 13 500 000 €.

Les médias au Kosovo

Qu'est-ce que la liberté sans la liberté de la presse? Quel code déontologique pour les médias? Dans quelle mesure un journaliste défendant la ligne d'un parti peut-il être objectif? 120 personnes travaillant dans des stations de radio publiques ou privées du Kosovo suivront une formation professionnelle comportant un cours de déontologie. Cette initiative bénéficie d'un subside de 385 000 € accordé à *Internews Europe* en faveur de la *Radio indépendante du Kosovo*. Ce projet a pour but de permettre le développement de la station radio locale indépendante (une chaîne d'information couvrant la plupart des villes du Kosovo) et d'accroître les capacités des stations de radio municipales.

La culture des Roms

Le projet *Encourager une approche globale de la problématique tsigane*, vise à aider les gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à élaborer et mettre en œuvre des politiques destinées à améliorer la condition des Tsiganes. Le projet s'inspire de l'expérience du Conseil de l'Europe et des initiatives qu'il réalise en Europe centrale et orientale depuis 1994. Disposant d'un subside de 248 000 €, les responsables du projet organiseront des tables rondes, des sessions de formation, des groupes de discussion et des études portant sur les législations existantes.

Parlement, ONG et société civile

Comment améliorer les relations de travail entre les parlements et les ONG? *East-West Parliamentary Practice Project*, une ONG établie aux Pays-Bas, qui s'enorgueillit de posséder une solide expérience dans le domaine de l'assistance aux parlementaires, vient de lancer son initiative “Assemblées législatives et citoyens” dans divers pays des Balkans (Albanie, Bulgarie, Croatie, Bosnie, anciennes républiques yougoslaves, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et Roumanie). L'objectif poursuivi est de créer un cadre d'interaction et de coopération entre les parlements et les organisations de la société civile afin de permettre le développement d'une véritable représentation des intérêts démocratiques. Le projet, qui bénéficie d'une aide de 1,27 million €, accueille également des partenaires locaux comme le Centre albanais des Droits de l'Homme, la Fondation pour la démocratie de Bosnie-Herzégovine, la Fondation pour une Bulgarie libre et démocratique, le Comité Helsinki-Croatie pour les Droits de l'Homme, le Mouvement européen de Serbie, FORUM (ARYM), le Centre pour la démocratie et les droits de l'Homme au Monténégro et l'Association pour la démocratie en Roumanie.

Aide humanitaire (ECHO)

En 2000, l'Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne ECHO a adopté plusieurs décisions de financement en faveur des Balkans, pour un montant total d'environ 98,7 millions €. Le montant global de l'aide humanitaire mise en œuvre par ECHO depuis 1992 dans la région, s'élève à 2,3 milliards €.

7 Conclusion et perspectives

A la différence, par exemple, des engagements communautaires dans les NEI, lesquels sont demeurés à peu près constants, les actions de l'UE dans l'**ouest des Balkans** se développent à un rythme accéléré depuis que des gouvernements démocratiques ont été élus en Croatie et en Serbie. L'amélioration du climat politique dans l'ouest des Balkans a provoqué le doublement du volume d'aide de 2000 à 2001: d'environ 400 millions € pour les programmes OBNOVA et PHARE, il est passé à 800 millions € pour CARDS, le programme qui leur a succédé. Disposant d'effectifs importants, l'Agence européenne pour la reconstruction a pu, en 2000, acheminer rapidement et efficacement l'aide communautaire destinée à la République fédérale de Yougoslavie.

Le programme CARDS destiné aux Balkans occidentaux, demeurera un programme d'aide communautaire d'envergure, politiquement sensible et visible. Cependant, dans un environnement en mutation rapide et exposé aux tensions politiques récurrentes, l'acheminement rapide et efficace d'une aide répondant aux besoins réels représentera toujours un défi majeur. A mesure que la région se stabilise, l'aide d'urgence et l'aide à la reconstruction consenties par la CE cèdent progressivement le pas à la promotion d'un développement durable et multiforme visant, notamment, au renforcement des institutions. Cette aide s'intègre dans le cadre général des relations de l'UE; elle sert à soutenir la réalisation des objectifs du processus de Stabilisation et d'Association et la mise en œuvre du nombre croissant d'accords de Stabilisation et d'Association signés ou en cours de négociation avec les pays de la région.

IV Pays Partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale

La CE s'emploie à établir avec les pays partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale, une relation durable qui garantisse le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme, ainsi que la transition vers une économie de marché. Intégrés aux Accords de partenariat et de coopération (APC) conclus avec la plupart des pays partenaires, et aux Stratégies communes pour la Russie et l'Ukraine, ces objectifs sont ceux d'une politique de proximité qui est le reflet de l'importance politique et stratégique de cette région pour l'UE. Ils constituent également le fondement sur lequel repose le Règlement (99/2000) qui régit le programme de coopération Tacis.

Arménie
Azerbaïjan
Biélorussie
Géorgie
Kazakhstan
Kirghizstan
Moldavie
Russie
Tadjikistan
Turkménistan
Ukraine
Ouzbékistan
et
Mongolie

1. Relations politiques et économiques

La région revêt une importance essentielle pour l'UE. Le processus d'élargissement à l'Est aidant, l'UE et l'Europe orientale vont être amenées à partager une frontière commune, ce qui nécessitera l'élaboration d'approches communes sur de nombreuses questions touchant directement l'UE. Ces pays sont également des partenaires commerciaux et des fournisseurs d'énergie non négligeables.

Depuis le début des années 90, les relations avec les pays partenaires se sont intensifiées. Le dialogue politique a été concrétisé par la conclusion d'**Accords de partenariat et de coopération (APC)**, aujourd'hui en vigueur avec neuf pays partenaires sur treize. L'APC est un cadre juridique qui définit les relations politiques, économiques et commerciales entre l'UE et un pays partenaire. La mise en œuvre des APC s'effectue par l'intermédiaire d'institutions spécifiques opérant tant au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires qu'à celui des tâches d'exécution. Pour chaque APC, des priorités et des objectifs spécifiques ont été fixés sur la base des objectifs globaux que sont la consolidation de la démocratie et des droits de l'Homme, le développement de relations politiques et économiques étroites, la transition vers l'économie de marché et la coopération sociale, financière et culturelle. Les accords de commerce et de coopération encore en vigueur avec certains pays partenaires, serviront de tremplin pour la conclusion d'accords globaux.

La politique étrangère et de sécurité commune dispose d'autres instruments. Il s'agit notamment des Stratégies communes de l'UE pour la Russie et l'Ukraine qui ont pour but de renfor-

cer la cohérence entre les politiques et les actions de la Communauté et de ses Etats membres vis-à-vis de ces deux pays. De même, le concept de la Dimension septentrionale, dont le plan d'action pour 2000-2003 a été adopté par le Conseil européen de Feira en juin 2000, contribue à renforcer la coopération entre l'UE, la région de la mer Baltique et la Russie et, de ce fait, à promouvoir la sécurité, la stabilité, les réformes démocratiques et le développement durable. Ce plan d'action accorde une place particulière aux questions environnementales, comme la sécurité nucléaire, à la lutte contre le crime organisé et à Kaliningrad, future enclave russe au sein de l'UE.

2. Le programme d'assistance Tacis

La CE et ses Etats membres sont les premiers fournisseurs d'aide à l'Europe orientale et à l'Asie centrale. Tacis est le principal instrument utilisé par la Communauté pour aider ces pays à renforcer la démocratie et l'état de droit, à consolider l'économie de marché et à renforcer leurs capacités administratives et ce, en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre des APC.

Une nouvelle phase de Tacis a été lancée en janvier 2000 avec l'entrée en vigueur du Règlement N° 99/2000 qui couvre la période 2000-2006. Tout en prenant appui sur les réalisations de la décennie précédente, cette nouvelle phase prévoit des ajustements basés sur les expériences passées et tenant compte des divergences croissantes dans l'évolution des différents pays partenaires. Il s'agit notamment de concentrer les efforts sur moins de projets mais de plus grande envergure, sur l'amélioration de la programmation et sur une approche axée davantage sur le dialogue que sur la demande, de manière à s'assurer que les priorités correspondent aux intérêts communs de la Communauté et des pays partenaires.

Le programme Tacis concerne principalement la coopération bilatérale UE-pays partenaires. Il est basé sur l'élaboration de programmes indicatifs nationaux qui, conclus avec chaque pays partenaire pour 3 à 4 ans, fixent des priorités au sein de trois secteurs de coopération maximum sélectionnés parmi les six énumérés ci-dessous. Ces programmes indicatifs servent de supports aux programmes d'action, lesquels définissent les projets devant bénéficier d'une aide et le volume des financements disponibles. Ces secteurs de coopération sont les suivants:

- soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives;
- soutien au secteur privé et aide au développement économique;
- soutien relatif aux conséquences sociales du processus de transition;
- développement des réseaux d'infrastructures;
- promotion de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles;
- développement de l'économie rurale.

La plupart des pays ont fixé leurs priorités en 2000 parmi les quatre premiers secteurs de coopération mentionnés ci-dessus. C'est pour cette raison que les informations contenues dans le présent chapitre ont été groupées en fonction de ces quatre secteurs. Certes, Tacis continue néanmoins à soutenir la protection de l'environnement et à promouvoir le développement de l'économie rurale, mais il le fait via des projets axés sur les réformes institutionnelles ou sur le développement du secteur privé. Le soutien à l'environnement constitue, en effet, une priorité particulière en termes de coopération régionale.

A ces programmes bilatéraux s'ajoutent des programmes régionaux et multinationaux destinés à soutenir la sécurité nucléaire, les réseaux, l'environnement, la justice, les affaires intérieures et la coopération transfrontalière. Cette dernière a pour objectifs l'élimination des obstacles aux échanges commerciaux et à l'établissement de contacts ainsi que la lutte contre la pollution transfrontalière le long des frontières communes entre l'UE et les pays candidats, d'une part, et les NEI, d'autre part.

Le présent tableau donne un aperçu des données financières pour l'année 2000.

N.E.I.

	ENGAGEMENTS			**PAIEMENTS**		
	Disponibles	**Effectués**	**%**	**Disponibles**	**Effectués**	**%**
	'000 €	**'000 €**		**'000 €**	**'000 €**	
Tacis	382.970	382.970	100%	398.591	398.264	100%
Transfrontalier	22.500	22.500	100%	21.733	21.733	100%
Baltique	5.883	5.883	100%	40.406	40.406	100%
Tacis Démocratie	6.697	6.587	98%	7.722	4.808	62%
Tacis ATA*	32.400	32.400	100%	2.000	2.000	100%
TOTAL	**450.450**	**450.340**	**100%**	**470.452**	**467.211**	**99%**
Réhabilitation dans les NEI	**9.88**	**9.88**	**100%**	**4.64**	**3.77**	**81%**

* *La rubrique assistance technique et administrative (ATA) et frais d'appui couvre les coûts nécessaires à la mise en œuvre des programmes Tacis et Cards: analyse, études de pré-faisabilité et faisabilité par rapport à la programmation des principales lignes budgétaires, récolte d'information et diffusion vers le public.*

Une nouvelle phase du programme Tacis a débuté en janvier 2000 pour couvrir la période 2002-2006.[42] Elle s'inspire des résultats et enseignements obtenus au cours de la première décennie d'existence du programme et offre une flexibilité permettant de réagir aux nouveaux développements susceptibles de se produire dans les pays partenaires. Au cours de l'année 2000, Tacis a axé sa stratégie sur l'aide aux initiatives locales, assortie d'une participation accrue des ONG. Les concepteurs de projets veillent davantage à associer les représentants des administrations locales et régionales. L'une des méthodes utilisées pour personnaliser le soutien apporté par l'UE à la région consiste à établir des partenariats entre les membres du groupe gestionnaire d'un projet Tacis et leurs homologues au sein de l'UE. C'est notamment le cas pour le programme de jumelage des villes. Tacis incite à créer des liens entre les villes de l'UE et des NEI et contribue ainsi au rapprochement des populations et à la création de partenariats durables entre communautés locales.

2.1. Réformes institutionnelles, juridiques et administratives

Le soutien apporté par l'UE aux NEI repose sur la conviction que la croissance et la stabilité vont de pair avec l'existence d'un cadre juridique et réglementaire sain et d'une société civile fonctionnant correctement. C'est pourquoi la réforme des institutions nationales concernées a été placée au cœur des programmes d'aide de la Commission européenne en faveur des pays partenaires. La plupart des projets concernent la réécriture des textes de loi, le soutien aux prises de décisions efficaces, la réforme des administrations publiques et la fourniture d'un appui aux organes exécutifs et législatifs. Toutefois, malgré les efforts intensifs apportés à la réalisation des programmes d'aide, les progrès réels de la réforme ont été moins rapides qu'on ne l'avait espéré à l'origine.

Le trafic d'êtres humains et le crime organisé à l'échelle mondiale représentent un problème croissant au sein de l'UE. Constatant qu'un nombre toujours plus grand de victimes et d'auteurs de crimes provenaient des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, l'UE a décidé de consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la justice locale et des affaires intérieures dans ces régions. C'est ainsi qu'elle a alloué, dans le cadre de l'exercice 2000 du Programme d'action régionale, un montant de 7 millions € pour soutenir la lutte contre la drogue et contre le trafic d'êtres humains. Grâce à de nouvelles enquêtes lancées en 2000, on espère en apprendre davantage sur les causes de ces activités criminelles et mettre en œuvre des méthodes efficaces pour les combattre.

La plupart des projets Tacis comportent un important volet consacré à l'éducation et à la formation. De plus, Tacis soutient un programme, nommé TEMPUS, qui, spécifiquement consacré à la réforme du secteur de l'enseignement supérieur, favorise la création d'établissements et encourage l'instauration de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et leurs homologues des pays partenaires.

2.2. Développement économique et du secteur privé

L'aide aux entreprises privées a toujours été l'une des premières priorités des programmes de partenariat Tacis. En 2000, les objectifs de l'UE consistaient à soutenir la mise en place d'institutions représentatives de l'économie de marché et à stimuler le développement du commerce. Un budget total de 70 millions € a été prévu à cet effet. Toutefois, plusieurs obstacles majeurs au développement des entreprises demeurent. Il s'agit notamment de l'environnement réglementaire actuel, du caractère discutable des pratiques commerciales et de l'inadéquation de

---

[42] Règlement du Conseil n° 99/2000.

l'accès aux financements. Les pays partenaires sont parfaitement conscients du fait que pour assurer la stabilité de l'environnement commercial, il faut procéder à des réformes dans un certain nombre de domaines essentiels tels que les réglementations publiques - aux niveaux national et local, les cadres juridiques, les politiques en matière de commerce et d'investissements, la fiscalité et l'accès aux financements.

L'approche intégrée utilisée par Tacis pour fournir une aide économique, repose sur les principes suivants:

- **développer le secteur privé***:* inculquer de nouvelles compétences entrepreneuriales aux PME, utiliser ou former des consultants locaux et offrir un meilleur accès aux financements,
- **renforcer l'environnement économique***:* parallèlement à la fourniture d'assistance technique, prodiguer aux gouvernements des conseils stratégiques concernant la macroéconomie, la politique fiscale, commerciale et d'investissement, l'amélioration des règlements et de l'environnement des entreprises, et le développement de nouveaux marchés pour les exportateurs et les investisseurs,
- **promouvoir de nouveaux investissements:** poursuivre, parallèlement aux projets financés par Tacis, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'investissement et de prêt de la BERD et promouvoir activement les investissements étrangers.

AIDER LES ENTREPRISES RUSSES A SE RESTRUCTURER

La Facilité Tacis pour la Restructuration des Entreprises (TERF) a été créée en Russie dans le but d'aider les entreprises et les entrepreneurs à développer leurs activités dans le monde en constante évolution tel que nous le connaissons aujourd'hui. Même si la grande majorité des entreprises sont aujourd'hui privatisées, leur restructuration est souvent incomplète voire inexistante. Or, la restructuration d'une entreprise est en général une condition essentielle pour le bouclage d'un projet d'investissement: sans elle, aucune entreprise ne peut espérer survivre dans un marché concurrentiel. En raison des incertitudes qui pèsent actuellement sur le climat économique, la plupart des entreprises sont incapables d'obtenir des fonds pour financer leurs projets et ce, même si elles sont disposées à se moderniser, par exemple en adoptant de nouvelles technologies, en améliorant leurs techniques de marketing ou en trouvant des partenaires commerciaux stratégiques.

Le rôle de TERF consiste à prodiguer à des entreprises sélectionnées les conseils et l'aide dont elles ont besoin pour se restructurer. De cette manière, elles sont certaines de pouvoir s'adapter avec succès au nouvel environnement économique. Les entreprises doivent prendre l'initiative de contacter TERF pour obtenir son aide. Par ailleurs, l'on s'attend à ce qu'elles injectent elles-mêmes des fonds dans le processus. Sous TERF I, la contribution moyenne des entreprises au coût d'un projet était de 12%. Sous TERF II, elle est aujourd'hui de 20%.

TERF est conçu pour réagir aux variations subites et inattendues du marché russe. Il tient compte également de la diversité des exigences de ses clients et collabore étroitement avec les dirigeants de l'entreprise concernée. Pour que l'aide apportée par TERF produise des résultats, les responsables de l'entreprise doivent jouer le jeu et autoriser l'accès à des informations commercialement sensibles. Or, nombreuses sont les entreprises qui rechignent à livrer ces données aux consultants. Il faut parfois trois mois, voire plus, pour gagner leur confiance... et leur permettre de bénéficier de l'aide de TERF.

Alimentation et agriculture

En 2000, 45 projets étaient en cours de réalisation. Certains étaient issus de programmes d'action précédents tandis que d'autres démarraient cette année-là. Quelques projets ont été menés à bien en cours d'année. Le budget total était d'environ 75 millions €.

- Afin d'améliorer la situation des exploitations familiales ***russes***, deux projets ont été mis sur pied qui ont permis d'aider les exploitants privés à créer de nouvelles coopératives, soit pour la production et la transformation des produits agricoles, soit pour l'allocation de crédits aux agriculteurs.
- Plusieurs projets agricoles ont été menés à bien en ***Ukraine*** et en ***Moldavie***. Ils portaient sur la production, la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires et de récoltes dans un contexte de post-privatisation. L'aide a également servi à financer l'enseignement agricole, la politique des consommateurs et l'élaboration de nouveaux projets de recherche. Des projets relatifs à la commercialisation des denrées alimentaires et au développement de coopératives sont toujours en cours.
- L'UE a financé des projets portant sur la valorisation du cheptel au ***Kazakhstan*** et en ***Asie centrale***, tandis que les secteurs du lait et de la viande bénéficiaient d'une aide au **Turkménistan** et au **Kirghizistan**. Enfin, l'UE a soutenu le développement intégré de l'agriculture et des industries de transformation des denrées alimentaires en **Ouzbékistan**.

Au niveau de la région dans son ensemble, l'UE a fourni une aide supplémentaire destinée à renforcer le cadre institutionnel dans des domaines comme les inscriptions au cadastre, le crédit agricole, la commercialisation des produits agricoles et la surveillance agricole.

INVAS – LA REPONSE DE L'UE A LA CRISE FINANCIERE DE 1998 EN RUSSIE

Cette crise a provoqué la paralysie de toutes les activités boursières en Russie ainsi que la faillite de nombreuses sociétés cotées en bourse. Le programme INVAS (Services de conseil en investissements sur le marché des capitaux) a démarré en octobre 1998 avec pour mandat de restaurer la confiance dans le marché russe des capitaux et d'accroître le professionnalisme des acteurs du marché. Il était également censé promouvoir la constitution de partenariats internationaux et l'établissement de liens avec des organisations internationales. Au cours des trois années qui suivirent, Tacis a apporté une aide de 4,5 millions € et plus de 32 sociétés russes ont reçu des conseils personnalisés de l'équipe d'INVAS. Pendant toute la durée du projet, les experts d'une équipe internationale (elle en a compté jusqu'à 140) ont prodigué des conseils à leurs homologues russes de Moscou et des régions de Samara, Rostov-sur-le-Don, Nijni Novgorod, Ekaterinbourg et Vladivostok.
Par le projet INVAS du programme Tacis, la CE a contribué à la reprise des marchés financiers russes. Les résultats obtenus par INVAS ont été complétés par des initiatives destinées à renforcer la protection des actionnaires et à introduire de meilleures pratiques dans la gestion des entreprises. Le projet a été aussi le premier de la mouvance Tacis à obtenir la certification ISO. Le Système de gestion de la qualité du projet INVAS est donc totalement conforme à la norme ISO 9002, la norme internationale qui définit les meilleures pratiques.

2.3. Les conséquences sociales de la transition

Le processus de transition a causé bien plus de préjudices sociaux que prévu. La pauvreté s'est accrue de façon dramatique dans toute la région. Tous les indicateurs sociaux se dégradent. Aussi, ce secteur de la coopération communautaire est-il devenu crucial. La plupart des projets

communautaires entrant dans cette catégorie mettent l'accent sur la réforme des soins de santé primaires et préventifs. Ils comportent aussi des mesures de soutien à l'emploi et à la requalification. Les deux exemples de projets décrits ci-dessous présentent un intérêt particulier.

Santé et sécurité sur les lieux de travail en Ukraine

Tacis conseille le gouvernement ukrainien sur les questions de santé et de sécurité sur les lieux de travail. Les principaux résultats de cette action sont une amélioration marquée des conditions de travail dans les usines et la mise en place d'une couverture d'assurance pour les accidents de travail et les maladies professionnelles. Pour la première fois, les Ukrainiens réalisent que l'amélioration de la sécurité sur les lieux de travail et la création de conditions de travail décentes peuvent conjointement entraîner une hausse de la productivité. Aussi, deux nouveaux projets de loi ont-ils été rédigés. Le premier institue un nouveau service national d'inspection du travail chargé de contrôler la sécurité et la santé sur les lieux de travail dans tout le pays. Quant au second, il concerne la sécurité des produits industriels.

Soins de santé préventifs en Ouzbékistan

Un millier de personnes issues du grand public et des milieux professionnels de la santé publique ont reçu une formation en matière de soins de santé préventifs dans le cadre d'un projet faisant partie du Programme communautaire d'action pour l'Ouzbékistan de 1998. Des conseils stratégiques ont été également fournis au Ministère de la Santé. Des ONG locales ont été étroitement associées à des campagnes de sensibilisation aux questions liées à la santé. L'ensemble de ces initiatives a coûté 1 million €.
Certains formateurs participant au projet ont adapté ces campagnes de sensibilisation aux écoles. Les messages ont été axés sur la prévention des maladies cardiaques, des maladies sexuellement transmissibles et de la toxicomanie. Des brochures ont été distribuées et une ONG locale a produit un film vidéo consacré à la toxicomanie en vue de sa diffusion sur les chaînes de télévision nationales. D'autres spots TV suivront.

2.4 Développement des réseaux d'infrastructure et environnement

Politique énergétique

40 projets pour un budget total de l'ordre de 85 millions € ont été mis en oeuvre au cours de l'année 2000. En voici quelques exemples:

- **Russie** : Cinq projets sur huit relatifs au secteur de l'énergie (34,5 millions €) ont été achevés en cours d'année. Tous comportaient des mesures d'économie d'énergie destinées à limiter l'impact de l'utilisation de cette dernière sur l'environnement. Là où les municipalités et les entreprises disposaient, grâce à l'aide communautaire, de liquidités suffisantes pour rembourser des prêts, des améliorations ont pu être constatées immédiatement dans le secteur des radiateurs. A Moscou, la mise en place de nouveaux services municipaux de chauffage et de collecte des déchets solides a eu des effets bénéfiques supplémentaires dans la mesure où elle a mené à la création d'un nouveau cadre réglementaire pour une organisation au service de la clientèle; Moscou dispose aujourd'hui d'une administration municipale capable de réagir aux variations de la demande extérieure.
- **Azerbaïdjan** *:* Relèvement du standard des méthodes opérationnelles de l'usine de construction mécanique de Baku à un niveau international (API) et formation adaptée du personnel de l'usine. Ce projet a également conduit à l'expérimentation de technologies locales de nettoyage de sols souillés par les hydrocarbures et à l'installation d'un laboratoire spé-

cialisé dans l'analyse d'échantillons d'eau et de sols ainsi souillés. Dernier avantage du projet: il a contribué à la création d'un ministère des carburants et de l'énergie.

- **Ouzbékistan** : Projet pilote destiné à promouvoir l'installation de systèmes de calorimètres dans le secteur du chauffage domestique et à contribuer ainsi à la mise en place d'un système adapté aux besoins des Khokimyats de Tachkent. Un ministère des services municipaux a également vu le jour.

Environnement

La protection de l'environnement doit être intégrée dans les projets Tacis afin de garantir la durabilité réelle et constante des nouvelles réformes économiques et institutionnelles réalisées dans les NEI. Quatorze projets ont été mis en œuvre en 2000 pour un budget total d'environ 30,5 millions €.

- **Russie** : L'élimination de la pollution provoquée par les deux anciennes usines d'armement chimique de Saratov et de Dzerjinsk (7,8 millions € au total) a commencé en 2000. Un troisième projet de dépollution est prévu. Deux autres projets Tacis concernent la gestion de l'eau (2,5 millions €) et la prévention des accidents d'origine industrielle (3 millions €). Un nouveau projet de 2,5 millions € qui prévoit la mise en place de systèmes de surveillance de l'environnement en Russie, a démarré en 2000 sous l'égide du Ministère des Ressources naturelles. Il est également prévu d'harmoniser la législation environnementale au niveau fédéral.
- **Ukraine**: Le renforcement des services nationaux d'inspection environnementale est en cours (1 million €) de même que le développement des capacités régionales de traitement et de gestion des eaux usées d'origine industrielle (1,5 million €). Un autre projet assure la fourniture d'installations et d'un soutien logistique pour la gestion de l'eau et des eaux usées de la ville de Miriupil (1 million €). Les trois projets ont évolué de manière positive en 2000.

2.5. Sécurité nucléaire

Le désastre de Tchernobyl en 1986 a suscité l'inquiétude du monde entier au sujet des réacteurs de conception soviétique. Depuis lors, la communauté internationale a investi beaucoup de temps et d'argent afin d'empêcher qu'une telle catastrophe ne se reproduise. Les pays du G7 ont adopté une stratégie de sécurité nucléaire dont la première étape a consisté à classifier l'ensemble des réacteurs de conception soviétique en fonction de leur adaptabilité à des normes acceptables sur le plan de la sécurité internationale. Tous les réacteurs pour lesquels une mise à niveau est impossible, doivent être démantelés. Quant aux autres, ils doivent être mis en conformité. Les coûts de ces opérations sont importants. La communauté internationale est en mesure de promettre une aide, d'engager des projets de mise à niveau et de transmettre du savoir-faire ainsi que des informations techniques au personnel des centrales nucléaires. En revanche, elle ne pourra jamais supporter la totalité des coûts engendrés par le processus de mise à niveau.

En septembre 2000, dans une Communication[43] au Conseil et au Parlement, la Commission européenne a clairement précisé ce qu'elle pouvait offrir aux NEI en termes de sécurité nucléaire dans le cadre de Tacis. La Commission européenne a également versé 90 millions € au fonds pour la construction du sarcophage de Tchernobyl (voir encadré).

---

[43] COM(2000) 493 Final. 6 septembre 2000.

Si l'exploitation de la centrale de Tchernobyl présentait de gros risques, sa fermeture rend dramatique la situation de l'approvisionnement de l'Ukraine en électricité. En novembre 2000, la Commission s'est engagée à verser 65 millions € à l'Ukraine pour lui permettre d'acheter de l'électricité pendant la période transitoire (2000- 2003) qui verra la construction de nouvelles centrales électriques. Le même mois, les Etats membres de l'UE ont approuvé un nouveau projet Tacis destiné à financer un programme de relais d'approvisionnement énergétique.

FONDS POUR LA CONSTRUCTION DU SARCOPHAGE DE TCHERNOBYL

Le système de conteneur rapidement construit au lendemain de l'accident de Tchernobyl afin d'empêcher la propagation à grande échelle des radiations, a relativement bien fonctionné. Depuis lors, toutefois, des défauts sont apparus. Le coût de construction d'un sarcophage permanent susceptible de réduire le risque de pollution et conforme à toutes les normes de sécurité en matière d'isolation, a été estimé à 768 millions € en 2000. Etant dans l'impossibilité de réunir une telle somme dans des délais aussi courts, l'Ukraine a fait appel à l'aide internationale. Deux conférences internationales d'appel de fonds ont permis de récolter la quasi totalité de la somme nécessaire. Les engagements financiers en faveur du Fonds pour la construction du sarcophage de Tchernobyl, sont dirigés vers la BERD qui en assure la gestion. Une assemblée composée des divers donateurs contrôle la mise en œuvre du fonds et émet des directives concernant l'utilisation des sommes. La Commission européenne a déjà versé 90 millions € en deux tranches dans le courant de l'année 2000 afin de construire un nouveau sarcophage étanche autour du réacteur endommagé.

LE DEFICIT ENERGETIQUE TEMPORAIRE DE L'UKRAINE

En novembre 2000, 25 millions € ont été prélevés sur le budget de Tacis pour financer la production immédiate d'électricité après la fermeture de la centrale de Tchernobyl en décembre de la même année. Très tôt, la Commission avait pris des dispositions pour assurer la livraison de 374 millions de m³ de gaz naturel à deux centrales électriques ukrainiennes. Ce gaz a permis de produire l'équivalent de 28% du rendement annuel moyen de Tchernobyl, soit 8% de la production totale d'électricité en Ukraine. La livraison du gaz a été supervisée par des représentants de l'UE et du gouvernement ukrainien, eux-mêmes encadrés par des contrôleurs indépendants afin que la transparence et la fiabilité de l'opération soient complètes. La phase 2 du programme est en préparation et a pour but de réduire le déficit énergétique temporaire de l'Ukraine.

La CE et le gouvernement ukrainien avaient convenu d'utiliser les recettes provenant de la vente de cette nouvelle production de courant pour réformer et renforcer le secteur de l'électricité du pays, aider les éléments les plus vulnérables de la population ukrainienne (retraités, handicapés, familles à faible revenu) et réduire les factures d'électricité en souffrance des établissements publics (hôpitaux, établissements scolaires, orphelinats, maisons de retraite). Leurs trésoreries renflouées, les entreprises publiques peuvent à présent se permettre d'engager leur restructuration et de prendre leurs dispositions en vue d'une privatisation future.

2.6. Questions régionales

Traceca

Traceca est le volet du programme régional Tacis 2000-2003 qui concerne le couloir de transport reliant l'Europe à l'Asie via le Caucase.
Un accord multilatéral Traceca a été ratifié en 2000 par les parlements nationaux des douze Etats signataires (Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Roumanie, Tadjikistan, Turquie, Ukraine, Ouzbékistan). En mars, les ministres des transports

de ces pays avaient décidé d'accepter un plan d'action concret doté d'un budget de 11,5 millions € destiné à financer la réalisation de cinq projets au cours de la période 2000-2001.

En février 2001, un secrétariat permanent Traceca a été créé à Bakou (Azerbaïdjan) afin de coordonner les actions et d'assurer le relais vers les responsables du transport des Etats signataires. Les décisions relatives aux programmes et aux financements sont prises par la commission intergouvernementale ministérielle en liaison avec la Commission européenne.

L'année 2000 a également vu la poursuite, avec un budget de 25 millions €, des travaux relatifs à six autres projets faisant partie du programme interétatique de 1999 destiné aux NEI méridionaux. Ces projets concernent essentiellement la mise en œuvre de l'accord multilatéral Traceca et l'amélioration des infrastructures.

Projets Traceca en cours dans les NEI

- **Caucase :** la pose d'un câble optique de 1 300 km de long accompagné d'un chapelet d'équipements de transmission numérique traversant l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Ce projet de 15 millions € doit permettre la mise à niveau de la signalisation ferroviaire et des systèmes de communication reliant 133 gares. Un projet de reconstruction de la route principale reliant les trois capitales Tbilissi, Erevan et Bakou, est à l'examen; il existe une possibilité d'obtenir de la Banque mondiale et de la BERD un investissement de l'ordre de 150 millions €**.**

- **Asie centrale** *:* la réhabilitation du terminal train-ferry du port d'Aktau (Kazakhstan) se poursuit. Elle permettra le transfert de wagons entre l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan et ouvrira une nouvelle route maritime au départ de la mer Caspienne.

- **Région des cinq républiques d'Asie centrale** : le démarrage d'un nouveau projet destiné à moderniser les installations douanières situées aux frontières et notamment, à les informatiser afin de les conformer aux normes internationales en la matière. Tacis assurera non seulement la fourniture des équipements mais également la formation du personnel douanier.

Exportations de gaz et INOGATE

Le programme Interstate Oil and Gas Transmission to Europe (INOGATE) est devenu un instrument polyvalent de la stratégie de l'UE dans le domaine de la sécurité des approvisionnements en énergie. C'est un programme multi-régional qui a pour objectif de promouvoir l'établissement d'un réseau global intégré pour le transport du pétrole et du gaz vers l'Europe, et de permettre à l'UE d'accéder à de nouvelles sources d'énergie en Russie, dans le bassin de la mer Caspienne, au Moyen-Orient et en Méditerranée.
A plusieurs reprises, INOGATE a joué un rôle décisif. Il a permis non seulement la signature d'accords commerciaux, mais également l'ouverture de nouveaux dialogues qui ont contribué à la paix et à la stabilité dans les régions concernées. Ainsi,

- l'accord-cadre INOGATE a contribué à l'établissement, entre la **Grèce** et la **Turquie,** d'un protocole d'accord concernant la liaison gazière;

- dans les **Balkans**, INOGATE a contribué à établir une collaboration parfaitement fonctionnelle en ce qui concerne l'oléoduc Constanz-Belgrade-Trieste;

- l'antenne INOGATE de Kiev, inaugurée officiellement en novembre 2000 par le président de la CE, M. Prodi, et par le premier ministre d'**Ukraine**, M. Yushchenko, est

aujourd'hui totalement opérationnelle. Il s'agit d'une étape importante de l'évolution du programme INOGATE.

En 2000, INOGATE a reçu une enveloppe de 15 millions € destinée à financer ses investissements prioritaires au niveau technique dans les trois régions d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

- Quatre postes de comptage du débit de gaz à des fins fiscales sont en construction en **Ukraine,** en **Moldavie,** en **Géorgie** et en **Arménie** afin de stimuler le commerce gazier et les relations commerciales de ces pays.
- La construction de deux postes de comptage du gaz a également commencé aux frontières entre l'**Azerbaïdjan**, d'une part et la **Géorgie** et la **Russie**, d'autre part. L'objectif est de permettre un calcul plus précis des exportations et des importations de gaz naturel entre les deux premiers pays et la Russie.

Télécommunications

Il faudra encore attendre quelque temps avant de voir le secteur des télécommunications des NEI renoncer à son marché interne contrôlé par l'Etat pour créer un marché libre couvrant la téléphonie vocale traditionnelle, les systèmes de commutation numérique et les systèmes informatiques. La création d'un cadre réglementaire adapté et la mise en conformité aux normes européennes requierent l'assistance de l'UE. En 2000, 11,5 millions € ont été investis dans sept projets :

- l'**Ouzbékistan** se prépare à l'éventualité d'une privatisation de son secteur des télécoms et élabore, notamment, un projet de loi organisant la libéralisation du marché. Quatre autres projets ont permis de soutenir l'amélioration des installations chargées de tester et d'homologuer les équipements spatiaux et de télécommunication.
- La Bibliothèque nationale **russe** reçoit une aide afin d'informatiser ses catalogues en vue de leur publication sur Internet, tandis que le terrain est préparé en vue de la création d'une bibliothèque électronique.

2.7. Coopération transfrontalière

Environnement

En 2000, l'aide apportée par Tacis aux pays candidats à l'adhésion à l'UE dans le domaine de l'environnement a été substantielle : 14 projets d'une valeur totale de 35 millions € étaient en cours de réalisation. L'accent était mis sur la gestion des ressources en eau et sur le contrôle de la qualité de l'eau. L'aide fournie par Tacis couvre la plupart des cours d'eau principaux de la région frontalière. Des travaux ont été notamment entrepris sur le Paz, le Prout, le Boug et le Danube en vue d'améliorer la capacité des structures de surveillance, d'élaborer des orientations et des réglementations concernant la qualité des eaux, et d'établir un catalogue des infrastructures nécessaires.

En outre, deux projets visant à développer l'écotourisme sont en cours de réalisation en **Carélie**. La gestion des parcs nationaux caréliens a été renforcée et de nouvelles infrastructures plus performantes sont en construction.

Postes-frontières

Certains postes-frontières ne permettent que le passage d'un trafic local. Afin d'encourager les échanges commerciaux, l'UE ouvre de nouveaux postes-frontières internationaux. La tâche n'est pas aisée, certains postes présentant une très grande superficie. Dans celui de Salla, par exemple, le bâtiment administratif et opérationnel destiné au contrôle douanier et frontalier des voitures, des bus et des poids lourds, couvre à lui seul une superficie de 1 020 m². Il y a également des auvents pour protéger les cabines de contrôle installées en bordure de chaque voie de circulation, un bâtiment prévu pour l'inspection minutieuse des véhicules et disposant d'un espace de garage de 450 m², sans parler des installations de pesage de camions, des chenils et de la clôture d'enceinte totalement sécurisée avec contrôle des entrées et des sorties.

2.8. Politiques thématiques

Initiative européenne en faveur de la Démocratie et des droits de l'Homme

La mise en œuvre des droits de l'Homme, la protection des minorités et le développement de la société civile, la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour la vie publique et démocratique figurent parmi les objectifs de promotion de la démocratie dans ces régions. Les priorités de la ligne budgétaire 2000, à laquelle ont été alloués 6,7 millions € de crédits d'engagement, ne manquent pas d'ambition. Elles portent sur l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme, la formation des forces armées, des avocats et du pouvoir judiciaire, le soutien au développement des gouvernements locaux, aux médias indépendants et à l'avancement et au développement de programmes réalisés conjointement avec des organisations internationales.

Justice et prisons au Nord du Caucase

Un programme commun Commission-Conseil de l'Europe, doté d'un budget d'environ 500 000 €, porte sur la situation juridique et pénitentiaire dans la *région Nord du Caucase* de la Fédération de Russie révélé à la lumière de la crise qui touche la République tchétchène. Un des objectifs est de consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, d'améliorer son efficacité et de responsabiliser les acteurs des investigations pénales, tels les procureurs et le personnel de police. Au niveau pénitentiaire, il s'agit de sensibiliser le personnel à l'Etat de droit et aux droits fondamentaux et, de ce fait, d'améliorer les conditions des détenus, et en particulier celles des plus vulnérables.

Elections en Biélorussie

Une aide de 413 000 € a été accordée *au Comité Helsinki de Biélorussie*, en coopération avec OSCE-AMG à Minsk, pour mettre en place un *système d'observation publique des élections législatives d'octobre 2000 et des présidentielles de septembre 2001.*

Réhabilitation

La plupart des projets de réhabilitation, dont le budget s'élève à un montant de 9,9 millions €, concernent la remise en état des infrastructures des régions dévastées par les conflits récents, cela par le biais de conventions de financement avec les gouvernements concernés. Les pays bénéficiaires sont principalement la Géorgie et l'Azerbaïdjan, avec en particulier des actions importantes dans l'enclave du Nagorno-Karabakh, ainsi que le Tadjikistan.

Sécurité alimentaire

L'année 2000 a marqué un tournant dans les programmes de sécurité alimentaire destinés aux NEI. Le nombre de pays bénéficiaires s'est accru (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizstan, Tadjikistan, Moldavie). L'aide communautaire porte, pour la plupart d'entre eux, sur un ***appui***

budgétaire ciblé sur la réforme du secteur agricole. Depuis l'année 2000, ce soutien s'est progressivement élargi au ***secteur social,*** afin d'agir à la fois sur la réforme, sur la relance du secteur agricole et sur le revenu des ménages vulnérables.

Au **Kirghizistan**, par exemple, un ***appui budgétaire*** de 10 millions € et une ***assistance technique*** contribuent au développement des secteurs agricole et social : soutien à l'office du cadastre (sécurisation du foncier), restructuration des départements chargés de la politique et de la gestion financière des Ministères de l'Agriculture et de la Protection sociale, rationalisation du système de sécurité sociale au bénéfice des populations les plus défavorisées. Ces actions seront épaulées par une assistance technique au sein des deux ministères concernés.

En **Moldavie**, la détérioration macroéconomique, les contraintes climatiques ainsi que le ralentissement du rythme des réformes structurelles ont entraîné le déclin des conditions de vie et l'émergence d'une pauvreté généralisée, surtout en milieu rural. L'équilibre alimentaire est extrêmement fragilisé, tant en raison des bouleversements climatiques que des troubles économiques. Un ***appui budgétaire*** et une ***assistance technique*** d'un montant de 5,5 millions € sont venus compléter les actions d'ECHO et du programme TACIS. Outre le soutien à la balance des paiements, cette intervention de la CE se concentre sur les dépenses publiques dans les secteurs agricoles et sociaux jugés prioritaires. L'action de la CE appuie en particulier le processus de libéralisation du secteur agricole, la réhabilitation des réseaux nationaux d'irrigation et le paiement de la sécurité sociale garantie en priorité aux populations les plus vulnérables.

Aide humanitaire

L'Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) était également présent dans la région. Le tableau ci-dessous énumère les décisions financières d'ECHO par groupes de pays.

DECISIONS DE FINANCEMENT
RELATIVES A L'AIDE HUMANITAIRE 2000 (ECHO)

EUROPE ORIENTALE/NEI	DECISIONS (million €)
TOTAL	**48,930**
• Biélorussie, Moldavie, Ukraine	2,800
• Mongolie	1,875
• Fédération de Russie	
- Caucase septentrional	23,200
- Autres	1,200
• Caucase méridional	
- Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie	4,855
• Tadjikistan	15,000

2.9. Conclusion et perspectives

Le programme Tacis d'aide aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale est aujourd'hui un programme bien rodé, doté d'un budget d'engagements avoisinant les 450 millions € par an. Il évolue en fonction des besoins de la région en tenant compte, notamment, des différences croissantes apparaissant entre les pays. L'élargissement de l'UE vers l'Est conduit à un déplacement, vers les NEI occidentaux, de l'attention portée, par exemple, à la gestion frontalière, aux problèmes de propagation de la pollution et aux initiatives transfrontalières. L'UE veillera davantage à promouvoir les investissements, y compris en cofinançant des projets avec des institutions internationales. L'aide aux investissements sera également étendue aux secteurs sociaux, dont les besoins ont atteint des proportions énormes après des années de déclin économique. Dans le même temps, l'attention globale portée à la promotion des réformes a été renforcée. Une importance accrue sera donnée, non seulement, à la fourniture de conseils stratégiques de haut niveau ainsi qu'à d'autres actions entreprises dans le cadre des accords de partenariat et de coopération, mais également au renforcement à long terme des institutions afin, notamment, de soutenir l'Etat de droit. Enfin, à mesure que le processus de décentralisation se poursuit, une part croissante de l'aide transitera par les délégations locales de la Commission.

V Méditerranée du Sud, Proche et Moyen-Orient

Le partenariat euro-méditerranéen est la relation la plus accomplie et la plus ambitieuse jamais établie jusqu'à présent entre l'Union européenne, d'une part, et les pays et territoires de la Méditerranée du Sud, du Proche et Moyen-Orient, d'autre part. Institué en 1995 lors de la conférence de Barcelone, il doit être un partenariat politique, économique et social entre acteurs égaux, qui dépasse le cadre d'une simple coopération au développement.

Au Moyen-Orient, l'UE a également des liens avec le Conseil de coopération du Golfe, ainsi qu'avec le Yémen et l'Iran.

PAYS PARTENAIRES D'EUROMED:
UE
Algérie
Chypre *
Egypte
Israël
Jordanie
Liban
Malte *
Maroc
Autorité palestinienne
Syrie
Tunisie
Turquie *

* Initialement, pays Euromed, actuellement, pays candidats à l'adhésion.

La déclaration de Barcelone adoptée les 27 et 28 novembre 1995, par les 15 Etats membres et leurs 12 partenaires méditerranéens, constitue le fondement de la coopération euro-méditerranéenne. Bilatérales ou régionales, les activités du partenariat euro-méditerranéen sont principalement financées par le programme MEDA. [44]

La coopération bilatérale se fonde sur des accords d'association euro-méditerranéens tandis que la coopération régionale s'appuie sur des réunions et des conférences de coordination de haut niveau, comme les conférences euro-méditerranéennes des ministres des Affaires étrangères (Lisbonne 2000, Marseille 2000).

[44] Le programme MEDA est régi par le Règlement (CE) N° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques

et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, modifié le 27 novembre 2000 par le Règlement du Conseil (N° CE/2698/2000), habituellement désigné sous le nom de MEDA II.

Accords d'association euro-méditerranéens – situation en 2000		
Accords déjà en vigueur	Tunisie, Autorité palestinienne (*)	
Accords entrant en vigueur	Israël, Maroc	
Accords en attente de ratification	Jordanie (**), Egypte (***)	
Reprise des négociations	Algérie, Liban, Syrie	

(*) Accord transitoire
(**) L'accord d'association avec la Jordanie a été ratifié par 14 Etats membres de l'UE sur 15
(***) L'accord d'association avec l'Egypte a été signé le 26 juin 2001

1. Les chiffres clés de 2000

En 2000, le montant des fonds engagés dans les actions liées au partenariat euro-méditerranéen s'est élevé à 1,002 milliard € tandis que celui des paiements atteignait un total de 472,2 millions €. La plupart de ces fonds ont été engagés dans le cadre du programme MEDA (879,2 millions € en 2000), les autres engagements ayant concerné des lignes budgétaires spécifiques comme 'Processus de paix', 'Démocratie' et 'Réfugiés palestiniens' (122,8 millions € en 2000).

Engagements MEDA (2000) : 879,2 millions €
Coopération bilatérale : 719,4 millions €
Coopération régionale* : 159,8 millions €

Paiements MEDA (2000): 330,5 millions € (243 en 1999)

Pays éligibles aux financements MEDA:
Coopération bilatérale : Algérie, Egypte, Liban, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité palestinienne.
Fonds régionaux/activités culturelles seulement: Israël, Chypre et Malte (restriction justifiée par l'importance du PNB par habitant).

Autres lignes budgétaires en 2000 (processus de paix, démocratie, réfugiés palestiniens, etc.):

Engagements : 122,8 millions €
Paiements : 141,7 millions €

Total des engagements en 2000 : 1, 002 millard €
Total des paiements en 2000 : 472,2 millions €

* y compris 'allocation globale' et 'assistance technique'

2. Objectifs clés

Les trois objectifs initiaux du partenariat euro-méditerranéen tels que définis lors de la conférence de Barcelone en 1995, sont les suivants:

1. la création d'une zone commune euro-méditerranéenne de paix et de stabilité reposant sur les principes fondamentaux que sont les droits de l'Homme et la démocratie ;
2. la création d'un espace de prospérité partagée, résultat de l'instauration progressive d'un espace de libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, d'une part, et entre

ces partenaires eux-mêmes, d'autre part, ce processus étant accompagné d'un soutien financier communautaire substantiel destiné à favoriser la transition économique et sociale ;

3. le développement des ressources humaines, la promotion d'une meilleure compréhension entre les peuples de la région euro-méditerranéenne et le développement de sociétés civiles libres et prospères.

Bien que beaucoup ait été fait à Barcelone pour atteindre ces objectifs, il semble que leur réalisation doive encore être améliorée. La nouvelle Communication de la Commission européenne[45] intitulée « Un nouvel élan pour le processus de Barcelone » a été le thème principal de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille en novembre 2000 et au cours de laquelle un certain nombre de propositions concrètes ont été approuvées :

- La négociation, la signature et la ratification des accords d'association qui forment le cadre du dialogue politique et de la coopération économique, doivent être accélérées. L'accord d'association avec l'Egypte a été signé en 2001, les négociations avec l'Algérie, le Liban et la Syrie n'ont pas, quant à elles, progressé de façon satisfaisante;

- L'impact financier du programme MEDA doit être amélioré, notamment en subordonnant l'octroi des aides financières futures à la poursuite des réformes de transition économique entreprises par les partenaires. De même, des efforts accrus doivent être consentis afin de renforcer notablement le dialogue économique régional;

- Une libéralisation réciproque et accrue des échanges commerciaux - notamment en matière d'agriculture- devra être réalisée d'ici à la fin de la période transitoire, en conformité avec les règles correspondantes du GATT et de l'OMC;

- La Charte euro-méditerranéenne sur la paix et la stabilité n'a pas pu être adoptée en raison de la crise du Moyen-Orient. Des progrès significatifs n'en ont pas moins été accomplis en vue d'aboutir à un accord concernant cet instrument, lequel aura pour effet de promouvoir le respect des principes fondamentaux des droits de l'Homme et de la démocratie, et de faciliter la prévention des conflits et la gestion des crises;

- Un nouveau programme intitulé « Information et communication » sera lancé et un label "partenariat euro-méditerranéen" sera créé afin de promouvoir les projets de coopération Euromed.

3. Contexte politique et économique général en 2000

L'année 2000 a été dominée par l'instabilité qui s'est installée dans la région du Moyen-Orient suite aux poussées de violence liées au conflit israélo-palestinien. L'interruption du processus de paix au Moyen-Orient a sérieusement compromis les acquis du processus de Barcelone dans la région et imposé des limites au développement de la coopération régionale dans son ensemble. Toutefois, l'un des résultats obtenus par la conférence de Marseille en novembre (laquelle a eu lieu deux mois après le début de la deuxième Intifada) a été précisément d'avoir démontré le dynamisme du processus de Barcelone. Malgré le caractère dramatique de la situation, l'Union européenne est parvenue à maintenir un dialogue politique franc et sincère et à prendre des mesures d'urgence dont la plus importante a été la création d'un fonds spécial de 90 millions € destiné à aider l'Autorité palestinienne à préserver son cadre institutionnel.

---

[45] "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone". COM (2000) 497 final.

L'événement économique marquant de l'an 2000 a été la poursuite de la hausse des prix du pétrole, laquelle avait déjà commencé au cours du premier trimestre 1999. En 2000, le prix moyen du baril de pétrole était de 29 US$, soit 50% de plus qu'en 1999. Aussi, les termes de l'échange se sont-ils considérablement améliorés pour les pays producteurs de pétrole de la région, stimulant ainsi leur croissance, ce dont ont particulièrement bénéficié les pays exportateurs d'énergie comme l'Algérie, l'Egypte et la Syrie.

4. Autres problèmes structurels

- Le manque d'esprit de partenariat a empêché la conduite d'un dialogue suffisamment ouvert et sérieux sur les questions cruciales concernant les droits de l'Homme dans le monde, la prévention du terrorisme ou les flux migratoires.

- Certains partenaires méditerranéens ne sont pas suffisamment résolus à accélérer le processus de transition économique et à introduire les réformes nationales requises pour se conformer aux accords d'association.

- Très limité au départ, le volume des échanges entre les partenaires méditerranéens (commerce Sud-Sud) n'a pas progressé. En outre, le niveau des investissements de l'UE dans la région demeure modeste en comparaison avec les flux d'investissement vers d'autres parties du monde. Le problème est dû en partie à la diversité des réglementations, à l'inadéquation de l'infrastructure matérielle et administrative et au manque de transparence économique et juridique dans les activités commerciales.

- La mise en œuvre du programme MEDA a été freinée par la complexité des procédures. Malgré la priorité donnée à l'ajustement structurel et sectoriel qui permet d'aider les gouvernements à réaliser des réformes économiques et sociales, des difficultés fréquentes sont apparues lors de la mise en œuvre des accords d'association.

- La société civile n'est pas suffisamment consciente de l'importance du processus de Barcelone et ignore trop souvent les opportunités et les avantages qui en découlent.

5. Le programme MEDA

La plupart des actions entreprises dans le cadre du partenariat Euromed sont financées par le programme communautaire MEDA, lequel concerne à la fois la coopération bilatérale et la coopération régionale. La majorité des financements MEDA parvient aux différents pays bénéficiaires via des programmes de coopération bilatéraux (voir encadré ci-dessus). Les autres financements servent à réaliser des actions de coopération multilatérales ou régionales auxquelles participe l'ensemble des 27 partenaires.

De MEDA I à MEDA II

Le programme MEDA soutient financièrement les objectifs de la politique méditerranéenne de l'Union définie dans la déclaration de Barcelone. Depuis 1995, les efforts se sont concentrés sur deux aspects : favoriser la transition économique et aider les partenaires à relever les défis socio-économiques inhérents à la transition vers une économie ouverte, conformément aux objectifs des accords d'association. Les actions soutenues par MEDA visent notamment à maintenir un équilibre essentiel entre croissance économique et stabilité sociale. La prise en compte permanente de l'élément humain, alliée à la détermination des pays partenaires à mener à bien des réformes nationales essentielles, constitue la clé de voûte du dialogue euro-méditerranéen.

Entre 1995 et 1999, les douze Partenaires méditerranéens ont bénéficié de plus de 4,4 milliards € de subventions de l'UE, dont 3,4 milliards € au titre du programme MEDA I. La Banque européenne d'investissement leur a, pour sa part, accordé 4,8 milliards € de prêts pendant cette période.

Le programme MEDA présente un bilan satisfaisant en matière d'engagements (879.2 millions € en 2000). Le pourcentage des paiements par rapport aux engagements a considérablement progressé passant de 26 % pour la période 1995-1999 à 37.6 % en 2000 (330.5 millions € payés en 2000). La faiblesse des paiements des années précédentes s'expliquait certes par la lenteur normale des premières années du programme, mais de profonds ajustements structurels - qui ont commencé à porter leurs fruits - se sont également avérés nécessaires pour optimiser ses performances. La Commission a ainsi conclu à la nécessité d'améliorer la programmation et la mise en œuvre de l'aide pour en renforcer la teneur stratégique, mieux la cibler et accroître son impact et sa visibilité sur le terrain.

L'adoption du nouveau programme MEDA II (2000-2006), doté d'une enveloppe de 5,35 milliards €, vise à améliorer la mise en œuvre des programmes et des projets de réformes pour mieux répondre aux attentes des populations bénéficiaires.

LES TROIS AXES PRINCIPAUX DE MEDA II

La rationalisation de la procédure de prise de décision devrait déboucher sur une programmation plus efficace, basée sur des documents de stratégie d'une durée pluriannuelle (2000-2006) aux niveaux national et régional. Des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et des Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) d'une durée triennale, seront basés sur ces documents de stratégie. Des plans de financement, adoptés annuellement aux niveaux national et régional, seront mis en œuvre.

Le renforcement de la capacité de programmation et de mise en œuvre des actions planifiées se réalisera, notamment, grâce à un dialogue intensifié avec les Partenaires méditerranéens sur la programmation MEDA à moyen terme et grâce à une meilleure intégration de leurs stratégies de réforme respectives.

L'efficacité des procédures de mise en œuvre sera accrue en accord avec la réforme de l'aide extérieure de la Commission et des services chargés de sa gestion.

L'accent sera mis à l'avenir sur un petit nombre de programmes stratégiques et aucun financement ne sera désormais accordé aux projets isolés ou de faible envergure qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des priorités de programmation. La Commission est également déterminée à réduire la durée de mise en place des projets MEDA en ciblant davantage ces derniers, en ne finançant que des projets bien élaborés et en limitant la pratique trop répandue d'extension de la durée des projets. Enfin, afin de garantir un meilleur impact des programmes, leur financement sera lié de manière plus stricte aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords d'association. Les futurs programmes seront ainsi davantage axés sur un nombre plus restreint de priorités, directement liées aux accords, et prendront plus en compte la volonté des partenaires de démontrer par leurs actions qu'ils sont déterminés à promouvoir les échanges régionaux et la coopération économique ainsi qu'à prendre les mesures de réforme économique nécessaires, notamment dans le secteur financier, pour achever le processus de transition économique et politique.

6. Les priorités de la coopération bilatérale

Dans sa Communication « Un nouvel élan pour le processus de Barcelone » adoptée en 2000, la Commission rappelle que la mise en œuvre du partenariat euro-méditeranéen repose sur la négociation d'accords d'association bilatéraux avec chaque partenaire méditerranéen. L'objectif global demeure la mise en place d'un espace de libre-échange euro-méditerranéen en 2010, l'établissement d'un dialogue politique permanent et durable et la mise en œuvre de formes de coopération diverses entre chaque partenaire méditerranéen et l'UE.

Les conclusions de la conférence de Marseille en novembre 2000 rappellent les objectifs des accords d'association tels qu'ils ont été définis dans la déclaration de Barcelone :

- Soutenir la transition économique en développant le secteur privé, afin de préparer la voie au libre-échange et au renforcement de la compétitivité ;

- Renforcer l'équilibre socio-économique en améliorant la santé, l'éducation, l'environnement et le développement rural afin de faciliter la transition économique et l'ajustement structurel ;

- Promouvoir les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie.

Les participants à la conférence ont également défini les priorités suivantes :

- Accélerer les négociations en cours avec l'Algérie, le Liban et la Syrie ainsi que la procédure de ratification par les Etats membres, notamment en obtenant l'assurance que les accords d'association seront ratifiés dans les deux ans suivant leur signature ;

- Conclure avec les partenaires méditerranéens un accord élargissant l'accès de leurs produits agricoles au marché européen. Cet objectif est conforme aux règles de l'OMC et à l'ajustement des critères relatifs à la période de transition ;

- Intensifier les échanges commerciaux Sud-Sud en encourageant la coopération commerciale et économique aux niveaux régional et sous-régional ;

- Définir un cadre réglementaire adéquat pour le futur espace de libre-échange euro-méditerranéen en renforçant la coopération dans de nombreux domaines comme les régimes douaniers et fiscaux, les services financiers, la concurrence et la propriété intellectuelle.

En outre, la Communication de la Commission "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone" recommande aux partenaires méditerranéens d'adopter une série de mesures concrètes dont la mise en œuvre doit respecter un calendrier strict:

- Les partenaires qui ne sont pas encore membres de l'OMC, doivent y adhérer pour la fin 2002 ;

- Un accord de libre-échange doit être signé entre les partenaires qui ont conclu un accord d'association et ce, dans les cinq années suivant la conclusion de ce dernier avec l'UE.

7. Actions entreprises en 2000 dans le cadre de la coopération bilatérale

Si l'établissement des nouvelles orientations et priorités décrites précédemment a constitué un volet très important de la coopération bilatérale en 2000, la réalisation des projets en cours, s'est poursuivie, quant à elle. Les principales actions menées dans les différents pays de la région sont résumées ci-dessous.

Algérie

Après une période d'interruption de six ans (1994-2000), due à la gravité de la situation interne, les négociations portant sur la conclusion d'un accord d'association entre l'UE et l'Algérie ont repris le 14 avril 2000. Durant la période 1996-1999, des projets ont été engagés pour un montant total de 164 millions € dans le cadre du programme MEDA. Ces programmes visaient principalement à développer le secteur privé et à soutenir l'ajustement structurel. En outre, une opération de capital-risque gérée par la BEI a été financée avec le reliquat des protocoles financiers. La reprise, en 2000, des relations avec l'Union a permis le lancement de trois projets, pour un montant total de 30 millions € : Appui à la réforme des télécommunications et services postaux et au développement de la société de l'information (17 millions €); Appui aux journalistes et aux médias algériens (5 millions €); Soutien à la modernisation des services de police (8 millions €).

Une convention de financement a, en outre, été signée pour la modernisation du secteur financier (23 millions €).

Egypte

La conclusion de l'accord d'association aurait dû conduire directement au démarrage des phases de mise en place et de signature dans le courant de l'année 2000. En fait, l'accord a été paraphé le 26 janvier 2001. Entre-temps, 12,7 millions € avaient été engagés dans le cadre du programme MEDA.

Indépendamment des bonifications d'intérêts sur prêts BEI (100 millions €), il y a eu un report considérable d'engagements contractés dans le cadre de MEDA I (615 millions € pour le Fonds social, la santé et l'éducation de base et la modernisation industrielle). La Commission européenne a tenu un rôle prépondérant lors de l'examen, par l'ensemble des donateurs, de la phase II du programme en faveur du Fonds social pour le développement.

La lenteur observée dans la réalisation de certains programmes déjà approuvés a suscité des inquiétudes. La mise en œuvre du programme de modernisation industrielle (PMI) (250 millions €) a été bloquée parce que la structure organisationnelle prévue -le Centre pour la modernisation industrielle- n'avait pas été créée, le décret présidentiel requis ayant été publié fin 2000. Cependant, l'assistance technique fournie par l'intermédiaire de l'UE a finalement commencé à exercer un impact réel sur les programmes sectoriels pour la santé (120 millions €) et l'éducation (100 millions €) en améliorant le secteur de l'éducation de base ainsi que l'accès et la qualité des services de soins de santé primaires.

Ailleurs, des progrès ont été réalisés au niveau du programme pour le développement du secteur privé et de plusieurs programmes consacrés à la protection de l'environnement (voir encadré ci-dessous).

RESULTATS OBTENUS PAR LE PROGRAMME EGYPTIEN EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

Le programme de développement pour le secteur privé (PDSP) financé par la CE a permis la création de nombreux nouveaux emplois dans le pays. Créé en 1996 avec un budget de 25 millions €, le PDSP procure des programmes d'expertise technique personnalisés et intégrés, aux entreprises et associations professionnelles du secteur privé. Les services sont fournis sur demande et la plupart des opérations sont financées à frais partagés.

Ayant fait l'objet d'un nouveau financement en 1999 (20 millions €), le PDSP prendra fin en décembre 2001.

Modernisation des entreprises : volet phare du programme, ce service est bien connu du marché égyptien local.

Formation à la gestion des entreprises : plus de 125 types de cours différents ont été proposés par le Centre européen de gestion, lequel a formé quelque 4 000 cadres d'entreprises.

Marketing et exportation : des conseils ont été donnés à plus de 180 entreprises productrices représentant un large éventail de biens de consommation.

Coopération d'entreprises : une assistance a été fournie à plus de 100 entreprises afin de leur permettre de nouer des alliances stratégiques avec des entreprises européennes.

Services d'information : ce département fournit des données commerciales et des informations concernant les marchés, et fait office de point de référence pour d'autres programmes d'aide. Neuf associations professionnelles ont reçu une aide directe du département Développement institutionnel.

RESULTATS OBTENUS PAR LES PROGRAMMES EGYPTIENS EN FAVEUR DES ZONES NATURELLES PROTEGEES

L'Egypte a un potentiel touristique énorme et foisonne de sites historiques et environnementaux importants. Toutefois, l'exploitation de ces espaces écologiquement fragiles requiert une connaissance étendue des principes régissant le développement durable. Les trois programmes communautaires importants décrits ci-dessous tentent de répondre à cette exigence.

Le **projet de développement de la zone protégée de Sainte Catherine** -un exemple unique de coopération réussie entre le gouvernement égyptien et l'Union européenne dans le domaine de la préservation du patrimoine environnemental, culturel et religieux. Déclaré zone protégée d'intérêt national en 1996 (recevant une aide de 6 millions € de la Commission européenne), cet espace couvre une superficie de 4 350 km^2 - soit la quasi totalité du massif de hautes montagnes du Sud-Sinaï – et est l'un des sites du Moyen-Orient les plus grandioses et aussi les plus exceptionnels sur le plan de l'écologie. Les gestionnaires du projet estiment que population locale, touristes et biodiversité locale peuvent coexister. Ils pensent également que les Bédouins sont les meilleurs gardiens des ressources naturelles de cette zone protégée car ils en dépendent pour leur subsistance.

Le **programme de développement des zones protégées du golfe d'Aqaba** vise à sauvegarder les ressources naturelles des zones côtières dans le but de promouvoir l'implantation d'une industrie touristique locale contrôlée. Lancé en 1996 avec un subside communautaire de 10 millions €, ce projet vient renforcer l'action du département zones protégées de l'Agence

égyptienne pour l'environnement. Ce département participe au développement économique du Sud-Sinaï.

Le **Centre d'urgence pour la lutte contre la pollution pétrolière** est établi à l'entrée du golfe d'Aqaba. Le but du projet était de créer et d'équiper un centre d'intervention d'urgence. Il était également prévu de former le personnel à l'utilisation des procédures et mécanismes nécessaires pour lutter contre la pollution pétrolière dans l'embouchure du golfe, une zone particulièrement vulnérable face aux risques de déversement accidentel de pétrole.

Jordanie

Les résultats obtenus en Jordanie par le programme MEDA (1995-99) ont valeur d'exemple. Aussi est-ce ce pays qui a reçu le volume d'aide MEDA par habitant le plus important de tous les partenaires méditerranéens.

Ciblant ses actions sur les besoins essentiels de la population, l'Union a concentré son assistance technique sur la cellule de gestion chargée du projet de rénovation du réseau de distribution d'eau d'Amman (financement multilatéral de 250 millions US$) ainsi que sur la modernisation de l'industrie jordanienne en vue de la création de milliers d'emplois et de la stimulation de l'économie nationale. La Commission a également approuvé l'organisation de manifestations culturelles destinées à rendre hommage à l'héritage laissé par feu le roi Hussein.

De nouveaux programmes ont été lancés en 2000 afin de développer le secteur du tourisme et préserver l'héritage culturel du pays (3,9 millions €). Tous les critères de performance ayant été remplis, les 80 millions € de la Facilité d'ajustement culturel ont été utilisés en totalité. La Commission a décidé d'accorder une aide supplémentaire de 15 millions € pour soutenir une nouvelle opération de capital-risque gérée par la BEI et destinée aux intermédiaires financiers s'occupant d'investissements sur fonds propres ou quasi propres.

Liban

En septembre 2000, la Commission et le gouvernement libanais ont, après deux ans d'interruption, repris les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association euro-méditerranéen. Cette interruption était due à des raisons de politique intérieure, notamment à l'organisation d'élections législatives, ainsi qu'aux réticences des autorités libanaises à abolir le protectionnisme du secteur privé, et à leur volonté de préserver le régime fiscal existant.

De 1996 à 1999, le Liban a bénéficié de subventions MEDA pour un montant de 182 millions €.

Aucun engagement nouveau au titre du programme MEDA n'a été conclu en 2000 au Liban. Trois nouvelles conventions de financement ont été signées en 2001. Elles concernent la modernisation industrielle (11 millions €), la facilité d'ajustement structurel (50 millions €) et le Fonds pour le développement social et économique (25 millions €). La première tranche de la facilité (30 millions €) a été payée en 2000.

Indépendamment du programme MEDA, l'UE a, au lendemain du retrait israélien du Sud-Liban en mai 2000, élaboré 12 projets d'aide humanitaire ECHO (3,9 millions €) et 5 projets de réhabilitation (9,2 millions €). Une grande partie de ces sommes (environ 10 millions €) a été consacrée au Sud-Liban ; le solde a servi principalement à venir en aide aux réfugiés palestiniens des 12 camps de peuplement situés à l'intérieur des frontières libanaises.

RELEVEMENT ECONOMIQUE DES POPULATIONS DEPLACEES DANS LE SUD DE LA REGION DU MONT LIBAN

Depuis la fin des hostilités, le gouvernement libanais tente d'inciter ses ressortissants déplacés à regagner leurs foyers et à réintégrer leurs communautés d'origine. Une ONG italienne, l'Istituto per la Cooperazione Universitaria (ICU), a géré le projet en collaboration avec le Ministère libanais des Personnes déplacées, le Ministère de l'Agriculture et d'autres institutions nationales ou italiennes. Des infrastructures détruites ont été reconstruites, de nouveaux emplois créés et de petites et moyennes entreprises aidées. L'UE a commencé à soutenir le projet en 1995 en lui octroyant une subvention de 6,3 millions €.

Principaux résultats

Les installations de Kfar Fakoud ont permis de renouer d'anciennes amitiés et de créer de nouveaux contacts au sein de la commune. Un centre pilote de démonstration a été créé à Kfar Fakoud, Deir el Kamar, à l'intention des agriculteurs, afin de leur fournir une assistance et des stages de formation. Ce projet a contribué à créer des perspectives économiques et des conditions stables pour les personnes travaillant dans l'agriculture, de loin l'activité la plus répandue dans la région.

Formation : Près de 3 500 agriculteurs ont reçu une formation, soit sur le site de la ferme pilote, soit dans les villages avoisinants. Des ingénieurs ont également suivi une formation au Liban ou en Europe. Des guides pratiques et des brochures éducatives, élaborées à l'intention des agriculteurs, ont été diffusés dans l'ensemble du Liban.

Crédits : Grâce à ce projet, les agriculteurs peuvent aujourd'hui demander l'octroi, à titre individuel, d'un prêt agricole de 20 000 € maximum assorti d'un taux d'intérêt bonifié de 3% et remboursable sur une période de trois ans et demi. Ces mini-prêts sont gérés par la banque italienne Banca di Roma. Jusqu'à présent, 100 projets ont été approuvés et 94 prêts accordés. Le taux de remboursement est de 91%.

Subventions : Elles ont été largement utilisées dans le secteur des arbres fruitiers et des oliviers, à la fois par les agriculteurs pour acheter des plants de végétaux et par les municipalités pour acheter des produits diététiques à base de plantes. En décembre 2000, les producteurs d'olives de la région ont pu obtenir de nouveaux subsides individuels de 10 000 € maximum pour acheter des kits d'analyse de l'acidité de l'huile d'olive, ainsi que d'autres équipements destinés à moderniser leurs pressoirs à olives et ainsi, à améliorer la qualité de leur production.

Maroc

Le Maroc s'est clairement prononcé pour l'approfondissement de ses liens économiques avec l'Union. L'entrée en vigueur, le 1er mars 2000, de l'Accord d'association conclu avec l'UE marque une étape décisive vers l'instauration d'une zone de libre échange.

796,6 millions € ont été alloués au Maroc entre 1995 et 1999. Pour la seule année 2000, 140,6 millions € ont été engagés dans le développement de différents projets visant, notamment l'amélioration des conditions de vie de la population (santé, développement urbain, environnement, etc.). En voici quelques exemples :

La gestion des déchets solides urbains à Essaouira (1,9 million €). Ce programme vise à réduire l'impact de ces déchets sur l'environnement et à développer les capacités locales de traitement des déchets.

La modernisation du système juridictionnel (27,6 millions €). Ce projet a pour objectif d'accroître la qualité et l'efficacité du système judiciaire.

Programme d'ajustement du secteur de la santé (50 millions €). Cette réforme implique des mesures pour améliorer l'accès et la qualité des soins pour la population en rationalisant la gestion des sources de financement, tant publiques que privées.

Programme d'ajustement du secteur financier (52 millions €). Ce programme vise la restructuration du secteur financier en adaptant le cadre institutionnel et réglementaire.

Le développement rural participatif dans le Moyen Atlas Central (Projet Khénifra) (9 millions €). Objectif: améliorer les conditions de vie des populations rurales dans 12 communes de la Province de Khénifra, notamment par la mise en œuvre d'une gestion rationnelle, participative et intégrée des ressources naturelles.

GEFRIF : HISTOIRE D'UNE REUSSITE

« Intégration et participation » tels sont les mots clés du projet GEFRIF (4,45 millions €), consacré à la protection et la gestion des écosystèmes forestiers du Rif (Maroc du Nord). Cette initiative pilote a permis de tester une approche intégrée (écologique, économique et sociale) de développement rural. L'implication permanente de la population, a été la clé de cette réussite. Au final, les conditions de vie des populations ont été améliorées (nouvelles pistes, nouveaux ponts et points d'eau), le pouvoir d'achat a augmenté de manière significative, les conflits fonciers ont été aplanis et les défrichements stoppés.

Le projet GEFRIF a été sélectionné par le Maroc pour son caractère exemplaire dans le cadre de l'EXPO 2000 à Hanovre. GEFRIF a servi d'exemple à deux autres initiatives similaires du programme MEDA: **Développement rural intégré** (28,4 millions €) et **Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen** (24 millions €).

Syrie

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association ont repris en 2000. Les efforts consentis par l'UE en Syrie de 1996 à 1999 ont principalement concerné les questions institutionnelles essentielles comme la réforme des structures administratives et économiques, le soutien aux entreprises et le développement des ressources humaines. Trois projets ont été signés pour une valeur totale de 38 millions €. Le plus important d'entre eux a été le Centre d'affaires Syrie-Europe qui a reçu 12 millions €.

Tunisie

Trois nouveaux projets, d'un montant total de 75,7 millions €, ont été engagés en 2000.

Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base (40 millions €). Appui à la réforme de l'éducation de base dans une perspective de soutien au développement socio-économique. Le programme vise à améliorer la valeur qualitative des ressources humaines tunisiennes afin de préparer le pays aux mutations sociales, politiques et économiques futures.

Appui au secteur privé (BEI), capitaux à risques (30 millions €). Le projet a pour but de renforcer les fonds propres des entreprises en voie de privatisation.

"Déchets solides" - bonification d'intérêts sur les ressources propres de la BEI (5,60 millions €). Le projet prévoit la mise en place de systèmes régionaux de gestion des déchets solides sous la forme de décharges et de centres connexes de transfert répartis sur l'ensemble du territoire.

Turquie

L'année 2000 a été marquée par le nouveau climat des relations UE-Turquie qui s'est instauré suite au statut de pays candidat à l'adhésion attribué à la Turquie lors du Conseil européen d'Helsinki en décembre 1999. Les premières étapes du processus d'adhésion portant sur l'acquis communautaire et l'union douanière dans le domaine des marchés publics et du secteur des services ont maintenant débuté. Les procédures permettant à la Turquie de participer aux programmes de l'UE et aux travaux des agences communautaires, ont été accélérées.

En attendant, la Turquie conserve son statut de participant à part entière au processus de Barcelone et de bénéficiaire des programmes régionaux MEDA. De commun accord, la majeure partie de l'aide financière communautaire consentie en l'an 2000, a été réservée au programme de réforme économique du gouvernement turc élaboré en concertation avec ce dernier et la Banque mondiale, et soutenu par une facilité d'ajustement structurel (150 millions € répartis en deux parts égales). Le supplément de 10 millions € alloué en 2000 au budget du programme de bourses d'études Jean Monnet a permis de financer de nouveaux stages de formation destinés aux diplômés universitaires, aux jeunes fonctionnaires et aux employés du secteur privé souhaitant accomplir des études post-universitaires dans un pays de l'UE.

Ancienne capitale de l'empire ottoman, actuellement en expansion rapide du fait de la migration rurale, la ville de Brousse accueille aujourd'hui un important projet d'infrastructure: la construction d'une usine de traitement des eaux usées municipales, lesquelles sont actuellement déversées dans la rivière Nilüfer qui traverse la ville. MEDA prend à sa charge les 16 millions € d'intérêts liés au prêt de 80 millions € octroyé par la Banque européenne d'investissement.

LA "MAISON DE L'ESPOIR" D'AVCILAR

La "Maison de l'espoir" d'Avcilar est un refuge qui accueille les enfants des rues, veille à satisfaire leurs besoins essentiels et leur fournit, grâce à la coopération de volontaires, des conseils de santé, une instruction et une assistance socio-psychologique. Selon le responsable de l'Association qui gère le projet, l'aide allouée par la CE a permis de sauver le refuge de la débâcle financière et l'a aidé à surmonter des situations difficiles, lui assurant ainsi un avenir durable. Signé en 1998 et mis en œuvre en 1999-2000, ce petit projet géré par une ONG est l'une des plus belles réussites de MEDA. La CE est également venue en aide à une autre œuvre de bienfaisance, les Volontaires pour les enfants des rues, à laquelle elle a versé une aide de 70 000 €.

Cisjordanie et bande de Gaza/Autorité palestinienne

Lorsque la violence a éclaté en septembre 2000 à la suite de la deuxième Intifada, l'armée israélienne a verrouillé l'accès aux territoires palestiniens, ce qui a donné un coup d'arrêt brutal à la croissance économique et à la réforme institutionnelle qui avaient progressé de manière constante au cours de la première moitié de 2000. Dans ce contexte de crise majeure et de risque éventuel de déstabilisation de la région, l'Union européenne continue de défendre avec détermination ses valeurs démocratiques et humaines, le modèle de développement économi-

que qu'elle représente et la nécessité d'un accord de paix durable reposant sur la compréhension réciproque et la sécurité commune.

La population civile palestinienne semble être la première victime de ce blocus économique. Dans ce contexte critique, la priorité majeure de l'UE est d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens et tenter de convaincre les protagonistes qu'il n'y a pas d'alternative réaliste à la poursuite du processus de paix. En 2000, la Communauté européenne disposait, en plus des aides fournies par le programme MEDA, d'un budget spécifique d'environ 20,4 millions € destiné à financer sa coopération avec l'Autorité palestinienne.

UNE AIDE POUR ATTENUER LE PROBLEME DE LIQUIDITES DE LA PALESTINE

Suite au déclenchement de la 'Al Aqsa Intifada', les autorités israéliennes ont décidé de geler le transfert mensuel des recettes douanières (TVA et droits de douane) perçues par elles pour le compte de l'Autorité palestinienne. Israël contrôle, en effet, l'ensemble des points d'accès aux territoires palestiniens. Cette décision a eu pour conséquence d'aggraver encore la situation de la population palestinienne. Etant donné l'urgence, le Conseil Affaires générales a demandé à l'UE, le 13 décembre 2000, de créer une seconde Facilité de paiement spéciale d'un maximum de 90 millions €, à l'image de celle qui avait été mise en place en 1997 (pour un montant de 27,6 millions €). Ces fonds supplémentaires avaient été convertis en une aide budgétaire directe destinée à atténuer l'impact budgétaire de toute mesure de gel des transferts mensuels de recettes fiscales imposée par le gouvernement israélien. Ces fonds ont permis de couvrir les dépenses administratives courantes de l'Autorité palestinienne (p. ex. paiement des salaires des fonctionnaires, éducation, services de santé et autres services publics). Le Conseil Affaires générales de décembre 2000 a cependant posé certaines conditions au déblocage des fonds en question, notamment l'exercice d'un contrôle budgétaire adéquat par le Ministère palestinien des Finances, la stabilisation des dépenses courantes et l'adoption d'un budget en équilibre. L'Autorité palestinienne s'étant engagée par écrit à poursuivre la réforme financière et administrative, l'UE a confié au ministre palestinien de la Planification et de la Coopération internationale, la responsabilité d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre des mesures de réforme approuvées.

Par l'adoption et l'application diligente de cette mesure financière exceptionnelle, l'Union européenne a préservé le cadre institutionnel de l'Autorité palestinienne et empêché une nouvelle détérioration de la situation des populations civiles. En tant que premier bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne, l'UE a également confirmé la place qu'elle occupait dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Abstraction faite de ces événements inhabituels, le programme MEDA a servi à financer d'autres actions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 2000. Au nombre de celles-ci, figure un projet capital visant à offrir des services de traitement des eaux usées à quelque 80% de la population palestinienne vivant dans le nord de la bande de Gaza, la région la plus densément peuplée du monde. L'UE a soutenu ce projet en prenant à sa charge les 3,7 millions € d'intérêts à payer sur le prêt octroyé par la BEI. Mieux encore, le programme MEDA a aussi fourni les 3 millions € représentant le capital-risque (géré par la Banque européenne d'investissement) dont la Cairo Amman Bank avait besoin pour accorder des crédits à long terme destinés à soutenir la création ou l'expansion de PME palestiniennes, tous secteurs d'activités confondus.

8. Les priorités de la coopération régionale

La coopération régionale multilatérale est l'un des aspects les plus innovants du partenariat euro-méditerranéen. Elle couvre les domaines politique, économique et culturel.

L'an 2000 a été une année-charnière pour l'élaboration des programmes régionaux. Dans sa Communication "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone", la Commission a souligné l'importance stratégique de la coopération régionale et sous-régionale ainsi que de la coordination entre les programmes régionaux et bilatéraux. La coopération au niveau régional peut, en jouant un rôle de catalyseur, stimuler les opérations bilatérales et renforcer le développement économique et social. Les programmes régionaux peuvent servir d'instruments pour favoriser la libéralisation du commerce et la convergence des réglementations relatives à la politique de concurrence, aux marchés publics, à la propriété intellectuelle et industrielle, et à la normalisation. Plusieurs actions et programmes régionaux couvrant les trois objectifs du processus de Barcelone ont été lancés ou mis en œuvre au cours de l'année 2000.

9. Les activités de la coopération régionale en 2000

Coopération industrielle

L'année 2000 a été consacrée aux domaines approuvés lors de la conférence ministérielle de Limassol en 2000 à savoir, la promotion des investissements, l'innovation et la qualité, les PME et l'élaboration d'instruments et de mécanismes de marché Euromed. Ainsi, il a été décidé, en 2000, de consacrer une enveloppe de 9,9 millions € à la promotion, dans la région, d'instruments de type "marché unique" (Euromed Market). De même, la décision a été prise d'engager 15 millions € pour entamer la promotion de l'innovation, de la technologie et de la qualité auprès des entreprises privées (Euromed ITQ). Un groupe de travail "Coopération industrielle" a examiné l'éventualité de lancer un programme régional en faveur des PME. Enfin, l'organisation de rencontres de contact interentreprises parrainées par l'UE, a également contribué à favoriser la coopération industrielle Nord-Sud et Sud-Sud.

Environnement

Décidé en 1999, le programme d'actions prioritaires à court et à moyen termes pour l'environnement (SMAP : Short and Medium-term priority environmental Action Programme) était quasiment opérationnel dès la fin 2000. Approuvés à Helsinki en novembre 1997, les champs d'action prioritaires du SMAP sont la gestion intégrée des zones côtières, les 'points noirs' (zones polluées et facteurs de biodiversité menacés), et les mesures de lutte contre la désertification.

En 2000, la signature des contrats d'une valeur totale approximative de 5 millions € a permis de démarrer la première phase du programme. Les moyens financiers proviennent avant tout de MEDA, mais d'autres fonds existants peuvent être utilisés. En outre, des efforts seront entrepris afin d'attirer d'autres donateurs publics et privés.

Société de l'information

Combler le fossé technologique séparant l'UE de ses partenaires méditerranéens, tel est l'objectif poursuivi par Eumedis, le programme pour la société de l'information euro-méditerranéenne décidé en 1998. L'idée consiste à intensifier le raccordement des pays MEDA à Internet et à créer des plates-formes de coopération et des services électroniques durables à l'intention du grand public. Un appel à propositions portant sur une enveloppe maximale de 35 millions € a été publié en 2000. Il conduira au financement de projets pilotes TIC dans le

domaine des soins de santé, de l'éducation, du commerce électronique et de la coopération économique. Les technologies de l'information et des communications sont également utilisées pour promouvoir le patrimoine et le tourisme culturels ainsi que les technologies industrielles. Des contrats d'une valeur totale de 2 millions € ont été signés avec des antennes de la société de l'information établies dans chacun des 12 pays partenaires méditerranéens, afin qu'elles aident les entités de leurs pays respectifs à répondre à l'appel à propositions.

Eumedis complète l'action d'un autre programme régional intitulé 'Nouvelles approches pour une politique des télécommunications' (NAPT). Doté par l'UE d'un budget de 2,5 millions €, ce programme a démarré en juin 2000.

Gestion locale de l'eau

L'eau est une denrée rare sur la rive sud de la Méditerranée et les ressources naturelles n'y sont pas équitablement réparties entre les différents Etats. La gestion et le partage de l'eau revêtent donc une importance vitale. Si les problèmes ne trouvent pas de solution équitable et durable, la pénurie d'eau pourrait devenir une source de tension entre les pays méditerranéens et conduire à une crise régionale majeure.

Etant donné l'importance géopolitique de cet enjeu régional, l'UE s'efforce d'amener ses 12 partenaires méditerranéens à s'accorder sur un programme régional de l'eau qui soit à la fois équitable et durable. Un nouvel organe consultatif, le Forum euro-méditerranéen de l'eau (FEME), a tenu sa première réunion à Bruxelles en juin 2000. La totalité des 15 Etats membres de l'UE et des 12 partenaires méditerranéens en fait partie. Suite à la volonté exprimée par la conférence ministérielle sur la gestion locale de l'eau qui s'est tenue à Turin en octobre 1999, la Commission a l'intention de proposer un programme régional de l'eau en 2001.

Transport

Le Forum euro-méditerranéen du transport, qui regroupe les 15 Etats membres de l'UE et les 12 partenaires méditerranéens, a tenu sa réunion annuelle en novembre 2000 afin de poursuivre ses travaux en vue de développer la coopération régionale dans le secteur du transport. Lors de cette réunion, le Forum a approuvé la création de groupes de travail chargés d'examiner des questions spécifiques comme le transport maritime, les systèmes de navigation globale par satellite, les réseaux d'infrastructures et la recherche et développement, ce dernier thème présentant la particularité d'être lié à la préparation de l'appel à propositions dans le cadre du 5ème Programme-cadre de R&D.

La réalisation des projets de transport maritime en cours faisant partie du lot approuvé par la Commission en 1997, s'est poursuivie en 2000. Certains d'entre eux sont déjà terminés tandis que d'autres, retardés pour des raisons administratives, pourraient être lancés.

Un sous-projet consacré aux statistiques du transport a été lancé dans le cadre du projet régional de coopération dans ce domaine. L'existence d'une réelle collaboration entre les partenaires a permis de progresser rapidement dans l'élaboration d'un socle de données statistiques concernant le secteur du transport de la région méditerranéenne.

La préparation d'un nouveau projet portant sur la politique du transport dans la région méditerranéenne avait à ce point progressé au cours de l'année 2000, que les grandes lignes de l'initiative ont pu être soumises aux partenaires méditerranéens et ratifiées lors du Forum du transport de novembre 2000. Ce projet vise à améliorer l'efficacité du système de transport méditerranéen de manière à lui permettre de soutenir le développement de la zone de libre-échange euro-méditerranéen. Le projet contribuera à l'élaboration d'un diagnostic global du système

régional de transport ainsi que d'un plan d'action pour le transport régional qui comportera des mesures politiques et institutionnelles et abordera les questions liées à l'infrastructure matérielle; entre autres, le projet contribuera également au renforcement du dialogue politique entre les acteurs régionaux, stimulera la collaboration du secteur privé et créera les outils permettant de mesurer la performance du secteur. Le projet devrait être approuvé par la Commission dans le courant 2001. Quant à sa mise en œuvre, elle devrait débuter d'ici la fin 2001.

Energie

L'année 2000 a vu la signature de conventions de financement pour la réalisation des trois projets énergétiques suivants:

- **"L'énergie et l'environnement urbain dans les pays partenaires méditerranéens"** (participation de l'UE : 1,9 million €) destiné au niveau local, ce projet a pour objectif la constitution ou le développement d'équipes locales chargées de la programmation énergétique urbaine et de la gestion de l'énergie dans des villes pilotes des 12 pays partenaires.

- **La "Boucle électrique méditerranéenne** " (participation de l'UE : 2,1 millions €) est un projet envisagé en cofinancement qui a pour objectif d'examiner les conséquences d'une interconnexion des réseaux de distribution électrique des pays riverains de la Méditerranée.

- **Le "Réseau méditerranéen pour la formation dans le domaine de la politique énergétique"** (participation de l'UE :1,8 million €). Ce projet a pour tâche de former des décideurs dans le domaine de l'énergie et de créer des associations nationales au sein du secteur. Les contrats relatifs à quatre projets faisant partie du programme énergétique devraient être signés par la Commission en 2001. Leur réalisation devrait commencer avant la fin 2001.

Audio visuel

L'UE souhaite promouvoir la culture européenne en Méditerranée du Sud et stimuler la coopération entre les acteurs et les professionnels de la culture de l'UE et des pays sud-méditerranéens. L'année 2000 a vu le démarrage, dans le cadre de la première phase du programme Euromed Audiovisuel, de six projets régionaux dans les trois domaines suivants : conservation d'archives audiovisuelles, soutien à la production et à la coproduction, aide à la diffusion, la distribution et la circulation des productions audiovisuelles - y compris la formation aux métiers du cinéma et de la télévision.

Le projet bénéficie d'une enveloppe globale de 20 millions € dont l'attribution a été décidée en 1999. La première réunion du réseau groupant l'ensemble des six projets, s'est déroulée à Rabat en septembre 2000.

Le programme Euromed Audiovisuel a organisé, fin 2000 et début 2001, un festival itinérant du film arabe méditerranéen.

Patrimoine culturel

Euromed Heritage est le programme régional pour la préservation et le développement du patrimoine culturel de la région euro-méditerranéenne. En créant des liens entre les traditions et les coutumes diverses, il cherche à susciter, au sein de la région, une ouverture et une tolérance accrues dans l'espoir qu'elles finiront par contribuer à la paix et à la stabilité.

Secteur économique et social

Des contrats, assortis d'une subvention communautaire globale de 1,3 million €, ont été signés dans le courant de l'année 2000 afin de soutenir deux conseils économiques et sociaux de la région.

Jeunesse

Doté à son démarrage en 1998 de 9,7 millions €, le programme d'action Euromed pour la jeunesse est à présent totalement opérationnel. Son importance a été soulignée dans la *Déclaration de Marseille sur la jeunesse,* publiée à l'occasion du Forum civil de novembre 2000. Le programme vise principalement à améliorer la compréhension et le rapprochement mutuels des jeunes du pourtour méditerranéen en promouvant le respect et la tolérance ainsi que le dialogue entre les diverses cultures. Plus de 150 projets allant de l'échange de jeunes au bénévolat et aux mesures de soutien, ont été financés au cours de la période 1999/2000. Il est donc urgent d'entamer les préparatifs en vue d'un second programme.

Projets de paix au Moyen-Orient

En 2000, la Commission est parvenue à lancer un nouveau collectif de projets visant à construire la paix au Moyen-Orient, dont le but est de promouvoir une approche intégrée des problèmes communs à l'ensemble de la région. Ces projets sont également utilisés pour démontrer la possibilité d'une coopération israélo-arabe concrète.

La réalisation de ces projets de paix a évolué de manière satisfaisante. Les actions les plus marquantes ont concerné des améliorations apportées au secteur de l'eau, à la coopération régionale dans le secteur vétérinaire et à la réalisation d'une étude sur l'intégration économique régionale dans les pays du Mashrek. Il faut également mentionner le programme *People to People* géré par des organisations de la société civile, et qui est un moteur essentiel pour la promotion de la paix au Moyen-Orient. Les activités de ce programme ont pu se poursuivre grâce à la signature de 17 nouvelles conventions de financement.

Le collectif 2000 prévoit le renouvellement de l'aide accordée au programme *People to People*. Il soutient également les actions de coopération transfrontalières, Israéliens et Arabes se réunissant au niveau non-gouvernemental et entre experts. Le collectif comporte aussi d'autres projets relatifs aux secteurs de l'environnement, de la justice, de l'enseignement des sciences et de la coopération entre les médias. Le montant total de l'enveloppe s'élève à 22,9 millions €.

10. Activités de coopération au Moyen-Orient et dans la région du Golfe

Conseil de coopération du Golfe

Les relations de l'UE avec les six pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) sont régies par les termes du Contrat de coopération UE-CCG de 1989. Les directives approuvées par le Conseil en 1991 en vue de négocier la création d'un espace de libre échange UE-CCG, ont été revues de manière à tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique mondiale et notamment de la situation en matière de commerce et d'investissements.

Bahreïn
Koweït
Oman
Qatar
Arabie Saoudite
EAU – Emirats Arabes Unis

Auparavant, l'UE et le CCG s'étaient accordés sur la mise en œuvre de mesures de coopération pratiques, en particulier dans le domaine de la normalisation, des procédures douanières, de l'énergie et de l'environnement.

Yémen

Succédant au premier accord de 1990, le deuxième accord de coopération UE-Yémen de 1998 prévoit l'octroi d'une aide à la gestion des approvisionnements en eau, la promotion du développement des pêcheries et la fourniture d'une assistance technique au développement rural.

Iran

La Communauté européenne n'entretient aucune relation de coopération financière significative avec l'Iran. Toutefois, un groupe de dialogue global, créé en 1998, tient des réunions de haut niveau tous les six mois. Il existe également des groupes de travail communs CE-Iran qui s'occupent de diverses questions liées à l'énergie, au commerce et aux investissements. Enfin, des experts se réunissent pour rechercher des solutions aux problèmes des réfugiés et du trafic de drogue.

Ces dernières années, l'Iran s'est montré fortement intéressé par un renforcement de ses relations avec l'UE et par la négociation d'un accord de commerce et de coopération. En novembre 2000, le Conseil des ministres a invité la Commission à présenter une proposition de mandat de négociation. Toutefois, dans l'hypothèse où la coopération avec l'Iran serait approfondie et développée, un certain nombre de thèmes délicats comme la question des droits de l'Homme, la sécurité régionale et la sécurité internationale, devraient être abordés.

L'INFORMATION

Afin de faire connaître le partenariat euro-méditerranéen, la Commission européenne publie divers périodiques et brochures et organise des visites d'information. Ainsi, six de ces visites d'information ont été organisées à l'intention de groupes de journalistes, d'hommes d'affaires et de représentants d'ONG issus des 12 pays partenaires méditerranéens. Les délégations de la Commission établies dans ces pays ont également organisé des activités culturelles et informatives pour un coût total de 2 millions €.
Quant aux publications, en voici la liste:

- un bulletin hebdomadaire, *Euromed Synopsis*, consacré aux manifestations présentes et à venir;
- un calendrier mensuel des réunions officielles;
- un mensuel intitulé *Euromed Special Feature*, chaque numéro étant consacré à un thème particulier;
- une publication à parution irrégulière nommée *Euromed Report* et signalant les communications, conclusions et déclarations émanant de l'UE;
- une brochure-bilan des cinq premières années du processus de Barcelone;
- une brochure résumant les 25 années de coopération entre l'UE et le Maghreb.

Toutes ces publications ainsi que des notes d'information et d'autres nouvelles sont accessibles sur le site http://europa.eu.int/comm/external relations/med mideast/intro

11. Politiques thématiques

Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

En 2000, les priorités de l'IEDDH dans la région MEDA ont porté sur la promotion des droits des femmes et de l'enfant, l'abolition de la peine de mort, la promotion du dialogue interethnique et la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme.

8.700.000 € de crédits d'engagement ont été consacrés à ces politiques.

Le développement des relations interparlementaires Euro-Méditerranée, la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie, le développement de la société civile et de l'Etat de droit figurent également parmi les actions prioritaires.

FEMMES DU MAGHREB

L'Union européenne finance trois centres polyvalents consacrés aux femmes à Alger, Tanger et Tunis. Celles-ci peuvent y trouver des informations pratiques, des conseils juridiques (questions familiales, emploi, droit pénal), des informations sanitaires et le cas échéant, une aide psychologique. Les services offerts par ces structures d'accueil spécialisées sont gratuits et revêtent la forme de conseils prodigués par des experts dans le cadre d'entretiens personnels ou par téléphone. Ces centres offrent notamment un soutien aux femmes victimes d'actes de violence et de harcèlement sexuel. Des séminaires, des actions de formation et de sensibilisation (méthodes de communication, droits des femmes, nouvelles technologies, etc.) sont organisés à l'attention du personnel, des conseillers et des bénévoles. Ce projet, coordonné par l'organisation italienne IMED (Institut Méditerranéen) bénéficie d'un soutien financier de 1.4 million € et est exécuté en partenariat avec des associations de protection des femmes, des syndicats et des ONG de la région centrale du Maghreb. L'intérêt de ce projet dépasse largement le seul cadre de la promotion des droits des femmes et devrait avoir un impact positif sur l'évolution du processus démocratique dans les pays du Maghreb.

Aide aux populations déracinées

Les actions en faveur des réfugiés dans la zone méditerranéenne ont concerné essentiellement les populations palestiniennes. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue entre la Communauté européenne et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) relative à l'assistance aux réfugiés dans les pays du Proche-Orient.[46]

Des actions dans le domaine de l'éducation et des soins de santé primaire en faveur des réfugiés de Cisjordanie, de Gaza, du Liban, de Jordanie et de Syrie ont été engagés par l'UNRWA pour un montant de 40 millions €.

Actions de réhabilitation

Plusieurs projets ont été menés à terme en 2000 dans la zone MEDA pour un montant de 33.3 millions € notamment en Algérie, en Jordanie, au Liban, au Yémen, en Cisjordanie et à Gaza.

[46] Règlement du Conseil (CE) n° 443/97 du 3 mars 1997 dont la validité a été prolongée jusqu'à la fin 2000.

Activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le domaine de la coopération

En 2000, la BEI a signé 19 accords de prêts avec huit partenaires méditerranéens. Au total, ces engagements s'élèvent à 1,193 milliard €, un chiffre en augmentation par rapport aux 945 millions € accordés en 1999. Une part importante de cette somme a été investie en Turquie dans la reconstruction d'infrastructures et dans l'industrie suite au tremblement de terre qui a frappé le pays en 1999. Les autres secteurs ayant bénéficié de ces prêts sont le transport, les communications, l'énergie, la protection de l'environnement, l'industrie et le tourisme.

La BEI a également géré les fonds MEDA qui ont servi à financer les bonifications d'intérêt accordées sur trois prêts BEI attribués à des projets environnementaux bilatéraux (38 millions €) et quatre opérations de capital-risque (68 millions €). Pour de plus amples informations voir: http://www.eib.org/index.htm.

Activités de l'Office d'aide humanitaire de la Commission (ECHO)

En 2000, les décisions de financement concernant l'aide humanitaire accordée aux partenaires méditerranéens MEDA, ont porté sur un montant de 48,4 millions € réparti comme suit :

DECISIONS DE FINANCEMENT EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE PAR REGION EN 2000 (ECHO)

MOYEN-ORIENT/AFRIQUE DU NORD	DECISIONS en Millions €
TOTAL	**48,495**
Algérie	0,300
Irak	8,600
Moyen-Orient	23,920
Sahara occidental	13,935
Yémen	1,740

12. Conclusion : un bilan positif malgré les difficultés structurelles

Le processus de Barcelone peut se prévaloir de plusieurs réussites notables - même si les cinq années écoulées n'ont pas suffi à lui permettre de tenir toutes ses promesses. Les attentes qu'il avait suscitées à l'origine, étaient d'autant plus grandes qu'elles étaient soutenues par les perspectives d'accord prometteuses que le processus de paix au Moyen-Orient semblait devoir offrir vers le milieu des années 90. Peut-être étaient-elles trop ambitieuses.

La situation de crise au Moyen-Orient a sérieusement compromis le processus de paix et a eu des répercussions négatives déterminantes sur la coopération régionale dans son ensemble au point de jeter le doute sur la détermination politique des deux parties à atteindre les objectifs qu'elles s'étaient fixés en 1995.

Sur le plan des réussites, obtenues en dépit d'aléas politiques non négligeables, l'Union a pu engager et formaliser un dialogue permanent entre ses 27 partenaires. Aujourd'hui, l'approche multilatérale s'est développée au point de prendre le pas sur le bilatéralisme traditionnel. Tous les Etats membres de l'UE reconnaissent l'importance stratégique de ses voisins méridionaux. Aussi, des moyens financiers importants ont-ils été engagés dans la région méditerranéenne et les premiers résultats encourageants des efforts de réforme entrepris par nos partenaires méditerranéens sont-ils aujourd'hui tangibles.

En revanche, la création d'un espace de libre-échange s'est révélée plus difficile que prévu, comme en témoignent à la fois la timidité des progrès réalisés lors de la négociation des accords d'association, et la lenteur des procédures de ratification des accords déjà signés. La responsabilité en incombe tant aux partenaires méditerranéens qu'aux Etats membres de l'UE. L'intégration Sud-Sud progresse toujours lentement, si bien que ces pays ne parviennent pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers.

Dans l'enthousiasme des premières étapes du processus de Barcelone, trop de petits projets ont été lancés sans que l'on n'ait pris soin de fixer des priorités. En conséquence, leur mise en œuvre a généralement tardé et la faible capacité d'assimilation des partenaires a retardé l'engagement des moyens financiers disponibles au cours des années précédentes. Cette tendance a néanmoins pu être inversée en 2000 grâce à l'effort considérable déployé en vue d'« effacer les dettes du passé ». Le Conseil des ministres de l'UE a décidé de doter MEDA d'une enveloppe de 5,350 milliards € pour la période 2000-2006. A ces aides provenant du budget de la Communauté européenne, s'ajoute le volume substantiel de prêts consentis par la BEI dont le mandat de prêts pour la même période, porte sur une somme de 6,400 milliards €. La BEI a, par ailleurs, promis une rallonge de 1 milliard € prélevée sur ses propres ressources. Au total donc, le partenariat méditerranéen disposera de près de 13 milliards € pendant sept ans à compter de l'an 2000.

13. Perspectives

Malgré le contexte politique particulièrement difficile qui a marqué l'année 2000, les objectifs approuvés à Barcelone en 1995 - et réaffirmés lors de la conférence de Marseille - demeurent fondamentalement valables. Ils deviennent même de plus en plus pertinents. La stratégie de la Commission européenne vise avant tout à déterminer le moyen d'amener le partenariat à se concentrer sur un ensemble clairement défini d'objectifs à long et moyen termes, ambitieux mais réalisables, et aussi, de renforcer le sentiment d'« appropriation » du partenariat parmi nos partenaires méditerranéens. Avec cette nouvelle approche pragmatique en toile de fond, les priorités sont les suivantes :

- Développer les **échanges commerciaux** et la **coopération Sud-Sud, y compris au niveau sous-régional** : tous les pays ayant signé un accord d'association devront, dans les cinq ans qui suivront cette signature, conclure entre eux des accords de libre-échange. C'est le seul moyen de garantir la création, d'ici 2010, d'un véritable espace de libre-échange couvrant l'ensemble de la zone UE-MED. La Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie ont déjà annoncé leur intention de conclure de tels accords.

- Le développement du commerce sous-régional doit être accompagné d'une **coopération sous-régionale** plus intense : les potentialités commerciales ne pourront être exploitées que si l'infrastructure est en place. Des efforts ciblés, soutenus par un dosage adéquat de financements provenant du programme MEDA, de la Banque européenne d'investissements et d'autres bailleurs de fonds, devront être fournis afin de développer l'interconnexion

des systèmes de transport, d'énergie et de télécommunication, ainsi que la coopération dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'industrie.

- Harmoniser les mesures concernant le **marché unique** : un calendrier devra être mis en place d'ici 2002 pour les secteurs prioritaires comme les réglementations relatives à l'origine des produits, les droits de douane, les normes et standards, et la protection des droits de propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces mesures doit débuter en 2004 et ce, tant entre les pays partenaires et l'Union européenne qu'entre les pays partenaires eux-mêmes. Ces mesures permettront d'**accroître l'attrait de la région pour les investisseurs** : l'existence d'un marché ouvert évoluant dans un environnement juridique et administratif sain et prévisible constitue le meilleur moyen de développer les investissements d'origines locale, européenne et mondiale.

- **Améliorer le programme MEDA** : dans l'avenir, l'attribution des aides MEDA sera davantage liée au processus d'association et aux objectifs essentiels du programme, et parmi ceux-ci, en particulier la mise en œuvre de réformes économiques véritables. Quant à la réforme du système d'aide extérieure de la Commission, elle aura notamment pour effet d'**accroître les ressources humaines disponibles**, ce dont profitera la région méditerranéenne.

- Développer le **rôle important joué par la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures** : travailler en étroite collaboration avec les partenaires méditerranéens en vue d'établir un programme concernant les réfugiés, le droit d'asile, la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains.

- **Tenir compte des conséquences sociales de la transition économique** et, à cet effet, promouvoir l'enseignement et la formation ainsi que des actions au niveau des systèmes de santé et de sécurité sociale.

- Promouvoir et **renforcer le partenariat dans les domaines sociaux, culturels et humains** : élaboration de programmes culturels à l'instar du programme relatif au patrimoine culturel, engagement de la deuxième phase du programme de coopération audiovisuelle et lancement d'un nouveau programme concernant les sciences humaines.

Etant donné les incertitudes pesant sur la situation internationale, les années à venir seront décisives pour la région sud de la Méditerranée. C'est pourquoi tant l'Union européenne que les partenaires méditerranéens ont le devoir de réaliser les objectifs communs - décidés à Barcelone et à Marseille - et de travailler ensemble pour la paix et la stabilité, pour une prospérité partagée et pour une meilleure compréhension entre les peuples de cultures et de traditions différentes.

VI Afrique, Caraïbes, Pacifique

Le 23 juin 2000, l'Union européenne signait à Cotonou (Bénin) un nouvel accord de partenariat avec 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Prévu pour 20 ans (2000 - 2020), ce texte remplace tous les accords passés conclus dans le cadre de la Convention de Lomé. L'Accord de Cotonou définit le cadre futur des relations entre l'Union européenne et les pays ACP sur le plan de la coopération, du commerce et du dialogue politique. Il accueille également six nouveaux partenaires insulaires de la région du Pacifique: les Iles Cook, la République des Iles Marshall, la Micronésie, Nauru, Niue et Palau. L'ensemble des pays ACP signataires représente plus de 650 millions de personnes. La première partie du présent chapitre fournit une analyse détaillée des dispositions du nouvel accord. La seconde partie examine, quant à elle, l'évolution dans des secteurs stratégiques clés.

1. L'Accord de Cotonou

Le partenariat UE-ACP représente le cadre financier et politique le plus large du monde en termes de coopération Nord-Sud. Depuis la signature, en 1975, de la première Convention de Lomé, les liens unissant l'UE aux pays ACP ont été régulièrement actualisés et adaptés à l'évolution de la situation globale. Cette approche a fait de la Convention de Lomé l'un des partenariats de développement du monde les plus tournés vers l'avenir.

Pourtant, malgré les succès de Lomé, les deux parties ont, à la fin de la dernière décennie, acquis la conviction que la coopération ACP-UE permettrait d'accomplir davantage. Cette conviction a conduit à élaborer un nouveau cadre de partenariat: l'Accord de Cotonou. Signé en juin 2000, cet accord a retenu des anciennes Conventions, outre l'attribution d'une aide au développement et de concessions commerciales, le respect profondément ancré des droits sociaux, économiques, politiques et humains. Mais l'accord présente aussi un certain nombre de différences dont les plus importantes sont brièvement décrites après.

La liste des 77 pays et des 13 pays et territoires d'outremer ACP se trouve en fin de chapitre.

1.1. Une stratégie actualisée de réduction de la pauvreté

La stratégie de développement global du nouvel accord se développera à l'intérieur d'un cadre coordonné et utilisera des paramètres réalistes pour mesurer les progrès accomplis. Chaque pays ACP disposera d'une stratégie de développement personnalisée et pourra s'approprier les

réformes économiques et sociales qui en découleront. Des efforts plus importants seront consentis afin d'empêcher que la mondialisation et l'évolution des technologies aboutissent à l'exclusion des populations démunies alors que ces dernières devraient au contraire en attendre un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services essentiels. L'Accord de Cotonou privilégie également d'autres thèmes comme l'égalité hommes/femmes ou le développement économique durable.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La lutte contre la pauvreté est au cœur du nouveau partenariat, lequel est le reflet, à la fois des engagements internationaux existants, comme les conclusions des conférences des Nations unies, et du consensus des donateurs réunis au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cette priorité a également été réaffirmée lors du sommet du G8 à Okinawa (Japon) en juillet 2000.
L'objectif de réduction de la pauvreté s'inscrit dans le cadre du développement durable et de l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Il existe cinq domaines d'action prioritaires liés entre eux:

- créer une dimension politique globale;
- promouvoir l'utilisation fréquente d'approches participatives;
- renforcer l'accent mis sur la réduction de la pauvreté;
- ériger un nouveau cadre de coopération économique et commerciale; et
- réformer les organes de la coopération financière.

1.2. Un cadre révisé pour les échanges commerciaux

Longtemps pièce maîtresse des relations UE-ACP, les préférences commerciales non réciproques dont bénéficient les pays ACP, ont généré des résultats décevants en termes d'impact réel sur les exportations de ces pays, leur part dans les importations communautaires étant passée de 6,7% en 1976 à 2,8% en 1999. A signaler aussi que ces préférences nécessitaient une dérogation aux règles de l'OMC.

Ce constat a conduit à l'élaboration, au sein du nouvel accord, d'un nouveau cadre commercial à la fois beaucoup plus large, ambitieux mais réaliste, totalement conforme aux règles de l'OMC et dont les objectifs sont les suivants:

- ***l'intégration progressive et en douceur des économies des pays ACP dans l'économie mondiale;***

- ***le renforcement des capacités productrices et commerciales des pays ACP;***

- ***la création d'une nouvelle dynamique commerciale destinée à faciliter la transition vers une économie globale libéralisée.***

Afin d'atteindre ces objectifs, les pays ACP et l'UE ont convenu de négocier de nouveaux accords commerciaux conformes aux règles de l'OMC visant à supprimer progressivement les barrières freinant leurs échanges commerciaux et à intensifier leur coopération dans tous les domaines liés au commerce. A cet effet, des Accords de partenariat économique (APE, voir encadré) seront négociés en s'appuyant sur les initiatives d'intégration régionale existant au

sein des pays ACP. Les négociations officielles débuteront en septembre 2002 et les APE entreront en vigueur le 1er janvier 2008 au plus tard[47]. Les préférences commerciales non-réciproques de Lomé resteront applicables pendant toute la période préparatoire. La période précédant le début des négociations sera mise à profit pour approfondir l'intégration régionale et renforcer la capacité de négociation des pays ACP. En 2004, la Communauté évaluera la situation des non-PMA qui, après l'avoir consultée, auront constaté ne pas être en mesure de conclure des accords de partenariat économique. Elle étudiera toutes les alternatives possibles afin de fournir à ces pays un nouveau cadre commercial compatible avec leur situation et avec les règles de l'OMC.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE - APE

Les Accords de partenariat économique maintiendront et, même, amélioreront l'accès préférentiel aux marchés accordé aux ACP mais, tirant les leçons des expériences passées, ce ne sera en aucune manière leur objectif principal. Les APE consolideront, voire approfondiront, les initiatives d'intégration régionale existant dans les ACP. De plus, en supprimant les barrières douanières entre toutes les parties concernées ainsi que d'autres facteurs responsables de la segmentation des marchés, ils entraîneront la création d'espaces économiques largement intégrés entre les ACP et la CE. Régie par un cadre stable, prévisible et transparent, cette intégration économique entre les pays ACP et la CE permettra l'élargissement des marchés des ACP, la réalisation d'économies d'échelle, l'amélioration du degré de spécialisation, l'accroissement de la compétitivité des pays ACP et le drainage des investissements. Ces résultats, à leur tour, conduiront à une intensification des flux commerciaux dans la région ainsi qu'avec la Communauté et le reste du monde, promouvant ainsi le développement économique et social durable des pays ACP.
Les protocoles relatifs au sucre ainsi qu'à la viande bovine et de veau devront être révisés dans le cadre des négociations en vue de nouveaux dispositifs commerciaux. Les pays ACP sélectionneront les organismes régionaux susceptibles de former des APE. *
De plus, tous les PMA (y compris les 40 faisant partie des ACP) bénéficieront du règlement novateur récemment adapté qui prévoit la libéralisation complète de l'accès aux marchés de l'UE pour l'ensemble des produits provenant des PMA, à l'exception des armes et des munitions. **

* Accord de Cotonou – Articles 36(4) et 37(7)
** Règlement (CE) n° 416/2001 du Conseil du 28 février 2001 modifiant le règlement (CE) n° 2820/98 portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1er juillet 1999 au 31 décembre 2001, afin d'étendre aux produits originaires des pays les moins avancés la franchise des droits de douane sans aucune limitation quantitative.

1.3. Priorité à la bonne gestion des affaires publiques

La bonne gestion des affaires publiques de part et d'autre, est une condition essentielle pour assurer la réussite du partenariat. L'UE et les pays ACP ont convenu d'évoquer régulièrement cette question. Ils se sont aussi engagés à appliquer une nouvelle règle de conduite qui prévoit qu'en cas de corruption active ou passive grave, la fourniture de l'aide peut être suspendue. Il s'agit d'une approche réellement novatrice, tant dans le contexte des relations UE-ACP que dans celui des relations internationales, et elle transmet un message clair et positif aux contribuables et investisseurs européens, ainsi qu'aux destinataires officiels de l'aide. En ce qui concerne les pays ACP impliqués dans des conflits armés, le nouvel accord prévoit également des

[47] Article 37(1) de l'Accord de Cotonou.

mesures destinées à empêcher que l'argent des contribuables européens ne soit utilisé à des fins militaires. Cependant, la Commission maintient catégoriquement qu'en cas de suspension ou d'arrêt complet de l'aide, toutes les dispositions nécessaires doivent être prises afin de réduire au maximum les conséquences néfastes que ces sanctions pourraient avoir sur la population civile.

1.4. Des aides financières attribuées en fonction des résultats

L'accord de Cotonou prévoit que toutes les actions menées dans un pays ACP donné le seront dans le cadre d'une seule stratégie de coopération (SC) définie pour ce pays. Ces cadres stratégiques ne se limiteront pas à une analyse du contexte politique, économique et social du pays et à la définition d'une stratégie de développement future; ils prendront en compte également les activités des ONG et des autres donateurs. Sur base de cette analyse, une orientation pertinente pour l'utilisation de l'aide communautaire sera proposée. Le cadre stratégique de chaque pays sera revu périodiquement et les ajustements nécessaires effectués. Chaque pays sera toutefois tenu pour responsable des politiques qu'il aura définies.

De même, les pays recevront chacun une enveloppe d'aide pour cinq ans. Cette enveloppe est composée de deux éléments: la dotation de base du pays et une dotation supplémentaire destinée, par exemple, à financer un allégement de la dette, un soutien supplémentaire en cas de recettes à l'exportation insuffisantes, et – cas exceptionnel – une aide humanitaire. A noter toutefois que ces dotations nationales ne sont pas attribuées automatiquement mais sur la base de besoins définis et aussi, des performances accomplies. Elles sont donc susceptibles d'être révisées et modifiées. Les performances seront appréciées en fonction:

- des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles;
- de l'utilisation des ressources;
- de la mise en œuvre effective des actions en cours;
- de l'atténuation ou de la réduction de la pauvreté;
- des mesures de développement durable; et
- des résultats obtenus en termes de politique macroéconomique et sectorielle.

Des Stratégies de coopération régionale (SCR) seront également établies à l'intention des principales régions avec lesquelles travaille l'UE; elles feront l'objet de révisions périodiques. Pour les SCR toutefois, l'attribution des dotations sera décidée sur base des progrès réellement accomplis et des perspectives d'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales.

1.5. Rationalisation des instruments financiers

L'accord de Cotonou prévoit le regroupement et la rationalisation des instruments financiers dans le but d'éviter les doubles emplois. Sous les accords précédents, le Fonds européen de développement (FED) – qui est indépendant du budget de la CE – se composait de plusieurs instruments utilisant chacun des procédures et des méthodes de programmation différentes avec, pour résultat, l'incohérence de l'aide communautaire, le manque de flexibilité de la programmation par pays et l'absence de point de dialogue unique entre la Commission et le pays partenaire concerné.

Avec l'accord de Cotonou, toutes les ressources du FED sont acheminées via deux instruments financiers, le FED et la Facilité d'investissement, laquelle est gérée par la Banque euro-

péenne d'investissement (BEI, voir encadré). Le premier instrument attribue des aides non remboursables tandis que le second fournit du capital-risque et des prêts au secteur privé. L'**enveloppe des aides** destinées à soutenir le développement à long terme (10 milliards € du 9ème FED et 1,3 milliard € d'aides régionales) sera revue tous les cinq ans en même temps que l'accord de Cotonou lui-même. Avec le 1,7 milliard € de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI), le 9ème FED représente un total de 13 milliards €. Ce montant, en augmentation de 5% par rapport au 8ème FED, couvre la période 2000-2007. De plus, près de 10 milliards € de ressources inutilisées provenant des fonds précédents, seront également disponibles durant cette période.

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET LA FACILITE D'INVESTISSEMENT

La Banque européenne d'investissement (BEI) gérera la **Facilité d'investissement** (FI – 2,2 milliards €) que l'accord de Cotonou a substituée aux facilités de capital-risque et de bonification d'intérêts de Lomé IV. La FI est destinée à soutenir l'expansion continue du secteur privé des pays ACP. Elle fonctionne comme un fonds renouvelable, les recettes générées par ses opérations devant en principe lui revenir. Si le système fonctionne correctement, la Facilité finira, à longue échéance, par ne plus avoir besoin de rallonges prélevées sur les ressources propres du FED. L'aide de la FI est accessible à toutes les entreprises privées des pays ACP qui réalisent un chiffre d'affaires et sont commercialement et économiquement viables. Certaines entreprises publiques peuvent, sous certaines conditions, bénéficier directement ou indirectement de la Facilité. Les fonds de la FI servent à financer des opérations de privatisation, à renforcer les capacités en vue de stimuler l'investissement de l'épargne intérieure et étrangère et à appuyer les investissements étrangers.

STABEX et SYSMIN, deux instruments d'aide aux exportations, ont été abandonnés parce qu'ils n'ont pas répondu aux attentes. Créés dans les années 70, ils étaient censés compenser le manque à gagner d'un pays au cas où les prix des produits de base viendraient à fluctuer en sa défaveur. Trop souvent, cependant, les aides accordées par ces fonds arrivaient trop tard pour générer l'impact recherché. Le nouvel accord prévoit que les pays ACP seront incités à présenter à l'UE des estimations de pertes avant que celles-ci ne se matérialisent. Ils pourront alors espérer une avance de maximum 80%. Cette avance est censée financer le budget national. Ces fonds de compensation seront prélevés sur l'enveloppe de l'aide générale à long terme.

2. Secteurs clés

2.1. Coopération économique

La coopération économique est l'un des aspects clés de la coopération entre l'UE et les pays ACP. Actuellement, elle vise principalement à soutenir la réalisation de programmes d'ajustement structurel et de réformes économiques, le développement d'un secteur privé concurrentiel et l'allégement de la dette, ce dernier point, principalement, via l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et en s'appuyant sur des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) que les pays partenaires doivent préparer.

Ajustement structurel et soutien aux réformes économiques

Le soutien aux programmes d'ajustement structurel fait aujourd'hui partie intégrante de la coopération technique et financière entre l'UE et les pays ACP. Depuis 1992, la Communauté a

consacré quelque 2,334 milliards € au financement de réformes structurelles dans 40 pays ACP. Autrefois, ces fonds servaient généralement à renflouer les économies en difficulté. Aujourd'hui, le but est d'en modifier le fonctionnement. Par ailleurs, le financement des ajustements structurels est de plus en plus lié aux objectifs de lutte contre la pauvreté.

L'UE tente également de susciter des changements durables plutôt que d'effectuer de petites interventions ponctuelles. Elle s'emploie enfin à mettre sur pied des programmes communs avec d'autres donateurs de manière à éviter la confusion dans les pays bénéficiaires. En 2000, la Commission a décidé de consacrer plus de 570 millions € à la réalisation de programmes d'ajustement structurel dans 19 pays ACP et d'autoriser le décaissement de plus de 350 millions € en faveur de 25 pays ACP.

PAYS ACP - Principales lignes budgétaires

	ENGAGEMENTS			**DEBOURSEMENTS**		
	Disponible	**Utilisé**	**%**	**Disponible**	**Utilisé**	**%**
	1 000 €	**1 000 €**		**1 000 €**	**1 000 €**	
FED	3.932.000	3.757.000	96%	2.025.000	1.548.000	76%
Afrique du Sud	124.000	124.000	100%	132.000	110.000	84%
Démocratie	15.813	15.166	95,91%	16.878	14.726	87,25%
Réhabilitation	17.000	16.432	96,66%	25.000	20.925	83,70%
Bananes	44.475	44.475	100%	10.350	3.354	32,40%
TOTAL	**4.133.288**	**3.957.073**	**95,7%**	**2.209.228**	**1.697.005**	**77%**

Développement d'un secteur commercial et industriel compétitif

La stratégie déployée par la Communauté en vue d'améliorer les performances industrielles et commerciales, visera à déterminer les insuffisances qui, au-delà des problèmes propres aux entreprises individuelles, handicapent les institutions et l'économie en général. Elle s'efforcera également d'améliorer la coordination et la collaboration entre tous les acteurs économiques, tant publics que privés, et veillera à ce que des ressources importantes soient consacrées au financement des investissements et au soutien de l'esprit d'entreprise.

Il importe dès lors de renforcer le cadre général de l'investissement et des activités commerciales. La productivité et la compétitivité peuvent être améliorées par la fourniture de services financiers et techniques soit directement, soit indirectement par des prestataires locaux. Pour ce faire, les entreprises communautaires peuvent être mobilisées via l'intensification de leur coopération avec les pays ACP, et les organisations du secteur privé peuvent être encouragées à fournir des services efficaces et à collaborer avec les gouvernements.

La Communauté peut aussi coopérer avec le secteur financier afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des services financiers destinés aux entreprises privées. Il s'agit notamment de catalyser et d'orienter les flux de l'épargne privée, tant intérieure qu'étrangère, vers le financement des entreprises privées des pays ACP. La Communauté s'emploiera à soutenir les établissements financiers locaux, à cofinancer les investissements étrangers, à fournir des garanties et d'autres dispositifs de partage et d'atténuation des risques afin d'attirer les investissements directs et de portefeuille dans les pays ACP.

En 2000, la Commission a alloué plus de 590 millions € à de nouvelles initiatives. Un certain nombre d'instruments ainsi qu'une facilité financière ont déjà été mis en place dans le but d'attirer des ressources supplémentaires vers le secteur privé.

Le soutien à l'allégement de la dette et les PPTE

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est un dispositif global soutenu par les gouvernements nationaux, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. A la fois donatrice et créancière, l'UE soutient totalement cette initiative qui permet aux pays concernés d'obtenir une remise de leurs dettes, à condition de remplir les conditions prévues. Jusqu'à présent, seuls trois pays – l'Ouganda, la Guyane et le Mozambique – sont parvenus à franchir toutes les étapes de la procédure imposée. Toutefois, maintenant que le principe et le mode de fonctionnement du dispositif sont bien établis, l'on peut s'attendre à ce que, très bientôt, d'autres pays y parviennent également. Suite à la décision de financement de la Commission en date du 24 juillet 1998, toutes les obligations restantes de l'Ouganda au titre de prêts spéciaux et pour un montant de 4,9 millions € ont été éteintes.

De même, la proposition de financement adoptée par la Commission le 16 décembre 1999, a permis d'annuler la quasi totalité des prêts spéciaux contractés par la Guyane à hauteur de 6,44 millions €.

En ce qui concerne le Mozambique, tant les prêts spéciaux qu'une partie des dettes engendrées par des opérations de capital à risque ont été éteints. Le montant concerné était de 19,8 millions €.

Etant donné l'ampleur du problème de l'endettement des pays en développement (le volume total de leur dette atteignait 2 530 milliards USD en 2000), la Commission a décidé d'augmenter les flux de financement en direction des pays souhaitant bénéficier de l'initiative PPTE. Elle les aide également lors de la période transitoire pendant laquelle ils tentent de satisfaire aux conditions d'obtention de l'allégement de leur dette, et veille à ce que ce processus de remise de dettes tienne compte sans réserve des besoins sociaux des populations de ces pays.

2.2. Intégration régionale et appui institutionnel

Par ses politiques d'intégration régionale et d'appui institutionnel, la Commission tente de promouvoir le développement social et économique durable des pays ACP, en favorisant notamment l'intégration de leurs activités commerciales et de leurs marchés. Ainsi, le renforcement

des groupements régionaux de pays ACP devrait permettre à ces derniers d'être davantage présents dans l'économie mondiale. Quant aux populations des pays ACP, elles devraient tirer parti de l'amélioration ainsi obtenue, de l'efficacité et de la gouvernance économiques, garantes d'une prospérité accrue et de perspectives prometteuses en termes de réduction de la pauvreté.

Dans son action en faveur du développement, la Commission a toujours été attentive à renforcer les groupements d'intégration régionale et à promouvoir les droits de l'Homme dans leur sens le plus large. L'importance accrue accordée à ces objectifs par la Commission et d'autres donateurs s'est traduite par une augmentation des fonds alloués à l'appui institutionnel et à l'intégration régionale. Quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, les projets de développement comportent des mesures visant à assurer la bonne gestion des affaires publiques et l'utilisation correcte des financements attribués. Aussi, le soutien financier apporté à ce type de mesures dépasse-t-il le cadre des seuls projets qui ont ce thème pour objectif principal.

Intégration régionale

Les objectifs des programmes d'appui régional sont les suivants:

- développer et renforcer les capacités des institutions, des gouvernements et des corps législatifs;
- promouvoir la coopération et l'intégration politiques et économiques; et
- promouvoir un développement économique et social durable.

La Commission collabore avec diverses organisations régionales représentant des pays ACP. Les actions suivantes ont été menées en 2000:

❑ *Afrique occidentale*

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) regroupe les huit pays d'Afrique occidentale qui font partie de la zone franc CFA.

Il existe également une Economic Community of West African States (ECOWAS), composée de tous les membres de l'UEMOA et de cinq autres pays dont le plus grand est le Nigeria.

L'**UEMOA** a accompli des progrès importants dans le domaine de l'intégration. Depuis le 1er janvier 2000, elle gère une union douanière qui prévoit la compensation temporaire des pertes liées à la suppression de droits de douanes et l'harmonisation des législations financières et des fiscalités indirectes. Le programme d'aide PARI 2 (Programme Régional d'Appui à l'Intégration), signé en mars 2000, dispose d'un budget de 65 millions € dont plus de la moitié sert à financer un appui budgétaire au niveau des Etats membres, l'autre composante majeure étant affectée au renforcement des capacités des institutions de l'UEMOA et des administrations nationales chargées de mettre en œuvre les réformes.

L'**ECOWAS** a entamé des réformes économiques au niveau régional. Elle a notamment introduit un document douanier commun. Un nouveau programme de renforcement des capacités du secrétariat ECOWAS a été signé en octobre 2000. Au cours des dernières années, l'UEMOA et l'ECOWAS ont commencé à collaborer plus étroitement. L'ECOWAS a l'intention d'adopter un tarif douanier extérieur commun analogue à celui qui a été adopté par l'UEMOA.

❑ *Afrique centrale*

Il y avait des raisons politiques et économiques aux restrictions du soutien FED accordé dans le passé à la région. Le principal organisme d'intégration régionale de la région est la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). La stratégie actuelle de l'UE comporte deux volets: le soutien à l'intégration économique basée sur des réformes régionales et le soutien à l'intégration géographique via l'amélioration de l'infrastructure routière. La CEMAC reçoit aujourd'hui une assistance technique qui lui permet de travailler au renforcement de l'intégration régionale et commerciale. L'un des programmes majeurs en cours dans la région concerne l'environnement et les forêts.

❑ ***Afrique orientale et australe***

L'un des acteurs clés de la région est le COMESA (Common Market for East and Southern Africa), une organisation qui compte 20 membres. Après avoir instauré un espace de libre-échange en octobre 2000, il vise à présent à établir une union douanière d'ici à 2004. Un programme dynamique et généralement performant tente actuellement de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce. Le programme de coopération avec le COMESA dispose d'un budget de 46,7 millions €. La Commission fournit également une assistance technique à l'IGAD (InterGovernmental Authority on Development) et à l'EAC (East African Community), deux organisations qui collaborent avec le COMESA.

Un autre acteur clé de la région est le SADC (Southern African Development Community). Un nouveau projet de renforcement des capacités a été décidé en 2000. Il comporte cinq volets: intégration régionale, mise en œuvre de protocoles sur le commerce et le transport, création d'un tribunal du commerce SADC, nouveaux systèmes pour la gestion des technologies de l'information et des communications, et statistiques.

Font également partie de la région, les Etats insulaires de l'océan Indien, lesquels sont regroupés au sein de l'IOC (Indian Ocean Commission). La coopération avec l'IOC porte principalement sur le soutien au secteur privé, le développement du tourisme et l'environnement.

❑ ***Les Caraïbes et le Pacifique***

La coopération avec CARIFORUM (ACP Forum of Caribbean States), CARICOM (Caribbean Community) et le secrétariat du Forum pour le Pacifique Sud, s'est poursuivie.

- Un projet de 1,3 million € intitulé *Planification stratégique dans les services publics* a démarré en 1999. Il a pour objectif d'améliorer l'aptitude des services publics des Etats membres de CARIFORUM à formuler et gérer leurs stratégies. Le démarrage s'est déroulé sans problème et des liens ont été établis avec Haïti et la République dominicaine.
- Un programme régional de lutte contre le blanchiment d'argent dans les Caraïbes est devenu complètement opérationnel en 2000. Disposant d'un budget de 4 millions € et géré à partir de Trinidad, il fournit une assistance à la plupart des pays membres de CARIFORUM.
- Cuba, qui a un statut d'observateur au sein de CARIFORUM, a signé un accord commercial et économique avec CARICOM en juillet 2000.

Un autre programme de coopération régionale est en cours dans les **Pays Africains Langue Officielle Portugaise** (PALOP). Il vise principalement à apporter une aide juridique, administrative et statistique aux institutions publiques.

A tous ces programmes, s'ajoute un dispositif connu sous le nom de Coopération intra-ACP et accessible à tous les pays ACP ou tout au moins à beaucoup d'entre eux, quel que soit leur emplacement géographique. Il concerne principalement la formation, la recherche, l'éducation,

la santé et le commerce (il s'agit d'aider les pays ACP à appliquer les règles de l'OMC et à se préparer en prévision d'un nouveau cycle de négociations commerciales).

Appui institutionnel

La CE s'efforce d'aider les pays ACP à doter leurs institutions publiques et semi-publiques d'une gouvernance et d'une administration transparentes, responsables et efficaces. Elle s'emploie à consolider l'Etat de droit en renforçant le professionnalisme et l'autonomie des systèmes judiciaires, et en aidant ces pays à lutter contre la corruption. La Commission fournit une assistance technique aux ordonnateurs nationaux de la plupart des pays ACP afin de les aider à gérer les fonds provenant du FED et d'autres donateurs. Des fonctionnaires nationaux suivent actuellement une formation qui leur permettra d'assumer ces responsabilités dans l'avenir. Voici cinq exemples illustrant les nombreux types de projets soutenus par la Commission.

❑ ***Burkina Faso***

La Commission soutient le programme de réformes judiciaires du gouvernement. Après une analyse détaillée des besoins du pays, elle a décidé d'élargir son soutien à ces réformes. C'est ainsi que le programme initial de soutien à l'administration judiciaire a été complété par un second programme de 16 millions € destiné à fournir les ressources adéquates dans les domaines suivants: institutions politiques représentatives, système électoral, société civile (notamment, droits de l'Homme et médias), et participation des femmes aux affaires publiques. Ce deuxième programme est devenu opérationnel en mai 2000.

❑ ***Mali***

Dans le courant de l'année 2000, la Commission a lancé un vaste programme de 39 millions € sur cinq ans visant à soutenir la décentralisation de 682 municipalités. L'objectif consiste à améliorer les services rendus par les municipalités aux personnes les plus démunies. Le programme fournit une aide pratique destinée à permettre aux municipalités de fournir les services publics qu'elles sont légalement tenues d'assurer. Elles seront assistées par un réseau de centres de conseil et par un fonds national pour les investissements étrangers.

❑ ***Afrique du Sud***

La signature et l'application provisoire, à partir du 1er janvier 2000, de l'accord de coopération et de développement du commerce conclu avec l'Afrique du Sud ont représenté une étape importante des relations de l'UE avec ce pays. Au moins 360 millions € doivent être engagés sur la période 2000-2002, afin, notamment, de soutenir le processus de démocratisation, la protection des droits de l'Homme et le nouvel accent mis sur la bonne gestion des affaires publiques.

❑ ***Malawi***

Un projet de 8,5 millions € destiné à promouvoir l'Etat de droit et la justice, permet d'octroyer formation et moyens techniques à des institutions comme le Ministère de la Justice, la magistrature, la faculté de droit, la commission des lois et l'administration pénitentiaire. Une formation est également dispensée à différents services auxiliaires comme le Bureau de lutte contre la corruption, le tribunal national de compensation et le service des archives nationales. Il s'agissait de l'un des premiers programmes de réforme juridique financés par la Commission dans les pays ACP. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'il se soit révélé complexe. Le programme a été progressivement adapté à la lumière de l'expérience acquise. Il pourrait servir de modèle aux futurs projets réalisés dans le domaine juridique.

❑ ***Haïti***

En dépit d'une situation politique difficile, un projet de 4,44 millions € sur trois ans a été lancé en 1999 pour soutenir les bonnes pratiques de gestion dans le secteur de l'éducation. Ses objectifs qui étaient de restructurer le Ministère de l'Education, d'améliorer le système de gestion et de travailler à la décentralisation, sont presque atteints. Le projet a bénéficié d'une participation gouvernementale de 240 000 € et du soutien financier du secteur privé, lequel est étroitement associé aux prestations de l'enseignement.

2.3. Secteur de la santé

L'appui de la CE est désormais centré également sur la prévention, les soins de santé, l'accès aux médicaments et la lutte contre le sida. La réforme des systèmes de santé et la réorganisa-

tion de l'offre de services – dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités – font partie des priorités de la Commission.

Les financements accordés dans le cadre du 8ème FED visent, en majorité, à améliorer les capacités nationales en matière de santé et à appréhender la problématique de ce secteur dans son ensemble. Ils vont du soutien classique de projets à l'aide de type budgétaire, en passant par des opérations de cofinancement. Cette approche doit permettre de créer les conditions d'un système de soins viable à long terme, susceptible d'offrir l'accès à des services de santé de base pour les populations les plus fragiles.

L'appui aux pays sub-sahariens dans ce secteur a très fortement augmenté depuis 1990. Une partie substantielle de cet effort (environ 35%) a été allouée, via les fonds d'ajustement structurel, sous forme d'aide budgétaire ciblée sur le secteur santé. En 2000, dans les pays ACP – y compris l'Afrique du Sud -, la Commission a assuré la mise en œuvre et le suivi de 120 projets. Ceux-ci représentent une aide de 760 millions €. Différentes initiatives sont, en outre, financées par d'autres instruments de l'UE (lignes budgétaires spécifiques couvrant le sida et la démographie, cofinancement avec des ONG, etc.).

VACCINATION : UNE APPROCHE NOVATRICE

Huit pays du Sahel ont sollicité de l'aide non plus pour payer à leur place les biens et services qu'ils ne pouvaient s'offrir, mais bien pour les aider à prendre eux-mêmes en charge ce type de dépenses. Cette approche originale est celle du projet régional ARIVAS (Appui au renforcement de l'indépendance vaccinale en Afrique sahélienne). Dans ce cas, le financement de la CE n'est autre qu'une aide à la gestion. 4,5 millions € ont été engagés. Dans chaque pays, une cellule d'appui régional travaille en synergie avec les acteurs nationaux. Le but est de renforcer la cohérence d'intervention entre les agences administrant les vaccins et de développer une coopération régionale entre les huit pays bénéficiaires. L'approvisionnement en vaccins se fait par le canal de l'UNICEF.

Les mécanismes budgétaires, la collaboration transnationale (prêts de vaccins en cas de rupture de stock, échange d'expériences, etc.) ont bien fonctionné. Cette première expérience devrait également faciliter le dialogue avec d'autres intervenants, notamment l'industrie pharmaceutique. Ce bilan positif s'est conclu par le lancement d'un nouveau programme susceptible d'être étendu à d'autres pays ACP.

AFRIQUE DU SUD : MOBILISATION POUR UN VACCIN ANTI-SIDA

Ils sont en première ligne sur le front mondial du sida et pourtant que connaissent-ils réellement de cette maladie? Les Africains en savent beaucoup trop peu. Souvent mal informés, certains d'entre eux participent à des essais cliniques sans en connaître les objectifs et la raison d'être. Ils ont beau notifier au bas d'un document leur "consentement en toute connaissance de cause", ce consentement se limite souvent à l'apposition d'une signature – voire d'une croix, dans un pays où vivent une majorité d'analphabètes – venant valider un formulaire dont le contenu est souvent peu explicite.

C'est pour répondre à ce manque cruel d'information qu'a été créé en Afrique du Sud le projet SA HIVAC. Son objectif est de faire connaître la réalité du sida à la population, de l'y sensibiliser, de présenter la nécessité de développer un vaccin contre ce virus, d'instruire préalablement ceux qui sont susceptibles de participer à des essais cliniques et de veiller à ce que les droits humains et juridiques soient pris en considération lors de ces opérations. Cette démarche globale, centrée sur la population, ne peut qu'avoir des conséquences positives en termes de réduction de la maladie. Elle pourrait servir d'exemple et être appliquée à d'autres pays africains, ce qui contribuerait à établir une base de connaissances indispensable sur ce continent.

Secteur de la réhabilitation

Des projets très diversifiés dans de nombreux pays sont en cours, en particulier en Angola, au Mozambique, au Liberia, au Rwanda, au Malawi, en Haïti. Des ONG européennes sont les initiateurs et les opérateurs de ces projets, lesquels représentent une enveloppe totale de 16,4 millions € et sont financés sur le budget consacré aux actions thématiques. Dans le cadre de l'effort de réhabilitation, un soutien logistique multiforme est fourni afin d'assurer le retour des réfugiés. Il va de la relance de la production agricole (Liberia) à la reconstitution des troupeaux, en passant par la distribution gratuite d'intrants (Angola).

LES INTERVENTIONS DE LA CE AU LIBERIA

Une guerre civile de sept années (1989-1996) a détruit l'économie nationale du Liberia, laissant en héritage des désordres sociaux et économiques et beaucoup de souffrance au sein des populations. La CE reste le principal donateur du Liberia. Depuis 1990, le soutien accordé au pays s'est limité à une aide directe en faveur de la population civile. Cette aide a transité par les ONG ainsi que par des entrepreneurs du secteur privé, sélectionnés et contrôlés par les services de la Commission.
Au cours des cinq dernières années, deux vastes programmes communautaires de réhabilitation disposant d'un budget total de 52 millions € ont permis d'acheminer une aide post-humanitaire tout en veillant à éviter la création de situations de dépendance et à assurer la transition de l'aide d'urgence vers l'aide au développement. Leur objectif consistait à satisfaire cinq besoins élémentaires: l'eau et le système sanitaire, la santé, l'électricité, la sécurité alimentaire, le réimplantation et la réintégration des populations.

L'aide communautaire a notamment permis d'apporter des améliorations dans les domaines suivants:

- *Distribution d'eau et système sanitaire:* l'UE a dépensé 7,12 millions € pour assurer un approvisionnement de base en eau. Aujourd'hui, 75% de la population de Monrovia a accès à de l'eau potable.
- *Santé*: l'aide sanitaire fournie par l'Union européenne a atteint 60% de la population libérienne. De 2000 à 2001, 5,83 millions € ont été consacrés à des projets sanitaires destinés à apporter des soins de santé primaires à des groupes de personnes vulnérables (femmes, enfants et handicapés). Les responsables ont veillé à ce que cette aide parvienne aux personnes ayant réintégré leurs foyers et aux réfugiés.
- *Courant électrique*: la production nationale d'électricité est passée de 490 190 kWh à 1 547 980 kWh. Avant la réalisation du projet, Monrovia était, avec Mogadiscio, la seule capitale africaine à être privée d'électricité.
- *Sécurité alimentaire*: le programme de sécurité alimentaire de la CE pour le Liberia a démarré en 1997. Fonctionnant principalement par l'intermédiaire des ONG, il vise à favoriser le retour à une situation normale par une aide massive au lancement d'une production agricole durable. Résultat: les distributions de nourriture sont passées de 55 000 tonnes en 1996 à 35 000 tonnes en 1999.
- Quelque 55 000 personnes ont pu être *rapatriées* avec succès dans leur pays d'origine.

2.4. Education et formation

Depuis plus de 20 ans, la Commission européenne soutient le secteur de l'éducation dans les pays ACP. Au cours de cette période, l'accent s'est progressivement déplacé du financement de la construction d'établissements scolaires, de la formation professionnelle et de bourses d'études, vers le financement d'activités d'éducation et de formation à caractère plus général et vers l'aide régionale. L'expérience propre de l'UE a montré que l'accès à une éducation de base et le développement des ressources humaines contribuaient tous deux à la réduction de la pauvreté et favorisaient la croissance économique, la productivité du travail, le développement de la démocratie et l'Etat de droit.

Coopération avec les pays ACP

Fin 2000, plus de 120 projets éducatifs bénéficiant d'une aide communautaire de 680 millions € (dont 500 millions du FED et 180 millions de la ligne budgétaire de l'UE pour l'Afrique du Sud) étaient en cours. Dans le passé, chaque projet ou programme relatif à l'éducation et à la formation était évalué individuellement. Aujourd'hui, on tente d'évaluer l'évolution et l'impact de l'ensemble du soutien apporté par la CE à l'éducation et la formation dans tous les pays ACP.
C'est en 2000 également qu'un changement radical est intervenu dans le mode de déboursement des aides du FED à l'éducation. Il est à présent possible de les allouer aux budgets de l'éducation des gouvernements concernés.

NOUVELLE APPROCHE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL EN OUGANDA

Une nouvelle méthode d'allocation de l'aide à l'éducation est en cours d'expérimentation en Ouganda. Les fonds émanant des donateurs sont, en effet, alloués directement au budget du gouvernement ougandais dans le cadre d'une approche sectorielle (SWAP). Les principales caractéristiques de cette approche sont les suivantes:

- l'établissement d'un cadre stratégique explicite couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation, en concertation avec tous les acteurs concernés;
- les déboursements effectués conformément aux procédures officielles et vérifiables mises en place par le gouvernement ougandais – toutes les aides, quelle que soit leur origine, sont donc soumises à un contrôle budgétaire en bonne et due forme;
- la gestion directe sans qu'il soit nécessaire d'avoir des cellules gestionnaires de projets; la SWAP est étroitement liée aux réformes des autorités nationales et locales, et des promesses ont été formulées en vue d'une future décentralisation au niveau local;
- un système évolutif capable de s'adapter aux changements, de lui-même ou en réponse au monitoring.

La Commission européenne a accepté de fournir à l'Ouganda une aide budgétaire spécifique de 31 millions €. Malgré des progrès incontestables, le gouvernement ougandais et ses divers partenaires bailleurs de fonds ont conscience que la réalisation des objectifs du pays en matière d'accès à l'éducation demandera encore beaucoup d'efforts. Le pourcentage net des inscriptions devrait approcher les 100% d'ici à 2003, et dans le même temps, le nombre d'élèves par instituteur devrait baisser à 50:1. De l'avis unanime, le processus fonctionne raisonnablement bien.

Coopération avec l'Afrique du Sud

Le budget moyen des projets sud-africains d'éducation et de formation était de 15 millions € l'unité, alors que celui des pays ACP approche plutôt des 5 millions €. Douze projets bénéficiant d'une aide communautaire de 180 millions € étaient en cours en 2000. Etant donné les spécificités de l'Afrique du Sud, ils sont davantage axés sur les compétences recherchées par

le marché de l'emploi, sur le développement et sur l'environnement réglementaire (cinq projets). Trois projets concernent l'enseignement supérieur et deux autres, l'éducation de base des adultes et l'enseignement maternel. Quant à l'enseignement primaire, il bénéficie d'un soutien sectoriel global.

2.5. Développement rural

Entre 1986 et 2000, les pays ACP ont alloué 2,4 milliards € aux projets d'agriculture et d'élevage – soit 15 % des ressources programmables des trois derniers Fonds européens de Développement.

Appui institutionnel

Cette aide est conçue pour apporter un soutien au développement d'une véritable politique agricole. Ce type d'assistance peut être utilisé à des fins diverses : renforcement des institutions, définition de politiques de développement rural, gestion des financements extérieurs ou formation de spécialistes (cadres et techniciens administratifs et agricoles). Depuis 1986, l'appui institutionnel a représenté 13 % des financements agricoles. Cette part a cependant diminué récemment (1999-2000) en raison de la réduction du nombre de projets soumis.

Filières de production

Appelé aussi "culture de rente", ce soutien technique tend de plus en plus à être décentralisé et intégré à des projets bénéficiant directement aux populations. Des investissements importants, concentrés sur un seul type de culture, s'attachent à augmenter la productivité et/ou la rentabilité, tout en tenant compte du contexte environnant.

Le riz et les cultures d'exportation (café, thé, cacao, fruits tropicaux, etc.) en sont les premiers bénéficiaires, même si cette proportion tend à diminuer. Ces cultures jouent généralement un rôle vital pour l'emploi rural et les recettes d'exportation. Le café représente, par exemple, 70% de la valeur des exportations de l'Ethiopie. La réhabilitation de cultures abandonnées, détruites ou mal entretenues, entre également dans cette ligne d'appui.

En effet, 13 % des fonds programmables ont été alloués à cette catégorie de projets depuis 1986, mais seulement 8 % durant les deux dernières années.

Aménagements hydro-agricoles

Ces projets permettent la mise en culture de productions agricoles supplémentaires, le plus souvent dans des zones semi-arides qui bénéficient de cours d'eau importants. Tel est le cas des régions subsahariennes, exposées aux pénuries alimentaires, arrosées par les fleuves Niger et Sénégal. Aux opérations importantes des époques coloniale et post-coloniale (Mali, Sénégal, etc.), ont succédé des aménagements microhydrauliques, créés et/ou soutenus par l'UE. De taille plus modeste (de 50 à 2000 hectares à Madagascar, dans le Sahel ou en Haïti), ceux-ci sont gérés par les agriculteurs avec l'assistance technique de consultants et d'ONG.

Ces aménagements sont généralement complétés par des mesures d'accompagnement (infrastructures, énergie solaire, reforestation, gestion coopérative, alphabétisation, micro-finance, commercialisation, etc.). Leur impact peut être très significatif pour les populations locales et régionales (voir encadré). C'est pourquoi ce type de projet, qui a obtenu 13 % des fonds programmables (310 millions €) depuis 1986, a tendance à se multiplier (18 % des engagements en 1999-2000).

LES FAMINES DU NIGER APPARTIENNENT-ELLES DESORMAIS AU PASSE ?

Grâce aux 40 millions € investis dans le projet d'irrigation de la vallée du Tarka, les famines du Niger ne seront peut-être bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Avec ses 500 km² de terres fertiles et ses réserves d'eau souterraines, la vallée du Tarka pourrait devenir le silo à grains des agglomérations nigériennes de Madaoua et de Bouza. C'est pour permettre l'exploitation de ce potentiel que pendant ces 11 dernières années, la Commission a fourni experts et capitaux afin d'aménager la vallée en terrasses et de développer l'irrigation. Des agriculteurs et des techniciens ont reçu une formation et des systèmes de prêts agricoles ont été mis en place afin d'encourager les initiatives locales.

Depuis 1992, la production agricole de la région a pratiquement doublé.

Aujourd'hui, les 27 588 ha de terrasses produisent chaque année 26 600 tonnes d'oignons, 1 800 tonnes de choux-fleurs et 430 tonnes de céréales. Cette récolte est en partie engrangée et en partie vendue sur les marchés. En quelques années, le chiffre d'affaires résultant de la vente d'oignons est passé de 2,17 milliards de francs CFA à plus de 3,22 milliards.

En rendant la production alimentaire indépendante des variations climatiques, la Commission est parvenue à accroître à la fois le revenu et la sécurité alimentaire de 160 000 Nigériens.

Eleveurs de bétail

L'aide se concentrait traditionnellement sur les agriculteurs sédentaires. Cette situation a évolué grâce à la reconnaissance du rôle joué par les populations semi-nomades pratiquant l'élevage et de leurs relations avec les sédentaires. En conséquence, l'appui aux éleveurs connaît un accroissement significatif. Celui-ci a atteint 234 millions € entre 1986 et 2000.

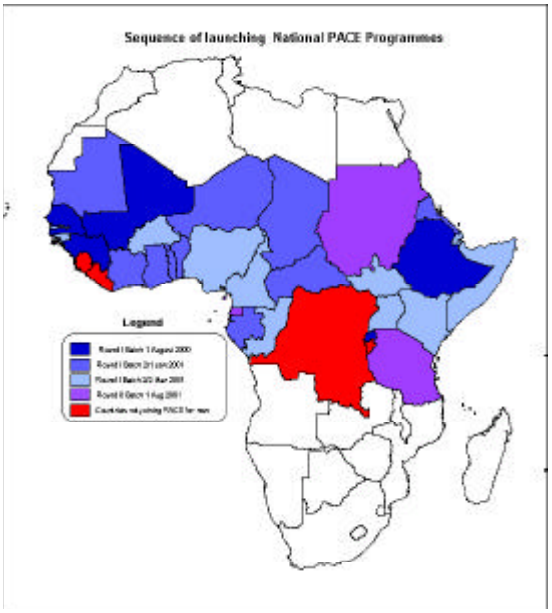

L'année 2000 aura été marquée par deux événements : la clôture de l'importante campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine et le lancement des deux programmes de lutte contre les maladies infectieuses les plus importantes. Ces deux programmes régionaux représentent un engagement total supérieur à 83 millions €.

En Afrique australe (Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), un autre programme axé sur la lutte contre les maladies infectieuses (tsé-tsé et trypanosomiasis) est entré, lui, dans sa phase finale, après plus de 15 années d'activité.

Les autres projets de santé animale en voie de finalisation vont être évalués.

Microréalisations et coopération décentralisée

Relativement récentes, ces approches concrétisent la volonté croissante de coopérer directement avec les bénéficiaires de l'appui au développement – à savoir, dans leur majorité, les populations rurales ou péri-urbaines les plus pauvres, qui représentent, selon les pays, entre 50 et 90 % des habitants des ACP. Les partenaires et maîtres d'œuvre de ces financements sont, pour le secteur agricole, des groupements de populations locales participant aux projets. Il s'agit d'actions locales relativement peu coûteuses, d'une durée limitée et sans grande com-

plexité technologique. Cette forme d'aide (87 millions €) représentait 12% du FED en 1999-2000 contre 4% pour la période 1986-2000. Cette augmentation provient d'actions ciblées sur l'agriculture, tandis que l'essentiel de ces financements vise des infrastructures rurales sociales (éducation, santé).

PME et coopératives

Proche de la coopération décentralisée, cet appui (79 millions €) est destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) ou sociétés coopératives. Ces structures sont généralement peu préparées à se lancer dans le développement productif ou à bénéficier de crédits extérieurs significatifs.

Cet instrument financier marque cependant ses limites dans le secteur agricole. Il porte, en effet, essentiellement sur des micro-crédits et n'a qu'un faible impact global sur le développement. L'exemple d'opérations de micro-finance, parfois très réussies – au Burkina Faso, en Guinée et dans des pays non ACP (Bangladesh) – pourrait néanmoins donner une nouvelle impulsion à cette stratégie.

La recherche en agriculture et élevage

Ce type de projet connaît un accroissement très substantiel de l'aide européenne. Près de 43% des financements alloués entre 1986 et 2000 ont été engagés en 1999/2000. L'année 2000 a permis d'assurer de nouveaux financements importants pour la recherche agricole, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble repensée et d'une méthodologie d'intervention adaptée au contexte actuel.

Au niveau régional

La majeure partie du budget est allouée à deux projets régionaux : le *Regional Support to Agricultural Research in East Africa* (29 millions €), mis en œuvre dans le cadre de l' Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (ASARECA) et le *Programme d'appui à la Recherche Agricole en Afrique de l'Ouest* (12 millions €), qui s'inscrit dans le cadre du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement (CORAF).

Ces projets visent à organiser et renforcer la dimension régionale de la recherche agricole à partir des systèmes nationaux de recherche. Cette stratégie implique la mobilisation de différents financements :

- un appui institutionnel;
- un appui à des réseaux et centres de recherche à vocation régionale, en coordination avec des activités de recherche axées sur des sujets majeurs;
- un mécanisme innovateur de fonds incitatifs et compétitifs ouverts aux systèmes nationaux de recherche.

Sur le plan national, le projet *Agricultural / Livestock Research Support Programme* (8,3 millions €), mis en œuvre au Kenya, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours positive. L'instruction du projet *Appui à la Recherche Agricole au Niger*, pour un montant indicatif de 6,4 millions €, a été lancée. L'appui direct aux centres de recherche nationaux a été pratiquement abandonné en faveur d'une approche régionale.

Au niveau international, les appuis au *Consultative Group on International Agricultural Research* ont été orientés sur les sujets liés à l'avantage comparatif de la dimension internationale de la recherche (méthodes d'amélioration génétique, préservation et gestion de la biodiversité, dimension politique internationale).

GESTION DES TERRES, GESTION DES JACHERES

Comment améliorer la gestion de la jachère en Afrique de l'Ouest ? Le problème est fondamental si l'on sait que, dans cette partie du continent, le raccourcissement des périodes de jachère a conduit à une diminution de la fertilité des sols et à la dégradation de l'environnement.
Dans sa première phase, les responsables du projet Jachère, mené en partenariat avec l'Institut de Recherche et de Développement – France (IRD**)** ont voulu associer l'ensemble des compétences et prendre en compte les résultats des opérations qui ont été menées dans différents pays, sur différents types de terre. Ils ont pu tirer les leçons de projets précédents : la régénération des terroirs dégradés au Burkina Faso, la gestion et la régénération des zones sableuses sèches au Niger, l'enrichissement de la jachère naturelle par des fruitiers au Sénégal, la gestion de la jachère plantée (notamment de cacaoyers) en Côte-d'Ivoire. Toutes ces expériences avaient une préoccupation identique : celle de situer toute problématique de recherche dans le cadre d'un ensemble "systèmes agraires et jachères". Les premiers résultats sont disponibles.*
Le nouveau programme FED prévoit d'assurer la continuité de ces activités de recherche. La préoccupation, dans ce cas, est d'introduire les techniques les plus prometteuses en milieu rural, en s'appuyant sur les projets de développement existants, liés à l'aménagement de l'espace rural.

* Il en résulte des publications de qualité dont on trouve la synthèse dans la *"Jachère en Afrique tropicale - De la jachère naturelle à la jachère améliorée - le point des connaissances"*, une coédition IRP/John Libbey dont le volume 2 vient d'être publié en avril 2001.

Les programmes intégrés

Appelés également multisectoriels, ces programmes constituent l'instrument de développement rural le plus richement doté: 925 millions €, soit 39 % des ressources des trois derniers FED. Cette somme a été répartie entre 136 projets. De l'ordre de 10 à 50 millions € par zone de développement sélectionnée, ces programmes couvrent souvent une région rurale importante d'un pays ACP.

Ce type d'intervention s'est révélé d'une grande complexité et a cédé la place à des appuis décentralisés ou plus spécifiques. Le niveau des engagements en faveur des trois programmes engagés pendant les deux années 1999-2000 est ainsi tombé de 39 à 9 %.

Seul le Plan d'Action pour l'Organisation du Secteur Agricole, au Burkina Faso, poursuit la dynamique des projets antérieurs. Il se décline en quatre volets : les organisations professionnelles agricoles, le financement du monde rural, le développement de la filière riz ainsi qu'un programme d'appui institutionnel.

PROGRAMA DE DESAROLLO RURAL INTEGRADO DE LA LINEA NOROESTE – PROLINO

La République dominicaine a connu un taux de croissance impressionnant au cours des dernières années. Toutefois, les **zones rurales marginales** du pays, situées loin des vallées irriguées, en ont peu profité. Pour tenter de combler cette lacune, l'Union européenne a financé un projet multisectoriel de 23 millions € (le "Programme pour le développement rural de la ré-

gion frontalière du Nord-Ouest" ou PROLINO) couvrant **4 provinces du Nord-Ouest.** Le projet avait pour objectif d'**améliorer les infrastructures, les services et les revenus ruraux tout en protégeant l'environnement**.

Le projet a obtenu des résultats positifs dans trois domaines majeurs:

Impact positif quantifiable avec des réalisations concrètes comme:
- la construction de 102 km de **routes** et d'un **pont** fluvial, au profit de plus de 2400 familles;
- la construction ou la rénovation de 7 **cliniques** pour 1500 familles;
- l'installation et la réhabilitation de 43 **systèmes d'irrigation** pour 300 familles;
- l'octroi de **prêts** agricoles à plus de 500 familles pour un montant total supérieur à 400 000 €;
- le **reboisement** assuré par la plantation de plus de 1,5 million d'arbres et la gestion du bassin hydrographique;
- la distribution de quelque 6 000 **cuisinières au gaz** en remplacement de la moitié du parc de poêles à bois.

Introduction d'idées novatrices auprès des particuliers et des institutions concernés. Par exemple, la mise en place de procédures d'attribution de marchés publics transparentes était une idée nouvelle dans ces régions et le fait qu'elles aient permis l'achèvement de la totalité des travaux ainsi attribués, a constitué un message énergique en faveur de la lutte contre la corruption. Les communautés ont été associées à toutes les étapes des programmes. Une approche innovante a été choisie dans la mesure où les bénéficiaires et acteurs des différents programmes ont été appelés à verser une participation financière en espèces. Ce système a permis de s'assurer de leur engagement et de leur responsabilité au regard des investissements (aucun ménage n'a, en effet, reçu de cuisinière au gaz s'il ne le souhaitait pas vraiment; de même, aucun panneau solaire n'a été installé si les intéressés ne considéraient pas cela comme une priorité) et a fortement encouragé les bénéficiaires à gérer et entretenir correctement les aqueducs, pompes manuelles et puits mis à leur disposition.
Des ONG ont été associées à certaines actions. C'est le cas notamment pour un programme de micro-crédits et pour l'opération de distribution de cuisinières au gaz. En sélectionnant soigneusement les ONG, les responsables du projet ont réussi à dissuader la population rurale de considérer les investissements effectués dans le cadre des projets gouvernementaux comme des subventions. Des 7 500 ménages qui ont reçu une cuisinière au gaz, aucun n'a manqué à ses engagements en termes de remboursement. Dans tous les cas, le taux de remboursement des micro-crédits aux ONG dépassait 95 %, et, pour deux ONG sur 5, il atteignait même 100 %. Afin d'assurer le suivi et la durabilité des actions entreprises, les conseils municipaux, ONG, agences gouvernementales (l'Office de l'eau, par exemple) et groupes communautaires ont reçu formations et conseils pratiques concernant l'identification, la mise en oeuvre, la gestion et l'évaluation de projets.

Développement des capacités. Chaque programme est accompagné d'une formation, un complément essentiel pour développer les capacités de la population rurale démunie. Réalisée au niveau des groupements de village, cette opération a permis aux villageois de gérer les nouvelles infrastructures et techniques et de contribuer davantage au développement futur de la région.

Pêcheries

Les activités de la Communauté liées à la politique de coopération en matière de pêcheries sont axées sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. La pêche dans les eaux du Lac Victoria joue un rôle économique et social vital. Le projet de recherche communautaire sur la gestion des ressources du lac est entré dans sa deuxième phase. 8,4 millions €

seront investis dans l'élaboration, en collaboration avec une organisation régionale et d'autres donateurs, d'un plan global et d'urgence de gestion des ressources lacustres. Ce projet vise aussi à renforcer les institutions chargées de la gestion des pêcheries dans l'ensemble des pays ACP. Il encouragera la coopération régionale et permettra la constitution de bases de données consacrées à la typologie et à la qualité des poissons, et destinées à la gestion des pêcheries.

D'autres actions communautaires dans le même secteur sont en cours dans le Pacifique, l'océan Indien, en Afrique australe et occidentale et dans les Caraïbes. Un autre champ d'action prioritaire de la Communauté est le renforcement de certains aspects du contrôle sanitaire dans les pays ACP. Un nouveau programme de 30 millions € a été lancé en 2000. Il devrait devenir opérationnel d'ici la fin 2001.

2.6. Environnement

Indissociable du développement, le développement durable fait partie des priorités de l'Union. La protection, la mise en valeur, la sauvegarde des ressources naturelles, le rétablissement des équilibres écologiques, l'arrêt de la dégradation du capital foncier et forestier, font partie de ses stratégies fondamentales.

La nécessité d'une politique intégrée de l'environnement et l'impact de ce dernier sur des questions vitales – comme l'autosuffisance et la sécurité alimentaire – n'échappent pas à la Commission. Dans cette optique, les financements FED, pour la période 1985-2000, soutiennent des projets et des programmes qui s'articulent selon trois grands axes :

- politiques environnementales/appuis institutionnels;
- biodiversité;
- conservation in situ.

En tout, 181 projets pour un total de 244 millions € ont été engagés, 51 étant encore ouverts dont 42 millions € restent à contracter.

La répartition de l'aide entre ces différents axes cherche un équilibre entre les appuis sectoriels, politiques et institutionnels, ainsi que les actions "de terrain" et les objectifs de conservation et de biodiversité.

Cette répartition se poursuit avec 24 nouveaux projets représentant environ 63 millions €.

Une évaluation globale des actions environnementales communautaires (1990-95), publiée en 1998, de même que des évaluations plus ponctuelles, jugent positifs, dans leur ensemble, l'impact et la pertinence de ces projets et programmes. On y regrette cependant un manque d'intégration dans des politiques nationales cohérentes, un degré d'appropriation des bénéfices par les entités concernées encore insuffisant ainsi qu'une certaine fragmentation des opérations.

En revanche, les nouveaux engagements confirment une tendance vers des programmes plus substantiels et le soutien à des programmes intégrant à la fois des appuis sectoriels et/ou institutionnels et de conservation *in situ* (voir encadré) ou de développement rural. La dimension régionale, dans ces deux cas précis, revêt une importance toute particulière.

PRESERVER LES ECOSYSTEMES D'AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique centrale possède un des écosystèmes les plus riches sur le plan de la biodiversité. On y trouve, notamment, le deuxième plus grand massif forestier de la Terre, après le bassin de l'Amazonie. Les équilibres établis sont aujourd'hui menacés par une exploitation insuffisamment contrôlée des ressources ligneuses et des espèces animales, au risque d'entraîner leur disparition à terme. Ainsi en 1992, les pays d'Afrique centrale ont souscrit à la Convention sur la

Diversité Biologique ainsi que divers accords internationaux qui ont pour objet la gestion durable des ressources végétales et animales. C'est également en 1992 que six Etats (Cameroun, Congo, République centrafricaine, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe), confrontés à des problèmes environnementaux communs, ont lancé le *programme ECOFAC* (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale).
Les premières phases de ce programme (1992-2000) ont permis, grâce à l'appui de l'UE, la réalisation de la plupart des infrastructures, ainsi que la gestion et la préservation de 28.000 km^2. Le programme a également lancé, en association avec la population, les premières initiatives concrètes (développement rural, actions sociales, éco-tourisme, infrastructures communes, etc.) ainsi que des actions de formation, de sensibilisation et de recherche destinées à améliorer les connaissances sur les écosystèmes de la région.

LA REGION INSULAIRE DE PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Plus de 85 % de la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) vit dans des zones rurales dont la terre appartient aux lignées traditionnelles. Ces espaces, aux ressources naturelles abondantes, sont couverts à 70% par des forêts. Afin de sensibiliser les communautés à l'utilisation durable des ressources forestières, tout en contribuant à la préservation de zones à la biodiversité importante, le gouvernement a mis en œuvre un programme pour l'environnement et le développement des communautés de la région insulaire.[48] Cofinancé par la Communauté européenne, initialement concentré sur l'île de Nouvelle-Bretagne, le programme a débuté en 1995 avec un budget de 5 millions € pour cinq ans.
L'accent a été mis sur le soutien à des initiatives communautaires à petite échelle. De petites scieries mobiles permettant une production de bois compatible avec une gestion durable de la forêt, ont été mises sur pied. Elles opèrent depuis six bureaux régionaux, dans sept provinces. Plus de 25 actions de ce type ont été lancées, avec d'autant plus de succès qu'elles allient une dimension environnementale à un esprit entrepreneurial.

L'évaluation de ce projet, menée fin 2000, s'est soldée par des conclusions très positives. Cette initiative a favorisé le développement local d'une gestion forestière communautaire qui contribue d'une façon importante à l'objectif de gestion durable du programme. Des formations spécifiques, destinées aux opérateurs forestiers, ont largement porté leurs fruits.

Cet exemple, qui a démontré qu'il existe de réelles alternatives au déboisement et à la dégradation des forêts, a eu un effet multiplicateur en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans la région du Pacifique Sud. Face à l'ampleur de la tâche, un nouveau programme éco-forestier (financé par le FED à hauteur de 7,5 millions €) est venu renforcer le programme initial, pour une période de cinq ans. Il doit, notamment, permettre d'intégrer la formation dans des programmes réguliers, de développer la commercialisation et de transférer graduellement les responsabilités aux organisations locales (autorités gouvernementales locales, organisations non gouvernementales et secteur privé).

[48] Island Region Environmental and Community Development Programme, IRECDP.

Forêts/Gestion et exploitation

Les trois principaux volets de la stratégie "forêts" définie par la Commission pour la période 1985-2000, sont les suivants :

- ***Politique forestière et appui aux administrations*** :Une trentaine de projets, pour une valeur d'environ 44 millions €, dont 30% restent encore à engager;

- ***Développement forestier*** :Diverses actions, telles que la création de blocs forestiers, la protection et/ou l'aménagement des forêts, etc. Cette catégorie comporte environ 40 projets d'une valeur de 144 millions €;

- ***Services des Eaux et Forêts :*** Les 12 projets spécifiques, pour un total d'environ 37 millions €, sont presque entièrement engagés.

Au-delà des différents projets engagés depuis 1985, cinq nouvelles initiatives, relevant de l'appui aux politiques et institutions forestières, ont été soutenues pour une valeur d'environ 23 millions €. Avec les 14 projets antérieurs du même type, ceci représente un total de 19 projets d'une valeur de 38 millions € émanant du FED.

Cette évolution illustre une triple tendance :

- un recul très net d'actions du type "développement, création de boisements";
- la diminution d'actions ponctuelles dans les domaines "recherche" et "formation/éducation";
- le recentrage autour d'appuis plus sectoriels, politiques et institutionnels, dans la perspective de favoriser une prise en compte plus cohérente et holistique du sous-secteur; cette attitude devrait permettre de mieux concevoir et mener à terme des actions d'envergure de protection, de restauration et d'exploitation durables.

GESTION ET PRESERVATION DES FORETS D'OUGANDA

Le bois se fait rare

Les ressources en bois de l'Ouganda s'épuisent et le pays doit reboiser d'urgence afin de répondre à la demande croissante. Préservation de la biodiversité dans des zones forestières clés, production forestière durable et création de nouvelles ressources en bois de coupe, tels sont les trois volets essentiels du nouveau programme sylvicole ougandais conçu dans le but de réduire la pression sur ses forêts naturelles.

Le nouveau Programme de gestion et de préservation des ressources forestières (FRM&CP - Forest Resources Management and Conservation Programme) doit concilier la nécessité de préserver les forêts et les impératifs d'une exploitation durable de leurs ressources. Il doit également impliquer les communautés locales tributaires des ressources forestières et réserver une place aux exploitants du secteur privé, lesquels effectuent des reboisements afin de compenser les abattages d'arbres.

Le FRM&CP tentera d'apporter sa contribution à la lutte contre la pauvreté via ses diverses activités et en utilisant les zones forestières pour fournir des biens et des services aux communautés rurales voisines.

Le programme renforcera les compétences techniques du Ministère des Forêts et de l'Autorité nationale des Forêts et incitera le secteur privé à participer à la gestion économique durable des forêts naturelles et aux opérations de reboisement. Il encouragera également l'utilisation efficace du bois de coupe par les scieries et les scieurs en fosse.

De nouvelles normes et instructions seront définies afin de favoriser l'adoption de meilleures pratiques susceptibles de permettre aux propriétaires de forêts d'obtenir une certification, condition indispensable pour accéder aux financements internationaux.

Une nouvelle direction
A long terme, le Ministère des Forêts va disparaître et céder la place à la National Forest Authority (NFA) qui gèrera jusqu'à cinq nouvelles zones forestières couvrant 14 districts stratégiques abritant des forêts classées en fonction de leur valeur en termes de préservation. Pendant sa phase d'installation, la NFA utilisera les fonds obtenus du FED pour financer la totalité de ses frais de personnel local durant la première année; par la suite, elle prendra progressivement ces coûts à sa charge.
Il est essentiel de mettre un terme au déboisement à l'intérieur des réserves forestières et de mieux gérer la préservation et le développement durable des forêts. A l'avenir, les zones forestières essentielles feront l'objet d'une attention plus grande. Les zones proposées à la gestion durable pourraient concerner jusqu'à 40 villages représentant une population totale supérieure à 20 000 habitants. Cette situation sera réévaluée tous les deux ans une fois que le FRM&CP aura véritablement démarré.
Ce programme quinquennal coûtera 13,17 millions € au total, provisions pour imprévus et inflation comprises. 12 millions € seront fournis sous forme d'aide par le 8ème FED. Quant au gouvernement ougandais, il s'est engagé à apporter 1,17 million €.

2.7. Transports et Infrastructures

Transports

Les objectifs de la coopération dans le domaine des infrastructures de transport sont :
- le désenclavement intérieur et extérieur des pays ;
- une réduction des coûts de transport et la prise en charge par les pays ACP des coûts récurrents de l'entretien des ouvrages ;
- l'amélioration de la compétitivité par la mise en concession de la gestion (ports, aéroports et chemins de fer) et par l'utilisation du secteur privé pour l'exécution des travaux d'entretien (secteur routier) ;
- la modernisation de l'administration nationale par la réforme des ministères chargés de la planification, du contrôle (secteur routier) ou de la tutelle (ports, aéroports et chemins de fer).

Dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement du secteur des transports, les actions peuvent prendre la forme de programmes de développement intégré du secteur national des transports ou de programmes régionaux, de projets d'investissement (routes, chemins de fer, ports et aéroports) ou encore d'appuis institutionnels.
Dans la majorité des cas, il s'agit de projets de développement intégré, allant de l'appui institutionnel aux investissements matériels.
Pour le secteur routier, les points suivants méritent une attention particulière :
- la création ou l'amélioration du fonctionnement des Fonds des Routes avec une autonomie financière réelle ;
- un contrôle plus attentif des véhicules en circulation, notamment le respect des poids et dimensions autorisés ;
- la promotion et le soutien aux PME et bureaux d'ingénieur conseil ACP ;
- la création de bases de données routières ;
- l'amélioration de la sécurité routière des usagers ;
- la limitation des effets indésirables, notamment sur le plan environnemental, grâce à de meilleures pratiques d'aménagement et de gestion.

Les infrastructures

Couvrant un large ensemble de systèmes et domaines liés à plusieurs secteurs de l'activité économique, les infrastructures constituent un élément essentiel du développement. On y trouve :

- des ***projets urbains*** (traitement des eaux usées et des déchets, adduction d'eau potable, voiries, bâtiments publics);
- le champ des ***télécommunications et de l'information,*** y compris les outils satellitaires (météorologie, aide à la navigation, etc.);
- ***l'énergie***, sous différentes formes (hydraulique, thermique et énergies renouvelables), son transport et sa distribution;
- le ***secteur minier*** (recherche géologique et minière, exploitation, levés aéroportés, cartographie, etc.);
- le domaine ***hydraulique*** (inventaire et gestion des ressources en eau, gestion de bassins, infrastructures de stockage et de distribution).

RECONSTRUCTION APRES CYCLONE : INTERVENIR SANS ATTENDRE

Des pluies torrentielles et deux cyclones, Eline et Hudas, ont frappé le Mozambique en mars 2000, provoquant des dommages importants. Le gouvernement a présenté un Programme de Reconstruction auquel la Commission a décidé de participer à hauteur de 67 millions €. Une partie de cette contribution (20 millions €) est concentrée dans la province de Gaza. Les objectifs en sont très précis : protéger la région des débordements du fleuve Limpopo ; restaurer les tracés urbains, les réseaux hydrauliques et les infrastructures d'assainissement des villes de Xai Xai et Chokwe.

UN PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN EN AFRIQUE DU SUD : L'EXEMPLE DE CATO MANOR

Le site de Cato Manor est stratégiquement situé à 7 km du centre-ville de Durban, Afrique du Sud, et couvre une superficie de 2 000 ha. Pendant près d'un siècle, Cato Manor a été le creuset des cultures indienne et africaine et a fait office de zone-tampon entre le centre-ville et les communautés rurales noires environnantes.

Le début des années 90 a été marqué par un mouvement général post-apartheid en faveur de la reconstruction urbaine et de la réconciliation. Le district de Cato Manor a été retenu en tant que zone de développement prioritaire. Après sa création en 1993, la Cato Manor Development Association (CMDA) a obtenu des aides au développement substantielles de l'UE ainsi que des autorités locales, provinciales et nationales. Jusqu'à présent, elle a investi quelque 50 millions €. L'UE a concentré ses efforts sur quatre types d'actions :

- la construction d'infrastructures essentielles : écoles, salles municipales, une bibliothèque, un centre médico-social, nouvelles routes, ateliers industriels pour entreprises émergentes. La plupart de ces projets sont terminés.
- la fourniture de petits prêts immobiliers afin de faciliter l'accès au logement. Les particuliers avaient la possibilité d'utiliser ces prêts pour construire des pièces supplémentaires ou comme complément à leur emprunt immobilier en cours.
- l'amélioration des perspectives d'emploi des résidents de Cato Manor par l'offre de cours de formation professionnelle. Vingt ateliers d'industrie légère seront remis à des entrepreneurs locaux afin qu'ils y exercent leurs activités commerciales et offrent services et emplois. Ces entrepreneurs recevront également une formation en gestion et un soutien marketing.
- l'octroi aux employés de la CMDA d'une formation adaptée à leurs fonctions afin d'augmenter leur rendement.

Les solutions appliquées à Cato Manor devraient être transposables ailleurs. La Commission européenne espère que son concours rappellera longtemps les avantages durables obtenus en apportant la bonne réponse aux défis posés par la quête d'une croissance urbaine équitable en Afrique du Sud.
Complément d'information sur le site Internet www.cmda.org.za.

2.8. Politiques thématiques

L'Initiative européenne pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

Dans ces régions, les interventions soutiennent des programmes susceptibles de se compléter et renforcent l'action financée par d'autres instruments de coopération au développement, tels ceux qui sont utilisés dans les programmes indicatifs nationaux. Un budget de 18 649 000 € y est consacré.

On y retrouve la stratégie globale de l'IEDDH : promotion de l'Etat de droit et bonne gestion des affaires publiques, renforcement de la société civile, protection des minorités et des groupes vulnérables, égalité entre hommes et femmes, prévention des conflits, élections libres et équitables.

ENFANTS DE LA GUERRE EN SIERRA LEONE

Le programme de l'Unicef sur la "réintégration dans leur communauté, des enfants enrôlés dans les forces armées de Sierra Leone" vise à entretenir et protéger plus de 10 000 "enfants-soldats". L'objectif est également de permettre à ces enfants de réintégrer leur famille, ainsi d'ailleurs qu'à ceux qui en sont séparés en raison du conflit. Cette action, que la CE soutient à hauteur de 2 millions €, s'inscrit dans le respect de la Convention des droits de l'enfant, ainsi que dans d'autres instruments internationaux de défense des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne l'enrôlement dans les forces armées. Concrètement, par le biais du réseau de protection de l'enfant, l'Unicef aide plusieurs services, qui travaillent dans cette perspective: recherche et appui en vue de la réunification des familles, soins temporaires d'urgence, services sociaux de base aux communautés pour faciliter la réintégration, soutien psychosocial des enfants dans leur famille, appui à des actions de sensibilisation, mobilisation des communautés au besoin de protection des enfants, etc.

Le projet fournit également différents types d'appui permettant de renforcer les capacités du Ministère du Bien-être social, du Genre et des Affaires des Enfants, ainsi que des ONG participantes.

Spécialistes des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme font partie du droit. Ils possèdent leur complexité et méritent leurs spécialistes. Ainsi, vingt-six étudiants originaires de quatorze pays africains participent à un programme de *maîtrise en droits de l'Homme et en démocratisation,* qui met l'accent sur une approche régionale de la formation dans ce domaine. Le projet rassemble le Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria, la Makerere University (Ouganda), l'University of the Western Cape et l'Université du Ghana. Le programme consiste en 6 mois d'études au Centre for Human Rights de Pretoria, où les étudiants assistent à des conférences de haut niveau. Puis, le semestre suivant, ils se répartissent dans les quatre universités participant à ce projet pour y suivre des cours, effectuer un stage et rédiger leur mémoire.

DES ELECTIONS PLUS LIBRES EN AFRIQUE AUSTRALE

Adapter les dispositions constitutionnelles, légales et pratiques au libre choix démocratique est l'objectif d'un programme régional organisé par l' EISA (Electoral Institute of Southern Africa). Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention de 622 000 €, vise à renforcer les capacités électorales en Afrique australe en impliquant les commissions électorales du SADC (Southern Africa Development Community) et la société civile.

Drogues

Caraïbes : lutte contre le blanchiment

Le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux aux Caraïbes (*Caribbean Anti-Money Laundering Programme*, CALP), d'une durée de cinq ans, a débuté fin 1999. Financé par la Communauté européenne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, il constitue la composante principale du Plan d'action de la Barbade et répond à des objectifs précisément ciblés .

Depuis le lancement du CALP, tous les pays membres du CARIFORUM* ont bénéficié d'une assistance juridique et d'une aide à l'introduction d'une législation contre le blanchiment de capitaux. Des formations sur les enquêtes et sur les infractions en matière de blanchiment de capitaux ont été données à plusieurs centaines d'officiers des services de police et des douanes et fonctionnaires des Ministères de la Justice ou de l'Intérieur. Des conférences et des séminaires ont été organisés pour le personnel des banques (dans les juridictions nationales et off-shore) et d'autres organisations financières, pour les aider à identifier les mouvements financiers suspects et les transactions commerciales inhabituelles. Les magistrats, les juges et les responsables du Parquet ont également bénéficié de diverses formations juridiques en la matière.

D'autre part, le programme permet actuellement aux conseillers du CALP de fournir une assistance directe lors de la conduite d'enquêtes portant sur des cas complexes.

* Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, St Kitts and Nevis, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad & Tobago, Union européenne.

Egalité des chances

Dans les pays ACP comme partout ailleurs dans le monde, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est l'un des éléments majeurs de l'aide communautaire. Ci-dessous un exemple d'action financée sur la ligne budgétaire thématique "Genre".

REPUBLIQUE DE GUINEE : LA STRATEGIE GIGED

Pour accroître l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, le projet GIGED (Groupe Inter-Projets Genre et Développement) intègre systématiquement l'approche "genre" dans les programmes et projets de coopération entre la République de Guinée et l'UE.

En dépit de moyens modestes,[49] la phase pilote a déjà permis, entre autres, d'installer un réseau de ressources humaines, épaulé par une équipe centrale, qui sensibilise les acteurs des projets à cet objectif et suscite des actions d'appui.
Les projets GIGED II et III se sont inscrits dans la même logique. Les impacts les plus significatifs sont la validation de l'approche "genre" comme axe de développement au niveau national, la mise en place d'un réseau de capacités nationales (institutions, acteurs du développement) et la mise en œuvre de bonnes pratiques. La stratégie GIGED, pionnière en Guinée, a été, depuis, appliquée à Madagascar.

[49] Alors que la phase-pilote bénéficiait d'un soutien de 31 000 € (Ligne budgétaire Genre), les phases suivantes ont été financées par le Programme indicatif national (PIN) du 8e FED pour la Guinée, à hauteur de 510 000 €.

Sécurité alimentaire

Ethiopie

L'importante crise alimentaire vécue par l'Ethiopie a mobilisé les donateurs. Une aide de 800.000 tonnes (dont plus de la moitié était financée par la CE) a été apportée, principalement via le Programme Alimentaire Mondial, les ONG et le collectif EuronAid. En outre, des interventions d'ECHO (Office Humanitaire de la Commission Européenne) ont été ciblées sur la zone d'Ogaden.

La contribution au programme sécurité alimentaire, importante à l'échelle de l'assistance globale de la CE, répondait à la fois à l'impératif d'urgence et aux besoins d'appui à long terme dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le montant global de cette action s'est élevé à 40 millions €.

Une première ***aide directe*** a permis de financer 110.000 tonnes de céréales (27,5 millions €), sur les marchés locaux, à destination de la réserve stratégique du gouvernement éthiopien. Ce volet du programme incluait aussi un soutien au pilotage et au contrôle de la distribution de cette aide pour qu'elle parvienne effectivement aux populations ciblées.

Une seconde partie porte sur le financement ***d'actions d'appui*** à la sécurité alimentaire et de travaux à haute densité de main-d'œuvre, pour un montant de 11 millions €. Cette initiative vise les deux régions particulièrement touchées par la sécheresse, l'Amhara et le Tigray.

Par ailleurs, 1,5 million € est destiné à l'***évaluation*** du programme et au soutien aux capacités institutionnelles du pays, notamment en matière de formulation et de revue des stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire en Ethiopie.

Erythrée

L'Erythrée fait face, depuis 1998, à une crise alimentaire permanente, générée par le conflit armé avec l'Ethiopie et aggravée par des sécheresses persistantes. En 2000, ce pays comptait environ 1,1 million de personnes déplacées et près du double en situation de grave insécurité alimentaire.

En complément du programme d'assistance du FED et des interventions d'ECHO et du PAM, la CE a lancé un ***programme sécurité alimentaire*** de 15 millions €, constitué notamment de 'facilités en devises' de 10 millions € pour favoriser les importations de produits. Les fonds de contrepartie (fonds en monnaie nationale résultant de la vente des devises) ainsi générés, seront destinés à un programme de soutien des populations vulnérables. Ce programme sera ciblé sur l'agriculture (notamment via les ressources foncières et la relance agricole) et sur la protection sociale (contribution au Fonds érythréen de développement communautaire, santé, éducation, approvisionnement en eau).

D'autre part, une ***aide alimentaire directe*** d'environ 16.000 tonnes (4 millions €) sera accordée au Gouvernement pour être distribuée aux populations déplacées ou frappées par la sécheresse.

Enfin, le programme inclut le financement d'une ***assistance technique*** sur place et d'une ***étude de faisabilité*** destinée à définir l'appui à apporter au système d'information sur la sécurité alimentaire.

CAP-VERT : OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

Un programme pluriannuel, engagé en 1997, est destiné à aider les ménages vulnérables et à accompagner le processus de libéralisation du secteur alimentaire. L'assistance communautaire est octroyée sous forme de "Facilité en devises" pour soutenir la balance des paiements. Les fonds de contrepartie générés par la vente des devises sont ciblés sur un petit nombre de composantes. En 1997 et 1998, un appui a notamment été apporté aux programmes à forte densité de main-d'œuvre (FAIMO) en renforçant la viabilité des projets au niveau des municipalités et la promotion d'activités génératrices de revenus.
Depuis 1998, une autre composante du programme a entrepris la restructuration de l'EMPA (entreprise publique pour l'approvisionnement et la commercialisation de produits alimentaires de base) en vue de sa privatisation, qui reste un objectif du gouvernement pour l'année 2001.
Enfin, une contribution financière est intervenue, entre 1998 et 2000, au niveau des pensions sociales minimales ainsi qu'en faveur de l'Institut Capverdien de Solidarité.

Aide humanitaire

ECHO a été très actif dans les pays ACP au cours de l'année 2000. Le tableau ci-dessous énumère les décisions financières relatives à l'aide humanitaire allouée à cette région.

DECISIONS DE FINANCEMENT RELATIVES A L'AIDE HUMANITAIRE (ECHO) PAR REGION – 2000

AFRIQUE, CARAIBES, PACIFIQUE	MONTANT (millions €)
Angola	15,768
Belize	0,850
Burundi	13,780
Tchad/Niger	1,200
Comores	2,175
Congo (République démocratique)	20,000
Congo (République)	3,000
ECHO Flight	8,800
Ethiopie/Erythrée	22,495
Kenya	4,440
Ouganda	0,810
Madagascar	1,610
Mauritanie	0,365
Mozambique	9,680
Autres pays & territoires insulaires	0,200
Sierra Leone/Guinée/Liberia	16,137
Somalie	6,518
Soudan	11,000
Tanzanie	26,850
Zambie/Namibie	4,500
TOTAL	**170,178**

2.9. Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement a octroyé 401 millions € aux pays et territoires ACP, selon la répartition donnée dans le tableau ci-dessous:

REGION	Millions €
Financement en partie privé (ACP)	50
Afrique	245,5
Caraïbes	76,7
Pacifique	3
PTOM	7
Autres	18,8
TOTAL	**401**

2.10. Perspectives

Le dernier accord ACP-UE prévoit la réévaluation périodique des stratégies d'assistance. Cette flexibilité s'applique également à l'attribution des ressources, lesquelles seront calculées en fonction d'une évaluation des besoins et de la performance des politiques mises en œuvre. Il est clair que les pays partenaires doivent jouer un rôle d'initiative en sorte que les services communautaires de l'aide au développement soient tentés de leur confier des fonds. Le lancement d'actions de grande envergure devrait renforcer l'impact de l'aide communautaire et rendre la coopération avec d'autres donateurs plus aisée et plus efficace. Tous les FED peuvent à présent être consolidés, ce qui permettra désormais de n'avoir qu'un seul programme clairement défini plutôt qu'une série de programmes et d'initiatives parallèles. Enfin, l'attribution d'une aide sera décidée en concertation avec tous les acteurs des pays partenaires à tous les niveaux de la société, ce qui permettra d'éviter l'allocation de fonds en dehors des principes de base de l'accord de Cotonou.

PAYS ACP			
AFRIQUE	**CARAIBES**	**PACIFIQUE**	**PAYS & TERRITOIRES D'OUTREMER**
Angola Bénin Botswana Burundi Burkina Faso Cap-Vert République centrafricaine Tchad Comores Congo Cameroun République démocratique du Congo Djibouti Guinée équatoriale Erythrée Ethiopie Gabon Gambie Ghana Guinée Guinée Bissau Guyane Côte-d'Ivoire Kenya Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Maurice Mozambique Namibie Niger Nigeria Papouasie-Nouvelle-Guinée Rwanda Sénégal Seychelles Sierra Leone Somalie Afrique du Sud Soudan Swaziland Tanzanie Togo Ouganda Zambie Zimbabwe	Antigua et Barbuda Bahamas Belize Barbade Cuba* Dominique République dominicaine Guyane Haïti Grenade Jamaïque St Kitts et Nevis St Lucia St Vincent et Grenadines Sâo Tome et Principe Trinidad et Tobago * Cuba a été admis comme membre du groupe ACP en décembre 2000, mais n'est pas signataire de l'Accord de Cotonou	Iles Cook Fidji Kiribati Iles Marshall Micronésie Nauru Niue Palau Iles Salomon Samoa Tuvalu	Mayotte Nouvelle-Calédonie Ile Pitcairn Polynésie française Iles Wallis et Futuna Antilles néerlandaises Aruba Anguilla Iles Vierge britanniques Montserrat Iles Turk & Caïque St Pierre et Miquelon

VII Asie

C'est en 1994 que l'Union européenne a, pour la première fois, défini la stratégie globale régissant ses relations avec l'Asie.[50] Depuis lors, l'Asie comme l'UE ont subi bien des changements économiques et politiques. De surcroît, l'accélération du rythme de la mondialisation a élargi l'éventail des perspectives, mais aussi suscité des défis plus complexes. Beaucoup reste à faire: le potentiel des relations économiques entre l'Europe et l'Asie n'a pas encore été exploité à fond. L'Europe doit renforcer son engagement politique en Asie et transformer les dialogues actuels en de réels partenariats.

La Communication *Vers une nouvelle stratégie asiatique*, publiée par la Commission en 1994, concernait les pays d'Asie du sud, du sud-est et du nord-est. Elle mettait en évidence les changements économiques rapides qu'avait connus la région au cours des décennies précédentes, et préconisait d'y établir une présence de l'UE qui soit à la fois stable, efficace et proactive. En 1994, les objectifs stratégiques clés étaient les suivants:

ANASE/ASEAN
(Association des Nations de l'Asie du sud-est) Brunei, Birmanie/Myanmar, Cambodge, Indonésie, RDP du Laos, Malaysia, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam

ASACR/SAARC
(Association de Coopération régionale pour l'Asie du sud) Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka

Autres pays et régions
Afghanistan, Chine, Timor oriental, Hong Kong, Corée du Nord, Macao *

* Pour le Yémen, l'Iran, l'Iraq et les pays du Golfe, voir chapitre consacré aux pays méditer-

- renforcer les relations bilatérales existantes;
- accroître la présence de l'UE en Asie;
- soutenir la coopération régionale pour garantir la paix et la stabilité;
- soutenir la conversion des économies planifiées en économies de marché;
- veiller à l'existence de marchés ouverts et d'un environnement commercial non-discriminatoire;
- œuvrer en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins prospères;
- inciter le continent asiatique à jouer un rôle plus marquant dans le débat international;
- amener l'ensemble des Etats membres à adopter une approche coordonnée dans leurs relations avec l'Asie.

[50] Communication de la Commission "*Vers une nouvelle stratégie asiatique" (*COM(94)314 du 13 juillet 1994).

ranéens.

Après 1994, ces objectifs ont été affinés dans de nouvelles stratégies individuelles et sectorielles, publiées dans une série de Communications plus ciblées[51]. Ces stratégies visaient à formaliser les relations de l'UE avec la Chine, l'Inde, l'ANASE, l'Indonésie et les pays participant aux Rencontres Asie-Europe (ASEM), tout en portant une attention particulière aux secteurs de l'énergie et de l'environnement.

En 2000, la Commission a entrepris des travaux préparatoires en vue d'actualiser la stratégie de l'UE pour l'Asie. Une Communication intitulée *Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie*[52] et exposant les principaux axes de la politique de coopération pour la prochaine décennie, devrait être adoptée en 2001.

1. Coopération de la CE avec les pays en développement d'Asie

Ces dernières années, l'aide à la coopération en faveur de l'Asie dispensée par la Communauté européenne a progressé à un rythme modéré, passant de 363 millions € par an pendant la période 1991-1995 à 438 millions € par an en moyenne pour celle de 1996 à 2000. Son orientation a changé de manière significative. Aujourd'hui, plus de 80% de l'aide au développement de la CE destinée à l'Asie est dirigée vers les pays à faible revenu. En ce qui concerne les pays plus avancés de la région, de nouveaux programmes de coopération économique mutuellement bénéfiques et particulièrement intéressants ont été mis en place. Ensemble, l'aide de la CE et celle de ses Etats membres représentent 30% des flux totaux de l'aide publique au développement (APD) attribuée à l'Asie[53]. C'est moins que le Japon (51%) mais nettement plus que les Etats-Unis (9%).

Si auparavant, les domaines prioritaires de la coopération étaient le développement rural, le renforcement des capacités institutionnelles, la santé et l'éducation, ces derniers sont devenus, en 2000, les deux principaux objectifs de la stratégie communautaire de lutte contre la pauvreté.

Engagements et dépenses budgétaires

En 2000, tous les programmes destinés à l'Asie ont presque utilisé la totalité des moyens qui leur avaient été alloués (voir tableau). Les crédits d'engagement accordés à la coopération technique et financière ont nécessité une rallonge extraordinaire de plus de 40 millions €. Grâce à une attention particulière portée en 2000 à la réduction des délais de paiement, les

---

[51] Par exemple: *Une politique à long terme pour les relations entre la Chine et l'Europe* (COM (95) 279 du 5 juillet 1995), *Pour un partenariat renforcé avec l'Inde* (COM (96) 275 du 25 juin 1996), *Pour une nouvelle dynamique dans les relations entre l'Union européenne et l'ANASE* (COM (96) 314 du 3 juillet 1996), *Stratégie de coopération Europe-Asie dans le domaine de l'énergie* (COM (96) 308 du 18 juillet 1996), *L'Union européenne et Hong Kong l'après-1997* (COM (97) 171 du 23 avril 1997), *Perspectives et priorités du processus ASEM* (SEC(97) 1239 du 26 juin 1997), *Stratégie de coopération Europe-Asie dans le domaine de l'environnement* (COM (97) 490 du 13 octobre 1997), *Vers un partenariat global avec la Chine* (COM(98) 181 du 25 mars 1998), *L'Union européenne et Macao : l'après-2000* (COM (99) 484 du 12 novembre 1999), *Développement de relations plus étroites entre l'Indonésie et l'Union européenne* (COM(00) 50 du 2 février 2000), *Perspectives et priorités du processus ASEM pour les dix années à venir* (COM (00) 241 du 18 avril 2000).

[52] COM (2001) 469 final.

[53] En comparaison, la part de l'UE dans les flux mondiaux d'APD s'élève à 47,5%, contre 27,2% pour le Japon et 16,2 % pour les Etats-Unis.

services de la Commission sont parvenus à liquider tous les paiements dans les limites du délai légal de 60 jours.
L'augmentation significative de la proportion des engagements consacrés aux grands programmes plutôt qu'aux projets individuels confirme le changement d'orientation opéré, à savoir privilégier l'appui aux programmes de grande envergure, en particulier en matière de développement social comme dans les domaines de la santé et de l'éducation. On peut ainsi constater qu'un seul programme éducatif de 200 millions € réalisé en Inde, a consommé 65% de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce secteur dans le budget 2000.

Financements communautaires en faveur de l'Asie (2000)

	ENGAGEMENTS			DEBOURSEMENTS		
	Disponibles (1000 €)	Utilisés (1000 €)	%	Disponibles (1000 €)	Utilisés (1000 €)	%
Coopération technique et financière	315 927	305 225	97	253 861	253 216	100
Coopération économique	115 640	113 785	98	30 380	28 193	93
Réfugiés*	39 583	39 403	97	19 593	17 415	89
Réhabilitation*	3 910	3 810	97	17 808	15 437	87
Réhabilitation au Timor oriental*	20 000	19 950	99.5	10 900	9 100	83
TOTAL	**495 060**	**482173**	**97**	**332 542**	**323 361**	**97**

* Gérés en tant qu'actions thématiques

La réduction de la pauvreté – une priorité

Le volet principal de l'aide communautaire à l'Asie a consisté essentiellement en des mesures directes de réduction de la pauvreté visant, par exemple, le développement rural, les infrastructures ou le renforcement des capacités institutionnelles. Le secteur de l'environnement a lui aussi bénéficié d'un soutien, sous forme de programmes substantiels dans des domaines comme la protection des forêts, la biodiversité ou les technologies de l'environnement. Les secteurs de la santé et de l'éducation, récemment promus au rang de priorité ciblée de la coopération communautaire en termes de justice sociale, de qualité de soins et d'éducation avancée, ont également occupé une place importance dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre la pauvreté. Priorité est donnée aux populations les plus pauvres et aux régions déshéritées des pays en développement avec l'intention de soutenir les activités économiques génératrices de développement durable.
La CE accorde son aide aux programmes de développement des ressources humaines car l'expérience a démontré que cet appui était essentiel pour assurer la viabilité de ses projets. Dans ce contexte, la formation dispensée aux membres des communautés locales s'avère également utile aux fonctionnaires des exécutifs nationaux et locaux.
La mise en œuvre de 56 projets s'est poursuivie en 2000 en Asie du sud et du sud-est ainsi qu'en Chine tandis que 9 nouveaux projets d'un montant de 101 millions € ont démarré et que 6 nouvelles conventions de financement ont été signées pour un total de 83 millions €.

2. Développement rural et environnement

- **Dans le domaine du développement rural**, l'accent a été mis sur l'augmentation des niveaux de production, tant en quantité qu'en qualité, et sur l'amélioration des capacités de commercialisation. Les projets soutenus par la CE comportent souvent une grande diversité d'actions complémentaires, entre autres dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour chaque projet, la Commission veille, dès la phase de programmation initiale, à encou-

rager la participation de la population locale de manière à lui donner un sentiment d'appartenance. Cette responsabilité partagée est également un moyen d'améliorer le taux de réussite des projets. Les grands projets ont concerné la construction d'importants canaux d'irrigation et d'approvisionnement en eau, de digues de protection côtières, de nouvelles routes rurales et de ponts. Les routes ont, bien entendu, une importance capitale pour les populations rurales car elles leur permettent à la fois, d'avoir accès aux services sociaux et d'acheminer à temps les produits de leur agriculture vers les marchés.

- **Dans le secteur de l'environnement**, la Commission apporte son soutien à la protection et à l'entretien des forêts tropicales. Il s'agit de programmes d'importance capitale, surtout en Indonésie et aux Philippines, deux pays dont les ressources naturelles se dégradent rapidement. D'autres projets ont pour cibles les problèmes environnementaux liés à l'augmentation de la production industrielle et de la consommation domestique : pollution de l'air, de l'eau et du sol. A ce titre, la CE mène actuellement avec la Chine un programme particulièrement dynamique de coopération environnementale dans les domaines industriel et urbain.

Gestion des projets

La plupart des projets relatifs au développement rural et à l'environnement sont gérés conjointement par des assistants techniques européens et des représentants locaux. Une unité de gestion est habituellement créée au sein du ministère national responsable du projet. L'un des atouts de ce système réside dans le transfert de compétences de gestion aux autorités locales.
Les projets forestiers et de développement rural associant les populations locales, ne produisent habituellement de résultats convaincants qu'après une longue période d'activité. Leur réalisation demande souvent un minimum de cinq ans. Il arrive également qu'ayant débuté au niveau purement local, un projet agricole voie son champ d'action élargi au point que son impact économique se répercute au niveau régional. Cette évolution a notamment été constatée pour les projets de contrôle des maladies de cheptels et pour le développement de microprojets agricoles.

UNE REFORME AGRAIRE POUR REDUIRE LA PAUVRETE AUX PHILIPPINES

Le gouvernement philippin a adopté le programme CARP (Comprehensive Agrarian Reform Programme) dont l'objectif consiste à accroître la productivité agricole et à améliorer le revenu des agriculteurs en confiant environ 8 millions d'hectares de terres agricoles publiques et privées à 4 300 000 d'agriculteurs qui n'en possèdent pas. A ce jour, environ 60% de cette superficie a été attribuée à plus de 3 millions d'agriculteurs.
Adoptant une approche communautaire, le gouvernement a également offert aux agriculteurs un éventail de services d'appoint destinés à leur permettre de devenir des producteurs et des entrepreneurs aisés : technologies agricoles modernes, formation, lignes de crédit et conseils en marketing. L'initiative porte le nom de Communauté de réforme agraire (ARC – Agrarian Reform Community).
La CE a été le premier donateur étranger à soutenir un projet conçu sur le modèle ARC. En 1995, elle a lancé le Projet de soutien à la réforme agraire. 63 ARC réparties sur cinq provinces y participent. La CE fournit également une assistance technique directe pour effectuer des relevés de terrains destinés à faciliter le processus de distribution des terres.
Ce modèle de réforme agraire a fait école car de nombreux autres projets soutenus par des donateurs et notamment les projets financés par les Etats membres, l'ont adopté. Le Ministère de la réforme agraire utilise les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces projets pour peaufiner sa stratégie, consigner les meilleures pratiques et en évaluer l'impact sur la pauvreté.

En 2000, la CE a renouvelé son engagement envers la réforme agraire et a approuvé un deuxième projet dont le démarrage était prévu pour la mi-2000 avec 50 ARC réparties dans quatre provinces de la partie musulmane de l'île de Mindanao.

3. Renforcement de la capacité institutionnelle

Le thème de la gestion transparente et responsable des affaires publiques se trouve en tête de l'agenda de l'aide communautaire. L'accent y est mis sur le développement d'administrations publiques et semi-publiques efficaces. La priorité est également donnée au renforcement de l'état de droit et à l'amélioration de l'accès à la justice tout en garantissant le professionnalisme et l'autonomie des appareils judiciaires asiatiques. Quant à la lutte contre la fraude, la corruption et le clientélisme, elle se poursuit.

Objectifs spécifiques

Dans le domaine du renforcement des institutions:
- le développement d'une gestion et d'une administration transparentes, responsables et efficaces dans toutes les institutions publiques et semi-publiques;
- le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration de l'accès à la justice tout en tenant compte du professionnalisme et de l'autonomie des appareils judiciaires;
- la lutte contre la corruption et le clientélisme.

Exemples de programmes

Divers projets d'aide à la bonne gestion des affaires publiques (13,3 millions €) sont en phase de lancement en Indonésie, l'un d'entre eux consistant à apporter un support institutionnel aux services du Procureur général.
En Chine, le programme UE-Chine de coopération juridique et judiciaire (9 millions €) mis en oeuvre par le British Council, se déroule de façon satisfaisante. Il s'agit d'un projet nécessitant beaucoup de compétences et d'expérience sur le plan juridique.
Autre initiative en cours de réalisation : le programme UE-Chine de formation à la gestion des villages. Doté d'une enveloppe de 14,7 millions €, ce programme est destiné à renforcer, à tous les niveaux, les capacités des divers départements des affaires intérieures de façon à appliquer et à faire connaître la loi sur l'organisation des comités de village.
Au Népal, il est prévu de lancer un projet de ± 15 millions € portant sur les énergies renouvelables. Axé sur l'installation de systèmes photovoltaïques dans les zones rurales ne disposant d'aucune autre source d'énergie, ce financement prévoit notamment, le renforcement et/ou la création d'institutions centrales et rurales destinées à assurer le suivi du projet tant aux niveaux local que national.
Une mission de programmation s'est rendue au Bhoutan pour définir un plan d'action qui sera en fait, la seconde phase du projet « Culture de plantes médicinales pour la médecine traditionnelle » qui s'est achevé en 1999. L'un des objectifs majeurs du nouveau projet sera de consolider les structures institutionnelles créées au cours de la phase I.

4. Coopération régionale

L'intégration et la coopération régionales contribuent à inscrire les pays asiatiques dans l'économie mondiale et jouent un rôle décisif dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Elles permettent aux pays concernés de relever les défis transfrontaliers dans de nombreux domaines comme l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Grâce à l'expérience et aux instruments dont elle dispose, l'UE est en mesure de soutenir les efforts entrepris en ce sens sur tout le continent asiatique.

Objectifs spécifiques

Dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales:

- développement et renforcement des capacités des institutions régionales – en Asie du sud, principalement au sein de l'ASACR; en Asie du sud-est, principalement au sein de l'ANASE – afin de promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans les domaines de la coopération politique, commerciale, économique et financière.
- développement et renforcement des capacités des gouvernements et des parlements nationaux en matière de coopération régionale.

Exemples de programmes

Un nouveau programme régional consacré au problème des maladies animales résultant des mouvements transfrontaliers du bétail, est actuellement à l'examen en Chine, au Vietnam et au Laos tandis qu'une demande d'assistance a été introduite pour l'Inde.
Un programme intégré de lutte contre les parasites du coton est en cours d'exécution dans six pays asiatiques. Financé par l'UE (12 millions €) et réalisé par la FAO, ce programme a démarré en novembre 1999 et s'achèvera en 2005. Il concerne principalement les problèmes posés par l'utilisation de pesticides dans les champs de coton et tente de dégager de nouvelles méthodes de production du coton. Des demandes d'assistance émanant du **Népal** et du **Bhoutan** sont à l'examen.

5. Priorité aux secteurs sociaux

5.1. Santé

La coopération communautaire dans le secteur de la santé en Asie met actuellement l'accent à la fois sur la justice sociale (accès aux plus démunis) et la qualité des soins. Dans le cadre du développement de systèmes sanitaires et de l'appui aux réformes sectorielles, priorité a été donnée à la tendance actuelle qui veut que l'aide se déplace vers des programmes sectoriels de grande envergure respectant ces mêmes valeurs. La mise en œuvre de ces programmes à caractère sectoriel s'effectue de plus en plus, en collaboration étroite avec d'autres donateurs comme la Banque mondiale. En 2000, l'enveloppe communautaire s'est élevée à 350 millions €.

Des programmes régionaux ont été mis sur pied afin d'apporter une réponse à des problèmes communs ou transfrontaliers comme les maladies à vecteurs. Le programme de lutte contre le paludisme mené simultanément au Laos, Cambodge et Vietnam en est un exemple.
La Commission a agi en fonction des derniers développements sur le plan international et notamment dans la ligne du processus des Nations unies Caire/Caire+5 [54] consacré au soutien d'initiatives dans le domaine de la fécondité et de la santé génésique.

La Commission croit en un continuum entre la réhabilitation postérieure aux conflits et le développement. Dans le cas du Timor oriental, cette démarche a été assurée par une approche sectorielle gérée conjointement avec d'autres donateurs (Banque mondiale, Portugal, AusAid, Brésil, Japon International Co-operation Agency) et par une collaboration étroite au sein des services de la Commission.

[54] Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement, Le Caire, septembre 1994. Caire+5 désigne le bilan de cinq années d'activités effectué en 1999.

Exemples d'appui communautaire à des projets santé

Région asiatique

Initiative Asie en faveur de la santé reproductive

Cette Initiative Asie couvre le Pakistan, le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh, le Vietnam, le Laos et le Cambodge. Il s'agit d'un projet innovant visant à appliquer les principales recommandations formulées par la Conférence des Nations unies sur la Population, organisée au Caire. Il s'efforce d'améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé génésiques dans les pays d'Asie du sud et du sud-est. Un soutien est accordé à des initiatives privées à caractère non lucratif qui opèrent au sein des communautés locales avec la participation totale de la population. En 2000, l'aide non remboursable de 29,9 millions € accordée par la CE a été complétée par une contribution nationale de 5,4 millions €. La mise en oeuvre du programme s'effectue en partenariat avec le Fonds des populations des Nations unies et un certain nombre d'organisations non-gouvernementales. Effectuée en 2000, l'évaluation à mi-parcours a permis de conclure que les résultats obtenus par rapport aux objectifs globaux du programme étaient satisfaisants.

Asie du sud

Inde: Aide au secteur de la santé et du bien-être familial

Soutenu par la CE et par d'autres donateurs, le gouvernement indien est en train de réaliser un programme d'investissement d'envergure visant à réformer le secteur de la santé et du bien-être familial. Le but est d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité des services de santé du pays. Le soutien apporté par la CE en 2000 s'est élevé à 200 millions €. Quant à la contribution indienne, elle est de 234 millions €.

Les fonds sont utilisés par les autorités nationales, provinciales et municipales pour aider à mettre en œuvre le nouveau système de bien-être familial. On constate que grâce à la réforme, les services de santé sont aujourd'hui de meilleure qualité et accessibles à un plus grand nombre de personnes. Une gamme complète de services au bien-être familial d'un bon rapport qualité-prix est à présent disponible, y compris dans le domaine des soins de santé génésiques et pédiatriques. Le programme est sous contrôle permanent, un contrôle qui a démontré en 2000, que la réalisation de ses objectifs est sur la bonne voie. Ainsi, des structures nouvelles ont été créées et plusieurs programmes de mise en œuvre ont été élaborés aux niveaux régional et local. Quant à la réforme du système de gestion des réseaux d'approvisionnement en médicaments, elle se poursuit.

Bangladesh: Soutien au Programme sectoriel santé et population

Le Programme sectoriel santé et population vise à améliorer l'état de santé des habitants du Bangladesh en particulier, celui des couches pauvres de la population. Concrètement, il s'agit de fournir des services de soins essentiels répondant aux besoins des patients et de les utiliser à bon escient. Pour atteindre cet objectif, il faut des réformes. C'est dans ce but que le gouvernement du Bangladesh utilisera l'aide non-remboursable consentie par la CE (70 millions €) ainsi que les aides fournies par d'autres donateurs.

Asie du sud-est

Philippines: Santé des femmes et maternité

Ce projet est l'un des bénéficiaires de l'aide fournie au gouvernement des Philippines par un consortium de donateurs afin de l'aider à améliorer et préserver les soins de santé et les conditions de vie familiale. La participation de la CE est de 17 millions € tandis que celle des autorités nationales est de 2 millions €. Une aide particulière apportée aux femmes vivant dans des villages éloignés leur a permis d'accéder plus facilement aux soins de santé et à l'éducation.

Grâce au projet, un système de partenariat a été mis en place entre des communautés locales, des organisations non-gouvernementales, des administrations locales et le Ministère de la Santé. L'évaluation à mi-parcours effectuée en 2001, a révélé que le projet évoluait de manière satisfaisante: quelques réseaux de partenariat ont été créés et le fait de sensibiliser les femmes à leurs besoins particuliers en termes de soins de santé les a considérablement aidées à s'assumer.

5.2. Education

De toutes les régions du monde, l'Asie est celle qui reçoit le volume d'aide le plus important en matière d'éducation. Elle se taille la part du lion – environ 34% (près de 600 millions €) – dans les engagements financiers de la Commission en faveur de l'éducation (plus de 1,750 milliard €). La valeur moyenne des programmes d'éducation asiatiques est également plus élevée que partout ailleurs, soit 33 millions € contre 23,4 millions € pour la région méditerranéenne et 8 millions € pour les pays ACP, l'Amérique latine et l'Europe (Tacis/Cards). Lutte contre la pauvreté oblige, 80% de l'aide fournie à l'Asie dans le domaine de l'éducation sont consacrés à l'éducation de base.

Les champs d'action prioritaires de la CE en Asie sont la fourniture d'une éducation de base et la réforme du secteur de l'éducation, cette réforme privilégiant l'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'éducation disponibles. La collaboration avec les ONG est une pratique courante, tout comme le fait d'inviter le secteur privé local à s'investir totalement dans le domaine.

- L'**éducation de base**[55] est l'un des principaux points de départ pour aborder les thèmes clés du développement comme la réduction de la pauvreté ou le développement durable. En Asie, l'accent est mis sur la fourniture d'un enseignement de qualité aux groupes défavorisés, avec une attention particulière aux filles et jeunes femmes. L'expérience a, en effet, démontré que l'investissement dans l'éducation de base des filles produisait de meilleurs résultats que toutes les autres politiques ayant pour but de réduire les taux de fécondité ou encore la mortalité maternelle et infantile.

- Des **programmes de réforme sectoriels** sont nécessaires pour que chaque secteur de l'éducation nationale se développe de manière ordonnée et structurée et en tenant compte de la situation économique du pays concerné. Les gouvernements nationaux sont incités à s'approprier totalement les programmes de réforme et à assurer l'entière responsabilité de leur mise en œuvre. En général, l'aide fournie par la CE est étroitement coordonnée avec celle des autres donateurs, et poursuit les mêmes objectifs que ceux des gouvernements eux-mêmes. La CE veille à soutenir des programmes de dépenses publiques qui soient le reflet d'une politique de l'éducation bien pensée, équitable et appropriée.

- **L'accessibilité et la qualité** de l'enseignement sont aujourd'hui des thèmes privilégiés. Les priorités de l'aide à l'éducation se sont progressivement déplacées du 'concret' (construction de bâtiments, fourniture d'équipements…) vers l''abstrait' (formation des enseignants, amélioration du matériel pédagogique et d'apprentissage, renforcement des capacités). L'approche de la CE est, quant à elle, empreinte de flexibilité: lorsque la situation sur

[55] L'éducation de base est constituée des sous-catégories d'enseignement suivantes et concerne tous les aspects de la question comme les enseignants, les inspecteurs, les directeurs, les manuels scolaires, etc., enseignement primaire (en général, le premier cycle de la filière classique); enseignement maternel; éducation informelle (apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul aux adultes et aux enfants afin de leur fournir les compétences de base).

le terrain exige que des bâtiments soient construits, réparés ou équipés, une aide en ce sens est intégrée au programme global dont l'objectif consiste à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement.

- **Le recours aux ONG locales ou aux opérateurs privés** est une façon d'optimiser l'impact de l'aide communautaire au secteur de l'éducation. La collaboration des ONG peut se révéler très utile lorsqu'il s'agit de forger des liens et de créer des synergies entre les secteurs formels et informels de l'éducation. En soutenant les ONG, la CE peut orienter sa politique vers le renforcement du secteur informel de l'éducation et ce, en particulier, dans les pays où les ONG procurent déjà une part importante des services éducatifs à une grande partie de la population.

Exemples

Formation des enseignants et éducation au Pakistan – Deuxième phase

Depuis 1993, la CE aide l'Institute for Educational Development (IED) de l'Aga Khan University à atteindre son objectif qui est d'améliorer la qualité, l'efficacité, l'intérêt et la diffusion des systèmes d'éducation au Pakistan. La CE contribue à hauteur de 10 millions € au budget de 22,8 millions € affecté à la phase actuelle du projet. Cette phase devrait s'achever vers la mi-2007.

Le budget est géré par l'IED, lequel est établi sur le site de l'Aga Khan University (AKU) à Karachi. L'aide est utilisée pour renforcer la gestion des ressources humaines et la capacité des établissements d'enseignement. L'IED collabore avec les réseaux d'enseignement publics et privés ainsi qu'avec les structures gérées conjointement par les ONG et les communautés locales. L'action de l'IED concerne non seulement l'éducation mais également la satisfaction des besoins sociaux des individus et des communautés qui n'ont pas pu profiter de la croissance économique. Il s'agit notamment d'habitants de contrées rurales isolées où il est particulièrement important de fournir un enseignement adapté aux filles et aux villageois les plus pauvres. L'IED soutient également les efforts déployés par ses enseignants récemment diplômés pour introduire des changements dans les systèmes éducatifs des communautés où ils exercent leur métier.

Il est prévu de former 1 200 enseignants itinérants, 180 enseignants spécialisés dans une discipline, 150 directeurs d'écoles, 150 fonctionnaires de l'enseignement et 180 maîtres en pédagogie. L'IED est assuré de remplir sa mission avec succès car toutes les actions entreprises au cours de la première phase du projet (1992-2000), ont atteint les résultats escomptés dans les délais prévus voire plus tôt. Le nombre effectif d'étudiants avait largement dépassé les quotas prévus et beaucoup d'objectifs inscrits au programme étaient sur le point d'être atteints au bout d'une année. Ainsi, 40 programmes de formation ont permis de former 1 121 nouveaux enseignants, soit le double du quota initial, les femmes étant deux fois plus nombreuses que les hommes.

Enseignement élémentaire pour tous en Inde

La CE prévoit de fournir, d'ici à décembre 2007, une aide de 200 millions € destinée à soutenir l'organisation bien connue *Sarva Shiksha Abhiyan* (*SSA*) dont le budget de 27 milliards € servira à dispenser, d'ici 2010, un enseignement élémentaire de qualité à tous les petits indiens de 6 à 14 ans. Le SSA est, en fait, l'organisation dont dépendent tous les programmes d'enseignement élémentaire, ce qui permet de garantir la cohérence du financement et de la gestion du secteur de l'enseignement élémentaire dans son ensemble par le gouvernement indien.

En soutenant le SSA, la CE affine l'expérience de l'enseignement scolaire indien qu'elle avait acquise lorsqu'elle avait accordé une aide de 150 millions € au District Primary Education Programme en 1993. Ce programme, qui avait obtenu des résultats remarquables, avait permis de

procurer un enseignement primaire à de nombreux enfants de 6 à 11 ans et en particulier, à des filles ainsi qu'à des enfants issus de communautés défavorisées.

L'application des lignes directrices du SSA impliquera un certain degré de décentralisation et de planification au niveau des communautés. De nouveaux programmes scolaires adaptés devront être mis en place et des classes spéciales devront être créées afin de répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés. Dans les régions privées d'écoles locales, le programme fournira des installations scolaires alternatives. Des efforts seront entrepris en vue de rendre la fréquentation de l'école plus attrayante.

6. Coopération économique

La coopération économique avec l'Asie poursuit les objectifs suivants:

- la promotion d'une coopération interentreprises mutuellement bénéfique;
- l'amélioration de l'image de l'Europe en Asie et de celle de l'Asie en Europe;
- le renforcement de la présence économique de l'Europe en Asie; et
- la fourniture, aux pays de la région, d'une aide leur permettant de définir et de mettre en œuvre des politiques destinées à améliorer leur environnement et leurs performances économiques.

Concrètement, la CE associe une approche horizontale ou sectorielle à une approche régionale ou nationale, le choix étant fonction des objectifs à atteindre.

Le tableau suivant donne des exemples d'actions spécifiques régionales et nationales.

	Programmes de l'UE au niveau régional	**Secteurs de la coopération économique**	**Objectifs**
1	Asia Invest	Promotion d'accords commerciaux et de joint-ventures	Recherche de partenaires commerciaux et de nouveaux investissements
2	ASEM Trust Fund 1	Pays membres de l'ASEM touchés par la crise financière	Assistance financière et aide à la formation
3	Asia IT&C	Technologies de l'information et des communications	Entrée des pays asiatiques dans la société mondiale de l'information
4	Asia Urbs	Projets de développement urbain	Développement socio-économique
5	Asia-Link	Coopération dans le secteur de l'enseignement supérieur	Création de liens interuniversitaires est-ouest
6	Asia-EcoBest	Transmission des meilleures pratiques de l'UE dans le domaine de l'environnement	Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et de la gestion des eaux usées

Asia Invest

Entamée fin 1997, la phase actuelle du programme Asia Invest doit s'achever en septembre 2002. Depuis son démarrage, 98 projets ont bénéficié d'une aide communautaire totale de 11,5 millions €. En 2000, 34 projets ont été approuvés et ont bénéficié d'une participation de la CE à hauteur de 4,93 millions €.

Les pays de l'UE participant directement à Asia Invest sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.(*)

(*) Les partenaires asiatiques sont les pays de l'Asie du sud et du sud-est ainsi que la Chine, à l'exception du Japon et des deux Corée (nord et

Asia Invest a pour objectif de promouvoir la création de partenariat entre des PME de l'UE et des pays en développement d'Asie. Ce programme fournit des aides non-remboursables permettant de cofinancer des projets lancés par des organisations à caractère non lucratif au profit de groupes d'entreprises. Il organise également des rencontres commerciales entre des sociétés européennes et asiatiques, informe les entreprises de l'UE sur l'accès aux marchés asiatiques et sur les possibilités d'investissement en Asie et offre des formations aux entreprises communautaires et asiatiques. (pour plus de détails, consultez le site www.asiainvest.com.)

Le Trust Fund 1 de l'ASEM

En réponse à la crise financière qui a frappé les pays asiatiques de l'ASEM à la fin des années 90, le Trust Fund 1 de l'ASEM a été créé en 1998 afin de fournir une assistance technique et une formation adéquate aux gouvernements de ces pays. Le fonds est géré par la Banque Mondiale et son capital de 45 millions € est financé pour un tiers par la CE. Les sommes disponibles ont toutes servi à financer des actions individuelles dans les secteurs social (49%) et financier (51%).
Ce fonds fiduciaire soutient également la création et le développement de liens entre les organisations servant d'intermédiaires, comme les chambres de commerce ou les associations commerciales ou industrielles de l'UE et d'Asie.

LAOS - PROGRAMME EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE DE MARCHE

Deux projets ont été créés pour aider la République démocratique populaire lao à développer une économie de marché. L'**ASEAN Support Project** a aidé le Laos à intégrer le groupe de l'ANASE et a contribué ainsi à assurer la stabilité et la sécurité dans la région. Lancé en janvier 2000, ce programme d'une durée de 18 mois a déjà atteint nombre de ses objectifs comme l'organisation de voyages d'étude et la formation de fonctionnaires laotiens. Le **Banking Training Project** vise, quant à lui, à aider le secteur bancaire lao à améliorer ses capacités de soutien aux initiatives du secteur privé.

Les réalisations d'Asia IT&C en 2000

L'objectif d'Asia IT&C est d'intégrer un plus grand nombre de pays d'Asie du sud et du sud-est dans la société mondiale de l'information. Les partenaires du programme (environ 174 organisations) se répartissent presque équitablement entre l'Asie et l'Europe. Environ un cinquième des cofinancements prévus (total: 9 millions €) a déjà été alloué. Le nombre des projets cofinancés est limité, tout comme leur durée qui est de trois ans maximum. Certains d'entre eux sont des projets de démonstration servant à illustrer les différentes manières d'interconnecter l'Europe et l'Asie. Une autre partie de l'aide est destinée à faciliter la compréhension des législations européennes et asiatiques. Près de la moitié des 39 propositions introduites en 2000, a été acceptée; les secteurs les plus demandés sont l'agriculture et la société civile. Un accord de mise en œuvre a été conclu entre la Thaïlande et la Commission européenne en 2000.

EBICS: EUROPEAN BUSINESS INFORMATION CENTRES

Les European Business Information Centres (EBICs) sont des projets de courte durée destinés à aider les antennes des associations professionnelles communautaires en Asie à se constituer une plate-forme de documentation et d'information destinée à renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) communautaires et asiatiques à nouer des liens de collaboration

mutuellement bénéfiques dans le but de commercer et d'investir. En 2000, des EBIC ont été créés en Inde, en Malaisie, aux Philippines et au Sri Lanka.

Asia Urbs

Lancé en février 1998, Asia Urbs a pour objectif de renforcer la participation de l'UE au développement socio-économique de l'Asie. Sur un budget de 30 millions €, 26 sont destinés à cofinancer des projets et des études, les 4 millions restants étant consacrés à l'assistance technique.
En 2000, 12 projets et 5 études ont été approuvés, entraînant un cofinancement communautaire de 5,4 millions €. Les premiers projets ont démarré en août 2000. Le programme cofinance des projets et des études de développement urbain soumis conjointement par l'UE et les autorités asiatiques locales. Chaque projet, d'une durée maximale de deux ans, bénéficie d'une aide communautaire de l'ordre de 300 000 € à 500 000 € tandis que chaque étude, d'une durée maximale de 6 mois, se voit attribuer de 10 000 € à 15 000 €. Le montant de la contribution communautaire est limité à 65% du budget total de l'initiative.
Le programme a permis à 62 administrations locales européennes et à 39 asiatiques d'établir des partenariats, lesquels ont également accueilli 72 acteurs européens et 34 asiatiques (ONG, organisations du secteur privé, institutions académiques) ne faisant pas partie des institutions locales. Pour plus de détails, consultez le site www.asia-urbs.com.

ASIA-EcoBest

Le programme Asia-EcoBest assure la promotion en Asie des meilleures pratiques et des intérêts commerciaux européens dans le domaine de l'environnement. Pour ce faire, il utilise les services du Regional Institute of Environmental Technology (RIET), un organisme indépendant établi à Singapour. C'est une profusion de connaissances et d'expériences européennes qui est ainsi mise à la disposition de l'Asie, en matière de politique de l'environnement, de normes, de lois et réglementations, sans oublier la formation, l'éducation et le conseil en meilleures pratiques, les technologies de dépollution et les processus industriels non polluants. Grâce à cette initiative, les pays asiatiques ont la possibilité d'accéder au développement économique durable par le biais le plus court.
En 2000, 81 demandes d'assistance adressées par 43 organisations asiatiques et 38 européennes ont conduit à l'approbation de 46 projets répartis sur 10 pays asiatiques.
La même année, le RIET et Asia-EcoBest ont conjointement organisé en Asie trois conférences sur les thèmes de la qualité de l'air en milieu urbain, de la gestion de l'eau et des eaux usées et de l'éco-efficacité. En outre, 70 entreprises ont participé à la manifestation destinée à favoriser le rapprochement des entreprises 'Enviroconnect' qui s'est tenue début mai à Singapour.

Projets bilatéraux

Voici à titre d'exemples, trois projets bilatéraux destinés à renforcer la capacité de la Chine à affronter la transition économique:

Formation commerciale en Chine

- La **China-Europe International Business School** (CEIBS) organise des cours de gestion d'entreprise de haut niveau et contribue à la transmission, aux cadres travaillant en Chine, de savoir- faire en matière de gestion internationale. Cette initiative favorisera l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale et renforcera ses liens commerciaux et industriels avec l'Union européenne. Le projet CEIBS ayant été qualifié de réussite par les auteurs d'une évaluation indépendante, la CE a décidé de continuer à financer cet institut

afin de lui permettre de former des cadres et des professeurs de faculté expatriés, et de soutenir l'octroi de bourses d'études et les stages en entreprise.

- Le **programme UE-CHINE destiné aux jeunes cadres** a été officiellement lancé à Beijing (où se trouve son centre d'opérations) en automne 2000. Ce programme a pour but d'apprendre la langue et la culture commerciale chinoises à de jeunes cadres européens prometteurs, au moyen de cours intensifs, de séminaires et d'ateliers en langue chinoise. Des visites et des stages dans des entreprises chinoises sont également prévus. Un troisième groupe de candidats a été sélectionné : il est composé de 35 jeunes professionnels issus de 13 pays de l'UE.

- Le **programme UE-CHINE pour le développement de la formation professionnelle** a pour objectif de développer les compétences du personnel technique travaillant en Chine. Accessible aux ouvriers ainsi qu'aux formateurs d'entreprises, la formation est dispensée dans un centre spécialisé. Le premier cycle de projets de formation a été organisé en Chine avec la collaboration de 20 entreprises sino-européennes. Les premiers projets pilotes ont démarré en septembre et octobre 2000.

Enseignement supérieur

Plusieurs pays asiatiques comme la Chine, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande, sont des partenaires à part entière dans les Programmes d'études européennes (PEE) que la Commission a continué de soutenir en 2000. Des programmes d'études bilatéraux de ce type jouent un rôle important en faveur d'une meilleure compréhension de l'UE auprès des décideurs asiatiques présents et futurs et ce, quel que soit le milieu académique, économique ou politique dont ils sont issus. Comme ces programmes sont destinés à former les futurs cadres des pays bénéficiaires, ils auront également pour résultat final de renforcer la coopération économique avec l'UE.
Les programmes d'études quant à eux, se présentent sous diverses formes et bénéficient d'un financement communautaire d'environ 15 millions €.

- **Troisième cycle**

  L'Asian Institute of Technology (AIT), établi à Bangkok, s'emploie à améliorer les relations économiques, sociales et culturelles entre l'Europe et l'Asie. Il cherche à renforcer la présence européenne en Asie et vice versa. Son Programme régional d'études technologiques du troisième cycle (PTS) est soutenu par la CE depuis son lancement en 1997. Il a reçu une contribution CE de 2,4 millions € en 2000. Ce programme organise l'échange d'étudiants du troisième cycle entre l'AIT et un certain nombre d'universités des Etats membres de l'UE. Dans le cadre de son programme quinquennal, le PTS compte recruter 90 étudiants asiatiques et 90 étudiants européens tous titulaires d'une licence dans une discipline en rapport avec ses objectifs.

- **Nouveaux programmes institutionnels régionaux et horizontaux**

  1. Le **ASEAN-EU University Network Programme** (AUNP)
  Approuvé en janvier 2000, l'AUNP, dont le lancement est prévu pour 2001, s'appliquera à promouvoir la création de partenariats entre les universités européennes et celles des pays membres de l'ANASE. Des projets communs seront également encouragés et subventionnés afin d'instaurer des relations durables entre les établissements d'enseignement supérieur concernés. La participation de la CE sera de 7 millions €. Géré à partir de la Chulalongkorn University de Bangkok, l'AUNP devrait être opérationnel dès la fin 2001.

2. Le programme **Asia-Link**

Approuvé par la Commission en octobre 2000, le programme Asia-Link encouragera et développera l'établissement de réseaux entre les établissements d'enseignement supérieur européens et asiatiques. Le programme sera utile à bon nombre de personnes comme les étudiants du troisième cycle, les professeurs, les directeurs d'établissements et les gestionnaires de programmes, travaillant en Europe, en Asie du sud et du sud-est et en Chine.

Les aides accordées dans le cadre d'Asia-Link concerneront la réalisation de projets de coopération proposés par des groupements d'établissements d'enseignement supérieur bcalisés dans un pays asiatique et dans au moins deux Etats membres de l'UE. Le programme recevra une aide communautaire de 40 millions € pour la période 2001-2006. La CE soutiendra, en particulier, le développement des ressources humaines ainsi que le lancement de nouveaux programmes d'enseignement.

Culture

- La **Asia-Europe Foundation** (ASEF) a été créée en 1997 à Singapour dans le cadre de l'ASEM. Elle a pour mission de promouvoir la compréhension mutuelle entre l'Europe et l'Asie en suscitant des échanges entre les sociétés civiles des deux continents. En 2000, l'aide accordée par la Commission à l'ASEF s'est élevée à 3,5 millions €. Les nombreuses activités de l'ASEF concernent trois domaines: les échanges intellectuels, les échanges de particulier à particulier et les échanges culturels.

- Dans le cadre du **EU-India Economic Cross Cultural Programme** (EIECP), de nouveaux programmes ont été lancés, portant ainsi à 35 le nombre total de projets bénéficiant d'un soutien de l'UE. Approuvé en 1995, l'EIECP vise à intensifier les liens économiques et culturels existant entre l'Inde et l'UE. Toutefois, suite à certains problèmes de gestion et autres difficultés diverses, apparus en 2000, il a été décidé de soumettre l'ensemble du programme à un audit mené par des consultants extérieurs. Lorsque les résultats de cette évaluation seront disponibles, une décision sera prise quant à l'opportunité et la façon de poursuivre le programme.

7. Politiques thématiques

Environnement

L'environnement est une priorité en Asie, comme partout ailleurs. Les actions thématiques spécifiques décidées par la CE sont complémentaires par rapport à l'élément environnemental habituellement présent dans la plupart des programmes et projets. Les zones humides de Luang Prabang (Laos) offrent un bon exemple de ce type d'action.

LES ZONES HUMIDES DE LUANG PRABANG

Inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, parsemée de mares et de cours d'eau, la ville de Luang Prabang est l'un des principaux pôles culturels et touristiques du Laos. Les zones humides, qui forment une coulée verte à travers la ville, permettent des activités d'aquaculture et de maraîchage et stockent une partie des eaux de pluie. Elles limitent ainsi le risque d'inondation en période de mousson et contribuent à l'assainissement des eaux par autoépuration naturelle. Elles n'en restent pas moins polluées par les effluents domestiques et forment des foyers insalubres.

L'Association de développement et d'urbanisme du Chinonais (ADUC), en collaboration avec la Maison du patrimoine*, a réagi à ce problème en l'attaquant à différents niveaux. Un pro-

gramme de sensibilisation des populations, comportant notamment la création d'un écomusée et des actions dans les écoles, a été élaboré. Un programme de formation technique (traitement des eaux usées par lagunage, installation de sanitaires) a été lancé de même que la récolte de données scientifiques.
Ce projet, qui se terminera début 2002 et est actuellement aux deux tiers de son parcours, a déjà donné des résultats positifs tangibles. Des sanitaires ont été installés dans deux écoles pilotes et 14 maisons, deux spécialistes achèvent leur formation et l'écomusée devrait ouvrir ses portes sous peu.
L'Union européenne contribue à hauteur de 385 000 € à cette initiative, dont le budget total s'élève à plus de 560 000 €. Il est à noter que la population, particulièrement sensible à cet enjeu, y participe également financièrement.

Informations plus détaillées sur le site Internet:
http://www.ambafrance-laos.org/laobas/cooperation/patrimoine/zones-humides.htm

* Bureau d'architecture, d'urbanisme et d'environnement créé par les Autorités provinciales en août 1996.

ECHO (Aide humanitaire d'urgence)

Les pays asiatiques ont reçu un peu plus de 16% de l'aide humanitaire accordée par l'UE en 2000.

DECISIONS DE FINANCEMENT
AIDE HUMANITAIRE PAR REGION EN 2000 (ECHO)

ASIE	MILLIONS €
Afghanistan/Pakistan/Iran – Sécheresse	9,500
Afghanistan – Général	12,017
Bangladesh	1,500
Birmanie/Myanmar	1,000
Cambodge/Vietnam	10,400
Chine (Tibet inclus)	1,300
Inde	5,830
Indonésie	7,500
Laos	1,140
Corée du Nord	8,050
Philippines	2,635
Sri Lanka	1,200
Thaïlande	4,500
Timor	10,500
TOTAL	**77,072**

RETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE DANS LE TIMOR ORIENTAL

Suite aux violences consécutives au référendum de septembre 1999, la population du Timor oriental s'est retrouvée dans une situation de crise humanitaire aiguë. Les services de santé

avaient complètement disparu. Les médecins (la plupart indonésiens) avaient fui le pays et les installations sanitaires étaient détruites. ECHO a immédiatement réagi à cette crise humanitaire en envoyant des fonds aux ONG qui s'étaient chargées de prodiguer des soins de santé à la population.
A la fin de l'année, une conférence internationale de donateurs réunie à Tokyo, a créé un fonds fiduciaire, le Trust Fund for East Timor (TFET), auquel la CE a versé 19 millions €. En avril 2000, la Commission a participé à la mission commune mise sur pied par les donateurs afin de créer le Health Sector Rehabilitation and Development Programme (HSRDP) dont l'objectif était la fourniture immédiate de services et d'infrastructures sanitaires de base et l'élaboration de politiques sanitaires destinées à un pays qui venait d'accéder à l'indépendance.
Une fois restauré l'accès aux services sanitaires de première nécessité, ECHO a commencé à se retirer progressivement de la zone en novembre 2000, transférant au TFET la gestion de son aide aux ONG.

Initiative européenne en faveur des droits de l'Homme

Dans le soutien à l'évolution démocratique de ce vaste continent, pour lequel 7 607 000 € ont été engagés, un accent spécifique a été mis sur la Chine, le Timor oriental, la région autonome de Xinjiang, Hong Kong, Macao et la Mongolie intérieure. L'abolition de la peine de mort, les libertés individuelles (en ce compris celle de la presse), l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ainsi que la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme forment autant de priorités mises en avant durant l'année 2000.

Des élections législatives se sont tenues au Sri Lanka le 10 octobre 2000, sauf dans les territoires frappés par les combats ou sous le contrôle de fait du LTTE. Pour marquer son soutien au processus démocratique, l'Union européenne a envoyé une mission d'observateurs européens qui, durant le scrutin, ont été déployés dans 400 bureaux de vote répartis dans 22 districts comprenant la ville de Jaffna. Cette mission, dirigée par le député européen, John Cushnahan, a bénéficié d'une excellente coopération de la part de ses interlocuteurs sri lankais pendant la campagne et le scrutin (autorités, partis politiques, commissaire aux élections, ONG...). Avec un soutien de 701 000 €, l'organisation allemande *GTZ* a coordonné la mission UE d'observation électorale au *Sri Lanka*.

Le dialogue UE-Chine a constitué un important forum de discussion sur les questions liées aux droits de l'Homme. Dans ce contexte, l'IEDDH a d'ailleurs financé deux projets distincts dans le cadre de ce dialogue :

- 70 200 € ont été accordés au M*inistère français des Affaires étrangères* pour l'organisation du séminaire juridique UE-Chine sur les droits de l'Homme qui s'est tenu à Paris en décembre 2000. Des chercheurs chinois et européens, des ONG, des syndicats ainsi que les membres des groupes de travail sur les droits de l'Homme du Conseil se sont rassemblés sur la thématique des droits des travailleurs et de la justice pénale.
- *L'université de Lisbonne* s'est vu attribuer 203 300 € pour coordonner le dialogue UE-Chine de mai 2000 qui a porté sur les thèmes de la peine de mort, de la ratification par la Chine des Pactes des Nations unies sur les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, du principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ainsi que sur les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes minoritaires.

Collaboration avec les ONG

La Commission a fourni une aide destinée à contribuer à des projets gérés par les ONG, et ce principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement social,

rural et agricole (y compris l'irrigation et la gestion des ressources en eau potable). Quelques projets relatifs à la bonne gestion des affaires publiques, au soutien institutionnel et à la sécurité alimentaire ont également bénéficié d'une aide financière de la Communauté. Au total, ce sont 23,8 millions € que la CE a engagés pour aider 51 projets dans 13 pays et régions d'Asie.

Les ONG aident les communautés indiennes à gérer leurs ressources naturelles

Le projet Community Management of Natural Resources (CMNR) vise à améliorer le niveau de vie des populations vivant dans des environnements dégradés, situés dans des zones cibles des Etats indiens de Gujarat, Rajasthan et Madhya Pradesh, en assurant le développement durable de leurs ressources naturelles locales. Le projet a démarré en 1994 et doit se terminer en décembre 2001. La contribution communautaire s'est élevée à 14 millions €.

Le projet est géré par la **Fondation Aga Khan** qui canalise les fonds destinés à financer l'action des deux ONG indépendantes que sont la N.M. Sadguru Water and Development Foundation (NMSWDF) et l'Aga Khan Rural Support Programme (AKRSP) (Inde). Si chaque ONG a son propre calendrier et sa propre méthode de travail, toutes deux s'efforcent de donner aux communautés villageoises les capacités et les connaissances nécessaires pour mieux gérer leurs ressources naturelles.

Les résultats obtenus à ce jour par les deux ONG sont considérables. Dans les quatre Etats du centre de l'Inde occidentale, plus de 300 000 ménages dans plus de 1 000 villages ont vu leur qualité de vie s'améliorer. La plupart d'entre eux sont de petits agriculteurs possédant des fermes de moins d'un hectare de superficie. La possibilité d'accéder aux réserves d'eau d'irrigation nouvellement créées leur a permis de doubler voire tripler leurs revenus, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement l'ampleur des 'migrations dues à la misère'. Plus de 60 000 hectares de terres agricoles ont bénéficié de mesures de conservation de l'eau et des sols. Les villageois ont planté près de 50 millions d'arbres sur des terrains privés et publics. 1 300 dispositifs de collecte d'eau ont été construits et ont permis d'irriguer près de 40 000 hectares de terres. Quelque 8 000 installations au biogaz ont été placées dans des familles.

La NMSWDF travaille depuis 1974 avec la population tribale du district de Panchmahals dans l'Etat de Gujarat. En 1995, elle a étendu son champ d'action aux zones voisines des Etats du Rajasthan et de Madhya Pradesh. Fondé en 1983, l'AKRSP opère dans le district côtier de Junagadh, dans la région menacée par la sécheresse de Surendranagar et dans les territoires tribaux du district de Bharuch. Dans ces districts, environ 750 000 personnes habitant 460 villages ont bénéficié d'une aide. L'AKRSP a fourni une alimentation en eau potable à plus de 5 000 habitations, contribuant ainsi à alléger la tâche des femmes.

Dans le cadre du CMNR, les villageois ont créé quelque 1 350 structures villageoises, dont beaucoup donnent aujourd'hui des signes de maturité et d'indépendance. Certaines se sont groupées en fédérations capables de remplir certaines fonctions assurées par l'ONG responsable. Ensemble, ces structures villageoises possèdent aujourd'hui un actif supérieur à 12,5 millions de roupies, soit environ 300 000 €. Elles fournissent pour plus de 6,4 millions de roupies (près de 154 000 €) d'intrants agricoles par an. La production agricole de leurs membres totalise environ 2,2 millions de roupies, soit quelque 53 000 €. La suppression des intermédiaires a permis aux agriculteurs les plus pauvres d'améliorer leurs revenus.

Inde: lutte des ONG contre la toxicomanie

Utiliser des drogues de substitution, renoncer aux échanges d'aiguilles et de seringues, recourir sans attendre à des services de soins, suivre des traitements contre le sida, adopter des attitudes de prévention contre cette maladie... Telles sont les pistes qui sont proposées aux toxicomanes par une série d'ONG qui travaillent dans les grandes villes indiennes. Cette approche "ouverte" s'est révélée un succès, autant sur le plan individuel que pour des groupes plus larges de consommateurs de drogues. Preuve de la réussite de ces efforts, une certaine "fidélité"

s'installe entre les organisations et leurs "clients". Ces derniers restent désormais plus longtemps en contact avec les organisations. En plus de contribuer à réduire les souffrances des individus, les ONG leur fournissent des services de désintoxication et soutiennent leur réhabilitation - une réhabilitation dont bénéficie, in fine, l'ensemble de la société.

Grâce à ces bons résultats, six d'entre elles ont d'ailleurs contribué à l'élaboration voire au changement des politiques gouvernementales en matière de prévention et de traitement des toxicomanies. Elles sont, de ce fait, officiellement autorisées à recourir à des méthodes de substitution des drogues.

La CE finance, depuis 1994, près de 20 ONG impliquées dans cette démarche. Cet appui non seulement en améliore les capacités opérationnelles et administratives mais aussi favorise un travail en réseau sur le plan local et développe de petites entreprises susceptibles de fournir une voie de sortie et de réhabilitation économique viable aux groupes cibles concernés.

8. Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement (BEI) participe activement à la mise en œuvre des politiques de coopération de l'UE en Asie et dans le monde. Par sa politique de prêt, elle soutient des projets présentant un intérêt économique mutuel. Fournis par les budgets de l'Union européenne et/ou des Etats membres, les financements servent à optimiser l'impact des aides non remboursables sur les populations bénéficiaires.

Prêts BEI octroyés à l'Asie en 2000

	Millions €
Indonésie	70,0
(Prolongement d'un gazoduc au départ de Sumatra, y compris projet d'exportation de gaz vers Singapour)	
Bangladesh	36,2
(Construction d'une usine de production de ciment près de Chhatak, dans le nord-est du pays)	
Thaïlande	26,4
(Construction d'un complexe de contrôle du trafic aérien sur le site du deuxième aéroport international de Bangkok)	
Total	**132,6**

9. Conclusion

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction du présent chapitre, la Commission a, pour la première fois, défini le cadre global des relations de la CE avec l'Asie dans une Communication de 1994 intitulée “Vers une nouvelle stratégie asiatique”. La Commission doit adopter sa stratégie actualisée qui tient compte des développements majeurs intervenus depuis lors et établit le cadre stratégique global qui guidera nos relations avec ce continent et ses sous-régions au cours de la prochaine décennie.

Depuis 1994, le dialogue politique que nous menons avec nos partenaires clés de la région, s'est intensifié et nos relations dans le domaine du commerce et des investissements se sont développées (nonobstant l'impact de la crise qui a frappé l'Asie du Sud-est). Notre coopération économique et notre coopération au développement avec les pays asiatiques ont connu une croissance modérée. Quoi qu'il en soit, il reste beaucoup à faire; il faut notamment approfondir et élargir notre dialogue politique, développer nos relations bilatérales en termes de commerce et d'investissement, renforcer notre coopération au sein de l'OMC et faire en sorte que nos programmes d'aide à l’Asie puissent matérialiser tout leur potentiel. Il semble cependant que la prise de conscience mutuelle entre nos deux régions demeure insuffisante.

VIII Amérique latine

Plus étroites d'année en année, tissées par des opportunités commerciales et des objectifs économiques et politiques communs, les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine se concrétisent également à travers des projets de coopération et de développement. La promotion et la protection des droits de l'Homme, les avancées de la société de l'information, la lutte contre la pauvreté, la réduction des déséquilibres sociaux et l'éducation sont parmi les thèmes prioritaires de l'Union dans ce vaste sous-continent.

L'Union européenne (Communauté et Etats membres) est le premier bailleur d'aide bilatérale publique en faveur de l'Amérique latine. Ces relations se concentrent, depuis plusieurs années, sur les plans économique, politique et culturel. Les signes avant-coureurs de cette stratégie par rapport au sous–continent américain étaient déjà apparus dans le « Document de base sur les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine et les Caraïbes », approuvé par le Conseil en 1994. Dans la ligne de ce dialogue, quelques axes prioritaires ont été définis dans la Communication sur le « Suivi du premier Sommet organisé entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne »[56], adopté par la Commission en octobre 2000, où trois domaines prioritaires de coopération sont envisagés, à savoir:

- La promotion et la protection des droits de l'Homme;
- La promotion de la société de l'information; et
- La réduction des déséquilibres sociaux.

L'éducation est aussi incluse dans ces domaines.

L'évolution des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine démontre la pertinence de ces **orientations**,[57] notamment leur approche différenciée en fonction des régions et des spécificités nationales, qui tient compte de l'hétérogénéité du sous-continent. Les relations politiques se sont approfondies, les échanges commerciaux ont augmenté, les investissements européens se sont accrus et la coopération communautaire s'est maintenue à près de 500 millions € d'engagements par an depuis 1996.

---

[56] COM(2000) 670 final.

[57] Se référer aux Communications **: COM (1995) 495 final** « Union européenne et Amérique latine – Actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000 », approuvé en décembre 1995. **COM(1999) 105 final** « Sur un nouveau partenariat Union européenne- Amérique latine à l'aube du XXI siècle », approuvé en 1999.

Amérique latine : les sous-régions			
Amérique centrale	**Communauté andine**	**Mercosur**	**Autres**
Costa Rica	Colombie	Argentine	
El Salvador	Equateur	Brésil	Chili
Guatemala	Pérou	Paraguay	Mexique
Honduras	Bolivie	Uruguay	
Nicaragua	Venezuela		
Panama			

LA COOPERATION EN L'AN 2000

En 2000, la Communauté européenne a signé plusieurs **accords cadres de coopération** avec des pays et sous-groupes régionaux d'Amérique latine (Mexique, Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine et Chili /Amérique centrale, Communauté andine et Mercosur). Chacun de ces accords prévoit des réunions périodiques de suivi – les "Commissions mixtes" – auxquelles la participation de la Communauté est assurée par la Commission et les Etats membres. L'appui à l'intégration régionale est lui aussi couvert en partie par les Commissions mixtes. Des sous-commissions spécialisées sont, en outre, créées lorsque certains sujets le nécessitent (coopération, commerce, sciences et technologie).[58]

L'activité de la Commission en matière de coopération consiste à mettre en œuvre des projets et des programmes. Ces actions sont adoptées en fonction de la situation locale et sont réalisées par des institutions publiques et des organisations représentant la société civile. Même si les problèmes rencontrés sont très différents d'un pays à l'autre, une grande partie du budget finance l'objectif prioritaire de la lutte contre la pauvreté.

1. Coopération régionale

La coopération de la CE à un niveau plus global prend en compte les priorités qui ont été définies selon un cadre juridique établi pour toute la région. La coopération économique[59] en est un des instruments. Néanmoins, la Commission accorde des priorités sous-régionales distinctes pour lesquelles des actions spécifiques peuvent être mises au point dans le cadre des accords institutionnels existants. En Amérique centrale, les axes prioritaires de la coopération sont l'appui au renforcement et à la consolidation de l'Etat de droit, à la modernisation des administrations publiques, aux politiques sociales, au processus d'intégration de la région et à son insertion dans l'économie mondiale. En ce qui concerne la Communauté andine, deux priorités sont à signaler : le soutien à la réforme institutionnelle et celui à la lutte contre la drogue. Quant aux priorités de la coopération entre l'UE et le Mercosur, ainsi qu'avec le Mexique et le Chili, elles se situent plutôt aux niveaux économique et commercial.

[58] Les commissions mixtes se déroulent chaque année ou tous les deux ans. Plusieurs d'entre elles se sont tenues en 2000 : CE/Argentine (Buenos Aires, 4 avril), CE/Mercosur (Buenos Aires, 5 avril, accord-cadre interrégional de coopération); CE/Chili (Santiago, 12 avril); CE/Brésil (Bruxelles, 24-25 mai); CE/Amérique centrale, sous-commission (Guatemala, 10 juillet); CE/Paraguay (Bruxelles, 3 octobre); CE/Uruguay (Bruxelles, 5 octobre).

[59] Se référer au chapitre coopération économique.

A titre d'exemple, il faut citer l'adoption de la décision n° 2/2000[60] qui établit une zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique. Il est important aussi de mettre en exergue les négociations qui ont eu lieu en 2000 pour la mise en place d'un Accord d'Association UE-Mercosur. Il est a signaler également la reconduction du Système de Préférences Généralisées-Drogues en faveur des pays andins et centraméricains qui est en cours de négociation. Cela nécessite une dérogation de l'OMC.

Il est à noter que près de 229 millions € ont été engagés pour 29 actions et projets à **caractère régional,** qui concernent tout le sous-continent ou les divers ensembles régionaux. Ce budget représente plus de la moitié des engagements financiers de l'année 2000. Il correspond aux priorités établies par la CE pour les activités de coopération au développement : politiques commerciales, investissement et compétitivité du secteur privé, intégration et coopération régionales (y compris les problèmes économiques, sociaux et environnementaux transfrontaliers), etc.

Projets régionaux - Répartition géographique des engagements			
Région	**Pourcentage**	**Montant en millions €**	**Nombre de projets**
Amérique centrale	39% du total	Soit 89	7
Communauté andine	3% du total	Soit 6	3
Mercosur et Chili	6% du total	Soit 13	2
Amérique latine - Régionaux	52% du total	Soit 120	17
TOTAL	**100%**	**228**	**29**

En 2000, la Commission a accordé une importance particulière aux actions de coopération au niveau régional, rendant ainsi plus efficace l'action de la Communauté en contribuant à l'intégration progressive des sous-régions. Les projets « sans frontières » et « bassin du Pilcomayo » illustrent bien cette coopération, dans deux régions fort différentes.

AMERIQUE CENTRALE - PROJET "SANS FRONTIERES" : SALVADOR-HONDURAS

Les zones frontalières qui séparent le Salvador et le Honduras, à l'histoire conflictuelle s'il en est, abritent des populations particulièrement démunies. Qu'elles vivent dans l'un ou l'autre pays, c'est environ un demi million de personnes qui sont en situation d'extrême pauvreté. Un programme de développement binational, soutenu par l'Union européenne à raison de 30 millions €, a contribué à aider le Honduras et le Salvador dans le difficile processus de normalisation de leurs relations de voisinage. Ce programme est centré sur trois axes stratégiques, acceptés par les deux pays : la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et l'intégration régionale de l'Amérique centrale. Ces actions de pacification et de développement ont, en outre, permis d'attirer vers la région des investissements nationaux et étrangers qui marqueront un pas de plus vers la stabilisation économique et politique. Les deux pays bénéficiaires ont apporté chacun un appui de 6 millions €.

[60] Document COM(2000) 829.

MERCOSUR - LE BASSIN DU PILCOMAYO

Fleuve partagé par l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay, le Pilcomayo a donné son nom à une *Commission Tri-nationale* qui œuvre au développement de la région. Pour ce faire, le désenclavement et l'essor économique ont été stimulés par un Plan directeur, qui a orienté et défini les priorités et les actions, ainsi que les investissements à réaliser à court et à long termes. Le soutien total de la Commission s'élève à 13,2 millions €.

Quant aux engagements en faveur de l'ensemble du sous-continent, ils ont été de l'ordre de 500 millions € par an au cours des dernières années, principalement sous forme de subventions non remboursables. L'effort global de coopération de la Communauté européenne envers l'Amérique latine a été d'environ 429 millions € en l'an 2000. Ce montant correspond à 312 projets financés sur **20 lignes budgétaires.**

PRINCIPALES LIGNES BUDGETAIRES	**Montants**		**Projets / actions**	
	€ (000)	(en % du total, arrondi)	Nombre	(en % du total, arrondi)
COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE	158.949	37%	16	5%
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	70.674	17%	14	
RÉHABILITATION ET RECONSTRUCTION EN AMÉRIQUE LATINE	48.275	11%	2	1%
AIDE ALIMENTAIRE	35.823	8%	_	
ONG	52.461	12%	113	36%
AIDE D'URGENCE, PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES	31.720	7%	98	31%
ENVIRONNEMENT ET FORÊTS TROPICALES	5.507	2%	5	2%
DEMOCRATISATION ET DROITS DE L'HOMME	14.559	4%	7	3%
AUTRES LIGNES BUDGETAIRES A CARACTERE HORIZONTAL	11.417	3%	57	18%
TOTAL	**429.387**	**100%**	**312**	**100%**

2. La coopération économique

Cette coopération d'intérêt mutuel est une priorité qui vise à créer et renforcer les liens d'affaires et liens économiques entre l'UE et les pays partenaires. Dans ce domaine, les priorités sont, dans un premier temps, la mise en place de mécanismes destinés à promouvoir, au niveau mondial, un système économique et financier stable et dynamique et ensuite, le renforcement des systèmes financiers nationaux et l'élaboration de programmes spécifiques à même de soutenir les pays moins développés sur le plan économique. A ce titre, les programmes et projets de coopération contribuent au développement de ces pays en les aidant à renforcer leurs capacités institutionnelles. Ainsi, cette coopération apporte son appui aux institutions telles les Chambres de Commerce, susceptibles de contribuer à l'ouverture de l'économie. De la même façon, l'appui institutionnel vise à une amélioration de la régulation du marché et à la

normalisation industrielle. Les engagements annuels affectés sur la ligne budgétaire « coopération économique » ont été de 70 millions € en l'an 2000. Une partie de cette coopération est développée par le biais des programmes thématiques, qui répondent à une stratégie "bottom up" et favorisent les partenariats. Très concrets, répondant à des besoins ciblés, ils sont adaptés à des acteurs précis. Ils s'adressent à des européens et des latino-américains qui décident de travailler en synergie parce qu'ils partagent des ambitions, des techniques ou des métiers communs. Ces programmes de coopération, qui soutiennent en majorité des projets élaborés et réalisés par les participants eux-mêmes, n'en ont que plus d'impact à moyen et long termes.

Programme ALFA

ALFA - Amérique Latine Formation Académique est un programme de coopération entre des institutions d'enseignement supérieur de l'Union européenne et d'Amérique latine désireuses de collaborer sur des projets d'intérêt commun. Objectifs : accroître le potentiel scientifique et technologique, créer des mécanismes de transfert de connaissances et encourager les échanges, non seulement entre ces deux continents, mais également entre différentes régions latino-américaines.

Ce programme de coopération fonctionne sur la base de réseaux et met l'accent sur trois domaines spécifiques : l'ingénierie, la médecine et autres sciences de la santé, et les sciences économiques et sociales. Décentralisée, sa gestion accorde un rôle primordial à la société civile. Lancé en 1994, le programme est entré dans une deuxième phase de six ans en 1998. Le soutien de la Commission s'est porté sur 183 projets, pour un montant de 8 millions € dans la première phase et sur 663 projets, pour 26 millions € dans la seconde.

L'année 2000 a été consacrée à la gestion des projets approuvés durant la première phase[61]. Une sélection a conduit à la préparation de 12 contrats portant sur un total de 1 million €, à titre de contribution de la Commission et 752.000 € en cofinancement.

INGENIERIE ALIMENTAIRE

Maîtriser le traitement des denrées alimentaires, intégrer les critères de qualité dans l'ingénierie de ce domaine, analyser les effets complexes que certains traitements peuvent avoir sur la qualité des produits, s'initier à de nouvelles performances techniques. Cette occasion a été donnée à seize étudiants qui ont participé à une formation de 3ème cycle (ingénierie en qualité des procédés alimentaires), soutenue par 12 institutions scientifiques et coordonnée par l'Université de Reading dans le cadre du programme ALFA.

Outre l'acquis d'une maîtrise technologique, cette expérience de mobilité permet des échanges d'expériences, la création de contacts et de réseaux, la plongée personnelle dans une autre culture et – lorsque ces jeunes rentrent dans leur pays – un transfert de savoir-faire non négligeable.

Programme AL-INVEST

Intérêts réciproques, retombées partagées. Les PME latino-américaines souhaitent se moderniser, s'ouvrir à de nouveaux marchés et s'internationaliser. Les PME européennes sont intéressées par les perspectives offertes par le marché latino-américain et recherchent des parte-

[61] Signature d'un nouveau contrat, de 27 avenants à des contrats existants, approbation de 172 rapports d'exécution, paiement de 2,6 millions € au titre des contrats en cours.

naires susceptibles de les aider à le pénétrer. AL-INVEST[62] répond à cette double tendance. Programme de coopération décentralisée soutenu par la Commission, il a pour objectif de susciter rencontres et partenariats entre les petites entreprises des deux continents afin de favoriser les échanges commerciaux et les transferts technologiques en assurant un élargissement réciproque de leurs marchés et un appui logistique dans les régions où elles souhaitent investir. Ses moyens : l'information, les rencontres sectorielles, la création d'événements et d'actions ponctuelles et spécifiques, le système Internet SAI (Système d'Accès Informatique).

Le bilan est impressionnant : 179 événements organisés sous l'égide d'AL-INVEST ont permis la participation de 300 opérateurs des deux régions (chambres de commerce et associations d'industrie) et de 22.000 PME. Le flux d'affaires a été estimé à 230 millions € en quatre ans (1996-2000), dont plus de 60 millions € d'investissement direct. La contribution communautaire totale s'est élevée à 40 millions €.

AL-INVEST se veut un programme aussi rapide qu'efficace. Une demande émanant du secteur privé est approuvée par la Commission dans les deux mois et demi. La signature du contrat de subvention se réalise quatre mois plus tard.

En 2000, 50 rencontres sectorielles ont été sélectionnées et ont bénéficié d'un contrat ainsi que cinq actions ARIEL (Active Research In Europe and Latin America), un des instruments du programme AL-INVEST.

FRAISES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

A Buenos Aires, en marge du salon SIAL Mercosur, AL-INVEST organise une réunion entre producteurs de fraises latino-américains et européens. Une PME française est du voyage, via Interco, un membre du réseau AL-INVEST basé à Bordeaux. Très intéressés par de nouveaux contacts, ses responsables se rendent à Mar del Plata (Argentine) et à Porto Alegre (Brésil) pour juger les récoltes "sur le terrain." Le voyage se solde par une commande-test. Les fruits importés n'ayant pas tenu toutes leurs promesses, une rencontre est organisée par AL-INVEST à Agen (France) afin que les entreprises brésilienne et française, ainsi que le transitaire responsable du trajet, puissent discuter de la manière d'y remédier. Conclusion : la signature d'un accord d'exclusivité quant à la fourniture de fraises, pendant l'hiver, durant trois ans, pour un montant minimum d'1 million € par an. Le transitaire brésilien est chargé d'assurer le transport dans des conditions de fraîcheur optimales. Parallèlement, il a été décidé d'organiser un suivi technique de la production réservée à la PME française par l'intermédiaire d'une société de conseil et d'un producteur européens. Une première mission d'assistance technique a été organisée en octobre 2000. Cette synergie de compétences a porté ses "fruits". Les quantités achetées par l'importateur furent supérieures aux estimations.

Programme ATLAS

ATLAS est un projet initié par Eurochambres (Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes). Il vise à renforcer les liens entre les réseaux des CCI de l'Union européenne et d'Amérique latine, pour soutenir au mieux les opportunités économiques qui se développent par des actions de formation et d'information. Impliquant plus de 200 CCI des 15 Etats membres et des 18 pays d'Amérique latine, ATLAS représente un budget global de 2,4 millions €, dont 75 % sont financés par la CE, et couvre une durée de deux ans (2001-2003).Le projet propose une série d'instruments facilitant le transfert de savoir-faire et le

[62] AL-INVEST (Amérique latine - Investissement) est constitué de trois composantes: les opérateurs (COOPECO, Eurocentres, associations professionnelles, chambres de commerce, fondations, consultants, etc.), les PME ainsi que le réseau Technological Information Promotion System (TIPS).

benchmarking entre ces organisations : jumelages, programme de stages, mise à niveau des cadres, etc.

Programme @LIS

@LIS - Alliance pour la Société d'information[63] a pour vocation de promouvoir le dialogue politique entre les deux régions et les échanges sur les questions de régulation et de normalisation. Le point fort de ce programme est la possibilité qui sera accordée aux organisations sans but lucratif des deux régions de présenter des propositions d'applications pilotes dans quatre domaines : la gouvernance locale, la santé, l'éducation et l'exclusion sociale.

Programme URB-AL

Grandes et petites, les villes vivent des problèmes spécifiquement urbains dont les similitudes se retrouvent de continent à continent. Pourquoi les solutions trouvées ici, ne pourraient-elles – adaptées, et non décalquées – en inspirer d'autres? Comment créer des liens entre entités locales, respecter les bonnes pratiques et suivre les exemples lancés ailleurs, analyser ensemble des problèmes communs? Programme destiné à créer des liens entre collectivités locales, URB-AL rassemble quelque 700 villes (de la grande métropole à la petite cité), situées en Europe et en Amérique latine.

Doté d'un budget de 14 millions €, URB-AL est organisé en huit réseaux thématiques : drogue et ville; conservation des pôles historiques urbains; démocratie dans la ville ; la ville comme promoteur de développement économique; politiques sociales urbaines ; environnement urbain; gestion et contrôle de l'urbanisation; maîtrise de la mobilité urbaine. Les membres de ces réseaux identifient des priorités communes et réfléchissent à des instruments d'actions susceptibles de répondre aux problèmes rencontrés.

Des projets communs sont élaborés et proposés à la Commission sous le patronage de leur coordinateur respectif. Une cinquantaine d'entre eux ont été cofinancés à ce jour.

La deuxième phase d'URB-AL a été approuvée par la CE en décembre 2000. D'une durée de cinq ans, URB-AL II bénéficiera d'un budget de 50 millions € (triplant ainsi largement son prédécesseur).

LA DEMOCRATIE DANS LA VILLE

Les nouvelles technologies de l'information offrent la possibilité de contribuer à un meilleur partage du pouvoir par le recours à une démocratie de proximité participative. Cette e-démocratie a l'ambition d'associer le citoyen à la gestion de la cité par l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Le réseau n°3 du programme URB-AL, coordonné par la ville d'Issy-les-Moulineaux (France), mène ainsi depuis 1998 une réflexion active sur le thème de « *La démocratie dans la ville* » qui mobilise environ 150 élus européens et latino-américains. Ses activités permettent d'associer au quotidien la dimension locale et internationale de la ville, en faisant de la globalisation non pas une fracture mais un tremplin vers des échanges de savoir-faire entre les collectivités locales des deux continents.

Plusieurs projets communs sont nés de ces rencontres. Le projet « *Observatoire International de la démocratie locale* » collecte toutes les idées qui contribueront à développer des mécanismes de participation aux affaires publiques de la ville.

L'aspiration de tous les citoyens à davantage de contrôle sur le politique, à un environnement de qualité et à la lutte contre les exclusions économiques est également un lien fédérateur du

[63] @LIS est un programme en phase de conception qui pourrait être décidé avant la fin de l'année 2001.

concept de démocratie dans la ville qui s'illustre dans plusieurs autres projets communs. «*La consultation comme modèle de renforcement de la démocratie dans la ville* » tend ainsi à mettre en place des moyens de participation plus active par des techniques de consultation et de concertation de la population qui doivent déboucher sur la mise en œuvre de processus décisionnels.

* Développer des relations durables entre collectivités locales et échanger des savoir-faire en équité, tel est l'état d'esprit du réseau n°3 en particulier, et du programme URB-AL dans son ensemble, qui a l'ambition d'être le moteur d'une coopération décentralisée où les villes se convertissent en acteur de la coopération internationale. Issy-les-Moulineaux entend ainsi mettre en place prochainement une expérience de budget participatif avec l'appui de la ville de Belo Horizonte (Brésil).

Ainsi, ces programmes concrets illustrent l'activité de la Commission en matière de coopération, une coopération qui toutefois ne se limite pas uniquement au domaine économique mais qui met également l'accent sur la coopération financière et technique.

3. La coopération financière et technique

Les mesures d'aide octroyées par la Commission ciblent la promotion de la croissance favorable aux plus démunis. Outil stratégique important, la coopération financière et technique a été soutenue à hauteur de 159 millions € en l'an 2000. Elle vise principalement les pays et les couches de population les plus pauvres. Elle se met en place grâce à la réalisation de projets dans des secteurs où l'aide communautaire est susceptible de jouer un rôle important. Les projets couverts par cette ligne budgétaire concernent principalement l'appui à la paix, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'aide aux pays très endettés, l'amélioration du transport fluvial et la coopération parlementaire.

Infrastructures

Concrètes, tangibles, les infrastructures sont sans doute parmi les réalisations les plus visibles de la coopération. Elles "matérialisent" le développement mais vont bien au-delà des apparences. Renforcer les réseaux de communication, c'est vaincre l'isolement de certaines populations, améliorer les conditions de vie des moins favorisés, faciliter le commerce, etc. Même modestes, des travaux de construction et d'assainissement peuvent transformer la vie des habitants d'un village ou d'un quartier.

Telle est, par exemple, la réussite du projet **Villa Europa Ko'ejú (**Paraguay), qui a bénéficié d'un montant de 955.000 € de la part de la CE. 252 familles, à très faibles revenus, vivant dans la périphérie d'Asunción, sont aujourd'hui propriétaires d'un petit logement (50 m², salubre, et en dur). L'accès général à l'eau potable a changé les conditions d'hygiène et de santé – épidémies et maladies ont chuté, certaines d'entre elles ont disparu. Une école a été construite. La vie quotidienne y a gagné en dignité.

Mais les infrastructures peuvent aussi jouer un tout autre rôle. Aussi, certains travaux visent-ils à protéger les populations des catastrophes naturelles. Le projet **Protection de la ville de Montero contre les inondations** a constitué l'une des réalisations phares de l'UE en Bolivie (sur un budget total de plus de 17 millions €, plus de 80% des fonds provenaient de la CE). Plus de 50 kilomètres de digues ont été construits pour protéger plusieurs villes contre les débordements fréquents du fleuve Montero. Plus de 110.000 personnes étaient concernées directement par ces inondations. Grâce aux travaux, 15 hectares de terres agricoles ont pu être récupérés et d'importantes voies de communication sont désormais hors d'atteinte des caprices des eaux.

Santé

En Amérique latine, les inégalités en matière de distribution de revenus sont très fortes. On constate néanmoins que les indicateurs de santé se sont améliorés au cours des dernières années, que l'espérance de vie a augmenté et que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans continue à baisser. Malgré de nombreux problèmes, la majorité de la population a accès à des soins de santé. Les priorités en la matière sont les suivantes :

- Améliorer l'accès des pauvres aux soins de santé;
- Réformer les systèmes de soins de santé afin de renforcer leur capacité générale;
- Assurer un financement durable.

La Communauté européenne contribue de manière significative au processus de réforme du secteur de la santé en cours dans les pays latino-américains. La majorité des projets soutenus par la Commission en 2000 vont dans ce sens-là.[64] Son aide financière vient s'ajouter à certains projets soutenus par d'autres organismes, comme la Banque Interaméricaine de Développement ou la Banque mondiale. En voici deux exemples.

Bolivie : Soins de A à Z

Destiné à améliorer radicalement les conditions de santé, un vaste programme a été mis en place dans le département de Potosí et Tarija. Il comprend la réalisation d'études et la conception d'un plan sanitaire dans chaque département ; de même que l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable et des systèmes d'assainissement. Une action spécifique vise les infrastructures de soins de santé (hôpitaux et dispensaires) qui seront améliorées, ainsi que leurs équipements. Des formations seront dispensées, à la fois pour le personnel médical et les membres de l'administration hospitalière. L'accès aux médicaments devrait être renforcé. Par ailleurs, des campagnes d'information en matière d'hygiène et de santé seront conçues pour la société civile dont l'implication, dans ce processus de réforme, est indispensable. La contribution de l'Union à cette initiative s'élève à 30 millions €.

Pérou : Eau potable à Lima

Le Pérou a connu les ravages du choléra au début des années 90, touchant en premier lieu, les populations les plus pauvres qui se pressent autour des grandes villes dans des situations sanitaires déplorables. Ce fut le cas aux abords de Lima. La situation désastreuse de certains quartiers, qui laissait craindre une recrudescence de l'épidémie, a suscité le projet "Eau potable". Objectif : distribuer une eau de qualité contrôlée, à un maximum de personnes dans le besoin. Pour atteindre cette population à la fois dense et dispersée – quelque 330.000 habitants dans 292 zones urbaines – la stratégie fut de multiplier les micro-projets. 250 d'entre eux ont géré un réseau global de 175 systèmes d'eau potable (soit 400 kilomètres de tuyaux, 204 réservoirs, 102 pompes et 5000 bassins publics). Cette démarche originale, soutenue par la CE à hauteur de 7,8 millions €, a constitué une alternative intéressante d'installation d'un système d'assainissement, là où des travaux conventionnels s'avèrent impossibles.

Education

Il est très important de disposer d'un système éducatif approprié et efficace afin d'assurer une croissance durable. L'éducation est pour beaucoup dans l'amélioration de la productivité, ce qui permet d'élever les taux de croissance et de réduire les inégalités. En dépit des progrès

---

[64] A titre d'exemple : **GTM/B7-3010/95086** : Apoyo a la reforma del sector salud, **NIC/B7-3100/96/088**: Fortalecimiento del sistema de salud, **VEN/B7-3100/97/101**: Apoyo al sector hospitalario Caracas.

réalisés pour faciliter l’accès à l’éducation primaire en Amérique latine, les populations pauvres continuent d'éprouver des difficultés d’accès à l’enseignement secondaire et surtout universitaire. Dans tous les pays de la région, il est nécessaire de réformer le système éducatif et de mieux cibler les ressources destinées à l’éducation. En plus des programmes thématiques à caractère régional comme ALFA, les projets de la Commission destinés au secteur prennent en compte les réalités locales. Leurs objectifs sont concrets, tel le projet PASE au Pérou, un exemple de réussite, dans l’enseignement professionnel.

DES FORMATIONS CONCRETES

Ils ont entre 15 et 29 ans et sont issus de familles modestes. Ils peuvent choisir une formation dans les domaines de l'hôtellerie, l'agriculture et l'agro-industrie, la chaussure ou la confection, l'artisanat, la réparation automobile et le commerce. Cet enseignement se veut avant tout pratique. Il place les jeunes en situation réelle. Les formations sont adaptées à une région, à des métiers en adéquation avec la production locale pour que les "enfants" restent "au pays." C'est ce type d'apprentissage qui est offert, chaque année, à quelque 65 personnes, par les 11 Centres expérimentaux de formation professionnelle (CEFOP) du projet PASE (*Proyecto de Apoyo al Ajuste Social Estructural*), dans le Nord du Pérou. Les coûts des installations et équipements du projet pilote se sont élevés à 2 millions €. Si les salaires des instructeurs sont réglés par le Ministère de l'Education, les CEFOP n'en sont pas moins de petits centres autogérés qui visent l'autonomie financière. Le réseau a été confié à une ONG espagnole, Fe y Alegría. Cette expérience est un bel exemple d'efficacité, de prise en charge et en compte des besoins des communautés locales. Cette initiative devrait être généralisée à l'ensemble du pays.

Environnement et Forêts tropicales

Ces dernières années ont été marquées par une attention accrue en matière de protection de l'environnement. En effet, lutter contre la pauvreté c'est aussi l'intégrer aux objectifs environnementaux et aux stratégies mises en œuvre pour le bien de la population. La protection des ressources naturelles et le développement durable sous-tendent désormais tous les programmes communautaires. Nombre de projets dans ce secteur prennent en compte la réalité humaine intégrée à l'environnement dans la région amazonienne. Leur financement est accordé par des lignes budgétaires spécifiques, mais aussi par des lignes se rapportant à des projets de protection de l'environnement en général.

En **Amazonie équatorienne**, un projet soutenu par l'Union à hauteur de 7 millions €, achevé en 2000, a permis de limiter les effets de l'activité pétrolière, notamment dans des zones protégées. L'utilisation d'une technique propre, peu coûteuse, permettant d'assainir les sols pollués par les hydrocarbures a été développée, en collaboration avec les sociétés pétrolières impliquées. Un laboratoire environnemental et un système de monitoring et de contrôle ont été mis en place. Cette action est d'autant plus efficace qu'elle fut concertée avec les compagnies pétrolières et qu'elle a entraîné, de leur part, un changement d'attitude positif, plus respectueux de l'environnement et des communautés vivant sur ces terres.

LA CONSERVATION DE LA FORET BRESILIENNE *

Lancé au début des années 90, le programme pilote pour la conservation de la forêt brésilienne (PPG7) ne manque pas d'ambition. Pour ses promoteurs, "conserver" la forêt signifie à la fois la protéger et promouvoir le développement durable des régions concernées – autrement dit, pourvoir aux besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures.

Le projet RESEX est l'une des composantes principales – et l'une des plus réussies - du programme PPG7. Il vise à soutenir les "réserves extractives" établies par le gouvernement brésilien, il y a une dizaine d'années. Ces "réserves" constituent des espaces écologiques très particuliers. Les communautés indigènes qui y vivent, reçoivent des concessions à long terme et sont autorisées à utiliser les ressources naturelles en échange d'une gestion saine de celles-ci. Quatre réserves de ce type abritent, depuis 1995, 107 "noyaux de base" réunissant 1718 familles. Plus de 70 % de celles-ci forment des associations qui gèrent les besoins de la commu-

nauté. Impressionnants, les résultats écologiques et économiques de cette initiative se découvrent à travers les chiffres. Plus de 8 000 personnes ont assisté à plus de 670 séances de formation. Le revenu des ménages est passé de 396 reals brésiliens (BRL) par an, avant la mise en œuvre du projet, à 2800 BRL quatre ans plus tard – et dépasse celui de 70 % de la population de la région du Nord du Brésil. 2,16 millions d'hectares sont maintenant sous surveillance et sous contrôle. Le taux de déforestation est resté inférieur à 1% dans les réserves (10% constituaient la norme autorisée) et s'est considérablement réduit autour de ces espaces.

650.000 € ont été investis dans des "plans d'utilisation et de croissance", qui avaient reçu l'appui de différentes communautés au sein des réserves. Des bases de données ont été créées, qui intègrent des informations environnementales, sociales, économiques et biophysiques; un système pour le suivi environnemental (incluant des données cartographiques à une échelle compatible avec les autres activités au sein des réserves) a été développé et mis en œuvre. 1,6 millions € a été utilisé, dont une large part pour la gestion et l'amélioration structurelle du Centre national pour le développement durable des populations traditionnelles de l'Institut brésilien pour l'environnement (CNPT/IBAMA); des programmes de formation et un support logistique aux bureaux régionaux ont aussi été fournis, de même qu'un appui aux divers partenariats essentiels à la réussite du projet.

* Le programme PPG7 a bénéficié d'une dotation globale de 330 millions de dollars US pour sa première phase, dont une partie a été affectée au Rain Forest Trust Fund géré par la Banque mondiale. La contribution de la Commission européenne s'est élevée à 70 millions € depuis le lancement du programme; elle est la deuxième en importance après celle de l'Allemagne (135 millions €). Les autres bailleurs principaux sont le Royaume-Uni (23 millions €) et les Etats-Unis (10 millions €). La première phase du projet RESEX (1995-2000) a bénéficié d'une contribution de la CE de 5 millions € sur la ligne budgétaire pour les forêts tropicales. La CE devrait contribuer pour 7 millions € à la deuxième phase.

4. Politiques thématiques

Droits de l'Homme et Démocratisation

Depuis le Traité d'Amsterdam, l'Union dispose d'un cadre juridique important pour promouvoir les droits de l'Homme dans sa politique extérieure. Cette avancée permet notamment à la Communauté de soutenir les activités des organisations internationales et régionales et des ONG. La consolidation du processus de démocratisation en Amérique latine dispose d'un crédit d'engagement de 14 millions € .[65] La Commission encourage aussi le renforcement et le développement d'une société civile responsable et soutient les groupes vulnérables. Deux exemples viennent illustrer cette démarche.

ANCRER LA DEMOCRATIE EN EQUATEUR

[65] La gestion des lignes budgétaires géographiques avec tous les pays tiers est désormais regroupée en un seul service. L'accent donné à la stratégie de coopération dans ce domaine, s'inscrit dans les lignes directrices reprises dans le Règlement (CE) 975/99 du 29 avril 1999. Deux nouveaux programmes importants ont été initiés en Colombie : le **programme régional andin pour les droits de l'Homme** (auquel la CE contribue à hauteur de 3 millions €) et le projet **Cien Municipios de Paz**, exécuté par l'ONG colombienne Redepaz. Il ne s'agit que de deux exemples d'actions rendues possibles par la restructuration effectuée, depuis le début de l'année 2000, dans le secteur Droits de l'Homme et Démocratisation.

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme a décidé d'apporter son appui au gouvernement équatorien pour mettre en œuvre un plan d'action national en matière de droits de l'Homme. Cet objectif bénéficie d'un appui de 373.500 €. Le HCDH assure des activités éducatives et de formation. Il participera également au renforcement des tâches de l'ombudsman.

OBSERVATEURS AU PEROU

Au Pérou, 42 personnes ont participé à une mission d'observation électorale. Cette action a bénéficié d'un budget de 2 millions €. Elle a veillé à la couverture de la période électorale par les médias, à l'éducation citoyenne dans la perspective du vote et à la formation au processus électoral.

Réhabilitation et reconstruction

L'essentiel des moyens s'est porté sur l'Amérique centrale en particulier dans les pays frappés par l'ouragan Mitch (Guatemala, Honduras, Nicaragua, El Salvador).

Vaste projet, le Programme Régional de Reconstruction de l'Amérique centrale (PRRAC) bénéficie du soutien de la CE. Un premier engagement financier de 82 millions € (sur une allocation totale de 250 millions €) a été signé au début de l'année 2000. Un premier appel à propositions dans le cadre des initiatives locales a été lancé en septembre 2000 et plusieurs préavis de marchés de services ont été publiés au cours du dernier trimestre de l'année.

La Commission a adopté, en décembre 2000, une deuxième Décision de financement dans le cadre du PRRAC, pour un montant de 44 millions €.

HONDURAS : L'APRES MITCH

Le programme communautaire au Honduras touche les producteurs les plus démunis. Il s'inscrit dans les priorités et les conditions d'aides définies par le plan gouvernemental *Maestro*, mis en place suite à l'ouragan Mitch (1998). Le programme sécurité alimentaire est composé de trois plans d'action:

1) l'accès au financement et au crédit, programme en place depuis 1996 et qui finance directement des institutions locales de crédit rural pour accroître l'accès des petits exploitants agricoles au financement d'acquisition de facteurs de production ;
2) l'accès à la terre et le renforcement du droit foncier qui, depuis 2000, s'incarnent dans des programmes privilégiant l'approche participative des populations locales en coopération avec les autorités locales et nationales ;
3) le développement de la commercialisation des produits agricoles, qui permet d'améliorer les marges nettes des petits producteurs grâce au transfert de technologies et à la formation professionnelle.

De manière générale, l'accent est mis sur le processus participatif des populations bénéficiaires, pour neutraliser les effets de dépendance que peuvent générer les projets initiés par des donateurs.

Réfugiés et personnes déplacées

En ce qui concerne l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, l'exercice 2000 a été consacré à la définition du programme pluriannuel 2000-2004, dont le budget s'élève à 16 millions

€. Il comprend trois composantes nationales (Mexique, Nicaragua, Guatemala) et une composante régionale de coordination technique[66]. En Amérique centrale, où la plupart des situations de crise sont stabilisées, les projets mettent surtout l'accent sur l'intégration ou le retour des populations déplacées. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements budgétaires en 2000.

MEXIQUE : INTEGRATION DES ANCIENS REFUGIES GUATEMALTEQUES

Projet d'appui à l'intégration définitive des ex–réfugiés guatémaltèques dans les Etats de Campeche, Quintana Roo et Chiapas

Avril 2001. Andres Jimenez Andres et Pablo Juan Miguel, respectivement président et trésorier de la société de production rurale *Manos Unidas para el Progreso* (Santo Domingo Keste), présentent pour la troisième année consécutive un bilan économique positif à leurs 101 associés. La commercialisation des 1710 tonnes de pastèques, récoltées sur 57 ha, leur a rapporté un montant total de 2 231 655 pesos. Tout commence en 1982. Des groupes de Guatémaltèques, fuyant la guerre, aboutissent au Mexique, dans les forêts du Chiapas. Deux ans plus tard (pour des raisons de sécurité mais aussi pour faciliter la distribution de l'aide humanitaire), ils sont déplacés par les autorités mexicaines vers les plaines du Campêche. C'est là qu'ils réussissent à créer les conditions de leur autosuffisance. En 1996, lorsque la paix est signée au Guatemala, nombre de ces réfugiés souhaitent rester au Mexique – terre d'asile où sont nés et ont grandi leurs enfants. C'est pourquoi la CE et le gouvernement mexicain mettent en œuvre, depuis 1997, un programme spécifique d'appui à leur intégration.

Fondé sur la co-responsabilité et la co-gestion, le projet a pour objectif de renforcer les dynamiques de développement micro-régional qui peuvent favoriser l'intégration des ex-réfugiés. Il soutient essentiellement la création de revenus agricoles, la formation professionnelle, l'aide au développement de micro-entreprises ainsi que des initiatives de type socio-culturel (organisation sociale, concertation, revalorisation et promotion de l'identité Maya, amélioration des infrastructures de base, etc.). Les résultats positifs de cette expérience ont encouragé la Commission et le gouvernement mexicain à soutenir la seconde phase de l'initiative. Ce Projet d'appui à l'intégration définitive est destiné à consolider les acquis dans les Etats de Campeche et Quintana Roo et étendre la couverture à l'Etat du Chiapas, où la problématique socio-politique est plus délicate. Cette nouvelle action prévoit une contribution communautaire de 5,5 millions €. Elle bénéficiera à 53 000 personnes (24 000 d'origine guatémaltèque et 29 000 Mexicains), réparties dans plus de 150 communautés.

Genre

L'amélioration du statut de la femme et l'encouragement de l'égalité des sexes sont importants non seulement dans l'absolu, mais aussi en tant qu'élément contribuant au développement économique et social général. La Commission met un accent particulier sur le rôle de la femme dans le processus du développement.

L'élimination des disparités entre femmes et hommes constitue un des aspects importants de tous les projets soutenus par la Commission. C'est pourquoi tous les projets financés en Amérique latine prennent en compte la dimension "genre" dans la définition de leurs objectifs et activités.

PANAMA : POUR L'EGALITE

[66] Le Règlement du Conseil 442/97 qui constituait la base légale des actions financées sur la ligne budgétaire d'aide aux populations déracinées, arrivé à échéance le 31.12.99, a été renouvelé pour une période d'un an jusqu'au 31.12.2000.

Des "Bureaux de la Femme" ont été constitués dans différentes institutions publiques, la sensibilisation des enseignants à la question du "genre" a commencé, un soutien a été apporté aux organisations de femmes et leur intégration dans les syndicats est facilitée. Tels sont les premiers résultats du Plan National "Femmes et Développement" mis sur pied au Panama et soutenu par la CE (9 800 000 €). Ce programme vise à rééquilibrer la situation des hommes et des femmes tant sur les plans social et culturel qu'économique ou politique. Après quelques difficultés en phase de démarrage, il est en bonne voie d'exécution. (www.proigualdad.com)

Aide Humanitaire (ECHO)

La Communauté finance des opérations d'aide humanitaire aux victimes des pays touchés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'aide est acheminée vers les populations en détresse. Elle est fournie sous forme de secours en nature ou de services. L'Amérique latine a connu en 2000, une période difficile de conflits et catastrophes naturelles. La Commission a apporté son appui aux populations les plus touchées. Cette aide est détaillée dans le tableau suivant :

AMERIQUE LATINE	DECISIONS DE FINANCEMENT ECHO en Millions €
TOTAL	**24.560**
Amérique centrale	
(El Salvador, Honduras, Nicaragua)	4.425
Colombie	6.500
Cuba	2.000
Mexique	0.850
Amérique du Sud	
(Pérou, Brésil, Equateur)	4.035
Venezuela	6.750

Sécurité Alimentaire

Le terme « insécurité alimentaire » a été adopté par le Conseil dans un règlement qui définit le cadre juridique actuel du programme "sécurité alimentaire" de la Commission et qui fait de la sécurité alimentaire un des facteurs de développement durable et de réduction de la pauvreté. Désormais, la sécurité alimentaire peut être appréhendée dans sa globalité en visant à la fois l'offre, la demande et la prévention des crises. En 2000, un montant de 36 millions € a été engagé pour l'aide alimentaire en Amérique latine. Les programmes menés en Bolivie et au Honduras peuvent être cités comme exemples.

Bolivie : les municipalités

La CE intervient en Bolivie depuis 1995. Elle soutient directement le programme du gouvernement d'aide à la sécurité alimentaire. Celui-ci finance des actions ciblées sur les municipalités (deux tiers du budget) et les préfectures départementales (un quart du financement). Ce programme intervient aussi au niveau du développement rural. La Commission apporte, d'une part, une assistance technique pour la mise en œuvre du programme et, d'autre part, un soutien permettant de financer des actions d'appui dans 78 municipalités (sur un total de 314) sélectionnées sur la base de critères de pauvreté. Les domaines bénéficiant traditionnellement de ces interventions sont la production agricole, le développement des infrastructures rurales

(notamment des chemins ruraux), la formation et l'assistance technique dans les secteurs agricoles et non-agricoles. En 2000, les activités de micro-crédits ont été intégrées dans le périmètre de ces aides. Le rôle moteur des municipalités et des ONG dans la conduite des projets locaux et dans l'accès aux ressources financières a constitué l'innovation majeure de ce programme.

Programme Drogues

Face à la montée du trafic et de la consommation de stupéfiants, la lutte contre ce fléau est une priorité majeure de l'action de l'Union européenne. Celle-ci a adopté une stratégie globale, qui s'est concrétisée à travers le Plan d'action anti-drogues.[67] Les programmes soutenus par la Communauté tentent de répondre à une problématique touchant de plus en plus les populations, aussi bien en milieu urbain que rural. Sur le plan **commercial**, la Commission européenne a rédigé les introductions politiques qui accompagneront la proposition de règlement pour renouveler les préférences commerciales en faveur, en particulier, des pays andins et centraméricains qui bénéficient du ***SPG Drogue.*** Tel est, par exemple, le cas de la Bolivie qui peut ainsi exporter plus de 90% de ses produits sur le marché européen dans des conditions privilégiées voire exemptes de taxes douanières.

SUR LA ROUTE DE LA COCAÏNE

La Commission finance des projets de prévention dans neuf pays (budget total : 2 millions €). Dans les pays andins, elle soutient plusieurs initiatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de contrôle de précurseurs et d'harmonisation de la législation. Elle assiste depuis peu le gouvernement vénézuélien dans la création d'un observatoire national des drogues et consacre à cette fin 2 millions €. En Colombie, la CE souhaite jouer un rôle important dans le processus de paix et y contribue par des programmes alternatifs (30 millions € sur un total de 105 millions €).

5. Relations avec les grandes institutions européennes et internationales

Le niveau de collaboration entre la Commission et les grandes institutions internationales de coopération est plus avancé en Amérique latine qu'il ne l'est dans d'autres régions. Ces institutions sont des partenaires complémentaires de la politique de coopération européenne et en cette qualité, elles contribuent, entre autres, au financement de projets d'intérêt mutuel, de lutte contre la pauvreté ainsi qu'au renforcement de la Démocratie.

Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Signataire d'accords cadre avec 15 pays, acteur européen de premier plan dans la région, la BEI contribue au financement de projets d'investissement présentant un intérêt mutuel pour les pays de l'UE et d'Amérique latine. Partenaire complémentaire de la Commission, elle est intervenue, notamment, dans les secteurs de l'industrie, des télécommunications, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des transports. En 2000, le montant total des prêts signés pour des opérations en Argentine, au Brésil et au Mexique s'élève à 400 millions €.

[67] COM (1999) 239 final, « Plan d'action de l'UE 2000-2004 sur la lutte contre la drogue ».

Banque Interaméricaine de Développement (BID)

La Commission européenne et la BID collaborent activement en matière de coopération au développement en Amérique latine. Les institutions à la fois partagent leurs idées sur le développement économique et social dans cette région et coopèrent afin d'obtenir une meilleure coordination des services. La Commission soutient activement plusieurs groupes consultatifs de pays (Colombie, Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) présidés par la BID ainsi que le groupe consultatif régional pour la reconstruction de l'Amérique centrale. Les réunions des groupes consultatifs ont atteint leur objectif de coordonner les activités des donneurs internationaux dans les pays concernés. Depuis 1977, la Commission a contribué aux opérations financières de la BID pour un montant de 57 millions € par le financement de différentes opérations ou via les fonds fiduciaires gérés par la BID. Actuellement, la Commission finance deux fonds fiduciaires importants administrés par la BID: le fonds spécial pour l'assistance technique (4 millions €) qui finance les experts nationaux des pays membres de l'UE, pour effectuer des études pour la préparation de projets de la BID et le fonds spécial pour les PME (15
millions €) qui finance des opérations de micro-crédit pouvant aller jusqu'à 540.000 €. La Commission et la BID ont accepté de signer un "Memorandum of Understanding" afin de créer un cadre approprié leur permettant d'approfondir et de concentrer leur collaboration actuelle, particulièrement dans les secteurs suivants: la consolidation de la démocratie, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale, l'intégration régionale et le développement des technologies de l'information.

Banque Mondiale

La CE a signé, en juillet 2000, un accord de contribution au Fonds fiduciaire lié à l'initiative PPTE (Pays Pauvres très Endettés), géré par la Banque Mondiale et destiné aux pays d'Asie et d'Amérique latine. Sa contribution s'est élevée à 54 millions €, dont 45 millions devaient être réservés aux pays d'Amérique latine appelés à bénéficier d'un allégement de leur dette, tels la Bolivie, le Honduras et le Nicaragua. La CE soutient activement l'élaboration, par les pays bénéficiaires du programme PPTE, de documents de stratégie visant à réduire la pauvreté.

Agence américaine pour le développement international (USAID)

La CE s'est engagée aux côtés de l'USAID dans le cadre du Nouvel agenda transatlantique (NTA) et du Plan d'action conjoint. Des contacts réguliers existent dans les domaines d'intérêt commun: développement du secteur privé, renforcement des capacités institutionnelles, aide aux institutions démocratiques, droits de l'Homme, décentralisation, etc.

Une étude sur l'évolution des problèmes de développement de l'Amérique centrale a été menée par l'Institut des études ibéro-américaines de Hambourg (DE) et l'*Inter American Dialogue* de Washington DC. Cette analyse – très bien reçue par l'USAID – met en avant un modèle d'intégration économique régionale, accompagné de propositions en faveur du renforcement démocratique des institutions, de la poursuite du processus vers la création de l'union douanière et monétaire ainsi que de la réforme des systèmes fiscaux et budgétaires des pays de la région.

Organisation des Etats Américains (OEA)

Durant l'année 2000, les Etats membres de l'UE ayant le statut d'observateurs permanents au sein de l'OEA, se sont réunis chaque mois pour discuter des problèmes d'intérêt pour l'Union et dialoguer avec les hauts responsables de l'OEA. Par ailleurs, en juin 2000, une première consultation a eu lieu sur la possibilité de réaliser un accord cadre de coopération UE-OEA dans l'observation de processus électoraux.

6. Perspectives

Les priorités établies lors du Sommet de Rio en juin 1999 ont été intégrées dans les stratégies de la Commission concernant les différents pays et régions ainsi que dans la programmation de la coopération, compte tenu des contraintes et des objectifs qui lui sont propres. Les objectifs du partenariat stratégique restent les mêmes : renforcer les relations entre les deux régions dont l'interdépendance croissante justifie la recherche de réponses communes à des défis mondiaux.

La politique de coopération menée par la Commission vise le développement des échanges et la connaissance mutuelle des cultures. Cette reconnaissance réciproque pose les jalons d'un terrain solide, à partir duquel pourront être pleinement concrétisés les programmes de coopération économique, d'intégration régionale, d'aide financière aux populations défavorisées et de renforcement dans le secteur de l'éducation et de la haute technologie, que viendront épauler les budgets communautaires.

Les efforts de la Commission se concentrent également sur la manière d'augmenter l'efficacité des programmes sectoriels dans une perspective à plus long terme (par exemple dans le cadre d'une planification pluriannuelle), définie en accord avec les pays bénéficiaires.

La mise en place d'une réforme des systèmes de gestion moyennant un processus de déconcentration au bénéfice des Délégations de la Commission sur le terrain, vise a augmenter la performance dans les délais d'exécution des différents programmes.

IX Tableaux financiers

Ventilation, par ligne budgétaire, de l'aide au développement financée sur le budget général de la Commission en 2000

Montants en millions €		Total (subventions & prêts)		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
Poste	**Description**	**Engagements**	**Déboursements**	**Engagements**	**Déboursements**	**Engagements**	**Déboursements**
B1-3…	Aide alimentaire à la Russie (FEOGA)	-	4,64	-	4,64	-	-
B7-01..	Pré-adhésion - SAPARD	528,90	-	-	-	528,90	-
B7-02..	Pré-adhésion - ISPA	1016,29	2,54	-	-	1016,29	2,54
B7-03.[1]	Pré-adhésion - PHARE	1568,63	1201,19	1566,49	1200,35	2,14	0,84
B7-04..[1]	Pré-adhésion - Malte & Chypre	7,70	-	7,70	-	-	-
B7-20..	Aide alimentaire	458,05	437,50	458,05	437,50	-	-
B7-21..	Aide humanitaire	489,70	540,88	-	-	489,70	540,88
B7-30..	Asie	481,10	323,36	481,10	323,36	-	-
B7-31..	Amérique latine	277,90	195,20	277,90	195,20	-	-
B7-32..	Afrique du Sud	123,54	110,14	123,54	110,14	-	-
B7-40..[1]	Région méditerranéenne	44,25	73,91	44,25	73,91	-	-
B7-41	MEDA	942,85	345,90	942,85	345,90	-	-
B7-42..	Proche et Moyen-Orient	60,64	53,18	60,64	53,18	-	-
B7-51..	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	-	6,41	-	-	-	6,41
B7-52..	NEI & Mongolie - TACIS	449,13	429,01	448,35	427,62	0,78	1,39
B7-53	NEI & Mongolie/CEI - Autres actions	111,88	125,98	9,88	40,41	102,00	85,57
B7-54..	Balkans	859,71	676,42	419,81	468,95	439,90	207,47
B7-60..	Cofinancement avec ONG	199,98	130,97	199,98	130,97	-	-
B7-61..	Formation et sensibilisation/WID	8,05	8,39	8,05	8,37	-	0,02
B7-620.	Environnement/forêts tropicales	32,07	41,68	32,07	41,68	-	-
B7-621.	Santé/lutte contre la drogue et toxicomanie	28,45	24,01	28,45	24,01	-	-
B7-6410	Réhabilitation	16,52	20,93	16,52	20,93	-	-
B7-6430	Coopération décentralisée	2,97	5,53	2,97	5,53	-	-
B7-65..	Evaluation/coordination/lutte anti-fraude	11,81	5,67	11,81	5,67	-	-
B7-6610	Mines anti-personnel	8,36	6,46	8,36	6,46	-	-
B7-66..	Autres actions spécifiques	35,61	34,52	3,04	2,25	32,57	32,27
B7-70..	Démocratie et droits de l'Homme	93,83	53,15	93,83	53,15	-	-
B7-80..	Accords de pêche internationaux	124,21	127,35	-	-	124,21	127,35
B7-8710	Bananes ACP	44,48	3,35	44,48	3,35	-	-
B7-8720	Promotion des investissements ALA/MED (ECIP)	1,76	6,44	1,76	6,44	-	-
B7-8...	Autres chapitres extérieurs de la politique communautaire	31,55	31,86	0,26	0,26	31,29	31,60
B8-0…	Politique extérieure et de sécurité commune	41,65	23,20	41,65	23,20	-	-
Total des postes B1-B7-B8		**8.101,57**	**5.049,77**	**5.333,79**	**4.013,43**	**2.767,78**	**1.036,34**

[1] - Les compétences relatives à l'ensemble des postes B7-03.. et B7-04.., ainsi qu'à une partie de B7-40.. ont été transférées à la DG Elargissement au cours de l'année 2000

Ventilation, par instrument, de l'aide au développement financée par le Fonds européen de développement (FED) en 2000

Montants en millions €	Total		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
Instrument	**Décisions**	**Déboursements**	**Décisions**	**Déboursements**	**Décisions**	**Déboursements**
Aide programmée	1645,46	718,76	1645,46	718,76	-	-
Ajustement structurel	459,50	147,32	459,50	147,32	-	-
Capital-risque	122,59	152,55	122,59	152,55	-	-
Bonifications d'intérêts	24,50	17,42	24,50	17,42	-	-
Aide d'urgence	1,52	28,26	1,52	28,26	-	-
Aide aux réfugiés	24,19	1,79	24,19	1,79	-	-
Sysmin	94,10	28,73	94,10	28,73	-	-

Stabex		361,06	70,61	361,06	70,61	-	-
PPTE		1028,97	356,44	1028,97	356,44	-	-
Autres		-4,48	26,28	-4,48	26,28	-	-
Total FED		**3.757,41**	**1.548,16**	**3.757,41**	**1.548,16**	**0,00**	**0,00**
Total général Budget + FED		**11.858,98**	**6.597,93**	**9.091,20**	**5.561,59**	**2.767,78**	**1.036,34**

Ventilation, par pays, de l'aide au développement financée par le budget général de la Commission et par le Fonds européen de développement (FED) en 2000						
Pays/région	Total (subventions & prêts) en millions €		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements
Partie I: Pays et territoires en développement Aide publique au développement (APD)						
Europe, total	1491,47	1063,12	850,99	556,57	640,48	506,55
Albanie	35,25	80,49	35,25	77,03	-	3,46
Bosnie-Herzégovine	149,35	212,75	128,88	196,36	20,47	16,39
Croatie	23,33	12,53	23,29	11,98	0,04	0,55
Macédoine (Fyrom)	78,43	86,74	21,43	30,33	57,00	56,41
Malte	6,00	1,57	6,00	1,45	-	0,12
Moldavie	6,20	5,76	6,12	5,68	0,08	0,08
Slovénie	72,14	29,82	33,90	29,82	38,24	-
Turquie	343,38	35,38	343,38	15,97	-	19,41
Yougoslavie, Rép. féd.	748,10	510,98	223,47	157,44	524,63	353,54
Etats de l'ex-Yougoslavie, non précisés	25,45	87,09	25,45	30,51	-	56,58
Europe (montants non alloués)	3,84	0,01	3,82	-	0,02	0,01
Afrique, total	3215,99	1484,83	2970,85	1283,73	245,14	201,10
Nord du Sahara, total	371,23	212,39	356,99	196,03	14,24	16,36
Algérie	46,83	17,37	32,59	1,57	14,24	15,80
Egypte	17,55	95,09	17,55	95,09	-	-
Maroc	141,80	63,17	141,80	63,02	-	0,15
Tunisie	90,19	21,94	90,19	21,53	-	0,41
Nord du Sahara (non alloués)	74,86	14,82	74,86	14,82	-	-
Sud du Sahara, total	2844,76	1272,44	2613,86	1087,70	230,90	184,74
Angola	49,44	40,16	35,57	30,71	13,87	9,45
Bénin	62,12	4,21	62,12	4,21	-	-
Botswana	16,58	7,55	16,58	7,55	-	-
Burkina Faso	58,61	45,57	58,61	45,57	-	-
Burundi	25,94	10,73	12,16	2,41	13,78	8,32
Cameroun	78,81	46,25	78,81	46,25	-	-
Cap Vert	29,54	2,84	29,54	2,66	-	0,18
République centrafricaine	36,24	6,64	36,24	6,64	-	-
Tchad	65,44	19,60	65,44	19,54	-	0,06
Comores	8,79	4,61	6,43	2,99	2,36	1,62
Congo, Rép. Dém.	51,84	37,05	31,84	30,30	20,00	6,75
Congo, Rép.	3,21	3,14	0,21	2,19	3,00	0,95
Côte-d'Ivoire	51,25	10,45	50,87	10,41	0,38	0,04
Djibouti	11,44	2,24	11,44	2,24	-	-
Guinée équatoriale	1,70	2,56	1,38	2,29	0,32	0,27
Erythrée	30,70	6,83	24,65	2,74	6,05	4,09
Ethiopie	90,26	79,47	75,81	74,79	14,45	4,68
Gabon	36,47	16,32	36,20	15,98	0,27	0,34
Gambie	10,54	8,83	10,54	8,83	-	-
Ghana	22,15	20,07	22,15	20,07	-	-
Guinée équatoriale	16,37	22,98	13,04	20,42	3,33	2,56
Guinée-Bissau	31,88	18,99	23,38	9,44	8,50	9,55
Kenya	142,32	25,63	136,89	22,12	5,43	3,51
Lesotho	2,09	12,81	2,09	12,81	-	-
Liberia	0,38	13,80	0,38	13,80	-	-
Madagascar	22,42	25,90	20,51	24,14	1,91	1,76

	Malawi	39,34	56,56	39,34	56,56	-	-
	Mali	37,68	23,84	37,68	23,77	-	0,07
	Mauritanie	88,74	65,02	36,81	13,28	51,93	51,74
	Maurice	9,95	5,67	9,12	5,43	0,83	0,24
	Mayotte	0,80	0,52	0,80	0,52	-	-
	Mozambique	143,30	88,13	134,62	82,93	8,68	5,20
	Namibie	4,40	17,42	4,40	17,42	-	-
	Niger	133,41	15,40	133,41	14,85	-	0,55
	Nigeria	74,65	4,63	74,65	4,63	-	-
	Rwanda	101,03	53,98	101,03	53,95	-	0,03
	Ste-Hélène	-	-	-	-	-	-
	Sao Tome & Principe	12,39	6,74	10,80	5,78	1,59	0,96
	Sénégal	56,95	38,31	44,95	26,15	12,00	12,16
	Seychelles	2,60	7,00	0,30	4,65	2,30	2,35
	Sierra Leone	103,81	15,60	91,81	14,40	12,00	1,20
	Somalie	29,73	25,35	26,37	23,24	3,36	2,11
	Afrique du Sud	128,21	112,02	128,21	112,00	-	0,02
	Soudan	76,77	16,77	65,77	4,04	11,00	12,73
	Swaziland	24,20	8,17	24,20	8,17	-	-
	Tanzanie	162,38	40,73	135,53	18,06	26,85	22,67
	Togo	19,43	3,83	19,43	3,83	-	-
	Ouganda	199,76	45,45	198,95	45,45	0,81	-
	Zambie	160,02	30,25	158,52	29,05	1,50	1,20
	Zimbabwe	46,85	11,96	46,85	11,96	-	-
	Sud du Sahara (non alloués)	231,83	83,86	227,43	66,48	4,40	17,38
	Afrique (non précisés)	-	-	-	-	-	-
Amérique, total		567,22	404,15	542,13	365,68	25,09	38,47
	Amérique centrale et du Nord, total	309,79	234,94	302,31	215,60	7,48	19,34
	Anguilla	-0,21	-	-0,21	-	-	-
	Antigua & Barbuda	0,44	0,56	0,44	0,56	-	-
	Barbade	1,13	2,02	1,13	2,02	-	-
	Belize	15,79	7,58	15,79	7,58	-	-
	Costa Rica	0,38	1,21	0,38	1,21	-	-
	Cuba	16,17	7,50	14,17	2,68	2,00	4,82
	Dominique	8,68	1,18	8,68	1,18	-	-
	République dominicaine	49,07	15,03	48,87	14,98	0,20	0,05
	Salvador	9,59	15,72	8,50	14,96	1,09	0,76
	Grenade	0,58	0,43	0,58	0,43	-	-
	Guatemala	7,10	22,65	7,10	21,93	-	0,72
	Haïti	3,96	12,55	3,96	12,55	-	-
	Honduras	29,26	19,72	27,76	18,59	1,50	1,13
	Jamaïque	49,02	47,10	49,02	47,10	-	-
	Mexique	1,81	4,59	0,96	3,67	0,85	0,92
	Montserrat	0,23	0,08	0,23	0,08	-	-
	Nicaragua	24,58	46,40	22,74	44,72	1,84	1,68
	Panama	-	3,43	-	3,43	-	-
	St.Kitts-Nevis	4,00	1,56	4,00	1,56	-	-
	Ste Lucie	21,34	4,29	21,34	4,29	-	-
	St.Vincent & Grenadines	9,95	1,31	9,95	1,31	-	-
	Trinidad & Tobago	11,04	1,83	11,04	1,83	-	-
	Iles Turk et Caïcos	-	0,58	-	0,58	-	-
	Indes occidentales (non alloués)	-	-	-	-	-	-
	Amérique centrale et du Nord (non alloués)	45,88	17,62	45,88	8,36	-	9,26

Amérique du Sud (total)		161,28	143,45	143,67	124,32	17,61	19,13
	Argentine	12,53	11,15	12,53	7,06	-	4,09
	Bolivie	31,01	27,51	31,01	27,47	-	0,04
	Brésil	28,49	18,47	27,64	18,47	0,85	-
	Chili	14,31	5,85	13,99	5,85	0,32	-
	Colombie	7,58	15,84	1,08	7,79	6,50	8,05
	Equateur	7,73	7,67	5,86	6,34	1,87	1,33
	Guyane	16,53	8,28	16,53	8,28	-	-
	Paraguay	1,02	5,30	1,02	4,98	-	0,32
	Pérou	19,95	26,15	18,63	25,62	1,32	0,53
	Surinam	7,24	2,70	7,24	2,70	-	-
	Uruguay	1,91	2,69	1,91	2,69	-	-
	Venezuela	8,18	9,51	1,43	4,74	6,75	4,77
	Amérique du Sud (non alloués)	4,80	2,33	4,80	2,33	-	-
Amérique (non précisés)		96,15	25,76	96,15	25,76	-	-
Asie, total		1129,52	799,30	1000,65	705,13	128,87	94,17
Moyen-Orient, total		386,34	246,09	352,28	226,41	34,06	19,68
	Bahreïn	-	-	-	-	-	-
	Iran	3,70	0,32	3,70	0,32	-	-
	Irak	8,60	7,69	-	0,37	8,60	7,32
	Jordanie	22,02	93,17	22,02	92,99	-	0,18
	Liban	9,19	40,99	9,19	40,99	-	-
	Oman	-	-	-	-	-	-
	Territoires sous administration palestinienne	173,92	58,21	150,20	51,32	23,72	6,89
	Arabie saoudite	-	-	-	-	-	-
	Syrie	49,60	7,29	49,60	7,14	-	0,15
	Yémen	23,72	20,71	21,98	18,73	1,74	1,98
	Moyen-Orient (non alloués)	95,59	17,71	95,59	14,55	-	3,16
Asie méridionale et centrale, total		439,67	305,64	393,12	269,39	46,55	36,25
	Afghanistan	19,87	19,24	11,77	13,03	8,10	6,21
	Arménie	17,80	13,11	17,80	13,11	-	-
	Azerbaïdjan	25,36	21,84	25,36	21,83	-	0,01
	Bangladesh	36,48	74,22	34,98	71,36	1,50	2,86
	Bhoutan	-	0,97	-	0,97	-	-
	Géorgie	15,26	14,93	14,86	14,36	0,40	0,57
	Inde	235,85	50,12	230,00	42,33	5,85	7,79
	Kazakhstan	0,89	5,21	0,89	5,21	-	-
	Rép. Kirghize	10,10	16,29	10,10	16,22	-	0,07
	Maldives	-	0,19	-	0,19	-	-
	Myanmar (Birmanie)	6,93	1,73	5,93	0,51	1,00	1,22
	Népal	4,42	16,01	4,42	16,01	-	-
	Pakistan	21,96	33,12	21,96	32,91	-	0,21
	Sri Lanka	5,05	6,48	3,85	5,68	1,20	0,80
	Tadjikistan	20,00	13,74	1,00	1,28	19,00	12,46
	Turkménistan	-	2,77	-	2,77	-	-
	Ouzbékistan	10,00	11,62	10,00	11,62	-	-
	Asie méridionale et centrale (non alloués)	9,70	4,05	0,20	-	9,50	4,05
Extrême-Orient, total		197,74	218,49	149,48	180,49	48,26	38,00
	Cambodge	17,40	28,36	8,90	19,96	8,50	8,40
	Chine	32,83	29,78	31,50	29,52	1,33	0,26
	Timor oriental	36,28	19,02	36,28	18,60	-	0,42
	Indonésie	25,72	40,88	7,72	29,02	18,00	11,86
	Corée, dém.	28,37	27,13	20,00	20,24	8,37	6,89

	Laos	13,28	8,42	12,14	7,45	1,14	0,97
	Malaisie	0,35	0,22	0,35	0,22	-	-
	Mongolie	6,18	5,86	4,30	4,93	1,88	0,93
	Philippines	12,19	29,95	9,55	29,36	2,64	0,59
	Thaïlande	18,62	13,07	14,12	8,28	4,50	4,79
	Viêt-nam	4,62	13,15	4,62	12,91	-	0,24
	Extrême-Orient (non alloués)	1,90	2,65	-	-	1,90	2,65
Asie (non précisés)		105,77	29,08	105,77	28,84	-	0,24
Océanie, total		74,27	71,29	74,27	71,29	-	-
	Iles Cook	-	-	-	-	-	-
	Fidji	-0,97	0,82	-0,97	0,82	-	-
	Kiribati	1,61	1,13	1,61	1,13	-	-
	Iles Marshall	-	-	-	-	-	-
	Micronésie, Féd.	-	-	-	-	-	-
	Nauru	-	-	-	-	-	-
	Niue	-	-	-	-	-	-
	Palau	-	-	-	-	-	-
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	23,04	8,39	23,04	8,39	-	-
	Samoa	3,04	4,12	3,04	4,12	-	-
	Iles Salomon	44,87	48,10	44,87	48,10	-	-
	Tokelau	-	-	-	-	-	-
	Tonga	0,08	1,52	0,08	1,52	-	-
	Tuvalu	-0,78	0,01	-0,78	0,01	-	-
	Vanuatu	1,92	6,86	1,92	6,86	-	-
	Wallis & Futuna	-0,01	0,05	-0,01	0,05	-	-
	Océanie (non alloués)	1,47	0,29	1,47	0,29	-	-
PMA (non précisés)		633,43	579,54	451,60	433,06	181,83	146,48
Aide multilatérale		1242,34	540,52	1242,34	540,52	-	-
	UNRWA	54,04	40,14	54,04	40,14	-	-
	PAM	105,33	89,94	105,33	89,94	-	-
	PPTE	1082,97	410,44	1082,97	410,44		
Partie I (APD), Total		**8354,24**	**4942,75**	**7132,83**	**3955,98**	**1221,41**	**986,77**
Partie II: Pays et territoires en transition - Aide publique (AP)							
Pays en développement plus avancés		10,53	18,14	10,53	17,24	-	0,90
	Aruba	-0,82	1,11	-0,82	1,11	-	-
	Bahamas	-0,83	2,24	-0,83	2,24	-	-
	Bermudes	-	-	-	-	-	-
	Brunei	-	-	-	-	-	-
	Iles Caïman	-	-	-	-	-	-
	Chine Taipei (Taiwan)	-	-	-	-	-	-
	Chypre	1,70	2,28	1,70	1,38	-	0,90
	Iles Falkland	-	-	-	-	-	-
	Polynésie française	10,62	3,72	10,62	3,72	-	-
	Gibraltar	-	-	-	-	-	-
	Hong Kong, Chine	-	-	-	-	-	-
	Israël	-	2,01	-	2,01	-	-
	Corée	-	-	-	-	-	-
	Koweït	-	-	-	-	-	-
	Libye	-	-	-	-	-	-
	Macao	0,99	0,54	0,99	0,54	-	-
	Antilles néerlandaises	-0,87	4,07	-0,87	4,07	-	-
	Nouvelle-Calédonie	-0,26	0,71	-0,26	0,71	-	-
	Mariannes septentrionales	-	-	-	-	-	-

	Qatar	-	-	-	-	-	-
	Singapour	-	0,03	-	0,03	-	-
	Emirats arabes unis	-	-	-	-	-	-
	Iles Vierge (GB)	-	1,43	-	1,43	-	-
	PDPA (non alloués)	-	-	-	-	-	-
CEI/NEI		3494,21	1637,04	1947,84	1588,37	1546,37	48,67
	Biélorussie	0,41	1,60	0,41	1,60	-	-
	Bulgarie	308,42	85,21	151,35	84,96	157,07	0,25
	République tchèque	196,13	93,52	103,68	93,49	92,45	0,03
	Estonie	75,00	42,04	33,99	41,41	41,01	0,63
	Hongrie	248,23	144,93	121,18	144,51	127,05	0,42
	Lettonie	104,58	48,81	35,36	48,56	69,22	0,25
	Lituanie	170,81	46,50	87,61	45,86	83,20	0,64
	Pologne	964,08	236,02	485,42	236,00	478,66	0,02
	Roumanie	654,88	152,09	262,44	151,74	392,44	0,35
	Russie	72,91	105,49	64,71	97,68	8,20	7,81
	République slovaque	128,48	56,79	79,57	56,79	48,91	-
	Ukraine	64,12	77,75	64,11	77,37	0,01	0,38
	CEI (non alloués)	202,40	270,88	181,49	267,97	20,91	2,91
	NEI (non alloués)	303,76	266,70	276,52	240,43	27,24	26,27
	CEI/NEI (non alloués)	-	8,71	-	-	-	8,71
Partie II (AP), total		**3504,74**	**1655,18**	**1958,37**	**1605,61**	**1546,37**	**49,57**
Total général Partie I & Partie II (APD+AP)		**11858,98**	**6597,93**	**9091,20**	**5561,59**	**2767,78**	**1036,34**

X ANNEXE

L'Office de coopération EuropeAid a vu le jour le 1er janvier 2001. Avant cette date, le Service commun des relations extérieures (SCR) avait déjà réalisé certaines réformes en matière de gestion des programmes d'aide extérieure de la Commission européenne.
En 2000, le SCR a enregistré, dans plusieurs domaines, des progrès considérables dont voici un aperçu.

1. Activités d'évaluation

Comme d'autres fournisseurs majeurs d'aide extérieure, la Commission veille à ce que toutes les évaluations portant sur ses programmes de coopération extérieure soient effectuées de manière totalement objective. C'est pourquoi une séparation très nette existe entre son unité Evaluation et l'ensemble des services opérationnels et politiques qui utilisent ses conclusions pour améliorer la qualité des programmes d'aide.

A l'occasion de la réorganisation de ses activités extérieures au printemps 2000, la Commission a décidé de donner un nouveau profil à sa fonction d'évaluation afin d'en renforcer l'autonomie et de permettre une utilisation plus efficace des résultats de son travail. C'est en janvier 2001 que le Comité de direction du nouvel Office de coopération EuropeAid est devenu responsable de l'unité Evaluation. Le Comité fixe le programme de travail de cette dernière et encourage les autres services à examiner attentivement toutes ses observations et à s'en inspirer pour prendre toutes les mesures qui s'imposeraient. En plus de l'habituelle analyse stratégique des principaux secteurs, thèmes transversaux, instruments et programmes nationaux, le processus de programmation et le 'policy mix' de la Commission européenne sont également sur le point de faire l'objet d'une évaluation
Quatre rapports majeurs accompagnés d'un rapport de synthèse global, ont été soumis au Conseil en 1999 et ont fait l'objet de débats approfondis. Ces documents concernaient les actions menées de 1995 à 1999 dans le cadre des programmes ALA, MED, ACP et d'aide humanitaire.

1.1. Résultats des évaluations effectuées en 2000

La liste ci-après fait l'énumération des principales évaluations effectuées en 2000. Elles ont concerné principalement les quatre grands thèmes suivants:

- Droits de l'Homme et démocratie;
- Aide acheminée via les organisations de la société civile (sous le régime de la coopération décentralisée et du cofinancement avec les ONG);
- Stratégies et programmes par pays;
- Programmes sectoriels de Phare.[68]

[68] Les compétences relatives aux évaluations menées dans le cadre du programme Phare ont été transférées à la Direction "Elargissement" en juillet 2000.

Dans certains cas, des représentants des Etats membres de l'UE ont été intégrés aux équipes chargées d'évaluer les stratégies nationales. Les décisions en ce sens ayant généralement été prises après le démarrage des évaluations, celles-ci ne peuvent, à ce stade, être considérées comme de véritables évaluations conjointes. Néanmoins, l'expérience a démontré qu'à l'avenir, il pouvait être utile de mener ce type d'évaluation dès lors que les conditions s'y prêtaient.

EVALUATIONS EFFECTUEES EN 2000

PHARE
Postes et télécommunications
Secteur social et marché de l'emploi
Secteur du transport
Secteur agricole
Programmes d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

TACIS
Programme national dans la Fédération de Russie
Fourniture de produits agricoles à la Russie
Programme douanier
Stratégie nationale – Azerbaïdjan
Stratégie nationale – Moldavie
Sécurité nucléaire
Programme Lien
Programme interétatique pour l'environnement
Programme Inogate
Programmes communs CE-Conseil de l'Europe

ACP
Droits de l'Homme (pays ACP)
Coopération décentralisée (pays ACP)
Aide de l'UE aux producteurs de bananes des pays ACP
Autorisations globales pour l'octroi d'une assistance technique
Stratégie nationale - Papouasie-Nouvelle-Guinée
Stratégie nationale – Sénégal
Stratégie nationale – République dominicaine 1996-2000
Stratégie nationale - Mozambique
Coopération dans le secteur minier et Sysmin
Initiative transfrontalière (Afrique australe)
UEMOA – Coopération régionale en Afrique de l'Ouest

ALA
Populations déracinées (ALA)
Secteur de la santé (ALA)
Stratégie nationale - Nicaragua
Microfinancements au Bangladesh

PROGRAMMES MULTIREGIONAUX
Cofinancements avec les ONG
Lignes budgétaires SIDA/démographie
Lutte contre la drogue
Sécurité alimentaire

1.2. Commentaires généraux sur les évaluations

Programmes et projets: alors que les stratégies générales relatives à des secteurs comme les droits de l'Homme ou la sécurité alimentaire, ont été jugées actuelles et pertinentes, la manière dont elles ont été traduites en programmes et projets a souvent suscité la confusion. S'il est arrivé que les programmes ne tiennent pas compte de tous les secteurs stratégiques concernés, dans d'autres cas, l'imprécision et l'inadéquation des politiques et stratégies gouvernementales ont conduit à une mauvaise identification des projets.

Partenariat et coordination: les équipes d'évaluation ont souvent constaté un manque de rigueur. Leurs commentaires laissent entendre que la coordination entre les gouvernements et les donateurs était insuffisante. De plus, l'attention exagérée portée par les différents donateurs à leurs propres priorités a parfois fait obstacle à la transition vers le développement durable (cas du Mozambique) et les a empêchés d'apporter un soutien efficace aux gouvernements concernés (comme en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République dominicaine). D'une manière générale, les comités de gestion des Etats membres ne sont pas parvenus à améliorer leur coordination bilatérale et ont semblé incapables d'assurer la bonne coordination des actions menées par les deux parties dans le domaine de l'aide et de la sécurité alimentaires.

***Mise en œuvre et gestion*:** tous les projets ont été victimes du manque de personnel dans les services de la Commission. Dans certains cas, la situation s'est révélée dramatique – pour les questions relatives aux droits de l'Homme, par exemple. Avec des ressources aussi limitées, il semblait impossible de gérer convenablement les projets. Ce problème a été aggravé par les retards intervenus dans la prise de décisions et la mise en œuvre des projets. La responsabilité en incombe à la fois aux comités de gestion et au caractère contraignant des procédures de mise en œuvre de la Commission (même si l'on sait que certaines mesures bureaucratiques ont été imposées à la Commission). Les évaluations ont mené à la conclusion que pour améliorer l'acheminement et la qualité de l'aide, il fallait d'urgence renforcer les effectifs des délégations de la Commission européenne.

***Résultats négatifs de la réorganisation*:** force est d'admettre que la réorganisation des services extérieurs de la Commission en 1998, a eu pour effet d'aggraver la situation comme le démontrent les deux éléments suivants:

- le personnel, à la recherche de ses nouvelles responsabilités, n'arrivait pas à réellement appréhender ses nouvelles tâches ;

- l'acheminement de l'aide extérieure a été fortement compromis faute de résoudre certains problèmes cruciaux de manque d'effectifs, venus s'ajouter à la confusion et aux retards provoqués par l'harmonisation des procédures.

***Erreur de priorités*:** l'importance trop grande accordée au respect stricto sensu des procédures et des opérations financières a freiné l'acheminement de l'aide et les gestes de compréhension qu'il convient d'afficher vis-à-vis des besoins locaux. Les diverses évaluations ont mis en exergue la nécessité pour la Commission de se préoccuper davantage d'atteindre des résultats tangibles.

1.3. Evaluation des stratégies par pays

***Participation de la société civile*:** les évaluations ont fait apparaître que la société civile était en général sous-représentée dans les programmes de la Commission européenne et ce, même si on constate une amélioration dans un certain nombre de pays.

***Questions liées à la pauvreté*:** bien que la gestion de ces dossiers par la Commission européenne s'améliore, les évaluations ont montré qu'il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine.

***Questions institutionnelles*:** il a été constaté que le thème de la bonne gestion des affaires publiques avait gagné de l'importance et qu'il requérait dès lors, une attention beaucoup plus grande de la part de la Commission européenne.

***Renforcement des capacités institutionnelles*:** ce volet des programmes d'aide extérieure est fortement négligé si l'on en croit les évaluations qui ont révélé le manque d'attention apporté à l'élaboration de politiques réellement adaptées à la vision locale et à la création d'institutions essentielles correspondantes. On a même constaté que, dans certains cas, il y avait double emploi avec les institutions locales existantes, qui avaient même été parfois court-circuitées purement et simplement.

1.4. Application des principes d'évaluation

L'adoption, depuis 1987, d'une série de Conclusions du Conseil et d'une Résolution du Parlement européen a permis de constituer une liste de pratiques à utiliser dans la conduite des évaluations. Ces pratiques, ainsi que les dispositions appropriées prises durant l'année 2000, sont énumérées ci-dessous.

Système de gestion du cycle de projet (GCP): ce système repose sur la méthode du cadre logique, un outil de planification pour la conception, le suivi et l'évaluation des projets. Depuis 1993, il est progressivement intégré dans les pratiques de la Commission. L'unité Evaluation l'a actualisé fin 2000. En l'espace d'un an, le nombre de collaborateurs des Relations extérieures ayant suivi un cours de formation sur la GCP, est passé de 750 à 1300 (ce dernier chiffre comprend des homologues de ces collaborateurs dans les pays en développement ainsi que des consultants). Ces cours ont joué un rôle essentiel dans le processus de réforme et de réorganisation des services des relations extérieures. Conçue pour les équipes de la Commission et ses homologues des pays partenaires, une nouvelle formation de courte durée sur l'évaluation des projets est actuellement dispensée au personnel de la Commission et à ses collaborateurs dans les pays partenaires.

Etendue du champ des évaluations: aujourd'hui, le champ des évaluations en termes de programmes nationaux, sectoriels, régionaux et thématiques, est relativement exhaustif comme le démontrent la liste des évaluations effectuées et la couverture de 20% du programme Phare 2000. Avec l'aide temporaire de l'unité Evaluation, l'Office de coopération EuropeAid introduira un nouveau système global de suivi dans le courant de l'année 2001. Ce système permettra d'accroître considérablement le flux d'informations en direction des gestionnaires de programmes et d'améliorer le ciblage et la qualité des évaluations.

Echange des résultats d'évaluations avec les Etats membres et d'autres acteurs: trois réunions ont été organisées avec les services correspondants des Etats membres pour examiner les évaluations en cours ou achevées récemment et pour en proposer de nouvelles. Quelques dispositions préliminaires ont été prises en vue de préparer des évaluations conjointes

placées sous le signe des '3C': Coordination, Complémentarité et Cohérence. L'échange des résultats avec les autres donateurs s'est poursuivi comme à l'accoutumée, par l'intermédiaire du groupe de travail évaluation du CAD (OCDE).

Publication des résultats des évaluations et gestion d'une banque de données: le texte complet de tous les rapports d'évaluation ainsi que leurs synthèses, confiés depuis 1998 par l'unité Evaluation à des consultants spécialisés extérieurs, sont accessibles sur le site Internet de l'Office de Coopération EuropeAid sous la rubrique Evaluation. L'unité Evaluation gère également une banque de données contenant tous les rapports d'évaluation afférents aux différents projets financés par la Commission.

Participation des acteurs locaux: lorsqu'une évaluation est prévue, les principaux acteurs locaux sont consultés et ce, en particulier au niveau des autorités nationales et locales. Cette consultation s'effectue lors de visites sur le terrain, lesquelles constituent un élément systématique de chaque enquête, et également, lors de la phase de commentaires des projets de rapport. Les échanges de vues avec les organisations de la société civile et les bénéficiaires directs des projets sont encouragés lorsque la chose est réalisable. L'intégration de consultants locaux dans les équipes d'évaluation est fortement recommandée lorsque la mission a été attribuée par contrat ou par voie d'appel d'offres. Des solutions permettant de développer ces pratiques ont été examinées - notamment avec le secrétariat ACP - et intégrées dans un nouveau guide opérationnel des procédures d'évaluation.

Préparation de nouveaux programmes: un programme en cours d'élaboration est appelé à donner la liste de toutes les évaluations stratégiques (sectorielles et thématiques) ainsi que de toutes les évaluations du 'policy mix' et du processus de programmation.

Le Groupe interservices de soutien à la qualité (QiSG) (Interservice Quality Support Group iQSG) – Il s'agit d'un nouveau groupe créé par la Communication de mai 2000 sur l'harmonisation progressive et l'amélioration de la qualité du travail de programmation. Cette Communication s'est appuyée sur des résultats d'évaluation pertinents. Fin 2000, des dispositions ont été prises pour assurer le transfert, vers EuropeAid, du QiSG créé par la Direction générale Développement en 1998. Malheureusement, ce transfert était toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Ce retard est dû en partie, au fait que le processus s'appliquera dorénavant aux projets et programmes relatifs à toutes les régions du globe et non plus aux seuls pays ACP. Par ailleurs, il faut également tenir compte du temps nécessaire pour préparer l'évaluation de programmes qui, jusqu'à présent, n'avaient été soumis à aucun contrôle de qualité.

Mesures supplémentaires: ces mesures visent à aider tous les commissaires intervenant dans les relations extérieures dans la prise de décisions afférentes au programme d'évaluation et à leur garantir les retours d'informations dont ils ont besoin.

Le mécanisme de la 'fiche contradictoire': cette fiche contiendra les recommandations formulées sur base des résultats des évaluations ainsi que les réactions à ces derniers Le mécanisme permettra d'informer les commissaires des changements recommandés qui ont été approuvés et des changements qui ont rencontré des oppositions. L'on espère que ces fiches permettront d'aplanir les divergences de vues et ouvriront ainsi la voie à la diffusion d'instructions concernant les stratégies, les méthodes de travail et les ressources disponibles. Les fiches mentionneront également les mesures correctrices spécifiques susceptibles d'être soumises à une évaluation ultérieure.

Rapports réguliers: l'unité Evaluation fera régulièrement rapport aux commissaires sur les principaux résultats de ses analyses. Elle présentera également des synthèses semestrielles sur les tendances nouvelles ou émergentes.

Rapports annuels: suite à la demande formulée par le Conseil en octobre 2000, l'unité Evaluation produira elle aussi, des rapports annuels.

Considérées dans leur ensemble, toutes les mesures énumérées ci-dessus auront pour effet de renforcer l'autorité, l'autonomie et la transparence des services Evaluation de la Commission dans le domaine de la coopération extérieure et d'accroître leur capacité à susciter des changements. En tant qu'organe rassembleur de savoir, ils trouveront leur place aux avant-postes comme fournisseur de meilleures pratiques à l'intention des donateurs.

2. Harmonisation des procédures d'attribution des contrats

Dans le domaine contractuel, le processus d'harmonisation des procédures a connu des développements importants. En effet, le Manuel d'Instructions adopté par la Commission le 10.11.99, a été complété par deux Guides des utilisateurs, l'un applicable aux programmes de pré-adhésion (PHARE, ISPA, SAPARD), l'autre à l'ensemble des programmes d'aide extérieure, à l'exception, à ce stade, du FED. Ces guides décrivent, d'une manière détaillée, les opérations à effectuer pour passer les marchés de services, travaux et fournitures ainsi que les opérations d'octroi de subventions. Ils englobent l'ensemble des documents standards nécessaires au lancement d'appels d'offres ou d'appels à propositions ainsi que les modèles de contrats de subventions, de services, de fournitures et de travaux. Des règles spécifiques relatives à la sécurité nucléaire des Nouveaux Etats Indépendants ont aussi été adoptées par la Commission européenne, le 6 septembre 2000. En complément à ce dispositif, le contrat cadre AMS/451 relatif à l'assistance technique à court terme (missions inférieures à 200 000 € et à un an), a été mis en œuvre à compter du 1er avril 2000. Il couvre tous les pays bénéficiaires de l'aide extérieure dans 12 secteurs différents. Enfin, un accord type a été élaboré pour les organisations internationales sur base du contrat type de subventions Relex et de l'Accord Cadre ONU. Il s'applique, quel que soit le programme au titre duquel l'action est financée, à toutes les organisations internationales sauf les banques de développement et les organisations avec lesquelles la Communauté a déjà conclu un accord cadre spécifique (FAO et UNESCO).Tous ces documents sont accessibles sur le site web de l'office de coopération EuropeAid, sous la rubrique "Procédures" (europa.eu.int/comm/europeaid).

Le SCR a effectué, en l'an 2000, plus de 30 000 paiements pour un montant de 4,3 milliards €. Il a engagé 7,7 milliards € sur la même période. Il a géré environ 3000 appels d'offres et plus de 8000 contrats ou avenants. Les différents avis publiés au titre des appels d'offres et des appels à propositions sur le site Web ont connu une progression spectaculaire en passant de 789 en 1999 à 2192 en 2000. Statistiquement, les missions contractées au titre du contrat-cadre AMS/451 en 2000 (7 mois de fonctionnement) représentent environ 23 millions € pour 300 lettres de marché. La fréquence de consultation des publications CE sur le site web – tant en ce qui concerne les appels à candidatures que les appels d'offres – a fait un véritable bond, passant de 789 en 1999 à 2192 en 2000.

3. L'aide extérieure et le 'RAL'

3.1. RAL

Il a été beaucoup question, récemment, de la notion de RAL (*reste à liquider*). Souvent, on a cru, à tort, que cette expression désignait l'ensemble des arriérés d'exécution. Sur le plan technique, le RAL est constitué des engagements en attente d'exécution. En termes d'arithmétique, il s'agit de la somme des montants engagés au cours des exercices budgétaires précédents, moins le total des montants déboursés ou dégagés.

La notion de RAL tire son origine des concepts budgétaires ancrés dans le Règlement financier relatif au budget de l'Union européenne, lequel prévoit deux types de crédits pour les actions dont la réalisation s'étend sur plus d'un exercice:

- les *crédits d'engagement,* qui fixent les plafonds annuels s'appliquant aux engagements qui seront conclus avec de tierces parties; et

- les *crédits de paiement,* qui sont destinés à couvrir, chaque année, tous les déboursements prévus en faveur de ces tierces parties.

Pour les financements FED, il existe une notion similaire, celle des 'montants restant dus'. Ceux-ci peuvent être définis comme la différence entre le montant des 'engagements premiers' – lesquels fixent un plafond pour les engagements et dépenses relatifs à un programme donné – et les montants déjà déboursés.

Si – et c'est inévitable - il y aura toujours un certain nombre d'engagements en attente d'exécution, seule une partie d'entre eux concernera des dossiers en souffrance. Les autres seront des montants engagés dans des actions effectivement en cours qui se déroulent selon un calendrier propre à chaque type de projet ou chaque programme financé par l'Union.

Même si une grande partie des montants restant dus ne sont en réalité ni anciens ni «dormants» (77%), ils continueront à faire l'objet d'un contrôle régulier.

3.2. Evolution du RAL en 2000

En 1999, une tendance à la stabilisation du RAL dans son ensemble a été observée. Elle s'est confirmée en 2000. De fait, en termes absolus, le RAL de l'aide extérieure financée sur le budget de l'Union n'a crû que de 713 millions € en 2000, augmentation la plus faible depuis 1990. Une comparaison avec les chiffres de 1990 montre également que cette progression du RAL correspond à l'évolution des montants engagés (chiffres de 1990 multipliés par 3,3).

Quant à l'augmentation significative du RAL total lié au FED (2,2 milliards €), elle est la conséquence directe de l'énorme progression des montants engagés après l'adoption du 8ème FED.

Restent deux types d'engagements qui suscitent des préoccupations:

- ***Les engagements anciens (d'une durée supérieure à cinq ans); et***

- ***les engagements "dormants" (engagements budgétaires en souffrance pour lesquels aucun déboursement n'a eu lieu au cours des deux dernières années).***[69]

On attribue cette situation à des actions dont la réalisation a pris du retard ou dont les montants engagés ont déjà été payés intégralement sans qu'il n'ait été procédé à la clôture du dossier. Ce type de RAL est considéré comme potentiellement 'anormal' et a donc fait l'objet d'une enquête particulière. Des résultats significatifs ont déjà pu être obtenus pour les engagements préalables à 1995 – le nombre d'engagements anciens et en attente de règlement a été réduit de moitié. Quant aux montants restant dus, ils ont été réduits de 34%.

69 Selon la définition donnée par la Cour des comptes.

PRES DE 300 AUDITS EXTERNES REALISES EN 2000

ASIE – AMERIQUE LATINE – PAYS MEDITERRANEENS	
Audits commandés en 1998 et réalisés en 2000	8
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	32
Audits commandés en 1998 et en cours de finalisation	15
Audits commandés en 2000 et en cours de réalisation	14
MEDA	
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	5
Audits commandés en 2000 et réalisés en 2000	37
Audits commandés en 2000 à réaliser en 2001	25
EUROPE DE L'EST, A L'EXCEPTION DES PAYS CANDIDATS	
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	10
Audits commandés en 2000 et réalisés en 2000	2
Audits commandés en 1999 et en cours de finalisation	2
ONG	
Audit commandé en 2000 et réalisé en 2000	1
PAYS ACP	
Audits lancés en 2000 (siège et délégations)	137
TOTAL D'AUDITS	**288**
AUTRES	
Gestion du système d'Alerte Précoce (EWS) pour AIDCO	

4. Transparence et Internet

La transparence des activités et des procédures de gestion est le premier souci du nouvel Office de coopération EuropeAid. Ce souci était déjà partagé par l'ancien SCR ainsi que par tous les services des relations extérieures de la Commission.

Héritage de l'ancien SCR, le site Internet de l'Office est une source centrale d'information pour les partenaires potentiels ou, simplement, pour toute personne s'intéressant aux activités de la Commission européenne dans le domaine de l'aide extérieure. Le site contiendra bientôt les rapports d'avancement relatifs à la mise en œuvre des programmes d'aide de l'UE.

Le site contient toutes les informations relatives aux procédures contractuelles ainsi que tous les documents qui les concernent: formulaires de requête, contrats types, appels à propositions, etc. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site par toute personne intéressée (entreprises, ONG, autorités locales, etc.).

Le site d'EuropeAid contient aussi les rapports d'évaluation finaux relatifs aux programmes et projets bénéficiant d'un financement communautaire. Il comportera bientôt des informations sur les projets en cours.

Outre le nouveau site Internet de l'Office de coopération EuropeAid, un nouveau portail, "L'Union européenne dans le monde", commun à tous les services des Relations extérieures, a été inauguré en 2000. Il couvre toutes les activités extérieures de la Commission européenne et peut être considéré comme la voie d'accès à toutes les informations, y compris aux profils des pays. Il est prévu de développer encore ce portail dans un proche avenir.

Les sites Internet des Relations extérieures de la Commission européenne

SERVICES	ADRESSES	NOMBRE DE VISITES (moyenne mensuelle en 2000)
DG Relations extérieures	Europa.eu.int/comm/external.relations	1 million
DG Développement	Europa.eu.int/comm/development	600 000
EuropeAid Office de coopération	Europa.eu.int/comm/europeaid	600 000
DG Commerce	Europa.eu.int/comm/trade	1 million
DG Elargissement	Europa.eu.int/comm/enlargement	1 million
ECHO	Europa.eu.int/comm/echo	400 000
L'UE dans le monde	Europa.eu.int/comm/world	200 000

5. Devoirs de rapport des services de la Commission européenne

Pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité / Date limite	Destinataires	Principaux services concernés de la CE
Rapport d'avancement annuel Tacis	Règlement (CE, EURATOM) du Conseil n° 99/2000 du 29/12/1999	Mise en œuvre y compris évaluation de l'aide déjà fournie (efficacité, suivi)	Annuelle	Etats membres, PE, Conseil, CES, Comité des régions	AIDCO
Rapport statistique sur Tacis	idem	Attribution de contrats	Annuelle	Idem	AIDCO
Rapport d'avancement annuel CARDS	Règlement (CE) du Conseil (EC) n° 2666/2000 du 5 décembre 2000	Information concernant les actions financées en cours d'année; évaluation des résultats du suivi; programmes indicatifs pluriannuels; programmes d'action annuels	Annuelle (premier rapport en 2001)		AIDCO
Informations sur les décisions de financement approuvées relatives à CARDS	Idem	Information concernant les contrats à venir: procédure d'attribution, dates prévues pour la publication des appels d'offres		Comité CARDS , Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la reconstruction, Internet	AIDCO
Publication des résultats des appels d'offres, plus information trimestrielle sur l'attribution des contrats	Idem		trimestrielle	Idem (plus OJ)	AIDCO

Pays du sud de la Méditerranée, du Proche-Orient et du Moyen-Orient

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité / Date limite	Destinataires	Principaux services concernés de la CE
Rapport annuel MEDA 2000	Art. 15.1 du Règlement n° 2698/2000 relatif à MEDA II	Origine: Commission + BEI Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme MEDA (actions entreprises & situation en termes d'engagements financiers)	30/06/2001	CE, PE	RELEX AIDCO ELARG (Equipe Turquie)
Rapport d'évaluation général	Art. 15.4 du Règlement n° 2698/2000 relatif à MEDA II	Origine: Commission + BEI Publication triennale relative à l'aide accordée par la Communauté aux 12 partenaires méditerranéens, y compris évaluation de l'efficacité des programmes et actualisation des documents stratégiques	2003	Comité MED (Etats membres)	RELEX
Rapport d'évaluation concernant la règlement MEDA	Art. 15.5. du Règlement n° 2698/2000 relatif à MEDA II	Origine: Commission En prévision de la révision du Règlement MEDA (fin 2006), la Commission soumet un rapport d'évaluation comportant des recommandations concernant les modifications à adopter par le Conseil	31/12/2005	Conseil	RELEX AIDCO
Rapport d'activité 2000		Origine: Commission - Cadre économique et politique de MEDA I - Coopération bilatérale - Coopération régionale - Evaluation et perspectives	01/06/2001	Parlement européen + Conseil	RELEX AIDCO (pour le Programme MEDA)

Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité / Date limite	Destinataires	Principaux services concernés de la CE
Bilan FED – Rapport sur la gestion financière	Règlement financier	Rapport annuel présentant les engagements et paiements réalisés par instrument et leur analyse	Annuel	Autorité budgétaire (Conseil + Parlement)	AIDCO
Tableau des décisions de financement prises par la Commission		Contribution au rapport mensuel de la Commission	Mensuel		AIDCO
Rapport d'activité annuel AIDCO		Activités menées dans les différents secteurs et pays ACP couverts par la Direction C	Annuel		AIDCO
Rapport sur les prévisions d'engagements et de paiements		Rapport destiné à l'information du Commissaire et aux Etats membres pour les appels de fonds	Semestriel	Commissaire; Etats membres	AIDCO
Rapport annuel sur les résultats des AO du FED	Convention de Lomé	AO du FED	Annuel		AIDCO
Rapport annuel sur la mise en œuvre sur le EPRD (Afrique du Sud)	Règlement (CE)1726/2000	Situation financière, état d'exécution pour le Parlement et le Conseil	Annuel		AIDCO
Rapport bi-annuel de mise en œuvre de la ligne budgétaire "bananes"	Règlement (CE)856/1999	Information sur l'état d'exécution	2 ans	Conseil; Parlement	AIDCO

Pays d'Asie et d'Amérique latine

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité / Date limite	Destinataires	Principaux services concernés de la CE
Rapport annuel sur la mise en œuvre du règlement ALA 443/92	ALA 443/92		Annuelle	PE, Conseil	AIDCO
Rapport général sur le résultat de l'évaluation périodique de la mise en œuvre du règlement ALA 443/92	ALA 443/92		Tous les 5 ans	PE, Conseil	AIDCO RELEX

Secteurs d'activité thématiques

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité/ Date limite	Destinataires	Principaux services concernés de la CE
Rapport annuel de la Commission sur le cofinancement aux ONG	Art. 7 du Règlement 1658 (O.NG.E.)	Informations sur les O.N.G. bénéficiant du cofinancement, un résumé des actions financées au cours de l'exercice budgétaire précédent, une évaluation de l'exécution du présent règlement au cours de cet exercice, ainsi que des orientations générales pour l'année suivante.	Annuel (durant le second semestre, après chaque exercice budgétaire)	Parlement européen, Conseil	AIDCO
Rapport annuel sur les actions financées- coopération décentralisée	Art. 10 du Règlement 1659 (coopération décentralisée)	Un résumé des actions financées au cours de l'exercice, ainsi qu'une évaluation de l'exécution du présent règlement au cours de l'exercice.	Annuel (après chaque exercice budgétaire)	Parlement européen, Conseil	AIDCO
Rapport annuel sur les actions financées dans le domaine droits de l'Homme et Démocratie	Art. 18.2 des Règlements 975 et 976/99	Un résumé des actions financées au cours de l'exercice budgétaire, contenant notamment des informations concernant les partenaires avec lesquels les actions visées à l'art. 1er ont été mises en œuvre. Le rapport inclut également une synthèse des évaluations externes effectuées et, le cas échéant, propose des actions spécifiques.	Annuel (après chaque exercice budgétaire) (Le rapport pour 2000 a été fait par la ER/B/1 (SEC(2001)801) du 22.5.01)	Parlement européen, Conseil	AIDCO
Rapport d'évaluation sur les actions financées dans le domaine de droits de l'Homme et Démocratie	Règlements 975 et 976/99	Une évaluation d'ensemble des actions financées par la Communauté dans le cadre du présent règlement, qui peut être assortie de propositions appropriées concernant l'avenir des règlements (Art. 19).	3 ans après l'entrée en vigueur des règlements précités	Parlement européen, Conseil	AIDCO
Rapport annuel Sécurité alimentaire 2000	Article 31 du Règlement (C.E.) n° 1292/96 du Conseil du 27 juin 1996	Rapport d'activités 2000	Décembre 2001	Parlement européen, Conseil	AIDCO
"Rapport annuel	Art. 9 du Rè-	Origine: Résumé par la	Fin de cha-	Parlement eu-	AIDCO

sur la réhabilitation	glement 2258/96	Commission des activités financées au cours de l'année en question et évaluation de l'application du Règlement au cours de cette période. Le rapport contient un résumé de toutes les évaluations externes	que année budgétaire	ropéen, Conseil	
Résumé des évaluations effectuées	Art. 10 du Règlement n° 2258/96	Origine: Commission	non spécifié	Comité sélectionné sur une base géographique et chargé d'assister la Commission	AIDCO
Evaluation globale	Art. 11 du Règlement n° 2258/96	Evaluation globale par la CE des actions financées par la Commission conformément au Règlement, propositions concernant l'avenir du Règlement et notamment, son éventuelle modification ou suppression	30 novembre 1999)	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Forêts "Rapport annuel"	Art. 11.1 du Règlement n° 2494/2000	Résumé CE des actions financées au cours de l'année et évaluation de l'application du Règlement au cours de la période considérée. Le rapport doit aussi indiquer le nombre d'évaluations externes effectuées dans des domaines spécifiques.	1er septembre après chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Résumé des évaluations effectuées	Art. 11.2 du Règlement n° 2494/2000	Origine: Commission	non spécifié	comité responsable du développement et sélectionné sur une base géographique	AIDCO
Evaluation globale	Art. 12.2 du Règlement n° 2494/2000	Origine: Commission Evaluation globale par la CE des actions financées par la Commission conformément au Règlement, propositions concernant l'avenir du Règlement et notamment, son éventuelle modification ou suppression	17 novembre 2004 (4 ans après l'entrée en vigueur du Règlement)	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Environnement "Rapport annuel"	Art. 10.1 du Règlement n° 2493/2000	Origine: Commission Résumé CE des actions financées au cours de l'année et évaluation de l'appli-	1er septembre suivant chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO

		cation du Règlement au cours de la période considérée. Le rapport doit aussi indiquer le nombre d'évaluations externes relatives à des actions spécifiques.			
Résumé des évaluations effectuées	Art. 10.2 du Règlement n° 2493/2000	Origine: Commission	non spécifié	Comité responsable du développement et sélectionné sur une base géographique (Art. 9.1 du Règlement n° 2493/2000)	AIDCO
Evaluation globale	Art. 11.2 du Règlement n° 2493/2000	Origine: Commission Evaluation globale par la CE des actions financées par la Commission conformément au Règlement, propositions concernant l'avenir du Règlement et notamment, son éventuelle modification ou suppression	17 novembre 2004	Parlement européen + Conseil	AIDCO
VIH/SIDA "Rapport annuel"	Art. 10.1 du Règlement n° 550/97	Origine: Commission Résumé des actions financées au cours de l'année et évaluation de l'application du Règlement pendant cette période.	fin de chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Résumé des évaluations effectuées	Art. 10.2 du Règlement n° 550/97	Origine: Commission	non spécifié	Comité responsable du développement et sélectionné sur base géographique (Art. 8.1 du Règlement n° 550/97)	AIDCO
Evaluation globale	Art. 11 du Règlement n° 550/97	Origine: Commission Evaluation globale des actions financées par la Commission conformément au Règlement, propositions concernant l'avenir du Règlement et, si nécessaire, propositions de modifications.	(30 mars 2000)	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Population "Rapport annuel"	Art. 12.1 du Règlement n° 1484/97	Origine: Commission Résumé des actions financées au cours de l'année et	fin de chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO

		évaluation de l'application du Règlement pendant cette période.			
Résumé des évaluations effectuées	Art. 12.2 du Règlement n° 1484/97	Origine: Commission	non spécifié	Comité responsable du développement et sélectionné sur une base géographique (Art. 11 du Règlement n° 1484/97)	AIDCO
Evaluation globale	Art. 13.2 du Règlement n° 1484/97	Origine: Commission Evaluation globale des actions financées par la Commission conformément au Règlement; peut comporter des suggestions concernant l'avenir du Règlement et, si nécessaire, des propositions de modification ou de reconduction.	(2 août 2000)	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Drogues "Rapport annuel"	Art. 11.1 du Règlement n° 2046/97	Origine: Commission Résumé des actions financées au cours de l'année et évaluation de l'application du Règlement pendant cette période.	fin de chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Résumé des évaluations effectuées	Art. 11.2 du Règlement n° 2046/97	Origine: Commission	non spécifié	Comité responsable du développement et sélectionné sur une base géographique (Art. 10 du Règlement n° 2046/97)	AIDCO
Evaluation globale	Art. 12.2 du Règlement n° 2046/97	Origine: Commission Evaluation globale des actions financées par la Commission conformément au Règlement, propositions concernant l'avenir du Règlement et, si nécessaire, propositions de modifications.	(20 octobre 2000)	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Questions de genre "Rapport annuel"	Art. 10.1 du Règlement n° 2836/98	Origine: Commission. Bilan des actions financées conformément à ce Règlement et concernant l'intégration des questions de genre dans	fin de chaque année budgétaire	Parlement européen + Conseil	AIDCO

		la coopération communautaire au développement, du résultats de ces actions, le tout accompagné de: - une liste des projets (nom des partenaires de la réalisation et pourcentage des coûts opérationnels financés par la Communauté) - une évaluation chiffrée de l'application du Règlement pendant la période considérée.			
Résumé des évaluations	Art. 11.2 du Règlement n° 2836/98	Origine: Commission	non spécifié	Comité responsable du développement et sélectionné sur une base géographique (Art. 8 du Règlement n° 2836/98)	AIDCO
Evaluation globale	Art. 11.2 du Règlement n° 2836/98	Origine: Commission Evaluation globale des actions financées par la Commission conformément au Règlement, et, éventuellement, suggestions concernant l'avenir de ce Règlement.	1er janvier 2002	Parlement européen + Conseil	AIDCO
Mines terrestres anti-personnel Aucun Règlement en vigueur à ce jour. Une proposition de Règlement a été déposée et devrait être approuvée courant 2001. Les exigences en termes de rapports devraient être identiques à celles figurant dans les Règlements susmentionnés.					
Réfugiés intérieurs ALA Aucun Règlement en vigueur actuellement. Une proposition de Règlement a été déposée et devrait être approuvée courant 2001. Les exigences en termes de rapports devraient être identiques à celles figurant dans les Règlements sus mentionnés.					

Affaires générales

Document	Base juridique	Type de rapport	Périodicité/Date limite	Destinataire	Principaux services concernés de la CE
Rapport au Conseil et au Parlement concernant le Rapport spécial 2/2000 relatif à l'aide octroyée par l'Union européenne à la Bosnie-Herzégovine en vue de rétablir la paix et l'Etat de droit	Conclusions du Conseil du 29 mai 2000; Résolution de la Commission du contrôle budgétaire concernant un rapport du député européen Bart Staes (A5-0389/2000)	Divers rapports concernant l'aide de l'UE à la Bosnie-Herzégovine et un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes RAPPORTS TERMINES	Différentes dates	Conseil, Parlement	AIDCO
Rapport au Conseil concernant le Rapport spécial 16/2000 de la Cour des comptes sur les procédures d'appel d'offres relatives aux contrats de service dans le cadre des programmes Phare et Tacis	Conclusions du Conseil 7373/01 du 22 mars 2001	Rapport destiné à informer le Conseil des mesures prises par la Commission pour encore améliorer l'impact et l'efficacité des procédures d'appel d'offres pour les contrats de services dans le cadre des programmes Phare et Tacis, à la lumière du rapport de la Cour des comptes	Fin 2001	Conseil	AIDCO
Rapports au Conseil, au Parlement européen et à la Cour des comptes concernant la fourniture de nourriture à la Fédération de Russie en 1999/2000	Règlement du Conseil 2802/98	Rapports d'avancement sur la finalisation du processus de livraison, les problèmes rencontrés au niveau de la circulation des produits, des niveaux de prix, des dépenses engagées, des rentrées et des sorties du Compte spécial et les mécanismes de rapport		Conseil, Parlement, Cour des comptes	AIDCO
Rapport au Conseil concernant le Rapport spécial 19/2000 de la Cour des comptes sur la gestion par la Commission du programme d'aide à la société palestinienne	Conclusions du Conseil du 12 mars 2001	Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne l'utilisation des indicateurs de performance, dans un premier temps, après six mois et ensuite, au moins une fois l'an	Après six mois (d'ici au 12 septembre 2001) et ensuite, une fois l'an	Conseil	AIDCO